

Carbone Lorraine

Rapport financier annuel 2009

	page
1 Panorama général du Groupe	3
2 Rapport de gestion	15
3 Développement durable	25
4 Comptes consolidés	37
5 Comptes annuels	91
6 Informations juridiques et financières	113
7 Renseignements à caractère général concernant la Société	157
8 Responsable du document	161
9 Table de concordance	165

Les chapitres 2 à 9 comportent toutes les informations constituant le rapport du Directoire en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, ainsi que le rapport du Président du Conseil de Surveillance en application de l'article L-225-68 du Code de commerce.

Les sommaires détaillés de chaque chapitre sont mentionnés sur les pages d'en-tête relatives à ceux-ci.

→ Panorama général du Groupe

	page
MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE	4
MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	5
PROFIL DU GROUPE	6
STRATÉGIE	8
CHIFFRES CLÉS	10
L'ACTION CARBONE LORRAINE	11
DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	14

1

Message du Président du Directoire

L'année 2009 s'est déroulée dans des conditions économiques particulièrement difficiles. La crise économique et financière s'est abattue avec une violence sans précédent et le ralentissement industriel qui s'en est suivi, a affecté nos activités, tout particulièrement sur les marchés traditionnels.

Le Groupe a cependant bien résisté grâce en particulier à la diversification opérée ces deux dernières années vers les énergies alternatives. Même si nos résultats sont en recul, nous avons maintenu à 14% notre marge d'Ebitda et à près de 9% notre marge opérationnelle courante. Nous avons ainsi démontré la résistance de notre modèle économique en période de turbulences.

Nos équipes ont fait preuve d'une grande réactivité dès le début de la crise : réduction des coûts fixes au-delà des objectifs, baisse du besoin en fonds de roulement, sélectivité et maîtrise des investissements. Les femmes et les hommes de l'entreprise ont une nouvelle fois démontré leur capacité d'adaptation et confirment que le capital humain est un atout primordial de Carbone Lorraine.

Parallèlement nous avons continué notre repositionnement en cédant les activités automobiles et en nous développant sur nos nouveaux marchés porteurs, associés aux enjeux du développement durable, notamment ceux des énergies alternatives, solaire, éolien et bientôt nucléaire. Les ventes à destination du solaire ont d'ailleurs été en très forte croissance en 2009 et les perspectives à moyen terme restent très prometteuses. Notre chiffre d'affaires dans les énergies renouvelables a atteint en 2009 un montant de 81 millions d'euros.

Le redéploiement géographique en direction de l'Asie, qui a représenté 22% de nos ventes en 2009, s'est accentué avec des extensions ou de nouveaux sites industriels en Corée, en Chine et en Inde. Les ventes ont bien résisté en 2009 dans cette zone, grâce notamment à la société chinoise Xianda, acquise mi-2008, qui a permis à Carbone Lorraine d'accélérer son développement sur les marchés asiatiques des équipements anti-corrosion.

Nous avons également poursuivi notre politique d'acquisitions ciblées avec Lump, qui permet au Groupe de consolider sa position de leader sur les marchés de l'acide phosphorique, 2C Cellier, spécialiste de la conception et de la fabrication d'équipements utilisés dans les centrales nucléaires, et l'acquisition du solde du capital de Calcarb, numéro 2 mondial des feutres rigides en carbone utilisés notamment dans le solaire.

Nous continuons donc à bâtir le nouveau profil d'un groupe dans lequel plus de la moitié des activités seront liées à l'impératif de la performance énergétique.

La réalisation de ces actions de croissance dans un environnement perturbé n'aurait pas été possible sans le soutien de nos actionnaires qui nous ont une fois encore manifesté leur confiance en souscrivant massivement à notre augmentation de capital. Je les en remercie vivement.

Cette année 2009 a été forte en défis et passionnante. Je demeure convaincu que notre dynamique sera source de croissance en 2010 ainsi que dans les années à venir.

Ernest Totino

Message du Président du Conseil de Surveillance

2009 a été l'année la plus difficile que l'économie mondiale ait connue depuis la dernière guerre. Elle a commencé dans un climat de très forte inquiétude sur la stabilité même de notre système financier, et s'est poursuivie dans un contexte de forte récession, avec un recul marqué de toutes les économies développées.

Dans cet environnement particulièrement adverse, notre Société, dont les débouchés couvrent une large gamme de secteurs industriels, n'a pas été épargnée. Elle a toutefois montré une bonne résistance grâce à deux facteurs :

- les efforts déployés depuis quelques années pour accélérer nos développements sur des marchés durablement porteurs, qu'il s'agisse de nouvelles applications comme le photovoltaïque ou des marchés émergents comme la Chine ;
- un plan d'actions vigoureux mis en place rapidement par notre management afin d'adapter nos coûts et d'optimiser le cash.

Je tiens à souligner les très bons résultats obtenus par le management dans ce contexte : notre marge brute d'exploitation est restée supérieure à 14 %, ne cédant qu'à peine plus de 2 points par rapport à l'année précédente, alors que le chiffre d'affaires accusait une baisse de 16 %. Je tiens à remercier tous les collaborateurs du Groupe pour les efforts accomplis.

Nos actionnaires doivent aussi être remerciés, pour leur fidélité et leur soutien : nous les avons sollicités pour une augmentation de capital à l'automne, et ils ont répondu de manière extrêmement positive. Les fonds levés ont permis de poursuivre nos développements sur les créneaux porteurs et vont nous permettre d'être mieux armés pour le futur.

Comme cela a été annoncé, le FSI, Fonds Stratégique d'Investissement, est maintenant présent dans notre capital. Nous avons la chance de bénéficier d'un actionnariat particulièrement équilibré, avec trois actionnaires importants représentés au Conseil (AXA Private Equity, le FSI, et Sofina), de nombreux institutionnels français et internationaux, et environ 30 000 actionnaires individuels. Ceci constitue un atout pour l'avenir.

Un mot sur notre gouvernance : nos actionnaires ont décidé en mai dernier d'opter pour une structure duale, avec Conseil de Surveillance et Directoire. Je crois pouvoir dire que ce système, qui clarifie les rôles et les responsabilités de chacun, a très bien fonctionné. Le Conseil et le Directoire ont travaillé ensemble dans un climat de dialogue et de confiance mutuelle et ont pu prendre de manière efficace les meilleures décisions dans l'intérêt de la Société.

Hervé Couffin

Profil du Groupe

Le groupe Carbone Lorraine est aujourd'hui organisé en **deux pôles d'expertise** sur lesquels il occupe des positions de leader.

Le pôle **Systèmes et Matériaux Avancés** propose des solutions à partir de matériaux hautes performances, adaptées à des environnements industriels particulièrement exigeants : applications à hautes températures, équipements anticorrosion.

Le pôle **Systèmes et Composants Électriques** propose des composants et des solutions innovantes contribuant à la performance et à la sûreté des installations électriques : balais et porte-balais d'alimentation électrique, bagues collectrices et systèmes de transfert de signaux pour éoliennes, fusibles industriels, refroidisseurs pour semi-conducteurs de puissance, capteurs de courant pour le transport urbain...

Fort d'une position solide sur ses marchés traditionnels, le Groupe s'est positionné récemment sur des **marchés très porteurs** comme ceux de **l'énergie**, de **l'électronique** ou de **la chimie fine/pharmacie** et se transforme à grands pas en véritable **société de croissance**. Au fil des années, il s'est affirmé comme un groupe international engagé à la fois dans le développement de ses activités existantes et dans la conquête de nouveaux marchés. Grâce à une politique résolue de croissance interne et d'acquisitions ciblées, le Groupe a renforcé ses **positions mondiales** dans chacun de ses métiers tout en élargissant considérablement son offre de produits et sa présence géographique.

Plus de 85 % de ses ventes sont réalisées à l'international, avec une croissance particulièrement dynamique en **Asie**.

TABLEAU DES MÉTIERS

Métiers	Activités	Principales applications	Orientations
Systèmes et Matériaux Avancés			
<ul style="list-style-type: none"> • N° 1 mondial des équipements anticorrosion en graphite. • N° 2 mondial des applications à hautes températures du graphite isostatique. • 256 millions d'euros de chiffre d'affaires. • 44 % du chiffre d'affaires total*. • Principaux concurrents : <ul style="list-style-type: none"> - Toyo Tanso (Japon) ; - SGL Carbon (Allemagne). 	<ul style="list-style-type: none"> • Équipements en graphite isostatique pour des applications à hautes températures (solaire, semi-conducteurs, aéronautique, verrerie...). • Équipements anticorrosion à base de graphite, de métaux nobles (tantale, titane...) et de polymères fluorés (PTFE...) pour les industries de la chimie et de la pharmacie, de la métallurgie ou du nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Équipements de production pour applications solaires, semi-conducteurs et autres procédés réfractaires, électrodes pour l'électroérosion, revêtements de fours... • Traitement (échangeurs de chaleur, réacteurs...), stockage et transport (colonnes, tuyauteries...) des fluides corrosifs et chauds. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre au point de nouvelles solutions en graphite isostatique revêtu adaptées aux besoins spécifiques des clients et partenaires du Groupe. • Poursuivre le développement de solutions complètes multi-matériaux pour la chimie corrosive et chaude et la pharmacie. • Développer des solutions à destination du marché du nucléaire. • Développer les ventes en Asie.

Certaines des activités des Systèmes et Matériaux Avancés relèvent de la réglementation sur le contrôle des exportations de biens et technologies à double usage.

Systèmes et Composants Électriques

<ul style="list-style-type: none"> • N° 1 mondial des balais et porte-balais pour moteurs électriques industriels. • N° 2 mondial des fusibles industriels • 331 millions d'euros de chiffre d'affaires. • 56 % du chiffre d'affaires total*. • Principaux concurrents : <ul style="list-style-type: none"> - Bussmann (États-Unis) ; - Morgan Crucible (Royaume-Uni) ; - Schunk (Allemagne). 	<ul style="list-style-type: none"> • Fusibles industriels, refroidisseurs et systèmes de protection de moteurs, d'organes de coupure et de captage et autres équipements électriques et électroniques pour la protection des biens et des personnes. • Composants de transfert de puissance et de signaux : contacts électriques glissants, balais en graphite pour moteurs électriques et assemblages comportant balais, porte-balais et composants électroniques. • Diagnostic, assistance et maintenance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des moteurs et des équipements industriels électriques et électroniques contre les courts-circuits et les surtensions. • Protection thermique des équipements électroniques industriels. • Protection des réseaux de distribution d'électricité. • Protection électrique des biens et des personnes. • Protection des réseaux électriques ferroviaires et de transports urbains. • Bagues collectrices et systèmes de transfert de signaux pour éoliennes. • Solutions pour machines tournantes électriques utilisées dans les domaines industriels (sidérurgie, mines, centrales électriques...), dans les transports (ferroviaire, transports urbains, aéronautique, aérospatiale)... 	<ul style="list-style-type: none"> • Profiter pleinement d'un outil industriel optimisé et performant pour augmenter les parts de marché mondiales, notamment en pénétrant de nouveaux marchés en croissance. • Poursuivre le développement auprès des clients constructeurs d'équipements, distributeurs et utilisateurs grâce à l'innovation et à la qualité des produits et services. • Poursuivre une stratégie d'innovation sur des niches en croissance (énergie éolienne notamment) et se développer en Amérique du Nord et en Asie.
--	---	--	--

* Sur la base des activités poursuivies.

Stratégie

→ Expertises énergétiques

En 2009, le groupe Carbone Lorraine a continué à valoriser ses savoir-faire applicables à la production de l'énergie, que celle-ci soit d'origine « conventionnelle » ou « renouvelable ». Ce marché de l'énergie est resté en forte croissance en dépit de l'environnement économique défavorable.

La fourniture d'équipements et de solutions répondant aux besoins des filières énergétiques est restée, en 2009, le principal capteur de croissance de Carbone Lorraine.

Le Groupe a fortement développé ses ventes dans les énergies renouvelables :

- dans la filière solaire, le Groupe est le seul acteur mondial à produire des blocs de graphite de grande dimension qui permettent à ses clients de pouvoir bénéficier d'importantes économies de coûts de production. Carbone Lorraine offre une large gamme de produits usinés en graphite, des électrodes en graphite ultra-pur et des équipements de génie chimique utilisés tout au long du processus de production du polysilicium, matériau utilisé dans la fabrication des cellules photovoltaïques. Le Groupe possède un savoir-faire unique dans la fabrication de ces produits à forte valeur ajoutée et se positionne de plus en plus comme expert en solutions sur mesure associés à la fourniture de ses produits usinés. L'offre du Groupe a d'ailleurs été complétée par l'acquisition de la société Calcarb que Carbone Lorraine possède désormais à 100 % et qui réalise près de la moitié de ses ventes dans le solaire. En 2009, les ventes à destination du solaire sont restées en très forte croissance et les perspectives à moyen et long terme sont très prometteuses ;
- sur le marché de l'éolien, et malgré les surcapacités constatées dans ce domaine, Carbone Lorraine a maintenu son activité à un niveau similaire à celui de 2008, notamment grâce aux positions occupées en Chine et aux États-Unis. Le Groupe a également bénéficié des marchés de rechange où la performance de l'offre produits et services et la proximité ont joué en faveur des solutions Carbone Lorraine. En Protection Électrique, des programmes de Recherche et Développement ont été menés dans le domaine particulièrement prometteur des « *smart grids* », ou « réseaux électriques intelligents » nécessaires pour assurer l'interconnexion entre les parcs éoliens et autres fermes photovoltaïques et les réseaux électriques des opérateurs.

Sur le segment des énergies conventionnelles, Carbone Lorraine a confirmé son leadership, avec la fourniture de balais et de porte-balais destinés aux centrales thermiques. Les produits du Groupe sont homologués aujourd'hui par tous les principaux fabricants mondiaux de turbo-générateurs.

Par ailleurs, les développements de ces dernières années permettent notamment à Carbone Lorraine de contribuer à

l'efficacité énergétique des infrastructures industrielles : le marché des variateurs de vitesse, qui optimisent sensiblement la consommation des moteurs électriques, est ainsi en pleine explosion. Au Japon, Carbone Lorraine s'est associé avec un partenaire scientifique susceptible de l'aider à anticiper ce que seront les besoins de l'industrie dans les cinq années à venir.

Enfin en 2009, le positionnement du Groupe dans le domaine énergétique s'est élargi avec l'acquisition de 2C Cellier, société française spécialisée dans la conception et la fabrication d'équipements de haute technologie utilisés dans les centrales nucléaires. Carbone Lorraine va ainsi pouvoir se positionner sur le marché du nucléaire en intégrant les savoir-faire nécessaires, notamment la maîtrise des réglementations, les procédures spécifiques de contrôle qualité et les habilitations auprès des principaux acteurs. Avec l'acquisition de 2C Cellier, Carbone Lorraine a pour ambition de devenir un fournisseur de premier rang pour les principaux acteurs de la filière nucléaire mondiale, notamment en Chine où la technologie française fait référence et où le Groupe dispose d'une base industrielle importante.

→ Nouvelles frontières asiatiques

L'Asie représente une part de plus en plus significative du chiffre d'affaires de Carbone Lorraine. En 2009, le Groupe a encore renforcé sa présence en Chine, mais aussi en Inde et en Corée.

Si le chiffre d'affaires de Carbone Lorraine en Asie dans le domaine de la Protection Électrique était, jusqu'ici, réalisé pour moitié sur le seul marché japonais, la Chine devrait rattraper – voire dépasser – le Japon en 2010, notamment grâce à la prise de participation majoritaire du Groupe dans le capital de la société Mingrong Zhejiang.

Dans les applications à hautes températures du graphite isostatique, Carbone Lorraine a poursuivi ses avancées commerciales. La Corée a affiché un bon niveau de croissance en 2009 et l'atelier d'usinage proche de Séoul s'est agrandi. L'Inde est également un marché très prometteur et Carbone Lorraine dispose d'atouts précieux pour accompagner le décollage industriel du pays. Le sous-continent, dont l'économie se modernise à un rythme soutenu, tend ainsi à devenir un marché majeur pour les applications du graphite. Malgré un ralentissement en Chine, conséquence de surstockages temporaires dans la filière photovoltaïque, le Groupe poursuit ses avancées stratégiques et vise à renforcer ses capacités d'usinage de haute technologie. Cette démarche permettra à Carbone Lorraine de fournir des équipements à haute valeur ajoutée et de participer au développement technique de la filière solaire.

Enfin, l'acquisition, effectuée à la mi-2008, de la société chinoise Xianda, spécialisée dans la fabrication d'équipements de haute technologie en acier et en inox destinés aux marchés de la chimie et de la pharmacie, a permis à Carbone Lorraine d'accélérer considérablement son développement sur les marchés asiatiques des équipements anti-corrosion. Ce succès a permis au Groupe de signer un contrat de 13 millions de dollars sur des équipements dédiés au dessalement de l'eau de mer qui constituent un nouveau marché pour le Groupe. Ces perspectives résultent notamment de l'agrandissement en cours du site de Xianda qui s'étendra sur une surface de plus de 100 000 m² en 2010.

→ D'autres marchés toujours porteurs...

Même si le Groupe a souffert en 2009 du ralentissement économique qui a particulièrement affecté les industries traditionnelles, il a renforcé ses positions sur des marchés d'avenir comme le transport, la chimie/pharmacie et l'électronique.

Le marché des transports, en particulier celui du ferroviaire, est un capteur de croissance important pour le Groupe. Carbone Lorraine dispose d'une offre étendue de produits (balais pour moteurs, fusibles, connecteurs de puissance, bandes de pantographe) et se positionne comme un leader technique.

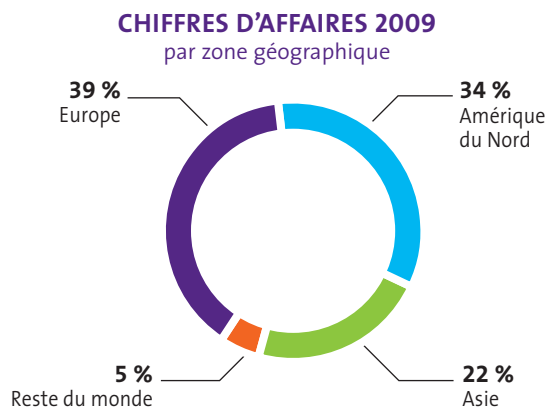
Dans la conjoncture difficile de 2009, le segment du ferroviaire a mieux résisté et garde des perspectives très favorables, notamment dans les pays émergents où le Groupe est déjà présent. Sur ce marché, la présence en Chine est essentielle compte tenu des très importants projets d'extension des réseaux ferrés chinois.

Carbone Lorraine propose une gamme étendue d'équipements à base de graphite et de métaux nobles utilisés par l'industrie chimique et pharmaceutique pour assurer la circulation, le mélange et le stockage des fluides hautement corrosifs. Occupant déjà des positions fortes sur ces marchés, l'activité anticorrosion du Groupe vise maintenant de nouveaux segments porteurs de croissance. Elle ainsi élargi à de nouvelles applications l'utilisation de sa technologies brevetée du CL Clad[®], qui consiste à recouvrir l'acier de fines couches de métaux ultra résistants à la corrosion, comme le zirconium ou le tantale. Le Groupe a également renforcé son outil industriel en Asie en ouvrant de nouveaux ateliers.

Enfin, le Groupe bénéficie d'excellentes positions stratégiques sur le segment de l'électronique. Grâce à son excellence technologique dans la production et l'usinage de graphite isostatique, ainsi que dans la protection des semi-conducteurs de puissance, Carbone Lorraine peut profiter de la tendance de fond de l'économie mondiale qui vise à développer des équipements électroniques complexes et à déployer l'utilisation de produits électroniques d'utilisation courante comme les LEDs ou les puces.

Le segment de l'électronique, qui avait commencé à ralentir en 2008, a été le premier à montrer des signes sensibles de reprise fin 2009, signes qui devraient s'affirmer davantage en 2010. À moyen terme, il présente de belles perspectives de croissance, particulièrement en Asie.

Chiffres clés



CHIFFRES D'AFFAIRES 2009

(En millions d'euros)

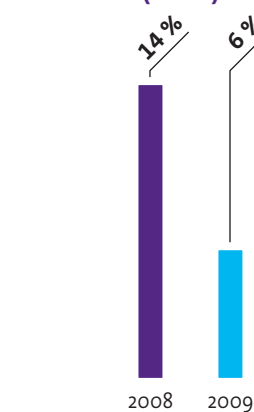


MARGE EBITDA

(En %)



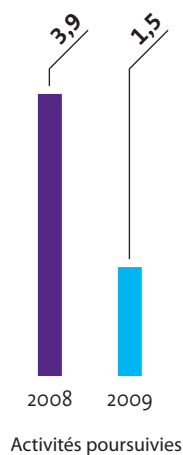
RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS (ROCE)*



* Résultat opérationnel (hors plus-value de cession des freins en 2008)/ immobilisations nettes y compris goodwill et besoin en fonds de roulement.

BÉNÉFICE NET PAR ACTION

(En euros)



FLUX DE TRÉSORERIE OPÉRATIONNELLE*

(En millions d'euros)



* Après impôts et besoin en fonds de roulement et avant investissements.

RATIO D'ENDETTEMENT

(endettement net/fonds propres)



L'action Carbone Lorraine

Carbone Lorraine s'attache à répondre aux objectifs de création de valeur de ses actionnaires et à faire progresser la compréhension du Groupe à travers une information claire, régulière et transparente.

→ Évolution du cours

Après une chute particulièrement brutale du cours de l'action Carbone Lorraine sur le dernier trimestre 2008 dans le sillage de l'ensemble des marchés financiers, et un début d'année dans des marchés toujours incertains, le cours s'est progressivement repris. Cette tendance s'est particulièrement confirmée après l'annonce des résultats semestriels et la prise en compte de performances économiques témoignant de la bonne résistance du Groupe dans un environnement industriel toujours dégradé.

La réussite de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription lancée le 21 septembre dernier, qui a été largement sur-souscrite, a témoigné de la confiance de nos actionnaires. L'action a d'ailleurs poursuivi son mouvement de hausse pour atteindre son point le plus haut à 28,07€ à la mi-octobre. Au total, sur l'ensemble de l'année 2009, le titre a progressé de 40 %.

Fiche signalétique

- Cotation : Euronext Paris.
- Marché : Eurolist Compartiment B.
- Indices : CAC Allshares, CAC Mid 100, Next 150, SBF 120.
- Indice SRI Europe des valeurs socialement responsables.
- Éligible au SRD et au PEA.
- Code ISIN : FR0000039620.

Cours^{(1) (2)}

- Au 31 décembre 2009 : 25,40 euros.
- Plus haut 2009 : 28,07 euros.
- Plus bas 2009 : 14,47 euros.

(1) À la clôture du marché.

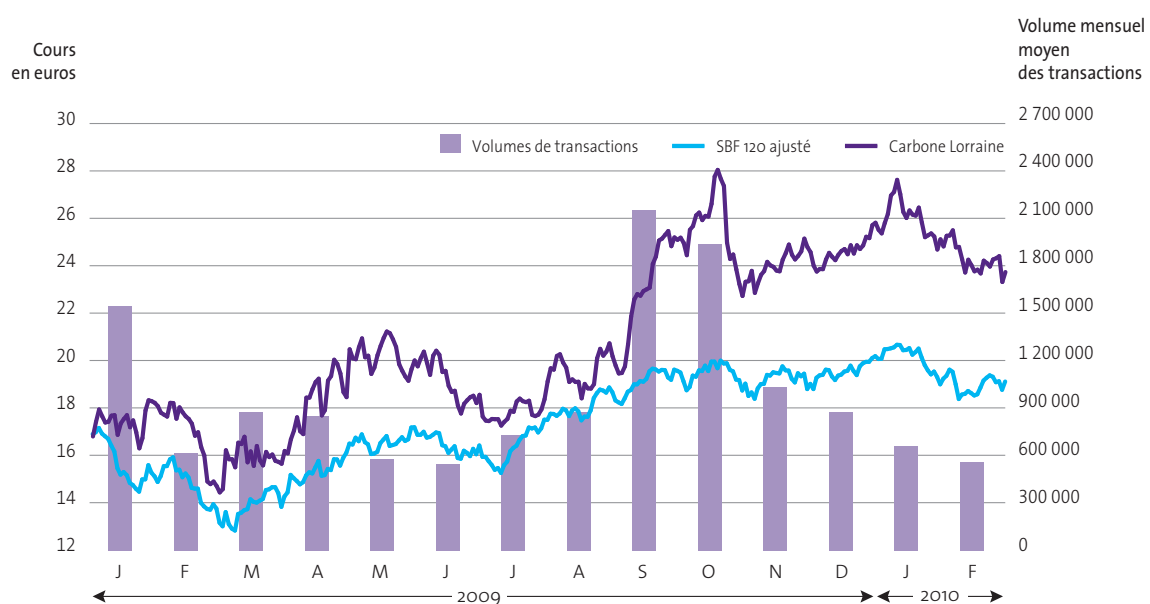
(2) Données ajustées à la suite de l'augmentation de capital.

Transactions

Volume moyen mensuel 2009 : 1 117 469
(volume moyen mensuel 2008 : 2 185 780).

Volume moyen quotidien 2009 : 50 992.

→ Évolution du cours* de l'action et des volumes de transaction



* Données ajustées à la suite de l'augmentation de capital.

Source : Euronext data.

→ Une relation de confiance avec les actionnaires

Carbone Lorraine entretient avec ses actionnaires une relation de confiance fondée sur la transparence et multiplie les actions de communication destinées à faciliter la compréhension de l'entreprise, de sa stratégie, de ses métiers et de ses fondamentaux.

La communication financière du Groupe s'appuie sur un programme soutenu de rencontres et de réunions d'information :

- rencontres en Europe et en Amérique du Nord avec les investisseurs institutionnels ;

- rencontres et séminaires thématiques à l'intention des analystes financiers et des journalistes de la presse économique et financière ;
- réunions d'information et d'échange avec les actionnaires individuels en France, relayées par une lettre d'information semestrielle.

Afin de faciliter la compréhension des métiers du Groupe, un nouveau support d'information *CL Magazine*, exclusivement diffusé via Internet, a été lancé en 2009. Huit numéros ont été publiés en 2009.

DONNÉES BOURSIÈRES

(Cours en euros)	Février 2010	Janvier 2010	2009*	2008	2007
Plus haut	24,50	27,66	28,07	48,76	61,82
Plus bas	23,21	24,71	14,47	16,46	41,06
Moyen	24,31	26,01	20,31	32,50	52,00
Fin de période	23,77	24,85	25,40	17,80	47,20
Nombre d'actions en fin de période	19 645 409	19 645 409	19 645 409	14 297 213	14 280 735
Capitalisation boursière en fin de période (en millions d'euros)	466	488	498	254	674
Nombre moyen de titres échangés (moyenne mensuelle ou quotidienne pour janvier/février 2010)	27 604	32 735	1 117 469	2 185 780	1 522 569

(1) Données ajustées à la suite de l'augmentation de capital.

DIVIDENDE NET PAR ACTION

(En euro)	2009	2008	2007	2006	2005
	0,50	0,62*	0,85	0,85	0,70

* Il a été proposé aux actionnaires de recevoir le dividende sous forme d'actions, option retenue par 73 % d'entre eux.

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2009

Actionnaires individuels	21,1 %
Actionnaires salariés	1,4 %
Investisseurs institutionnels français	38,5 %
Investisseurs institutionnels autres pays	38,8 %
Carbone Lorraine	0,2 %

→ Calendrier de la communication financière en 2009

Publication des chiffres d'affaires

Chiffre d'affaires 4^e trimestre 2008 - 27 janvier

Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2009 - 28 avril

Chiffre d'affaires 2^e trimestre 2009 - 23 juillet

Chiffre d'affaires 3^e trimestre 2009 - 20 octobre

Publication des résultats

Résultats annuels 2008 - 18 mars

Résultats semestriels 2009 - 31 août

Réunions investisseurs institutionnels

En Europe et en Amérique du Nord - toute l'année

Assemblée générale des actionnaires

Paris - 19 mai

Réunions d'actionnaires individuels

Nancy - 30 avril

Lyon - 10 novembre

→ Calendrier de la communication financière en 2010

Publication des chiffres d'affaires

Chiffre d'affaires 4^e trimestre 2009 - 28 janvier

Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2010 - 21 avril

Chiffre d'affaires 2^e trimestre 2010 - 21 juillet

Chiffre d'affaires 3^e trimestre 2010 - 20 octobre

Publication des résultats

Résultats annuels 2009 - 23 mars

Résultats semestriels 2010 - 31 août

Réunions investisseurs institutionnels

En Europe et en Amérique du Nord - toute l'année

Assemblée générale des actionnaires

Paris - 20 mai

Réunions d'actionnaires individuels

Marseille - 11 octobre

Toulouse - 4 novembre

Documents accessibles au public

→ Documents accessibles sur le site Internet de la Société www.carbonelorraine.com

Le site Internet permet une approche détaillée des activités du Groupe et met à disposition l'ensemble des documents édités et des communiqués de presse, dans le respect de la directive européenne « Transparence ».

Sont notamment disponibles les documents suivants :

- le présent document de référence déposé sous forme de rapport annuel auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ;
- le rapport semestriel 2009 ;
- les communiqués financiers.

→ Liste des informations publiées ou rendues publiques depuis le 1^{er} janvier 2009

En application de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la liste suivante présente les informations rendues publiques par Carbone Lorraine depuis le 1^{er} janvier 2009.

Communiqués de presse

- 04/02/2010 : Représentation du FSI au Conseil de Surveillance
- 28/01/2010 : Chiffre d'affaires 4^e trimestre 2009
- 20/01/2010 : Nomination chez Carbone Lorraine
- 07/01/2010 : Important contrat dans le traitement de l'eau pour les équipements anticorrosion
- 05/01/2010 : Carbone Lorraine acquiert le solde du capital de Calcarb
- 08/12/2009 : Inauguration de CLMA, plate-forme régionale de Carbone Lorraine au Maroc
- 20/10/2009 : Maintien d'une activité ralentie au troisième trimestre 2009
- 14/10/2009 : Succès de l'augmentation de capital - Entrée au capital du Fonds Stratégique d'Investissement
- 18/09/2009 : Carbone Lorraine annonce le lancement d'une augmentation de capital

16/09/2009 : Renforcement de la stratégie de croissance sélective - Projet d'augmentation de capital

14/09/2009 : Acquisition de Lumpp

09/09/2009 : Carbone Lorraine élargit son offre dans les énergies alternatives

31/08/2009 : Bonne résistance au premier semestre 2009

23/07/2009 : Baisse de l'activité au 1^{er} semestre

26/06/2009 : Carbone Lorraine renforce ses fonds propres

10/06/2009 : Carbone Lorraine renforce ses fonds propres

20/05/2009 : Nominations au Conseil de Surveillance et au Directoire

15/05/2009 : Prix de la meilleure opération de financement 2008

04/05/2009 : Cession de l'activité « Balais pour automobiles et électroménager »

28/04/2009 : Ralentissement de l'activité au 1^{er} trimestre 2009

18/03/2009 : Forte progression des résultats en 2008

27/01/2009 : Croissance de 8 % en 2008, conforme aux objectifs

23/01/2009 : Projet de cession de l'activité « Balais pour automobile et électroménager »

Autres communications

17/09/2009 : Note d'opération sur augmentation de capital (BEA) (visa AMF n° 09-261)

17/09/2009 : Actualisation du document de référence (visa AMF n° D.09-127)

17/09/2009 : Présentation des résultats semestriels 2009 aux analystes

03/06/2009 : Convention réglementée soumise à la loi TEPA : indemnité et avantages dus ou susceptibles d'être dus suite à la cessation ou du changement des fonctions de Monsieur Ernest Totino, Président du Directoire

18/03/2009 : Présentation des résultats annuels 2008 aux analystes

Pour plus d'information

Direction des Relations Investisseurs
Carbone Lorraine, Immeuble La Fayette
2 place des Vosges
La Défense 5
92400 Courbevoie
dri@carbonelorraine.com
Tél. : + 33(1) 46 91 54 19

→ Rapport de gestion

page

INTRODUCTION	16
ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS	17
COMPTES CONSOLIDÉS	18
POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	19
POLITIQUE DE FINANCEMENT	20
POLITIQUE DE RECHERCHE	20
ENDETTEMENT	21
COMPTES ANNUELS	21
RELATIONS MÈRE-FILIALES	22
INTERNATIONAL	22
NORMES IFRS	22
ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES 2010	23
AUTRES INFORMATIONS DU RAPPORT DE GESTION INCLUSES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL	24

2

Introduction

L'année 2009 est marquée par la crise économique mondiale qui a affecté l'ensemble des industries, sur tous les continents. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires de Carbone Lorraine est en retrait de - 11 % en valeurs historiques et de - 16 % à périmètre et changes constants.

Le recul des ventes a été particulièrement important sur les industries traditionnelles ainsi que sur l'électronique, qui montre cependant des signes sensibles de reprise sur le quatrième trimestre. Malgré un environnement dégradé, les grands marchés porteurs du Groupe ont affiché de bonnes performances en 2009. Le Groupe a connu ainsi une croissance très forte dans les énergies alternatives, en particulier dans le solaire, et un ralentissement très modéré dans le transport ferroviaire, pénalisé par le ralentissement du fret ferroviaire aux États-Unis. Enfin, Carbone Lorraine a bien résisté sur le marché de la Chimie/Pharmacie grâce à son positionnement tant en Chine que sur des segments porteurs comme la production d'acide acétique et phosphorique. Il a bénéficié en outre sur ce marché du niveau élevé de son carnet de commande enregistré en fin d'année 2008. Ces performances confirment la pérennité des choix stratégiques engagés ces dernières années par Carbone Lorraine.

En 2009, le Groupe a achevé sa sortie du marché de l'automobile en cédant son activité de production de petits balais pour moteurs électriques. Cet important mouvement stratégique, permet au Groupe d'affirmer son nouveau profil fondé sur deux pôles d'activités solides : les Systèmes et Matériaux Avancés qui offrent

une gamme d'équipements en graphite et métaux destinés à des environnements extrêmes, et les Systèmes et Composants Electriques essentiels à la fiabilité et à la sécurité des équipements industriels.

Ainsi, en dépit d'une crise sans précédent, Carbone Lorraine a gardé le cap sur ses projets de croissance et a poursuivi ses avancées stratégiques sur des marchés d'avenir. Le Groupe a d'ailleurs maintenu un programme d'investissements dynamique et d'acquisitions ciblées qui lui permettra de bénéficier rapidement de la reprise économique.

Les grands programmes de restructurations engagés ces dernières années, ainsi que la forte réactivité du Groupe pour faire face à la conjoncture, lui permettent d'afficher une réelle résistance de sa marge d'Ebitda⁽¹⁾ qui reste supérieure à 14 % et de sa marge opérationnelle courante qui atteint 8,7 % en fin d'année.

Enfin, le Groupe a renforcé en 2009 sa structure financière grâce notamment à une augmentation de capital de 63 millions d'euros, largement sur-souscrite et à une forte génération de cash liée à un vaste plan d'action de réduction des stocks lancé fin 2008. Cet apport de liquidité a permis de financer des projets de croissance tout en améliorant la flexibilité financière du Groupe. Disposant de lignes de crédit refinancées dès 2008, le Groupe bénéficie désormais de liquidités importantes et d'un bilan solide qui lui permettront d'aborder dans de meilleures conditions la reprise économique.

(1) L'Ebitda du Groupe correspond au solde « Résultat opérationnel courant » du compte de résultat consolidé présenté conformément aux normes IFRS, auquel s'ajoute la dotation aux amortissements qui apparaît en note n° 20 « Résultat Opérationnel » des comptes consolidés.

Évolution des activités

Le chiffre d'affaires du pôle **Systèmes et Matériaux Avancés** s'est élevé à 256 millions d'euros, en baisse de - 14,5 % à périmètre et changes constants. Les ventes d'équipements en graphite ont été affectées par le fort recul de l'activité sur les industries traditionnelles et sur l'électronique. Sur le solaire, les ventes ont continué de croître fortement sauf en Amérique du Nord où elles ont été affectées par des ajustements de stocks. L'année a été également marquée par la pénétration du marché du dessalement de l'eau de mer avec de premières ventes dans ce domaine.

Le Groupe a continué d'investir dans des acquisitions ainsi que dans des équipements industriels porteurs d'avenir.

En 2009, le Groupe a exercé l'option d'achat dont il disposait sur les 40 % restants du capital de Calcarb, société écossaise numéro deux mondial dans son domaine d'expertise, qui produit des feutres rigides utilisés comme isolants sophistiqués dans les fours fonctionnant à très hautes températures. La détention de 100 % de Calcarb permettra à Carbone Lorraine de profiter pleinement des synergies commerciales et technologiques fortes entre les deux sociétés, et d'affirmer un renforcement de ses positions sur les marchés du solaire.

Le Groupe a également renforcé ses positions sur les énergies alternatives avec l'acquisition de la société 2C Cellier PME française spécialisée dans la conception et la fabrication d'équipements chaudronnés de haute technologie utilisés dans les centrales nucléaires. Cette acquisition va permettre à Carbone Lorraine de se positionner sur le nucléaire et de bénéficier de la croissance forte de ce marché, en Chine notamment.

Enfin, la gamme de produits anti-corrosion a encore été élargie avec l'acquisition de la société Lumpp, spécialiste français de la production d'agitateurs, complémentaires aux réacteurs déjà produits par Carbone Lorraine. Les importantes synergies techniques vont permettre au Groupe de renforcer ses positions sur le marché très dynamique de la production d'acide phosphorique.

Au plan industriel, pour accompagner la croissance du marché chinois, le Groupe est en train d'agrandir son unité de production d'équipements anti-corrosion située à proximité de Shanghai. La nouvelle base industrielle s'étendra sur plus de 100 000 m² et permettra à Carbone Lorraine de fournir des équipements de grande taille en bénéficiant de toute la gamme des matériaux Carbone Lorraine. Cette usine renforcera la présence industrielle du pôle en Chine déjà très présent avec son unité de production de blocs de graphite à Chongqing.

La marge d'Ebitda du pôle Systèmes et Matériaux Avancés a atteint 19 % contre 22 % en 2008. Cette résistance s'explique notamment par la mise en œuvre, dès le début de l'année, d'un plan d'économies visant à réduire les frais de structure. La marge opérationnelle courante du pôle Systèmes et Matériaux Avancés s'est établie à 11 % en 2009. Elle est affectée cette année par les amortissements liés au dynamisme de la politique d'investissements en vue de la croissance future.

Le pôle **Systèmes et Composants Électriques** représente un chiffre d'affaires de 331 millions d'euros, en 2009 les ventes sont en recul de - 17 % à périmètre et changes constants.

Les ventes d'équipements pour moteurs industriels ont subi les effets de l'environnement économique, en particulier en Europe et en Amérique du Nord. Le recul des ventes provient essentiellement de la baisse d'activités sur les industries traditionnelles (sidérurgie, papeterie, verrerie...).

Les marchés de l'éolien sont restés dynamiques en Asie et en Amérique du Nord compensant les baisses constatées en Europe, du fait des surcapacités en Espagne notamment. Sur l'ensemble de l'année, les ventes de composants électriques destinées à l'éolien sont stables.

Les systèmes de Protection Électrique ont également subi la crise économique. Toutes les zones géographiques sont en recul en 2009. En revanche, Carbone Lorraine a continué à gagner des parts de marchés tant sur le continent nord-américain qu'en Asie. En dépit de la crise, les marchés stratégiques ont poursuivi leur croissance, en particulier le solaire ainsi que les applications électroniques nécessitant des variateurs de vitesse. Sur cette activité, le Groupe continue ses efforts d'innovation pour devenir un acteur capable de répondre à la sophistication croissante des systèmes électriques et électroniques. En 2009, Carbone Lorraine a lancé des programmes de Recherche et Développement sur des « *smart grids* », ou « réseaux électriques intelligents » nécessaires à l'interconnexion entre les parcs éoliens, les fermes photovoltaïques et les réseaux électriques des opérateurs.

La marge d'Ebitda du pôle Systèmes et Composants Électriques a atteint 14 % en 2009 contre 16 % en 2008. Le maintien d'une marge élevée résulte des restructurations passées et d'un plan d'économie mis en œuvre début 2009.

La marge opérationnelle courante s'est élevée à 11 %.

Comptes consolidés

→ Chiffre d'affaires

Carbone Lorraine a réalisé sur l'année 2009 un chiffre d'affaires de 587 millions d'euros en recul par rapport à 2008 de - 11 % en valeurs historiques et - 16 % à périmètre et changes constants. Les effets de changes ont été favorables et ont affecté les ventes à hauteur d'environ 2 %. Les acquisitions nettes des cessions contribuent pour 3 % à la progression du chiffre d'affaires.

L'activité a mieux résisté en Asie (- 7 %), malgré un recul des ventes sensible au Japon, qu'en Amérique du Nord où elle recule de - 21 % et en Europe où la baisse est de - 16 % à périmètre et changes constants.

→ Ebitda et résultat opérationnel

L'Ebitda s'élève à 82,4 millions d'euros en 2009 contre 108 millions d'euros en 2008. La marge d'Ebitda atteint 14 % et ne baisse que de 2 points. Le résultat opérationnel courant du Groupe* (avant éléments non courants et résultats des activités cédées ou arrêtées) a atteint 51 millions d'euros en 2009. Il est en retrait de - 39 % par rapport à 2008. La marge opérationnelle courante* atteint 8,7 % en baisse de près de 4 points par rapport à 2008. Cette bonne résistance de la marge opérationnelle dans un contexte de crise importante et très rapide, valide le modèle économique de Carbone Lorraine qui vise à atteindre une marge d'environ 9 % en bas de cycle.

Le résultat opérationnel du Groupe* atteint 46 millions d'euros en 2009. Il tient compte de charges non courantes liées notamment à la mise en œuvre du plan d'économies, ainsi que des amortissements d'actifs incorporels d'acquisition.

→ Résultat financier

Le résultat financier net de Carbone Lorraine atteint - 10,4 millions d'euros en 2009 contre - 12,1 millions d'euros en 2008. Cette évolution favorable est due à une réduction sensible de l'endettement net et à la baisse du taux d'intérêt moyen du Groupe.

* Activités poursuivies.

→ Résultat courant avant impôts

Le résultat courant avant impôts* a atteint 35,2 millions d'euros contre 81,2 millions d'euros en 2008. Le taux d'imposition du Groupe s'établit à 27 % en 2009.

→ Résultat net des activités poursuivies

Le résultat net des activités poursuivies s'élève à 25,7 millions d'euros contre 57,0 millions d'euros en 2008.

→ Résultat des activités cédées ou interrompues

Le résultat des activités cédées ou interrompues est de - 10,8 millions d'euros. Il comprend notamment 4,4 millions d'euros liés à l'accord transactionnel relatif aux class action US sur les activités pour balais automobiles aujourd'hui cédées. Cet accord, signé sans reconnaissance de responsabilité, met fin à la procédure américaine.

→ Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du groupe de Carbone Lorraine a atteint 14,6 millions d'euros en 2009, contre 29,1 millions d'euros en 2008.

→ Dividende

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires le versement d'un dividende de 0,50 euro par action. Il en résulterait une distribution totale proche de 9,8 millions d'euros, représentant 65 % du résultat net consolidé part du Groupe et 38 % du résultat net des activités poursuivies, en ligne avec la politique de distribution suivie par le Groupe depuis plusieurs années. Il sera proposé aux actionnaires de recevoir ce dividende sous forme d'actions.

Politique d'investissement

→ Investissements réalisés au cours des deux derniers exercices

En 2008, les principaux investissements physiques se sont élevés à 61,6 millions d'euros, ils concernent en particulier le renforcement de capacités de production du Groupe, destinées à servir des marchés en forte croissance comme le solaire ou l'éolien. La majeure partie de ces investissements concernent l'usine de Chongqing (Chine) ainsi que l'extension des capacités de production de l'usine de St Mary's (États-Unis). S'y ajoutent d'autres investissements de capacité, en particulier dans les sites de parachèvement des applications Hautes Températures du graphite. Les investissements liés aux acquisitions ont atteint environ 100 millions d'euros et concernent la prise de contrôle de quatre sociétés : Xianda, société chinoise spécialisée dans la fabrication d'équipements de haute technologie en acier et inox destinés aux marchés de la chimie et de la pharmacie ; R-Theta, acteur important du refroidissement à air pour l'électronique de puissance ; Zhejiang Mingrong Electrical Protection, un des leaders chinois du marché des fusibles et appareillages pour fusibles ; et 60 % de Calcarb, numéro deux mondial des feutres rigides, produits isolants destinés aux marchés du solaire et de l'électronique.

L'activité « Freins pour applications ferroviaires et deux roues » a été cédée en 2008 pour 25,6 millions d'euros.

En 2009, Carbone Lorraine a maintenu ses efforts d'investissements dans le but de poursuivre ses avancées stratégiques sur des segments porteurs comme les énergies alternatives, l'Asie ou la

chimie/pharmacie. Les dépenses d'investissements physiques sur les activités poursuivies ont atteint 48,4 millions d'euros. Ces investissements concernent en grande partie des équipements destinés à augmenter les capacités de production de blocs de graphite, mais également les capacités de parachèvement (usinage ultra-fin et revêtement céramique par exemple). Ces projets donnent les moyens à Carbone Lorraine d'être leader de son secteur sur les équipements graphite de haute technologie, dédiés à la production du polysilicium solaire. Le Groupe a également renforcé ses capacités de production de fusibles de spécialités et de composants électriques destinés aux équipements éoliens.

Les acquisitions s'élèvent à 26,2 millions d'euros en 2009. Elles concernent les sociétés suivantes : 2C Cellier, spécialisée dans la conception et la fabrication d'équipements chaudronnés de haute technologie destinés essentiellement à l'industrie nucléaire ; Lump, spécialisée dans l'ingénierie et produits d'agitation principalement utilisés dans la chimie et la pharmacie ; Carbone Lorraine a également exercé en 2009 l'option détenue sur 40 % de la société Calcarb ainsi que sur les 49 % restants de la société Lenoir Elec.

Selon la procédure interne du Groupe, le Conseil de Surveillance autorise tout investissement supérieur à 10 millions d'euros ainsi que toute acquisition supérieure à 3 millions d'euros. À ce titre, parmi les investissements pris en charge en 2009 et les engagements fermes pris par les organes de Direction, l'exercice de l'option sur Calcarb, ainsi que les investissements relatifs à l'extension des capacités de production de blocs de graphite en Amérique du Nord ont été approuvés par le Conseil d'Administration (jusqu'au 19 mai 2009) puis le Conseil de Surveillance (à partir du 19 mai 2009).

(En millions d'euros)	Activités poursuivies	
	2009	2008
Investissements incorporels	(0,9)	(0,5)
Investissements corporels	(42,5)	(57,0)
Investissements financiers	(0,5)	(0,3)
Autres variations des flux d'activités d'investissement	(5,9)	(4,6)
SOUS-TOTAL	(49,8)	(62,4)
Investissements liés aux acquisitions	(26,2)	(100,2)
Investissements liés aux cessions	1,7	26,8
TOTAL	(74,3)	(135,8)

Politique de financement

Le financement est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe dont la mise en œuvre est coordonnée par la Direction Administrative et Financière.

Le Groupe dispose de lignes de crédits confirmées qui ne sont pas utilisées en totalité.

Les emprunts sont, pour la plupart, contractés par Le Carbone Lorraine. Des systèmes de *cash-pooling*, en Europe, aux États-Unis et en Chine permettent d'optimiser l'utilisation de toutes les lignes de crédit.

En 2003, le Groupe a refinancé un emprunt bancaire arrivant à maturité par des placements privés américains ayant pour échéance finale l'année 2015 afin de diversifier ses sources de financement.

En 2007, le Groupe a réalisé une émission obligataire sous la forme d'OBSAAR d'une maturité moyenne de six années.

En 2008, le Groupe a refinancé son crédit syndiqué arrivant à échéance fin 2009 par un nouveau crédit syndiqué d'une durée de cinq ans. Il a également mis en place en Chine un crédit syndiqué d'une durée de 3 ans partiellement renouvelable annuellement.

L'ensemble des informations sur les emprunts est mentionné dans la note n° 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

Carbone Lorraine a d'autre part émis en décembre 2008 des bons d'émission d'actions réservés à la Société Générale, dans le cadre d'un Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Options (PACEO).

L'ensemble des informations sur le PACEO est mentionné dans la note n° 12 de l'annexe aux comptes annuels.

Politique de recherche

La Recherche et Développement concerne tout d'abord le développement des matériaux, procédés de fabrication, produits, systèmes et applications, dont l'objectif est double :

- assurer la croissance du Groupe ;
- diminuer ses coûts de fabrication.

Le Groupe consacre environ 3 % de son chiffre d'affaires à la Recherche et Développement en frais de fonctionnement des équipes dédiées à 100 %, en développement produits (matériaux/procédés) et en efforts technico-commerciaux pour développer constamment de nouvelles solutions ou services pour ses clients.

L'essentiel de ces dépenses est financé sur fonds propres.

En 2009, comme l'année précédente, l'effort d'innovation a porté sur deux axes principaux :

- le développement durable, à travers des projets qui porteront notre croissance à court et long termes ;
- le renforcement de la compétitivité des produits de nos cœurs de métiers.

Ainsi, parmi les quatorze principaux projets d'innovation déployés en 2009, six concernaient le développement durable dans l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'efficacité énergétique, et le transport ferroviaire, alors que les huit autres étaient orientés vers une stratégie d'ouverture de nouveaux marchés ou de consolidation

de nos positions grâce à des procédés améliorés, visant des débouchés comme la pharmacie, la distribution d'électricité, et la chimie organique et minérale.

Parmi les innovations majeures finalisées en 2009 ou encore en cours, on peut citer par exemple :

- la conception d'un système breveté d'assemblage de patin troisième rail 100 % recyclable, pour captation ferroviaire de courant appliquée aux métros, permettant aux utilisateurs finaux de remplacer la pièce d'usure ;
- la mise au point de procédés de revêtement en carbure de silicium de cylindres en graphite isostatique, ainsi que de feutres rigides isolants thermiques, procurant un avantage concurrentiel décisif à nos clients intervenant sur le marché du polysilicium utilisé dans la fabrication de cellules photovoltaïques ;
- l'adaptation de la technologie de tamis moléculaire, 100 % recyclable, au procédé de génération de gaz HCl permettant de fournir un gaz ultra-pur nécessaire à la fabrication de cellules photovoltaïques dans des conditions respectueuses de l'environnement et contribuant au renforcement de la position leader du Groupe sur les systèmes HCl ;
- la conception de systèmes de protection surtension anticipant les nouvelles exigences de raccordement des panneaux photovoltaïques.

Endettement

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles poursuivies se sont élevés, après financement du besoin en fonds de roulement, à 115,5 millions d'euros contre 65,6 millions d'euros en 2008.

Cette génération de *cash-flow* provenant notamment d'un plan d'actions de réduction de stocks, a contribué au financement des investissements nets de 74,3 millions d'euros dont 24,5 millions liés à des variations de périmètre.

Cette bonne génération de trésorerie et les apports en fonds propres pour 87,6 millions d'euros ont permis de réduire la dette nette de 91 millions d'euros. L'endettement net total consolidé s'élève, fin décembre 2009, à 214,9 millions d'euros, contre 305,9 millions d'euros fin 2008.

Le Groupe a ainsi renforcé sa structure financière qui lui permettra d'aborder dans de meilleures conditions la reprise économique.

	31 déc. 2009	31 déc. 2008	31 déc. 2007	31 déc. 2006
Endettement net total (en millions d'euros)	214,9	305,9	191,8	154,3
Endettement net / fonds propres	0,50	0,93	0,62	0,50
Endettement net / Ebitda	2,52	2,73	2,07	1,74

Comptes annuels

→ Situation de la société mère durant l'exercice écoulé

Les ventes et autres produits de la société mère, Le Carbone Lorraine SA, s'élèvent à 4,3 millions d'euros. Ils sont liés à l'activité de holding de Le Carbone Lorraine SA, à savoir la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de diverses prestations.

Le résultat d'exploitation s'établit à - 4,7 millions d'euros et reste stable par rapport à l'année 2008. Il correspond aux frais de fonctionnement de la holding.

Le résultat financier ressort à 17,0 millions d'euros contre 8,1 millions d'euros en 2008. Les gains de change liés au remboursement d'une partie des lignes de crédit moyen terme et des dépréciations de titres et des provisions pour risques moins importantes qu'en 2008 ont permis d'améliorer substantiellement le résultat financier.

Le résultat courant avant impôt et éléments exceptionnels s'élève à 12,3 millions d'euros. Le résultat exceptionnel s'élève à - 1,3 millions d'euros contre 2,0 millions d'euros en 2008. Cette variation s'explique essentiellement par le résultat de la cession des titres de participation liés au secteur d'activité automobile et aux frais annexes liés à cette cession.

L'impôt de 0,6 million d'euros est un produit. Il résulte des impôts versés par les filiales françaises bénéficiaires qui sont intégrées fiscalement.

Après prise en compte de ces éléments, le résultat net ressort à 11,6 millions d'euros contre 12,8 millions d'euros en 2008.

→ Informations sur les délais de paiement des fournisseurs de la société mère

Le délai de paiement généralement retenu pour les fournisseurs est de 45 jours fin de mois.

Conformément à l'article D. 441-4 du Code de commerce, l'échéancier des factures fournisseurs au 31 décembre 2009 est constitué de montants payables dans un délai inférieur à 30 jours pour 0,7 million d'euros et de montants payables entre 30 jours et 45 jours pour 0,2 million d'euros.

Relations mère-filiales

Le Carbone Lorraine SA est une société holding qui a pour vocation la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de prestations liées aux immobilisations incorporelles et corporelles détenues par Le Carbone Lorraine SA.

La société Le Carbone Lorraine SA fait partie du groupe Carbone Lorraine qui comprend 97 sociétés consolidées et non consolidées, réparties dans 35 pays. Les sites industriels les plus importants du Groupe sont situés en France, aux États-Unis, en Chine, au Mexique et en Tunisie.

Le groupe Carbone Lorraine est organisé en deux activités : Systèmes et Matériaux Avancés, et Systèmes et Composants Électriques. Chacune des activités est supervisée par un ou plusieurs membres du Comité Directeur.

Les membres du Comité Directeur assurent parfois des fonctions de mandataire social ou d'administrateur dans les sociétés rattachées à leur activité.

International

En 2009, le Groupe est présent sur l'ensemble des continents au contact de ses clients. Le positionnement international des unités de production protège le Groupe de l'impact des variations monétaires sur sa compétitivité.

En 2009, environ 65 % des investissements physiques du Groupe ont été réalisés à l'international. Le Groupe a notamment poursuivi ses augmentations de capacités de production de blocs et d'usinage de graphite en Amérique du Nord et en Asie. Il a également investi dans ses usines en Autriche et en Inde pour des productions à destination du marché de l'éolien.

En 2009, le Groupe a réalisé 89 %* de son chiffre d'affaires hors de France (ventes des sociétés étrangères hors celles réalisées en France et exportations des sociétés françaises).

La contribution au chiffre d'affaires des filiales étrangères du Groupe atteint 454 millions d'euros en baisse de 15 % par rapport à 2008 à périmètre et changes constants.

L'Amérique du Nord a été particulièrement affectée par la crise (- 21 % à périmètre et changes constants) tandis que l'Europe reculait un peu moins fortement (- 16 % à périmètre et changes constants). C'est en Asie-Pacifique que les ventes ont le mieux résisté (- 7 % à périmètre et changes constants). Cette dernière région représente désormais environ 22 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

* Activités poursuivies.

Normes IFRS

En application du règlement européen n° 1606-2002 qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes

consolidés du groupe Carbone Lorraine sont publiés, depuis une première application sur l'exercice 2005, suivant les normes comptables internationales IFRS.

Évolution récente et perspectives 2010

En dépit de la crise économique mondiale survenue fin 2008, Carbone Lorraine a prouvé en 2009 la bonne résistance de son modèle économique. Cette résistance repose sur un outil industriel optimisé et un repositionnement stratégique sur des marchés d'avenir. La sortie du marché de l'automobile et le positionnement sur des marchés tels que les énergies conventionnelles et alternatives, le transport et la Chimie/Pharmacie ont été source de résistance.

Ainsi, le bien fondé de la stratégie de Carbone Lorraine a été confirmée en période de crise. La poursuite de la politique d'investissement dynamique en 2009 lui permettra d'être parmi les premiers acteurs de son secteur à bénéficier de la reprise dès qu'elle surviendra.

Le quatrième trimestre 2009 a d'ailleurs montré quelques premiers signaux encourageants sur certains segments. En effet, même si l'activité reste morose sur les industries traditionnelles, les importants mouvements de déstockage semblent toucher à leur fin. La reprise devient notamment visible sur les fusibles à usages généraux en Europe. Les ventes d'équipements en graphite

destinées à l'électronique sont en reprise sensible sur toutes les zones géographiques. Les ventes liées aux énergies renouvelables restent toujours très bien orientées.

Compte tenu de la confirmation de ces signes de reprise et malgré un environnement qui reste incertain, Carbone Lorraine devrait renouer avec la croissance de ses ventes et de sa marge opérationnelle en 2010. La poursuite des efforts d'optimisation du besoin en fonds de roulement et le retour à un niveau normatif d'investissements physiques devraient permettre une bonne génération de trésorerie. Carbone Lorraine poursuivra sa dynamique de croissance et ses avancées stratégiques qui visent à affirmer le positionnement du Groupe sur le développement durable.

Carbone Lorraine garde le cap sur ses projets de croissance et maintient les objectifs de son plan d'expansion annoncé en septembre 2008. Néanmoins, les effets de la crise économique et le manque de visibilité sur la rapidité de la reprise ne permettent pas au Groupe de s'engager sur un calendrier.

Autres informations du rapport de gestion incluses dans le rapport financier annuel

Les autres informations, prévues par les textes légaux et réglementaires, figurent dans le rapport financier annuel aux chapitres suivants :

- les informations relatives au capital de la Société sont développées aux chapitres 6 et 7 du rapport financier annuel ;
- les informations relatives à la participation des salariés au capital de la Société sont développées au chapitre 6 du rapport financier annuel ;
- les informations relatives aux mandataires sociaux et à leurs rémunérations sont développées au chapitre 6 du rapport financier annuel, ainsi que dans le rapport du Président du

Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne, également présenté au chapitre 6 ;

- les informations sur la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité sont développées au chapitre 3 du rapport financier annuel ;
- les informations sur les principaux risques auxquels le Groupe est confronté sont données dans le chapitre 6 « Gestion des Risques » du rapport financier annuel ;
- le tableau des résultats des 5 derniers exercices est présenté en chapitre 5 « Comptes sociaux » du rapport financier annuel.

→ Développement durable

	page
RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	26
RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	33

3

Responsabilité économique et sociale

C'est grâce aux qualités humaines des collaborateurs de Carbone Lorraine, à leur diversité, leur savoir-faire, leur motivation et au goût d'entreprendre qui les caractérise, que le Groupe a pu en 2009 poursuivre sa croissance et son développement.

→ La diversité des équipes, source de créativité et d'innovation

Diversité

Pour rompre avec les habitudes, sortir du cadre défini par le passé, pour innover, rien de tel que des personnes différentes, qui se complètent et s'enrichissent mutuellement. Diversité d'origines, de formations, de cultures, de modes de pensées, le Groupe reconnaît en chacun de ses collaborateurs son potentiel de développement et de participation au résultat de l'entité à laquelle il contribue.

Les équipes ressources humaines veillent au respect de l'égalité des chances et à ce que la pluridisciplinarité des équipes soit maintenue ou renforcée.

La mixité est aujourd'hui clairement identifiée et affichée comme un objectif prioritaire de progrès de Carbone Lorraine. Les actions déployées depuis 2009 (recrutements, suivi du parcours professionnel, communication, sensibilisation des managers, rémunération, prise en compte de la parentalité dans la vie professionnelle) ont permis de créer une véritable dynamique sur le sujet : de 13 % de femmes managers en 2008, nous sommes passés à plus de 16 % fin 2009. Rappelons que l'objectif du groupe Carbone Lorraine est d'atteindre une proportion de 20 % en 2013.

Concernant la gestion des « Seniors », Carbone Lorraine considère que la question porte des enjeux stratégiques :

- enjeu de responsabilité sociale ;
- mais aussi enjeu d'avenir pour l'entreprise, son développement et ses performances futures. Les compétences détenues, l'expérience et les savoir-faire constituent une richesse exceptionnelle garante de la capacité du Groupe à évoluer et à innover pour assurer son « *leadership* ».

Un plan d'actions a été finalisé en 2009 pour un déploiement progressif dans le monde entier (avec une adaptation aux règles sociales applicables dans les différents pays). Ce plan vise à préparer les départs en retraite dans les meilleures conditions possibles, mais aussi à favoriser la poursuite d'une activité professionnelle

motivante, en renforçant le lien intergénérationnel et à organiser au mieux la transmission des expertises techniques.

Concernant enfin la diversité culturelle, la diversification des origines des managers pour permettre à des salariés non français d'accéder à des postes à responsabilité reste un enjeu majeur, l'objectif étant que les structures de management reflètent la diversité des équipes. Cela passe par une limitation du recours à l'expatriation de collaborateurs français et par le recrutement de cadres locaux à potentiel susceptibles d'évoluer au sein du Groupe, y compris géographiquement.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Les actions déjà menées sur les sites français en faveur des handicapés (par exemple de la sous-traitance aux ESAT - établissements et services d'aide par le travail) ont permis de réduire la contribution du Groupe au titre de la taxe handicapé. Au delà de cette obligation, le Groupe a décidé, dans le cadre de sa politique de développement de la diversité, de renforcer sa politique vis-à-vis du handicap. Un partenariat a ainsi été établi, fin 2009, avec l'association ARPEJE H (association Loi 1901 visant à accompagner la réalisation de projets d'études de jeunes élèves et étudiants handicapés). Cette initiative permettra d'ores et déjà d'accueillir dès le début de l'année 2010 des stagiaires handicapés pour quelques mois. L'accueil de jeunes nous permet, d'une part, de détecter des individus à potentiel en vue d'un recrutement futur, et également de faire évoluer le regard des collaborateurs de Carbone Lorraine vis-à-vis du handicap, renforçant chez ces derniers, créativité et ouverture.

Relations professionnelles

Outre les relations avec les représentants du personnel au travers des instances d'information et d'échange existant au niveau des sociétés, les réunions du Comité de Groupe (France) et du Comité de Groupe Européen permettent d'assurer un dialogue avec les instances représentatives du personnel sur la situation et les orientations stratégiques du Groupe, tant au niveau français qu'europpéen. Ces deux Comités se sont réunis chacun une fois en 2009.

En France, les organisations syndicales ont été invitées à échanger avec la Direction sur le sujet des Seniors d'une part, et sur les régimes de retraite complémentaire. Ce dialogue social constructif et la forte implication tant des partenaires sociaux que du Comité de Direction, ont permis d'aboutir à la signature de 3 accords en décembre 2009 :

- un accord en faveur de l'emploi des seniors (salariés de 50 ans et plus). Cet accord, signé avec l'ensemble des organisations

syndicales représentatives au niveau du Groupe pour une durée de 3 ans, vise, bien au-delà d'une obligation légale, à mettre en place une politique volontariste, fondée sur des actions concrètes s'inscrivant dans le cadre d'une politique ressources humaines (RH) globale. Ainsi, cet accord s'inscrit au carrefour des trois domaines de la politique RH que sont : la diversité et l'égalité des chances, la santé au travail et les conditions de travail, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Cet accord prévoit un objectif chiffré de maintien dans l'emploi de 15 % des salariés de 55 ans et plus, et des actions concrètes favorisant ce maintien dans l'emploi, structurées autour de 4 piliers :

- renforcement des bilans individualisés : avec notamment la création d'un entretien d'expérience pour les salariés de 58 ans pour identifier les savoirs à transmettre, et organiser la dernière partie de la vie active en prenant en compte les souhaits du salarié senior,
- développement d'une politique de formation seniors,
- mise en place du tutorat et d'autres formes de transmission des savoirs,
- des outils d'amélioration des conditions de travail et de santé au travail ;
- des accords PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif) et PERE (Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise) signés avec la CFE/CGC, FO et la CFDT. Ces nouveaux dispositifs de retraite supplémentaire, qui complètent le dispositif légal, démontrent un engagement durable du Groupe pour aider chaque salarié à anticiper les conditions de sa future retraite. Ils constituent également un élément important d'attractivité du Groupe auprès de futurs salariés. Ils intègrent toutes les populations en tenant compte de leur spécificité :
 - le dispositif PERCO, en place au 1^{er} trimestre 2010, concerne l'ensemble des salariés du Groupe en France. Il prévoit un abondement, particulièrement avantageux pour les salariés dont la capacité d'épargne est la plus faible,
 - l'accord PERE, qui concerne l'ensemble des salariés cadres et assimilés du Groupe en France, sera en place dès 2011.

→ Le savoir-faire propre à chacun de nos métiers

Le développement des savoir-faire et de l'innovation est prioritaire dans la politique de gestion des compétences.

Innovation et gestion de projets

L'innovation est au cœur de la stratégie du Groupe, car elle permet de dégager de la croissance et de se positionner sur une offre moins concurrentielle car différenciante. L'objectif est double :

- renforcer la culture, les moyens et le pilotage de l'innovation et de la Recherche & Développement (R&D) ;
- organiser et favoriser les partages et synergies de ressources de R&D entre les entités du Groupe.

Dès la fin 2008, des décisions ont été prises et des actions engagées, qui ont vu leurs effets se concrétiser en 2009 et en 2010. Par exemple :

- création d'une base de données interne en ligne listant les experts (par matériaux, par phénomènes physiques ou chimiques, par processus industriels) et les équipements spéciaux existants sur l'ensemble des sites du Groupe ;
- formalisation des axes de recherche, de développement et de veille technologique des divisions et du Groupe, en vérifiant leur cohérence avec nos objectifs de croissance sur certains marchés clés comme le solaire ou l'éolien ;
- élargissement du challenge « Innovation » à un troisième prix « Fonction Support » en plus des deux prix historiques existants « Créativité », « Croissance Plus » : cela a permis cette année de récompenser les trois meilleures idées créatrices de valeur ajoutée. Ces challenges sont reconduits en 2010.

Gestion prévisionnelle des compétences

La démarche de Gestion prévisionnelle des compétences (GPRH) a été poursuivie en 2009 sur l'ensemble des divisions, chacune devant établir une projection sur les années à venir des compétences dont elle aura besoin, compte tenu de ses enjeux et de ceux du Groupe. Cette projection a été revue et discutée en Comité de Direction.

L'identification des métiers clés pour le Groupe permet de préparer nos équipes actuelles à l'acquisition des savoir-faire nécessaires. L'anticipation des départs liés à l'évolution démographique de nos effectifs est aussi un point important de la politique de gestion prévisionnelle des ressources afin de préparer l'avenir.

Le groupe de travail sur la « Gestion des seniors et culture Groupe » a élaboré un plan d'actions déployé progressivement dans le monde entier (avec une adaptation aux règles sociales applicables dans les différents pays). Ce plan d'actions vise à assurer le remplacement et la transmission des savoir-faire des seniors, accroître les effectifs et les compétences des managers pour accompagner la croissance du Groupe, et développer la communication sur les valeurs et la culture de l'entreprise. Il inclut la mise en place d'un processus de définition des compétences clés au niveau mondial et leur transfert. Ce processus a été déployé sur les sites industriels majeurs du Groupe à partir de mars 2009. Pour chaque collaborateur dont les compétences sont considérées comme clés, un plan de succession doit être établi et être remis à jour une fois par an. Le transfert des compétences est formalisé à travers un entretien d'expérience organisé par les managers avec chacun de ses collaborateurs l'année des 58 ans de ce dernier (cet âge peut varier d'un pays à l'autre en fonction des législations et des pratiques locales).

En France, la démarche d'identification des évolutions des métiers/compétences, les outils de la formation professionnelle, la prise en compte de l'expérience professionnelle, la mobilité interne, et l'évolution professionnelle en fin de carrière, ont été traités avec les partenaires sociaux dans l'accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences signé en 2007. Certains sites ont commencé à déployer cet accord localement.

Un processus de recrutement des managers a été déterminé en 2008 et déployé depuis lors sur toutes les sociétés du Groupe. Il vise à harmoniser les pratiques de recrutement afin d'en améliorer le professionnalisme et la technicité.

Le processus d'intégration des nouveaux embauchés a été renforcé à travers la préparation et la diffusion d'un livret d'accueil dans le Groupe.

L'entretien annuel est l'un des maillons essentiels du processus de développement des compétences mis en place au sein du groupe Carbone Lorraine. Moment privilégié de dialogue et d'échanges entre le salarié et son supérieur hiérarchique direct, l'entretien permet de mesurer la performance individuelle sur l'année écoulée et de fixer les objectifs de l'année suivante. Il est aussi l'occasion d'évaluer les actions de développement des compétences menées dans l'année et de déterminer les actions à engager ou à poursuivre pour progresser dans la fonction ou dans la perspective d'une évolution ultérieure. Une application développée sur l'Intranet du Groupe permet de gérer les formulaires en ligne et facilite la réalisation des entretiens annuels.

Des formations à la pratique de cet entretien de performance ont été réalisées dans divers pays (France, Europe...) auprès des managers des sites.

En France, l'accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et l'accord sur la gestion des Seniors renforcent ce processus de développement des compétences. Le bilan professionnel d'étape, qui complète l'entretien annuel pour tout salarié dès l'âge de 45 ans, a pour objectif d'approfondir le projet professionnel du salarié, au regard de ses aspirations, de ses compétences, et des besoins actuels et prévisibles du Groupe en matière d'effectifs et de compétences. Il s'agit de préparer au mieux la seconde partie de carrière.

Par ailleurs, les Comités de Carrière sont l'occasion de faire chaque année un point sur les perspectives de carrière des principaux managers du Groupe et d'élaborer un plan de développement des compétences individuelles. Le dispositif existant a été enrichi en 2009. En effet, un comité de carrière est dorénavant organisé au niveau de chaque site du Groupe dans le monde, au plus près des managers de terrain. Le comité de carrière Groupe, organisé une fois par an pour chaque division et pour chaque direction fonctionnelle, s'appuie sur les informations issues de ces comités pour définir les plans de développement et d'évolution des hommes et femmes clés de l'entreprise en donnant une ouverture inter-divisions.

Pour certains jeunes managers, la participation à un « *Assessment Center* » de deux jours a été mise en place. Elle permet, au travers

de mises en situation professionnelle, d'identifier les compétences acquises et celles qui nécessitent d'être développées.

La dimension internationale de Carbone Lorraine ouvre de réelles opportunités pour le développement des carrières. Le Groupe affiche sa volonté d'encourager les échanges entre les différentes entités, divisions et zones géographiques. Une politique de recrutement interne prioritaire vise à faire vivre la mobilité, et à favoriser une diversité internationale des managers.

La cartographie des postes-repères, qui identifie une soixantaine de fonctions pour une dizaine de filières (management, commercial, R&D, achats...) permet d'affiner la politique de recrutement, d'assurer une homogénéité dans la gestion des collaborateurs en fonction de leur niveau de contribution et de faciliter le développement des compétences.

→ La formation et le développement de compétences

Afin de favoriser leur progression et de les préparer à de futures responsabilités, les collaborateurs de tous niveaux participent régulièrement à des formations ainsi qu'à des « missions formatrices » portant volontairement sur des thèmes situés en dehors de leurs champs de compétences habituels.

En 2009, les efforts de formation se sont poursuivis sur les deux thèmes prioritaires :

- contribuer à la transformation de Carbone Lorraine en société de croissance ;
- atteindre l'excellence opérationnelle en matière de sécurité et de management des hommes, conformément aux lignes directrices de la démarche Qualité et Progrès Continu.

Dans une année difficile pour la formation, l'acquisition de nouvelles compétences a pu se faire à travers certains changements de métiers.

Au total, en 2009, le Groupe a consacré 1 % de sa masse salariale à la formation, soit 13 heures de formation en moyenne par salarié.

LA FORMATION DANS LE GROUPE CARBONE LORRAINE

Formation*	2009	2008	2007
En % de la masse salariale			
Groupe	1 %	1,1 %	1,1 %
• dont France	2 %	2 %	2 %
En nombre moyen d'heures par salarié			
Groupe	13	14	9
• dont France	15	13	13

* Hors Inde, Chine, Tunisie et Mexique.

En 2010, la politique de formation se poursuivra avec une priorité pour les actions de développement des compétences nécessaires pour mener à bien les projets en Asie, pour y déployer les processus management des compétences, communication interne, sécurité, etc. Un effort particulier sera réalisé pour faciliter le processus de transfert des compétences. Parallèlement, cette politique de formation s'attachera au renforcement de la culture Carbone Lorraine en la formalisant et en la communiquant aux nouveaux arrivants.

→ Des collaborateurs motivés et impliqués : le secret de la réussite

La communication interne

La motivation passe d'abord par le partage de l'information. Que ce soit à propos des résultats ou des futurs projets du Groupe, Carbone Lorraine s'attache à communiquer en interne sur l'évolution de ses activités. Ce souci de transparence permet à chacun de ressentir pleinement son appartenance au Groupe.

La diffusion du journal interne *CL Infos* a été étendue depuis 2008 aux sites chinois. Disponible en sept langues (français, anglais, allemand, espagnol, italien, chinois et portugais) il est distribué à chaque collaborateur du Groupe. Depuis 2009, une version interactive est également disponible sur l'Intranet.

L'information est également relayée dans des supports complémentaires, *CL Flash* sur les sujets d'actualité ou les *Infos Sites* centrés sur les informations locales. Des réunions d'échanges entre la Direction et les collaborateurs ont lieu tous les mois dans la plupart des sites.

L'Intranet du Groupe, rajeuni en 2007, est un espace convivial de partage d'informations et d'outils, accessible en temps réel et dans le monde entier. Son contenu est sans cesse enrichi par la contribution active de nombreux responsables de domaines. Ses fonctionnalités et sa simplicité d'utilisation favorisent la communication et le partage d'expérience.

La rétribution des collaborateurs

L'implication individuelle et collective des collaborateurs autour d'objectifs communs est l'une des idées fortes de la politique de ressources humaines de Carbone Lorraine. L'intéressement des salariés aux résultats collectifs, la rémunération indexée sur l'atteinte d'objectifs individuels dans un cadre collectif et le développement de l'actionnariat salarié contribuent à cette implication du personnel.

Ainsi, en novembre 2009 une augmentation de capital réservée aux salariés a été souscrite dans 10 pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Carbone Lorraine poursuit sa politique de participation active des collaborateurs du Groupe en proposant régulièrement ce type d'opération.

Les accords d'intéressement et de participation des salariés prennent en compte les résultats financiers du Groupe,

reconnaissant ainsi la contribution de chacun d'entre eux aux performances de leur entreprise. Le développement de l'intéressement technique repose sur des critères collectifs, tels que l'amélioration de la productivité et de la sécurité, la satisfaction du client par la qualité des produits et du service, le respect des délais, l'innovation ou la réduction des coûts de non-qualité. Par ailleurs, l'intéressement financier est lié à l'atteinte d'objectifs de marge opérationnelle au niveau de l'unité ou de la division.

Le bonus des managers en 2009 est fonction à la fois du résultat économique de leur entité et des résultats obtenus par rapport à leurs objectifs individuels annuels, particulièrement ceux concernant la sécurité, la productivité, la génération de cash et la participation à des projets de croissance. Cette politique permet d'assurer au quotidien la prise en compte des valeurs et des objectifs stratégiques du Groupe.

→ Une démarche de progrès continu fortement mobilisatrice

La démarche Qualité et Progrès Continu (QPC), maintenant bien ancrée dans les pratiques du Groupe, a comme objectif prioritaire de conduire Carbone Lorraine vers l'excellence dans le service client, aussi bien en termes de qualité des produits que de service rendu. Pour y parvenir, de nombreux programmes visant à optimiser les délais de livraison ou la qualité des produits ont été déployés sur l'ensemble des sites du Groupe. Les actions engagées depuis plusieurs années se sont traduites par de profondes améliorations dans l'organisation de la production et des flux permettant de réduire les délais pour les clients. Le programme 5S est un élément essentiel de cette démarche : la mise en place de règles d'ordre, de rangement, de propreté et de discipline permet d'améliorer la productivité, les conditions de travail, la sécurité et la qualité. En faisant progresser la fiabilité de tous les process de l'entreprise, qu'ils soient fonctionnels ou opérationnels, le programme 5S contribue spécifiquement à l'amélioration des performances économiques.

Lancé en 2004, le Challenge 5S Monde mobilise toujours autant les sites du Groupe. Deux prix « 5S » sont attribués chaque année récompensant les ateliers et bureaux.

Cette année, le prix du meilleur atelier 5S a été attribué ex-æquo à l'atelier « *Busboy Area* » de Ferraz Shawmut Juarez (Mexique), ainsi qu'à l'atelier broyage et pesée semi-produits Biens d'Équipement de l'établissement Carbone Lorraine Applications Électriques d'Amiens (France). Deux ateliers très différents l'un de l'autre, démontrant une fois encore que le « 5S » s'applique à tous les types de production.

Le prix du meilleur bureau 5S a été attribué au service Qualité-Sécurité-Environnement de l'établissement Carbone Lorraine Équipements Génie Chimique de Pagny-sur-Moselle (France). La décision de regrouper les services Qualité, Sécurité et Environnement du site en une seule entité « QSE » a été l'occasion de mettre en œuvre une démarche 5S exemplaire.

→ Le goût d'entreprendre, dans un environnement responsable

Favoriser l'esprit d'entreprise

L'épanouissement dans le travail, générateur d'efficacité, contribue au succès du Groupe. Puissants facteurs de motivation des nouveaux embauchés, la fierté de leur métier et la culture du Groupe encouragent les collaborateurs à travailler avec passion et à tendre vers l'excellence. La reconnaissance que Carbone Lorraine accorde au dynamisme les incite à préférer le pragmatisme à la théorie et la simplicité au formalisme.

Par son organisation et les valeurs humaines qu'il affiche, le Groupe encourage ses collaborateurs à la prise d'initiative et à la créativité. À travers les projets transversaux et dans le cadre d'équipes autonomes, les collaborateurs se voient confier rapidement des responsabilités, quel que soit leur niveau d'intervention. Ils y mettent alors toute leur énergie, comme s'il s'agissait de leur propre activité.

Santé et sécurité, une exigence permanente

Basée sur les quatre axes clefs que sont le **Leadership**, le **Renforcement positif**, l'**Analyse des risques** et le **Progrès continu**, le Groupe a poursuivi, malgré l'environnement économique défavorable, le déploiement des actions avec pour objectif à moyen terme l'**Excellence** en matière de santé et de sécurité.

Dans ce contexte, le déploiement des actions de formation au Leadership Sécurité s'est amplifié pour concerner à présent l'ensemble des managers jusqu'au niveau superviseur et chef d'atelier. Cette action doit être achevée d'ici fin 2010 compte tenu du nombre de personnes concernées au niveau mondial. L'enjeu, une fois cette action déployée, est de s'assurer que le leadership attendu de tous nos managers se traduise en actions concrètes sur le terrain garantes de nos progrès futurs.

Parallèlement, une action majeure dans le domaine de l'Analyse des risques a été initiée dans les sites. Le Groupe s'est en effet doté d'une méthodologie commune d'évaluation des risques déployée dans toutes les zones. Ceci doit conduire à un contrôle plus performant des risques critiques dans le souci constant d'une meilleure prévention.

Le Groupe a également fortement amélioré sa coordination au niveau mondial avec un Comité de Sécurité renouvelé et interculturel. Celui-ci se réunit chaque mois afin d'échanger et d'assurer un suivi du déploiement des actions dans chacune des principales zones où Carbone Lorraine est présent. Ainsi les audits croisés, indispensables à un meilleur partage de l'expérience et des bonnes pratiques, se sont progressivement mis en place, en Chine d'abord puis en Amérique du Nord et en Europe.

Comme notre cible commune est l'Excellence en matière de santé sécurité, nous avons décerné pour la première fois les « *Safety Excellence Awards* » à trois sites situés au Mexique, en Chine et en Italie. Ces distinctions récompensent des sites dont le niveau de management de la sécurité est de premier ordre et associé à une performance sécurité de très haut niveau. Nous espérons que ces

sites conserveront cet award pour de longues années et que de nombreux autres viendront les rejoindre progressivement, gage pour nous du succès en matière d'excellence sécurité.

Nous avons eu cette année à déplorer davantage d'accidents avec arrêts en dépit d'un nombre d'heures travaillées très inférieur, ce qui conduit à une dégradation de notre ratio TF1. Nous avons pris en compte dans nos calculs des nouvelles acquisitions dont la culture sécurité est à construire.

NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRÊT PAR MILLION D'HEURES TRAVAILLÉES (TF1)

2009	2008	2007
4,4	2,7	2,6

NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ET SANS ARRÊT PAR MILLION D'HEURES TRAVAILLÉES (TF2)

2009	2008	2007
12,4	11,7	10,9

NOMBRE DE JOURS D'ARRÊT POUR ACCIDENT DE TRAVAIL PAR MILLIERS D'HEURES TRAVAILLÉES (TG)

2009	2008	2007
0,23	0,20	0,19

→ Un Groupe socialement responsable

Ferroxdure à Evreux (France)

Le dernier salarié cadre a quitté les effectifs le 31 août 2009, terminant ainsi sa préretraite progressive. Il a assuré le lien avec les administrations, les repreneurs des terrains ainsi qu'avec l'ASCBE (Association pour le Soutien et la Création d'emplois dans le Bassin d'Evreux).

Pour mémoire, cette association avait été créée en 2005 afin de mutualiser avec d'autres entreprises les fonds affectés à l'obligation de ré-industrialisation et d'optimiser leur efficacité.

Depuis lors, de nouvelles entreprises ont rejoint les créateurs et, à fin 2008, l'ASCBE a pu accompagner plus de trente entreprises créant de l'emploi ou de nouvelles activités. Elle a directement participé à la mise en place réalisée ou programmée de 340 emplois.

Carbone Lorraine Applications Électriques à Amiens (France)

Un projet d'envergure a été engagé sur le site de Carbone Lorraine Applications Électriques (CLAE) à Amiens, en France.

Confrontée de longue date à des difficultés économiques, la Division EMC (« Balais automobile et électroménager ») ne pouvait poursuivre ses activités de façon durable et rentable. Il a été décidé de les transférer vers d'autres sites industriels du Groupe.

Conscient de sa responsabilité envers les salariés et pour assurer sa pérennisation, le site a mis en place un projet original et novateur, avec l'accompagnement des organisations syndicales et l'appui des autorités locales.

Le projet consiste à former, adapter et reconvertir les salariés précédemment affectés à l'activité EMC (devenue AVO Carbon) vers l'autre activité du site, ceci afin de limiter l'impact social de ce projet industriel.

Aujourd'hui, 22 mois après l'engagement de cette démarche, une solution d'emploi a déjà été trouvée pour 70 % des 135 salariés anciennement affectés à l'activité EMC. Un plan ambitieux de formation portant sur près de 30 000 heures a été engagé. Fait notable, CLAE a accompagné 16 salariés dans la réalisation de projets personnels.

L'éthique des pratiques professionnelles

La Charte Éthique Achats, mise en place dès 2003, met l'accent sur la transparence de la politique et des procédures d'achat à tous les niveaux du Groupe, sur le choix des partenaires et des fournisseurs et sur les bonnes pratiques dans les relations avec ces derniers. En outre le Plan Achats triennal qui s'est achevé en 2009 a vu l'initialisation d'un processus de sélection basé sur des critères liés à la préservation de l'environnement ou à la réduction des consommations d'énergie.

En ce qui concerne les Systèmes d'information, la charte d'utilisation des moyens informatiques et de télécommunications a pour objectif de concilier le respect des libertés individuelles des salariés et la préservation de la sécurité et des intérêts légitimes du Groupe.

Enfin, dans le cadre de la démarche éthique du Groupe, les collaborateurs ont la possibilité de placer les sommes issues des accords d'intéressement ou de participation sur un nouveau support reflétant les exigences éthiques de Carbone Lorraine. Ce fonds, majoritairement investi en actions, recherche une performance des placements sur le long terme et a retenu des titres répondant aux critères sociaux, environnementaux et de gouvernance de l'investissement socialement responsable.

→ Sous-traitance

Le Groupe recourt en partie à la sous-traitance pour la fabrication de ses produits. Elle s'est élevée, comme en 2009, à 15 millions d'euros, essentiellement pour des opérations d'assemblage. Par ailleurs, des opérations de découpage et d'emboutissage de pièces métalliques sur plan ainsi que la fabrication de pièces plastiques sur plan ont été sous-traitées pour environ 25 millions d'euros. Ces achats représentent environ 20 % des achats du Groupe.

→ Les effectifs du Groupe

La proximité avec les clients est un axe majeur de la stratégie de Carbone Lorraine dont le dispositif industriel est largement déployé à l'international. Le Groupe est implanté sur tous les continents avec plus de 55 % de ses effectifs hors d'Europe. Les pays à fort capital humain sont principalement la France, les États-Unis, la Chine et la Tunisie.

EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (À FIN DÉCEMBRE)

Pays	2009*	2008**	2007
Europe (y compris Tunisie)	44 %	2 380	3 538
• dont France	25 %	1 440	1 749
Amérique du Nord (y compris Mexique)	30 %	2 043	2 436
Asie-Pacifique	22 %	1 151	530
Reste du monde	4 %	274	354
TOTAL	100 %	5 848	6 857

* En 2009, les effectifs comprennent de nouvelles entités consolidées : Calcarb (GB).

** 2008 effectifs en activités poursuivies.

→ Informations sociales (périmètre France)

Application des dispositions du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce (périmètre France) :

EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE

	2009	2008	2007
Effectifs	1 399	1 664	1 749
• dont CDD	8	21	14

RECRUTEMENTS

	2009	2008	2007
Recrutements	70	93	181
• dont CDD	16	37	23

La plupart des sites français ont très peu recruté en 2009. Toutes les catégories socioprofessionnelles sont concernées. Le ralentissement des activités des sites en 2009, a considérablement affecté les besoins en matière de recrutements. Le travail a été organisé différemment et le temps de travail réparti afin d'optimiser les ressources.

INTÉRIMAIRES

	2009	2008	2007
Effectif moyen	103	171	245
% des effectifs	7 %	10 %	14 %

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

	2009	2008	2007
Heures supplémentaires	27 358	43 716	29 189
% des heures travaillées	1,2 %	1,2 %	0,7 %

La baisse des taux d'heures supplémentaires est liée au ralentissement de certaines activités nécessitant une autre organisation du temps de travail.

ABSENTÉISME

	2009	2008	2007
Taux d'absentéisme	5,16 %	4,55 %	4,52 %
• dont maladie	3,86 %	3,24 %	2,97 %

En 2009, 830 heures de grève ont été comptabilisées, ce qui représente 0,035 % des heures travaillées.

Organisation du temps de travail

La durée de travail des Ingénieurs et Cadres est déterminée selon un forfait annuel de 217 jours travaillés, ce qui représente en moyenne 12 jours de RTT par an.

Au 31 décembre 2009, 63 salariés ont travaillé à temps partiel.

Responsabilité environnementale

C'est à double titre que Carbone Lorraine concrétise son engagement en faveur du développement durable. Parallèlement à son positionnement de plus en plus fort sur les marchés des énergies renouvelables, Carbone Lorraine s'est engagé dans une stratégie de croissance rentable respectueuse de l'environnement et socialement responsable. Réelle valeur du Groupe, le respect de l'environnement s'inscrit dans une démarche collective et pragmatique. L'ensemble du personnel est sensibilisé et formé afin d'acquiescer les réflexes favorisant le respect de l'environnement. Cette démarche est déployée dans l'ensemble du Groupe à tous ses niveaux.

→ La politique environnementale de Carbone Lorraine

Carbone Lorraine est soucieux de protéger l'environnement et s'engage à respecter les principes suivants :

1. **se conformer à la réglementation en vigueur**, au travers des exigences légales et autres, pour les produits et les installations existantes ;
2. **inventorier les risques potentiels** des installations et des produits, examiner si la prévention est suffisante pour éviter tout accident qui pourrait avoir un effet dangereux sur les personnes et les milieux avoisinants (en particulier pour les clients, le personnel de l'entreprise et les personnes habitant à proximité des sites de production) ;
3. **visiter périodiquement les installations** pour détecter les anomalies ;
4. **utiliser les incidents et les bons exemples internes ou externes** pour une démarche de qualité et de progrès continus par le retour d'expérience ;
5. **minimiser les consommations** d'eau, d'énergie, de matières premières et d'emballages et encourager le recyclage ou la revalorisation des déchets ;
6. **favoriser les améliorations** par le progrès continu en mettant en place un système de management environnemental ISO 14001 dans tous les sites importants ;
7. **favoriser le développement de l'éco-conception**, notamment avec l'extension de l'utilisation du logiciel dédié EIME.

→ Une démarche pragmatique pour minimiser l'impact de nos activités sur l'environnement

La politique environnementale de Carbone Lorraine se traduit sur le terrain par la recherche des meilleures pratiques et une extrême vigilance afin d'éliminer, réduire ou traiter les rejets polluants gazeux, liquides ou solides et de minimiser les autres nuisances. D'une manière générale, le Groupe s'emploie à privilégier les actions en faveur de la réduction de CO₂.

Pour répondre aux contraintes environnementales européennes et anticiper l'évolution de certaines réglementations, Carbone Lorraine a intensifié ses travaux sur plusieurs axes.

Dans le cadre de la réglementation REACH, le Groupe a poursuivi, en 2009, ses travaux d'inventaire et d'analyse de tous les produits chimiques utilisés dans ses processus de production. Il a été décidé de procéder à un pré-enregistrement « large » auprès de la commission européenne. Ainsi, après avoir effectué un relevé de l'ensemble des substances utilisées par le Groupe en Europe, certaines substances considérées comme stratégiques ont fait l'objet d'un pré-enregistrement de précaution afin de garantir la possibilité de les utiliser même en cas de défaut de pré-enregistrement par les fournisseurs. Le Groupe mène parallèlement une démarche auprès de ces derniers afin de s'assurer qu'ils appliquent bien la réglementation. Des mesures sont également prises afin de se prémunir contre le risque de rupture d'approvisionnement sur des produits clés.

Parallèlement, en ce qui concerne les substances CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction), Carbone Lorraine a poursuivi la mise en œuvre de mesures de protection, aussi bien vis-à-vis du personnel que de l'environnement, comme le remplacement de systèmes d'aspiration permettant de diminuer de façon significative, le taux de poussières.

Dans cette même logique d'anticipation des questions liées à l'environnement, et bien que ne figurant pas parmi des entreprises soumises au premier Plan National d'Affectation des Quotas d'émission de dioxyde de Carbone (PNAQ) le Groupe, après avoir réalisé le bilan carbone de l'un de ses principaux sites industriels en 2008, a initié trois nouvelles démarches en 2009, dont deux sont déjà finalisées. Ces analyses permettent de déterminer les postes de gisements d'économies et ont valeur de sites pilotes pour la généralisation de la démarche sur les principaux sites du Groupe.

En ce qui concerne les déchets, les effluents gazeux sont captés et traités avant leur rejet dans l'atmosphère ; l'émission de poussières est contrôlée par des systèmes d'aspiration et des capots sur machine. La gestion des déchets fait partout l'objet d'une attention toute particulière. Certaines améliorations sont également proposées par les équipes elles-mêmes dans le cadre de la démarche 5S et sont ensuite généralisées. Cette méthode repose sur le tri, le rangement, le nettoyage, la standardisation et la maintenance. Tous les sites du Groupe doivent respecter ces normes strictes quelle que soit leur localisation.

En matière de retraitement de déchets, le Groupe participe activement à des travaux sur la filière « Déchets de fusibles » permettant de recycler des fusibles usagés avec une valorisation conséquente de métaux qu'ils contiennent.

Carbone Lorraine a poursuivi en 2009 les travaux initiés en 2008 dans le domaine du « *redesign to cost* » de certains de nos produits. Cette méthode permet non seulement de remettre à plat les diverses composantes du produit, mais permet également de remplacer certaines matières premières par d'autres plus en accord avec la composante environnementale.

Enfin, dans le cadre de la directive européenne sur la meilleure technologie disponible (MTD) visant à limiter la pollution industrielle, le Groupe a mené en 2009 une étude sur les technologies actuellement utilisées dans nos processus majeurs afin d'évaluer les écarts avec ces MTD et définir des plans d'actions éventuels.

Au-delà de ces grands projets, Carbone Lorraine poursuit sa démarche de fond, en surveillant étroitement les risques liés à la pollution des sols, notamment au travers d'audits approfondis qui n'ont fait état d'aucun risque environnemental majeur.

En matière de qualité, la démarche de Qualité et Progrès Continu (QPC) se poursuit d'année en année, renforcée par des actions de formation pour atteindre l'excellence opérationnelle. Des challenges, tels que le Challenge 5S Monde, entretiennent l'émulation entre les différentes sociétés du Groupe.

La démarche de Certification ISO 14001 se maintient, les principaux sites du Groupe sont maintenant certifiés. Certains sites vont encore plus loin en s'engageant dans le processus de certification lié à la sécurité appelé OHSAS 18001 (*Occupational Health and Safety Assessment Series*) ou Gestion de la Santé et de la Sécurité au Travail.

→ La gestion globale des risques

La Direction des Risques et de l'Audit interne a vocation à assurer une meilleure prise en compte des risques auxquels le Groupe pourrait être exposé. Elle détecte les principaux risques encourus par le Groupe et définit la politique de prévention et de réduction de ces derniers, propose des plans d'actions et veille à leur mise en œuvre.

Le concept de risque est pris en compte de plus en plus largement par les dirigeants du Groupe, qu'ils soient opérationnels ou fonctionnels. Cette intégration est favorisée par les audits systématiques, outils essentiels de la politique de prévention.

L'année 2009 a permis d'initier la mise en œuvre des plans d'actions consécutifs à la troisième cartographie des risques réalisée en 2008, qui n'avait cependant pas identifié de risque majeur. Ces mesures portent sur l'ensemble des risques du Groupe, qu'ils soient industriels, liés à la stratégie, aux finances et à la gestion de l'information.

Il convient également de rappeler qu'aucun site du Groupe n'est soumis au classement de la directive Seveso.

→ Mieux produire avec l'éco-conception

Le Groupe s'efforce d'offrir des produits présentant un impact réduit sur l'environnement. Pour ce faire, il cherche à se doter des meilleures technologies disponibles pour la conception de ses nouvelles lignes de fabrication et de ses nouveaux produits.

La maîtrise des outils informatiques et des compétences spécifiques de l'éco-conception permet aujourd'hui au Groupe d'aller plus loin dans le développement de nouveaux produits encore plus respectueux de l'environnement.

→ Informations environnementales

En application des dispositions du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Le périmètre Groupe comprend :

- les sites français : CLAE (Amiens), CLEGC (Pagny-sur-Moselle), CLC (Gennevilliers), et Ferraz Shawmut (Saint-Bonnet-de-Mure, Provins, Saint-Loup-de-Naud et La Mure) ;
- la zone Europe : Il Carbonio (Patrica, Italie), Cometec (Lisengericht, Allemagne), DCAG (Francfort, Allemagne), CLGBR (Portslade et Teeside, Grande-Bretagne), Calcarb (Grande-Bretagne) ;
- la zone Amériques : COA (Saint Marys, États-Unis), UCD (Bay City, États-Unis), Ferraz Shawmut (Newburyport, États-Unis), Ferraz Shawmut (Juarez, Mexique), Carbono Lorena (Sao Paulo, Brésil), Astrocosmos (Oxnard, États-Unis) ;
- la zone Asie : Carbone Lorraine (Bommasandra, Inde), Carbone Lorraine (Chongqing, Chine), Xianda (Shanghai, Chine).

Les indicateurs ci-dessous correspondent au nouveau périmètre. Les sites retenus dans le périmètre Groupe représentent environ 90 % de l'activité du Groupe.

INDICATEURS

	Unité	2009 Groupe	2008 Groupe	Var. Groupe 09/08	2009 France	2008 France	Var. France 09/08
Consommation d'eau	m ³	563 816	591 235	(4 %)	289 385	343 080	(15 %)
Consommation d'énergie							
Électricité	MWh	133 565	142 898	(6 %)	40 070	47 824	(16 %)
Gaz	MWh	140 613	191 683	(26 %)	47 093	62 286	(24 %)
Consommation de matières premières et métaux							
Bois	tonnes	1 072	1 998	(46 %)	550	662	(16 %)
Carton	tonnes	945	946	0	516	599	(13 %)
Cuivre	tonnes	1 675	2 196	(23 %)	793	1 097	(27 %)
Déchets							
Bois 100 % recyclés	tonnes	484	622	(22 %)	304	427	(28 %)
Carton propre recyclé	tonnes	250	369	(32 %)	181	187	(3 %)
Déchets industriels banals (DIB)	tonnes	5 613	7 986	(29 %)	820	1 209	(32 %)
Rejets							
Volume des eaux rejetées	m ³	505 332	533 349	(5 %)	289 385	355 538	(18 %)

Dans le cadre de la démarche environnementale du Groupe, les sites ont poursuivi leurs efforts de réduction des impacts en 2009 et mené des actions de progrès :

Amiens

- renouvellement de la Certification ISO 14001 ;
- suivi de la démarche REACH avec un groupe de progrès Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE), Achats et R&D ;
- actualisation de l'étude d'impact pour le bilan de fonctionnement ;
- mise au point d'un nouveau procédé de cuisson graphitation, qui intègre la destruction par pyrolyse des effluents gazeux, et qui économise l'énergie.

Gennevilliers

- bilan carbone terminé en début d'année ;
- renouvellement de la Certification ISO 14001 ;
- suivi de la démarche REACH avec un groupe de progrès HSE, Achats et R&D ;
- mise en place de laveurs d'effluents, avec un filtre total pour les nouveaux fours de purification du graphite ;
- mise en service d'un nouveau four de cuisson électrique équipé d'un incinérateur pour les effluents gazeux ;
- prise en compte de l'environnement dès la conception pour les nouveaux projets ;

- intégration d'une unité de destruction des effluents gazeux par pyrolyse dans un nouveau four de revêtement anti-oxydation ;
- la nouvelle unité des fours de revêtement intègre un laveur d'effluents gazeux.

Pagny-sur-Moselle

- suivi de la démarche REACH avec un groupe de progrès HSE, Achats et R&D ;
- bilan carbone.

St Bonnet de Mure

- suivi de la démarche REACH en tant qu'utilisateur aval.

St Marys

- installation d'un incinérateur de type RTO (*Regenerative Thermal Oxidation*) : économiseur d'énergie ;
- mise en service d'un laveur de fumées dans l'atelier de malaxage des matières premières.

Newburyport

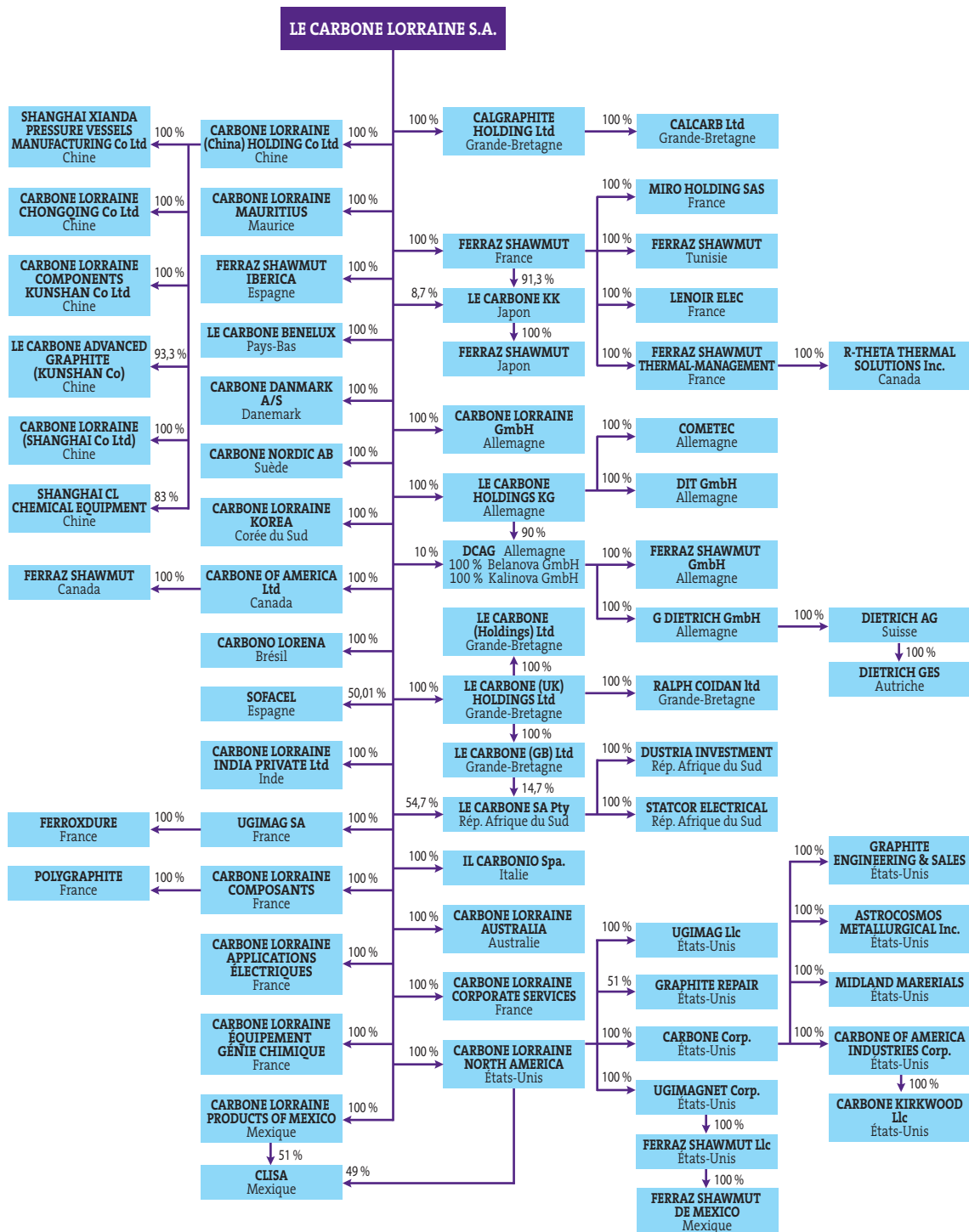
- tendance très nette depuis 2005 à une réduction des consommations eau, électricité, gaz, consécutive à la mise en place d'un programme d'économies d'énergie et à un meilleur contrôle.

→ Comptes consolidés

	page
PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2009	38
LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	39
ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES	41
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	42
ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE	44
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	46
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	47
ANNEXE	48
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	88

4

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009



Liste des sociétés consolidées

	Méthode de consolidation IG : Intégration Globale	% de contrôle Groupe	% d'intérêts Groupe
1. Le Carbone Lorraine SA (France)	IG	100	100
2. Carbone Lorraine Applications Électriques (France)	IG	100	100
3. Carbone Lorraine Composants (France)	IG	100	100
4. Carbone Lorraine Équipements Génie Chimique (France)	IG	100	100
5. Carbone Lorraine Corporate Services (France)	IG	100	100
6. Ferraz Shawmut SAS (France)	IG	100	100
- Ferraz Shawmut Thermal Management	IG	100	100
7. MIRO Holding SAS (France)	IG	100	100
8. Lenoir Elec (France)	IG	100	100
9. Ugimag SA (France)	IG	100	100
10. Ferroxdure (France)	IG	100	100
11. Polygraphite (France)	IG	100	100
12. Carbone Lorraine Holdings KG (Allemagne)	IG	100	100
- Deutsche Carbone AG	IG	100	100
- Belanova-Kalbach GmbH	IG	100	100
- Kalinova-Kalbach GmbH	IG	100	100
- Cometec	IG	100	100
- DIT GmbH	IG	100	100
13. Ferraz Shawmut GmbH (Allemagne)	IG	100	100
14. G. Dietrich GmbH (Allemagne)	IG	100	100
15. Dietrich AG (Suisse)	IG	100	100
16. Dietrich Ges. (Autriche)	IG	100	100
17. Le Carbone Lorraine GmbH (Allemagne)	IG	100	100
18. Sofacel (Espagne)	IG	50	50
19. Ferraz Shawmut Iberica	IG	100	100
20. Le Carbone Holdings (UK) Ltd	IG	100	100
- Le Carbone (GB) Ltd	IG	100	100
- Le Carbone (Holdings) Ltd	IG	100	100
- Ralph Coïdan Ltd	IG	100	100
21. Calgraphite Holding Ltd (GB)	IG	100	100
22. Calcarb Ltd (GB)	IG	100	100
23. Il Carbonio Spa. (Italie)	IG	100	100
24. Le Carbone Benelux (Pays-Bas)	IG	100	100
25. Carbone Nordic AB (Suède)	IG	100	100
- Carbone Danmark A/S	IG	100	100
26. Carbone of America (LCL) Ltd (Canada)	IG	100	100
27. R Theta Thermal Solutions Inc (Canada)	IG	100	100
28. Ferraz Shawmut Canada	IG	100	100

	Méthode de consolidation IG : Intégration Globale	% de contrôle Groupe	% d'intérêts Groupe
29. Carbone Lorraine North America (USA)	IG	100	100
- Graphite Repairs	IG	51	51
- Carbone Corp.	IG	100	100
- Ugimagnet Corp.	IG	100	100
- Carbone of America Industries Corp.	IG	100	100
30. Carbone Kirkwood Llc (USA)	IG	100	100
31. Astrocosmos Metallurgical Inc. (USA)	IG	100	100
32. Midland Materials (USA)	IG	100	100
33. Graphite Engineering and Sales (USA)	IG	100	100
34. Ferraz Shawmut LLC (USA)	IG	100	100
- Ferraz Shawmut de Mexico (Mexique)	IG	100	100
35. Ugimag Inc. (USA)	IG	100	100
36. Carbone Lorraine Products de Mexico	IG	100	100
- Carbone Lorraine Inmobiliaria SA	IG	100	100
37. Le Carbone Lorraine Australia	IG	100	100
38. Le Carbone KK (Japon)	IG	100	100
39. Ferraz Shawmut Japan	IG	100	100
40. Carbone Lorraine Korea	IG	100	100
41. Carbone Lorraine India Private Limited	IG	100	100
42. Carbone Lorraine Mauritius (Ile Maurice)	IG	100	100
43. Carbone Lorraine (CHINA) holding Co. Ltd (Chine)	IG	100	100
44. Carbone Lorraine Shanghai Co Ltd (Chine)	IG	100	100
45. Carbone Lorraine Chongqing Co Ltd (Chine)	IG	100	100
46. Carbone Lorraine Components Kunshan Co Ltd (Chine)	IG	100	100
47. Le Carbone Advanced Graphite (Kunshan) Co Ltd (Chine)	IG	93	93
48. Shanghai Carbone Lorraine Chemical Equipment Cy Ltd (Chine)	IG	95	95
49. Shanghai Xianda Pressure Vessels Manufacturing Co. Ltd (Chine)	IG	100	100
50. Le Carbone PTY Ltd (Afrique du Sud)	IG	69	69
- Statcor Electrical	IG	69	69
- Dustria Investment	IG	69	69
51. Carbone Lorena (Brésil)	IG	100	100
52. Ferraz Shawmut Tunisie (Tunisie)	IG	100	100

Toutes ces sociétés ont un exercice correspondant à l'année civile.

Évolution du périmètre de consolidation au cours des deux dernières années

Les principales modifications de périmètre ayant affecté les comptes consolidés en 2008 et en 2009 sont les suivantes :

- au cours de l'exercice 2008 :
 - la société allemande DIT GmbH acquise par Le Carbone Holding KG au cours de l'exercice 2007 est entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2008,
 - la société Ferraz Shawmut Tunisie est entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2008,
 - la société chinoise Carbone Lorraine Shanghai Co Ltd est entrée dans le périmètre de consolidation à compter du 1^{er} janvier 2008,
 - la société chinoise Shanghai Xianda Pressure Vessels Manufacturing Co Ltd ainsi que la holding détentrice de cette société, CL (China) Holding Co. Ltd, sont entrées dans le périmètre de consolidation au 1^{er} avril 2008,
 - la sous-Division « Freinage ferroviaire et moto » est sortie du périmètre de consolidation au 1^{er} avril 2008 suite à la cession de cette sous-Division appartenant au secteur d'activité « SMA » à la société Faiveley,
 - la société Miro Holding SAS est entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} juin 2008. Cette société détient - par l'intermédiaire de la société non consolidée Hong-kongaise Fuses and Switchgear Ltd - 51 % des titres de la société Zhejiang Mingrong Electrical Protection depuis juillet 2008,
 - la société canadienne R Theta Thermal Solutions Inc, acquise par Ferraz Shawmut Thermal Management au cours de l'exercice 2008, est entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} août 2008,
 - la société Ferraz Shawmut SAS a acquis en septembre 2008 l'activité de fabrication de fusibles de moyenne tension du site de Montpellier d'Areva ;

■ au cours de l'exercice 2009 :

- la société britannique Calcarb Limited acquise en décembre 2008 est entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2009,
- les sociétés Carbone Lorraine Products de Mexico et Carbone Lorraine Inmobiliaria SA sont entrées dans le périmètre de consolidation au 1^{er} mars 2009.

L'établissement de comptes pro forma ne se justifie pas compte tenu du caractère non significatif de ces évolutions de périmètre.

→ Division pour « Balais automobile et électroménager » cédée

■ Au 31 décembre 2008 :

Compte tenu de l'offre ferme d'achat reçue par le Groupe en janvier 2009 pour l'acquisition de sa Division « Balais et porte-balais pour automobile et électroménager » appartenant au secteur d'activité Applications Électriques, les états financiers 2008 du Groupe ont été présentés conformément à la norme IFRS 5 (note n°5).

Au 31 décembre 2008, le bilan, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie présentent les actifs et passifs détenus en vue de leur cession ou de leur arrêt sur une ligne spécifique.

■ Au 31 décembre 2009 :

La finalisation de la cession est intervenue le 1^{er} mai 2009.

Les états financiers annuels 2009 du Groupe tiennent compte de la cession de la division (note n°5).

Compte de résultat consolidé

(En millions d'euros)	Notes	31 déc. 2009	31 déc. 2008
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires consolidé	18	587,3	661,9
Coûts des produits vendus		(412,5)	(445,7)
Marge brute totale		174,8	216,2
Charges commerciales		(60,3)	(64,7)
Frais administratifs centraux et de recherche		(61,3)	(66,3)
Autres charges d'exploitation		(2,3)	(2,2)
Résultat opérationnel courant		50,9	83,0
Charges non courantes	17	(6,5)	(3,9)
Produits non courants	17	2,0	14,2
Amortissement des actifs incorporels réévalués		(0,8)	
Résultat opérationnel	18/20	45,6	93,3
Coût du financement	21	(10,4)	(12,1)
Résultat financier		(10,4)	(12,1)
Résultat courant avant impôt		35,2	81,2
Impôts courants et différés	22	(9,5)	(24,2)
Résultat des activités poursuivies		25,7	57,0
Résultat des activités destinées à être cédées ou arrêtées	5	(10,8)	(27,2)
Résultat		14,9	29,8
Attribuable aux :			
- Actionnaires de Carbone Lorraine		14,6	29,1
- Intérêts minoritaires		0,3	0,7
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		14,9	29,8
Résultat par action	23		
Résultat de base par action (en euros)		0,89	2,05
Résultat dilué par action (en euros)		0,85	1,99
Résultat par action des activités poursuivies	23		
Résultat de base par action (en euros)		1,55	3,95
Résultat dilué par action (en euros)		1,48	3,84

<i>(En millions d'euros)</i>	Notes	31 déc. 2009	31 déc. 2008
ÉTAT RÉSUMÉ DU RÉSULTAT GLOBAL			
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		14,9	29,8
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	21	1,4	(0,6)
Variation des postes du bilan liée au cours de change de fin de période		(3,8)	1,5
Impôt sur le résultat comptabilisé dans les capitaux propres		(0,6)	0,4
PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		(3,0)	1,3
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS AU TITRE DE LA PÉRIODE		11,99	31,1
Attribuable aux :			
- Actionnaires de Carbone Lorraine		11,5	30,5
- Intérêts minoritaires		0,4	0,6
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS AU TITRE DE LA PÉRIODE		11,9	31,1

État de situation financière

ACTIF

(En millions d'euros)	Notes	31 déc. 2009	31 déc. 2008
ACTIF NON COURANT			
Immobilisations incorporelles			
- Goodwill	6	231,3	181,2
- Autres immobilisations incorporelles	8	31,0	8,2
Immobilisations corporelles			
- Terrains		32,1	30,9
- Constructions		47,8	39,2
- Installations techniques, matériels industriels et autres immobilisations corporelles	8	146,2	135,8
- Immobilisations en cours		37,6	29,1
Actifs financiers non courants			
- Titres de participation	9	21,8	69,1
- Dérivés non courants		0,0	2,8
- Autres actifs financiers	3/13	9,4	23,8
Actifs non courants d'impôts			
- Actifs d'impôts différés	22	20,0	10,3
- Actifs d'impôts exigibles non courants		0,1	
TOTAL ACTIF NON COURANT		577,3	530,4
ACTIF COURANT			
- Stocks	10	138,5	165,9
- Clients et comptes rattachés	11	92,0	121,0
- Autres créances d'exploitation		15,8	29,1
- Actifs d'impôts exigibles courants		7,6	10,4
- Autres actifs courants		1,7	9,5
- Actifs financiers courants	15	6,0	0,5
- Dérivés courants	3	0,5	2,0
- Actifs financiers de placement	15	1,2	3,2
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	32,9	46,8
- Actifs détenus en vue de leur cession / arrêt	5	1,3	24,1
TOTAL ACTIF COURANT		297,5	412,5
TOTAL ACTIF		874,8	942,9

PASSIF

<i>(En millions d'euros)</i>	Notes	31 déc. 2009	31 déc. 2008
CAPITAUX PROPRES			
- Capital	12	39,3	28,6
- Réserves		420,5	313,4
- Résultat net de l'exercice		14,6	29,1
- Écarts de conversion		(53,8)	(49,9)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE CARBONE LORRAINE		420,6	321,2
- Intérêts minoritaires		4,3	4,0
CAPITAUX PROPRES		424,9	325,2
PASSIF NON COURANT			
- Provisions non courantes	13	0,4	43,2
- Avantages du personnel	14	34,2	34,9
- Passifs d'impôts différés	22	15,6	6,1
- Emprunt à long et moyen terme	15	192,7	297,6
- Dérivés non courants	3	1,2	0,5
TOTAL PASSIF NON COURANT		244,1	382,3
PASSIF COURANT			
- Fournisseurs et comptes rattachés		53,7	72,0
- Autres passifs d'exploitation		51,4	64,3
- Provisions courantes	13	0,6	3,0
- Passifs d'impôts exigibles courants		2,0	4,4
- Passifs divers	13	33,6	14,0
- Autres passifs financiers courants	15	29,4	39,2
- Dérivés courants		0,1	3,9
- Comptes courants financiers	15	1,9	1,3
- Concours bancaires courants	15	31,0	18,3
- Passifs associés aux actifs détenus en vue de leur cession / arrêt	5	2,1	15,0
TOTAL PASSIF COURANT		205,8	235,4
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		874,8	942,9

Variation des capitaux propres

<i>(En millions d'euros)</i>	Attribuables aux actionnaires de Carbone Lorraine					Intérêts minoritaires	Capitaux propres
	Capital	Primes et réserves	Résultats	Écart de conversion	Total		
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007	28,6	309,3	15,4	(50,4)	302,9	4,1	307,0
Résultat N-1		15,4	(15,4)		0,0		0,0
Résultat de la période			29,1		29,1	0,7	29,8
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture		(0,2)			(0,2)		(0,2)
Écart de conversion et divers		1,1		0,5	1,6	(0,1)	1,5
Résultat global total de la période	0,0	0,9	29,1	0,5	30,5	0,6	31,1
Dividendes versés		(12,1)			(12,1)	(0,7)	(12,8)
Augmentation de capital					0,0		0,0
Actions auto-détenues		(0,1)			(0,1)		(0,1)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2008	28,6	313,4	29,1	(49,9)	321,2	4,0	325,2
Résultat N-1		29,1	(29,1)		0,0		0,0
Résultat de la période			14,6		14,6	0,3	14,9
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture		0,8			0,8		0,8
Écart de conversion				(3,9)	(3,9)	0,1	(3,8)
Résultat global total de la période	0,0	0,8	14,6	(3,9)	11,5	0,4	11,9
Dividendes versés		(8,9)			(8,9)	(0,1)	(9,0)
Augmentation de capital	10,7	83,4			94,1		94,1
Frais sur augmentation de capital		(2,4)			(2,4)		(2,4)
Actions auto-détenues		0,5			0,5		0,5
Autres éléments		4,6			4,6		4,6
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2009	39,3	420,5	14,6	(53,8)	420,6	4,3	424,9

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(En millions d'euros)</i>	31 déc. 2009	31 déc. 2008
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat avant impôts	35,2	81,2
Amortissements	31,4	25,1
Dotations (reprises) de provisions	(3,9)	(5,2)
Résultat financier	10,4	12,1
Plus ou moins-value de cession d'actifs	2,3	0,3
Autres	1,8	(10,6)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du BFR	77,2	102,9
Variation du besoin en fonds de roulement	43,1	(24,2)
Impôts sur le résultat payés	(4,8)	(13,1)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles poursuivies	115,5	65,6
Flux de trésorerie opérationnels des activités arrêtées	(20,2)	(5,2)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	95,3	60,4
Activités d'investissements		
Immobilisations incorporelles	(0,9)	(0,5)
Immobilisations corporelles	(42,5)	(57,0)
Actifs financiers	(0,5)	(0,3)
Variation de périmètre	(24,5)	(73,4)
Autres variations des flux des activités d'investissement	(5,9)	(4,6)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements poursuivies	(74,3)	(135,8)
Flux de trésorerie d'investissement des activités arrêtées	2,2	(1,5)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	(72,1)	(137,3)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'investissements	23,2	(76,9)
Augmentation de capital reçue et autres augmentations des capitaux propres	87,6	(0,5)
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires	(2,5)	(12,8)
Intérêts payés	(10,5)	(9,1)
Variation de l'endettement (note n° 15)	(111,0)	138,6
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(36,4)	116,2
Variation de trésorerie	(13,2)	39,3
Trésorerie à l'ouverture (note n° 15)	50,1	26,4
Trésorerie à la clôture (note n° 15)	34,1	50,1
Variation de périmètre	(1,5)	1,0
Incidence des variations monétaires	4,3	14,6
VARIATION DE TRÉSORERIE	(13,2)	39,3

Annexe

Sommaire des notes annexes



NOTE N° 1	Déclaration de conformité	49
NOTE N° 2	Principes et méthodes	49
NOTE N° 3	Gestion des risques financiers	58
NOTE N° 4	Regroupements d'entreprises	61
NOTE N° 5	Division « Balais pour automobile et électroménager » cédée	62
NOTE N° 6	Goodwill	64
NOTE N° 7	Test de perte de valeur des actifs	64
NOTE N° 8	Immobilisations corporelles et incorporelles	65
NOTE N° 9	Titres de participation	65
NOTE N° 10	Stocks	66
NOTE N° 11	Clients et comptes rattachés	67
NOTE N° 12	Capitaux propres	67
NOTE N° 13	Provisions et passifs éventuels	69
NOTE N° 14	Avantages du personnel	70
NOTE N° 15	Endettement net	73
NOTE N° 16	Justes valeurs	76
NOTE N° 17	Autres charges et produits non courants	77
NOTE N° 18	Information sectorielle	78
NOTE N° 19	Charges de personnel et effectifs	79
NOTE N° 20	Résultat opérationnel	80
NOTE N° 21	Produits financiers et charges financières	81
NOTE N° 22	Impôts	81
NOTE N° 23	Résultat par action	83
NOTE N° 24	Dividendes	83
NOTE N° 25	Contrats de location	83
NOTE N° 26	Information relative aux parties liées	84
NOTE N° 27	Engagements hors bilan	86
NOTE N° 28	Événements postérieurs à la clôture	87
NOTE N° 29	Arrêté des comptes	87

NOTE N° 1 Déclaration de conformité

Conformément au règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés de Carbone Lorraine et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*).

Les normes et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2009 et leurs impacts sont indiqués note n°2. Les nouvelles normes et interprétations non encore appliquées figurent en note W.

Les options retenues par le Groupe sont indiquées dans les chapitres suivants.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des transactions formulés dans les normes IFRS adoptées dans l'Union européenne à cette date. Ils ont par ailleurs été préparés conformément aux règles de présentation et d'information financière applicables aux comptes annuels telles que définies dans le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2008 retraitées selon les mêmes règles.

Les principes comptables décrits en note n° 2 et suivantes ont été appliqués pour l'établissement de l'information comparative et les comptes annuels 2009.

NOTE N° 2 Principes et méthodes

Changement de principes et méthodes

Présentation des états financiers

Le Groupe applique la norme IAS 1 révisée « Présentation des États Financiers » (2007), devenue applicable à compter du 1^{er} janvier 2009. La révision introduit la notion de résultat global total qui prend en compte les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les actionnaires. Le Groupe a choisi la présentation du résultat global en deux états comprenant un compte de résultat et un état séparé reprenant le résultat et les autres éléments du résultat global (comprehensive income). Les informations comparatives ont été retraitées pour être mises en conformité avec la norme révisée. Ce changement de méthode comptable qui n'affecte que la présentation n'a aucun impact sur les résultats.

Identification et présentation des secteurs opérationnels

Le Groupe identifie et présente des secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au Directoire, qui est le principal décideur opérationnel du Groupe. Ce changement de méthode comptable résulte de l'application d'IFRS 8 « Secteurs Opérationnels ». L'information sectorielle comparative a été retraitée en conformité avec les dispositions transitoires d'IFRS 8. Ce changement de méthode comptable n'affecte que la présentation et le contenu à fournir en annexe et n'a aucun impact sur les résultats.

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe. Le résultat opérationnel du secteur est régulièrement examiné par le Directoire afin de prendre des décisions quant aux ressources à

affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante. Les éléments non affectés comprennent principalement les dépenses de la holding.

IAS 23 révisée impose la capitalisation des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, construction ou production d'un actif qualifié et supprime la comptabilisation en charges des coûts d'emprunt. Ces coûts sont considérés comme une part du coût d'acquisition de l'actif. Le Groupe constatait déjà ses coûts d'emprunt directement attribuables dans le coût des actifs qualifiés. IAS 23 révisée n'a donc aucun impact sur les états financiers du Groupe.

Les amendements à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions - Conditions d'acquisition des droits et annulations » clarifient la définition des conditions d'acquisition des droits, introduisent la notion de conditions autres que l'acquisition des droits, imposent que ces autres conditions soient reflétées dans la juste valeur à la date d'attribution et indiquent le traitement comptable des autres conditions et des annulations. Ces amendements n'impactent pas le Groupe compte tenu des conditions d'attribution des plans existants.

IFRIC 14 (IAS 19 « Avantages du personnel » - Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligation de financement minimum et leur interaction) clarifie la date à laquelle les remboursements ou les diminutions de cotisations futures relatifs aux actifs d'un régime à prestations définies sont considérées comme disponibles et donne des précisions sur l'impact de l'obligation d'un financement minimum (OFM) sur ces actifs. L'interprétation traite également le point de savoir quand une OFM peut générer un passif. IFRIC 14 n'a pas d'incidence sur les comptes annuels.

A - Périmètre et méthode de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la perte de contrôle.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %. Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Toutes les transactions et soldes intra-Groupe sont éliminés.

Les comptes consolidés sont établis en euros.

L'activité du Groupe est peu soumise à la saisonnalité ; tant le chiffre d'affaires que les approvisionnements se répartissent linéairement sur l'année.

B - Présentation des états financiers

Le groupe Carbone Lorraine présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS 1 révisée « Présentation des états financiers ».

B1 État du résultat Global

Compte tenu de la pratique et de la nature de son activité le Groupe a opté pour la présentation du compte de résultat suivant la méthode des charges par destination, qui consiste à classer les charges selon leur destination dans le coût des ventes, le coût des activités commerciales, des activités administratives et de Recherche et Développement.

Le Groupe présente le résultat global en deux états comprenant un compte de résultat et un état séparé reprenant le résultat et les autres éléments du résultat global (*comprehensive income*).

B2 État de situation financière

Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de douze mois à la date de l'arrêté sont classés en courant. Les autres actifs et passifs sont classés en non courant.

B3 Tableau des flux de trésorerie

Le Groupe établit le tableau des flux de trésorerie selon la méthode indirecte et les dispositions définies par la norme IAS 7.

La méthode indirecte consiste à déterminer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour lesquelles le résultat est ajusté des transactions sans effets de trésorerie et des éléments liés aux activités d'investissement et de financement.

B4 Activités, actifs et passifs destinés à être cédés ou arrêtés

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand un groupe d'actifs est destiné à être cédé lors d'une transaction unique et que ce groupe d'actifs représente une composante distincte de l'entité (ligne d'activité ou région géographique principale et distincte faisant l'objet d'un plan unique et coordonné pour s'en séparer ou une filiale acquise exclusivement en vue de la revente), on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent. La cession doit être réalisée dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs, ou groupe d'actifs, non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants présentés au bilan comme détenus pour la vente ne sont plus amortis à compter de cette présentation.

Pour les groupes d'actifs répondant à la définition d'une activité destinée à être cédée ou arrêtée, leur résultat est présenté en le distinguant des résultats des activités poursuivies et leurs flux de trésorerie sont présentés sur des lignes distinctes du tableau des flux de trésorerie.

C - Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle.

Le bilan des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro est converti en euros au cours de clôture sauf les capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Le compte de résultat est converti au cours moyen de la période, le cours moyen constitue la valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives.

À l'exception de la trésorerie qui est convertie au cours de clôture, le tableau des flux de trésorerie est converti au cours moyen excepté lorsque celui-ci n'est pas approprié.

Les différences de conversion du bilan sont enregistrées distinctement au poste « Écarts de conversion » dans les capitaux propres et comprennent :

- l'incidence de la variation des taux de change sur les actifs et les passifs ;
- la différence entre le résultat calculé au taux moyen et le résultat calculé au taux de clôture.

Les *goodwill* et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition de filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de la filiale. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale et convertis au taux de clôture.

D - Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans les pertes et profits de change dans le résultat opérationnel.

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Écart de conversion ».

E - Couverture

La comptabilisation et l'évaluation des opérations de couverture sont définies par les normes IAS 32 et 39.

E1 Couverture de change / matière

Un dérivé de change est éligible à la comptabilité de couverture dès lors que la documentation de la relation de couverture a été mise en place à l'origine et que la démonstration de son efficacité tout au long de sa vie a été réalisée.

Une couverture permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes ; elle permet également de se prémunir contre les variations de valeurs de flux de trésorerie (chiffre d'affaires généré par les actifs de l'entreprise, par exemple).

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture (valeur intrinsèque) ; les variations de juste valeur de ces instruments sont ensuite enregistrées en résultat opérationnel (dans les rubriques « Coûts des produits vendus » pour les couvertures matières et « Autres charges d'exploitation » pour les couvertures de change) et compensent au fur et à mesure la variation de valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts. La valeur temps des couvertures est enregistrée en résultat opérationnel dans les « Autres charges d'exploitation » ;
- les variations de juste valeur des instruments non éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement en résultat.

E2 Couverture de taux

Les instruments dérivés de taux sont évalués à la juste valeur au bilan. Les variations de juste valeur sont traitées selon les modalités suivantes :

- la part inefficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en résultat en coût de la dette ;

- la part efficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en :
 - fonds propres dans le cas d'un dérivé comptabilisé en flux de couverture (cas d'un *swap* permettant de fixer une dette à taux variable),
 - résultat (coût de la dette) dans le cas d'un dérivé comptabilisé en juste valeur de la couverture (cas d'un *swap* permettant de rendre variable une dette à taux fixe). Cette comptabilisation est compensée par les variations de juste valeur de la dette couverte.

F - Immobilisations incorporelles

Les normes applicables sont IAS 38 « Immobilisations incorporelles », IAS 36 « Dépréciations d'actifs » et IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et dont le coût peut être déterminé de façon fiable, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent principalement les *goodwill*.

Les autres immobilisations incorporelles (relation clients, technologie) ayant une durée de vie finie sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

F1 Goodwill

En application de la norme IFRS 3, lors d'un regroupement d'entreprises, les actifs, passifs et passifs éventuels de la filiale sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont évalués pour leur part dans les justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés. La différence entre le coût d'acquisition de la filiale et la quote-part du Groupe dans ses actifs nets évalués à leur juste valeur est comptabilisée en *goodwill*.

Les *goodwill* sont rattachés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe (UGT). Les UGT retenues par le Groupe au 31 décembre 2009 sont au nombre de quatre :

- Applications Électriques ;
- Protection Électrique ;
- Hautes Températures ;
- Équipements Anticorrosion.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », les *goodwill* ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an.

Conformément à la norme IAS 36, la méthode de test de perte de valeur des actifs retenue par le Groupe consiste à :

- élaborer des flux de trésorerie après impôt normatif sur la base du Plan Stratégique de l'UGT considérée ;
- déterminer une valeur d'utilité par une méthode comparable à toute valorisation d'entreprise en actualisant les flux de

trésorerie au coût moyen pondéré du capital (*Weighted Averaged Cost of Capital* - WACC -) du secteur ;

- comparer cette valeur d'utilité à la valeur comptable des actifs pour déterminer s'il y a lieu de constater une perte de valeur ou non.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré après impôts du capital pour chacune des unités génératrices de trésorerie (voir note n° 7).

En termes de variation du chiffre d'affaires et des valeurs terminales, les hypothèses retenues sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des activités opérationnelles.

Les pertes de valeur de *goodwill* constatées sont irréversibles.

F2 Brevets et licences

Les brevets et licences sont amortis sur le mode linéaire sur la période de protection juridique.

Les logiciels informatiques sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

F3 Frais de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont immobilisés dès que sont démontrés :

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise ;
- que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable ; et,
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.

Les frais de Recherche et les frais de Développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères prescrits par le nouveau référentiel comptable sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans.

F4 Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise

Les immobilisations incorporelles incluent également la technologie, les marques et les relations clientèles valorisées lors de l'acquisition de sociétés en application de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

Hormis les marques, tous les actifs incorporels sont amortissables et amortis linéairement selon leur durée d'utilité.

G - Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées, à l'exception des terrains qui ont fait l'objet d'une réévaluation à la date de transition aux IFRS.

Les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction et la production d'actifs qualifiés sont incorporés dans le coût de cet actif.

Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

À ce titre, le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue du bien.

Les durées retenues sont :

- construction : 20 à 50 ans ;
- agencements et installations : 10 à 15 ans ;
- matériels et outillages : 3 à 10 ans ;
- matériels de transport : 3 à 5 ans.

Ces durées d'amortissement, ainsi que les valeurs résiduelles, sont revues et sont modifiées à chaque fin de période annuelle ; ces changements sont appliqués de façon prospective.

Les subventions d'investissement sont constatées à l'origine en diminution de la valeur brute de l'immobilisation.

H - Contrats de location

Suivant la norme IAS 17, un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Quand les critères ne sont pas respectés, il s'agit d'un contrat de location simple dont les charges résultant de ces contrats sont enregistrées dans le compte de résultat de l'exercice.

Les immobilisations utilisées dans le cadre d'un contrat de location financement sont comptabilisées au bilan du Groupe à la fois comme une immobilisation corporelle et comme une obligation d'effectuer des paiements futurs au titre de la location. Le contrat de location financement est comptabilisé pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux. Au commencement du contrat de location, l'actif et le passif correspondant aux paiements futurs au titre de la location sont portés au bilan pour les mêmes montants.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période.

L'actif immobilisé est amorti sur la durée de vie retenue par le Groupe pour les immobilisations de même nature. Si le Groupe n'a pas de certitude raisonnable que le preneur devienne propriétaire

de l'actif à la fin du contrat de location, l'actif est totalement amorti sur la plus courte durée entre celle du contrat de location et la durée d'utilité.

Le remboursement d'une partie du capital de la dette s'effectue conformément au tableau de remboursement de la dette figurant au contrat de location-financement.

I - Perte de valeur des actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36 « Perte de valeur des actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors *goodwill*) à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du groupe Carbone Lorraine.

La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) considéré.

Le taux d'actualisation utilisé pour les besoins du test de perte de valeur prend en compte la structure financière et le taux d'endettement des entreprises du secteur, c'est-à-dire des « comparables » et non ceux de l'entreprise ou du Groupe auquel appartient l'actif ou l'UGT.

J - Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » et IFRS 7 « Informations à fournir et présentation ».

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers de trading, les dépôts de garantie versés, les instruments dérivés

actifs, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Lors de leur évaluation initiale, tous les actifs et passifs financiers, qui ne sont pas à la juste valeur, sont évalués à leur juste valeur tenant compte des coûts de transaction.

Pour leur évaluation ultérieure, les prêts et créances sont constatés au coût amorti.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs, les dépôts de garantie reçus afférents aux instruments dérivés et les dettes.

Excepté lorsqu'ils font l'objet d'une couverture de juste valeur (§E2), les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). À titre d'exemple, les commissions de crédit sont déduites du montant initial de la dette, puis réintégrées période après période selon le calcul du TIE, la contrepartie de ces réintégrations étant comptabilisée en résultat.

Les actifs courants comprennent les créances liées à l'exploitation valorisées au coût amorti et dépréciées lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable.

J1 Titres de participation

Les titres de participation des sociétés non consolidées sont des actifs financiers non courants classés dans la catégorie « Disponibles à la vente ». Ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Dans les rares cas où la juste valeur ne peut être obtenue, ceux-ci sont évalués au coût.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation (difficultés financières, chute des performances et absence de perspectives de développement, situation économique locale...), les pertes de valeur significatives et durables sont comptabilisées en résultat.

Ces pertes de valeur sont irréversibles et ne sont pas reprises.

L'activité principale des filiales non consolidées est la distribution des productions des sociétés consolidées.

Les filiales qui, considérées seules et agrégées, sont immatérielles, ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Une société est intégrée dans le périmètre de consolidation, lorsque deux des quatre indicateurs ci-après sont atteints deux années de suite :

- **capitaux propres** : la différence entre la valeur des titres et la situation nette est supérieure à 1 % des capitaux propres du Groupe de l'année précédente ;
- **endettement** : le montant de l'endettement externe est supérieur à 5 millions d'euros ;
- **ventes externes** : le chiffre d'affaires de la Société diminué des ventes du Groupe réalisées avec cette société est supérieur à 1 % du chiffre d'affaires du Groupe de l'année précédente ;
- **résultat net** : le résultat net est supérieur en valeur absolue à 0,5 million d'euros.

La matérialité des filiales non consolidées est reconsidérée à chaque arrêté.

J2 Autres actifs financiers non courants

Il s'agit de créances non liées à l'exploitation : conformément à IAS 39, elles sont constatées au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

K - Capital

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

L - Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources, représentatives d'avantages économiques futurs, au bénéfice de ce tiers.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe devra supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce ou d'un début d'exécution et d'un plan détaillé, avant la date de clôture.

Lorsque la Société dispose d'un échéancier fiable, les passifs sont actualisés lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

M - Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient ou à leur valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'encours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production. Aucune charge d'intérêt n'est capitalisée.

N - Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de déchets, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement aurait un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client que le transfert des risques est réalisé, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, le chiffre d'affaires est en principe différé jusqu'à la date d'acceptation.

Les produits résultant d'activités annexes figurent dans le compte de résultat aux rubriques de nature correspondante (autres revenus, produits financiers) ou en déduction des frais de même nature (commerciaux, généraux, administratifs, recherche).

O - Avantages du personnel

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19, les régimes à prestations définies font objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Ces calculs actuariels intègrent diverses hypothèses :

- tables de mortalité ;
- dates de départ à la retraite ;
- taux de progression des salaires et de rotation du personnel ;
- taux de rendement des actifs de couverture ;
- taux d'actualisation et d'inflation définis pour chacune des entités concernées et en considérant leur contexte macro-économique local.

Les écarts actuariels comprennent l'effet cumulé :

- des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) ;
- et des changements d'hypothèses actuarielles.

La norme IAS 19 estime que sur le long terme les écarts actuariels peuvent se compenser et a, de ce fait, prévu une méthode dite du

« corridor » pour la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi.

Le Groupe a opté pour cette méthode :

- les écarts actuariels cumulés non comptabilisés qui se situent à l'extérieur d'un corridor de plus ou moins 10 % de la valeur la plus élevée entre la valeur des actifs du régime ou de l'obligation, sont comptabilisés et amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime ;
- les écarts à l'intérieur de ce corridor de 10 % ne sont pas comptabilisés ;
- les écarts actuariels nets cumulés non comptabilisés comprennent à la fois la part cumulée des 10 % à l'intérieur du corridor, ainsi que la part à l'extérieur du corridor qui n'a pas été comptabilisée à la date de clôture ; conformément à la norme IAS 19 ils sont indiqués en annexe.

O1 Comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi du Groupe sont comptabilisés selon les règles suivantes :

- au bilan :

le montant comptabilisé au passif au titre de prestations définies est égal au total de :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture,
- diminuée de la juste valeur, à la date de clôture, des actifs du régime utilisés directement pour payer ou financer les obligations,
- majorée des profits actuariels (ou minorée des pertes actuarielles) non comptabilisés en raison de la règle présentée ci-dessus,
- diminuée du coût des services passés non encore comptabilisé, et des paiements ;

- au compte de résultat :

le montant comptabilisé en charges ou en produits (le « Coût net périodique relatif aux avantages du personnel ») est le montant total net des éléments suivants :

- coût des services rendus au cours de l'exercice (ou les droits acquis au cours de l'exercice),
- coût financier (aussi appelé « effet de l'actualisation »),
- rendement attendu des actifs du régime : ce rendement attendu est établi sur la base des attentes du marché, au début de la période, pour des rendements des actifs du plan sur toute la durée de vie de l'obligation correspondante (long terme),
- écarts actuariels : pour la fraction comptabilisée au cours de l'exercice,
- coût des services passés : pour la fraction comptabilisée au cours de l'exercice,
- pertes (profits) de toute réduction ou liquidation de régime.

O2 Comptabilisation du coût des services passés non reconnus

Les avantages passés non reconnus sont comptabilisés dans le compte de résultat au prorata de la durée de vie de l'obligation correspondante.

P - Charges et produits non courants

Les charges et produits non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la Société. Cette rubrique est destinée à comptabiliser l'incidence d'événements majeurs de nature à fausser la performance opérationnelle et n'incluent aucune charge opérationnelle et récurrente.

Les charges et produits non courants incluent notamment les éléments suivants :

- résultat de cession exceptionnelle et significative : des immobilisations corporelles et incorporelles, sur titres de participation, sur autres immobilisations financières et autres actifs ;
- pertes de valeur des titres de participation, des prêts, de goodwill, d'actifs ;
- certaines provisions ;
- dépenses de réorganisation et de restructuration.

Q - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte du résultat financier, des impôts et des parts des minoritaires.

Les subventions d'exploitation sont présentées en diminution des coûts auxquels la subvention se rattache.

R - Impôts différés

Les corrections ou traitements comptables opérés en consolidation peuvent entraîner la modification des résultats des sociétés consolidées. Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés.

Conformément à la norme IAS 12, le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils seraient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode bilancielle du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux

d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, en tenant compte des majorations ou minorations de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ces actifs et passifs.

S – Information sectorielle

La nouvelle norme IFRS 8 sur l'information sectorielle définit un secteur opérationnel comme une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance ; et,
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles

Le « reporting » interne mis à la disposition du « Principal Décideur Opérationnel », le Directoire, ainsi qu'au Conseil de Surveillance, correspond à l'organisation managériale du groupe Carbone Lorraine qui est basée sur une segmentation par type d'activité selon les deux secteurs suivants :

- **Systèmes et Matériaux Avancés** : équipements en graphite et autres matériaux performants dédiés aux environnements industriels extrêmes ;
- **Systèmes et Composants Électriques** : systèmes et composants contribuant à la performance et à la protection des équipements électriques.

En application d'IFRS 8, le Groupe identifie et présente donc, depuis le 1^{er} janvier 2009, ses secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au Directoire.

Précédemment, le Groupe présentait son information sectorielle selon 3 secteurs :

- **Systèmes et Matériaux Avancés** : secteur inchangé dans le cadre de l'application d'IFRS 8 ;
- **Protection Électrique** : intégré à présent au sein du pôle Systèmes et Composants Électriques ;
- **Applications Électriques** : cette activité qui comprenait les activités « Balais pour automobile et électroménager » cédées au début de l'exercice 2009 a été intégrée au sein du pôle Systèmes et Composants Électriques.

Le rapprochement des 2 derniers secteurs sous un segment unique lors de la première application d'IFRS 8 se justifie par les évolutions suivantes :

- la cession des activités « Balais pour automobile et électroménager » au sein du secteur **Applications Électriques** et le développement des activités de ce secteur vers l'énergie ont conduit à un regroupement vers le secteur **Protection Électrique** lui-même en développement dans ce domaine ;

- le pôle Systèmes et Composants Électriques regroupe ensemble des expertises industrielles liées à l'alimentation et à la protection de machines et équipements électriques ;
- les produits fabriqués par l'activité Applications Électriques et l'activité Protection Électrique sont destinés à des industries clientes communes selon les applications considérées ;
- ces deux activités utilisent des canaux de commercialisation comparables qui sont organisés à la fois par ventes directes et par l'utilisation de distributeurs locaux ou internationaux.

Cette organisation en 2 secteurs ne remet pas en cause les UGT antérieurement définies par le Groupe qui restent au nombre de quatre :

- Applications Électriques ;
- Protection Électrique ;
- Hautes Températures ;
- Équipements Anticorrosion.

T - Résultat par action

Le résultat et le résultat dilué par action sont présentés pour le résultat dans son ensemble et pour le résultat des activités poursuivies.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

U - Avantages sur capitaux propres au profit du personnel

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des options d'achat et de souscription d'actions et les offres réservées aux salariés portant sur des actions du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice, de la probabilité de réalisation des conditions d'exercice de l'option, de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risque sur la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

V - Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou

appréciations, en particulier pour la détermination des provisions et la réalisation des tests de valeur. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base des informations disponibles ou des situations existantes à la date d'arrêt des comptes. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs. Le contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révèlent ultérieurement différents des estimations et des hypothèses retenues.

La réalisation effective de certains événements postérieurement à la date d'arrêt des comptes pourrait s'avérer différente des hypothèses, estimations et appréciations retenues dans ce cadre.

Recours à des appréciations du management dans l'application des normes comptables du Groupe

Carbone Lorraine peut être amenée à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'effet des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

La note n° 5 est relative aux actifs nets destinés à être cédés et arrêtés ; la perte de valeur sur ces actifs a été calculée en comparant la valeur nette de ces actifs et passifs à la meilleure estimation de leur valeur de réalisation.

Les notes n° 2-F1, 2-I et la note n° 7 sont relatives aux tests de dépréciation des *goodwill* et autres actifs immobilisés. La Direction du Groupe a procédé aux tests sur la base des meilleures anticipations de l'évaluation future de l'activité des unités concernées et compte tenu du taux d'actualisation.

Les notes n° 13 et 14 relatives aux provisions et engagements sociaux décrivent les provisions constituées par Carbone Lorraine. Dans la détermination de ces provisions, Carbone Lorraine a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements.

La note n° 22 relative à la charge fiscale restitue la situation fiscale du Groupe et repose notamment en France et en Allemagne sur

la meilleure estimation qu'a le Groupe de l'évolution des résultats fiscaux futurs.

L'ensemble de ces estimations repose sur un processus organisé de collecte d'informations prévisionnelles sur les flux futurs avec validation par les responsables opérationnels, ainsi que sur des anticipations de données de marchés fondées sur des indicateurs externes et utilisés selon des méthodologies constantes et formalisées.

W - Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur au 31 décembre 2009, et n'ont pas été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés :

- IFRS 3 révisée (2008) « Regroupements d'entreprises » comporte les modifications suivantes qui auront probablement un impact sur les opérations du Groupe :
 - la définition d'une entreprise a été élargie ce qui augmentera probablement le nombre d'acquisitions traitées en regroupements d'entreprises,
 - la contrepartie éventuelle doit être évaluée à la juste valeur, les variations ultérieures étant comptabilisées en résultat,
 - les frais d'acquisition, autres que les frais d'émission d'actions ou de dettes, sont reconnus en charges lorsqu'ils sont encourus,
 - toute participation antérieure détenue dans la société acquise est évaluée à sa juste valeur, le gain ou la perte en résultant étant comptabilisé en résultat,
 - toute participation (minoritaire) ne donnant pas le contrôle est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa part proportionnelle dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de la société acquise, le choix s'effectuant transaction par transaction,
 - IFRS 3 révisée qui sera d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010 du Groupe sera appliquée de façon prospective et en conséquence n'aura pas d'impact sur les périodes antérieures dans les états financiers consolidés 2010 du Groupe ;
- IAS 27 amendée « États financiers consolidés et individuels » (2008) prévoit que les modifications de la part d'intérêts du Groupe dans une filiale conduisant au maintien du contrôle soient comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres. Quand le Groupe perd le contrôle d'une filiale, toute participation conservée dans cette ancienne filiale est évaluée à sa juste valeur et tout gain ou perte est comptabilisé en résultat. Les amendements à IAS 27 qui seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010 du Groupe ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci.

NOTE N° 3 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de liquidité ;
- risque matières ;
- risque de change ;
- risque crédit.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Risque de Liquidité

Carbone Lorraine dispose de lignes de crédit ou d'emprunts confirmés pour un total de 425,6 millions d'euros ayant une maturité moyenne de 3,2 ans et utilisés à 56 % à fin décembre 2009.

Carbone Lorraine dispose de quatre contrats significatifs de financement :

- un crédit de 350 millions de dollars US mis en place en juillet 2008 d'une maturité de 5 ans, syndiqué auprès d'un

pool bancaire international. Les taux d'intérêt sur le crédit syndiqué égalent le taux interbancaire de la monnaie étrangère concernée constaté au moment des tirages plus une marge fixe ;

- un crédit de 500 millions de RMB mis en place en septembre 2008 d'une maturité de 3 ans pour 350 millions de RMB et d'1 an pour 150 millions de RMB, syndiqué auprès d'un *pool* bancaire international, destiné à financer les activités du groupe Carbone Lorraine en Chine. En septembre 2009, le crédit de 150 millions de RMB a été renouvelé d'1 an ;
- une émission obligataire de 40 millions d'euros sous la forme d'obligations à bons de souscription ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) finalisée en novembre 2007 remboursable par tiers de 2012 à 2014, soit d'une durée moyenne de 6 ans (à l'origine). Le taux d'intérêt payé est le taux Euribor 3 mois plus une marge fixe. Cette marge est négative du fait de la vente des bons ;
- un placement privé de 85 millions de dollars US négocié en mai 2003 auprès d'investisseurs américains, dont une tranche de 65 millions de dollars US d'une maturité finale de 10 ans, et une tranche de 20 millions de dollars US d'une maturité finale de 12 ans. Compte tenu de son caractère amortissable, la durée moyenne du placement privé est d'environ 8 ans (à l'origine). Les intérêts payés aux investisseurs sont fixes.

Ventilation par échéance des lignes de crédits et emprunts confirmés

(En millions d'euros)	Montant	Utilisation au 31 déc. 2009	Taux d'utilisation au 31 déc. 2009	Échéances		
				Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans
Crédit syndiqué Groupe	242,9	73,5	30 %	0,0	242,9	0,0
Crédits confirmés Chine	64,1	44,9	70 %	28,5	35,6	0,0
Placements privés américains	39,7	39,7	100 %	6,5	30,4	2,8
Autres emprunts confirmés	39,7	39,7	100 %	32,3	4,9	2,5
OBSAAR	39,2	39,2	100 %	0,0	39,2	0,0
TOTAL	425,6	237,0	56 %	Échéance moyenne (année) = 3,2		

Ventilation par échéance des flux de trésorerie sur les tirages des lignes de crédit et emprunts confirmés

(En millions d'euros)	Utilisation au 31 déc. 2009	Flux de trésorerie attendus	Échéances		
			1-6 mois	6-12 mois	Supérieur à 1 an
TIRAGES					
Crédit syndiqué Groupe	73,5	73,6	73,6		
Crédits confirmés Chine	44,9	45,2	45,2		
Placements privés américains	39,7	45,7	7,6	1,0	37,1
Autres emprunts confirmés	39,7	41,6	32,2	0,3	9,1
OBSAAR	39,2	43,2	0,5	0,5	42,2
TOTAL	237,0	249,3	159,1	1,8	88,4

Risque de Taux

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt est validée par le Comité Directeur du Groupe sur la base de propositions faites par la Direction Financière de Carbone Lorraine et consiste en des prises de position ponctuelles tenant compte de l'évolution des taux d'intérêt.

Les taux d'intérêts étant jugés historiquement bas, Carbone Lorraine a souhaité fin 2009 fixer une partie du coût de sa dette.

Au mois de mai 2003, le Groupe a mis en place plusieurs *swaps* de taux d'un montant nominal global de 85 millions de dollars US pour variabiliser les intérêts dus sur les placements privés américains. Dans ces *swaps* la Société reçoit les intérêts dus aux prêteurs et paie le Libor 3 mois plus une marge. Le départ des *swaps* a été fixé au 28 mai 2003 pour une durée équivalente aux placements privés américains. L'amortissement de ces *swaps* est le reflet de l'amortissement des placements privés américains. Au 31 décembre 2008, les *swaps* ont un nominal total de 66,5 millions de dollars US. Ces *swaps* ont été revendus en avril 2009, repassant ainsi cette dette à taux fixe.

Calcarb disposait lors de son acquisition par Carbone Lorraine d'un *swap* de taux d'un montant nominal de 4 millions de livres sterling mis en place le 15 janvier 2008 afin de fixer les intérêts sur une partie de sa dette confirmée moyen terme. Dans ce *swap*, la Société reçoit les intérêts dus au prêteur et paye 5,38 %. L'amortissement et la durée du *swap* sont adossés à la dette. Au 31 décembre 2009, le nominal s'élève à 3,6 millions de livres sterling.

Au mois de juin 2009, le Groupe a mis en place un *swap* de taux d'un montant nominal global de 39 millions d'euro pour fixer les intérêts dus sur les Obsaars. Dans ce *swap*, la Société reçoit les intérêts dus aux prêteurs et paye 2,815 % pour une durée et un amortissement équivalents aux Obsaars.

Au 21 décembre 2009, le Groupe a mis en place deux *swaps* de taux de montants nominaux de 30 millions de dollars US et 20 millions de livres sterling afin de fixer les intérêts sur une partie de sa dette confirmée moyen terme. Dans ces *swaps*, la Société reçoit les intérêts dus au prêteur et paye 1,175 % pour le *swap* libellé en dollars US et 1,58 % pour le *swap* en livres sterling.

(En millions d'euros)	Montant	Taux reçu	Taux payé	Échéances		
				Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans
Swap	39,0	Euribor 3 mois	2,815 %		39,0	
Swap	22,5	Libor GBP 1 mois	1,58 %		22,5	
Swap	20,8	Libor USD 1 mois	1,175 %		20,8	
Swap	4,0	Libor GBP 1 mois	5,38 %	0,3	1,5	2,2
TOTAL	86,3			0,3	83,8	2,2

(En millions d'euros)	SWAP	MTM*	Flux de trésorerie attendus	Échéances		
				Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans
Actif		0,1	1,2	0,5	0,7	0,0
Passif		(1,2)	(5,6)	(1,9)	(3,2)	(0,5)

* Mark-to-market = évalué au prix du marché.

Risque Matières

Certaines sociétés du Groupe ont des achats de matières premières ou de composants constitués de matières premières telles que les métaux non ferreux comme le cuivre, l'argent et le zinc. Le cuivre et l'argent sont les deux métaux représentant des montants d'achats significatifs (de l'ordre de 10 millions d'euros) pour le groupe Carbone Lorraine. Différentes techniques de couverture comme des indexations sur les prix d'achats, des indexations des prix de vente ou des couvertures bancaires peuvent être appliquées.

La gestion du risque de prix sur matières premières est validée par le Comité Directeur du Groupe sur la base de propositions faites par la Direction Financière et la Direction des Achats de Carbone Lorraine et consiste en des prises de position sous la forme de contrat d'achat à terme ou d'achat de tunnels à prime nulle.

Environ 80 % des risques de prix sur le cuivre et 70 % des risques de prix sur l'argent peuvent être couverts par couvertures bancaires.

A fin 2009, le groupe Carbone Lorraine n'a pas souhaité couvrir tout ou partie des risques matières 2010 et se réserve le droit de couvrir ces risques en 2010.

Impacts des couvertures matières

(En millions d'euros)	Impact Bilan à fin 2009	Impact Résultat 2009
Cuivre	0,0	(0,9)
Argent	0,0	0,6

Risque de change

La politique de gestion du risque de change est validée par le Comité Directeur du Groupe sur la base de propositions faites par la Direction Financière.

Elle consiste, sur la base d'un recensement complet des risques inter-sociétés et hors Groupe, à contracter avec des banques de premier rang des couvertures de change à terme.

En matière commerciale, la politique du Groupe est, sauf cas particulier, de couvrir les risques de change dès la prise de commande ou de couvrir un budget annuel. Le principal risque de change concerne les flux intra-Groupe.

En matière d'emprunts, la politique du Groupe est, sauf cas particulier, de les souscrire en monnaie locale. En ce qui concerne la maison mère, les emprunts en devises étrangères sont adossés à des prêts dans les mêmes devises à ses filiales.

À des fins de consolidation, les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie des filiales étrangères sont convertis en euros au taux de change moyen de la période concernée, et leur bilan au taux de change de fin de période. L'effet de ces conversions peut être significatif. Le principal impact concerne l'effet de la variation du cours du dollar américain sur les fonds propres et sur la dette du Groupe.

Le résultat opérationnel courant du Groupe est exposé aux fluctuations de change principalement par effet de conversion des résultats des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro. L'exposition principale est sur le dollar US. Une baisse du dollar US de 10 % par rapport à la moyenne constatée de janvier à décembre 2009 aurait eu un impact de conversion de - 2,6 millions d'euros sur le résultat opérationnel courant du Groupe.

Sauf cas particuliers et non significatifs, les couvertures sont centralisées au niveau de la maison mère. Elles sont effectuées dans le cadre de procédures strictement définies. La valorisation des couvertures est détaillée ci-dessous.

Risques EUR/Devises

Risques (exprimés en millions d'euros)	JPY	USD	KRW	GBP	RMB
Créances	1,8	6,7	0,3	0,9	2,1
Dettes	0,3	3,2	0,0	2,6	1,9
Position bilancielle	1,5	3,5	0,3	(1,6)	0,2
Risques potentiels 2010	8,6	1,7	3,2	(1,1)	3,0
Couvertures en cours au 31/12/09	(4,6)	(4,4)	0,0	0,6	0,0
Position nette	5,5	0,7	3,5	(2,1)	3,2
Impact en euro d'une baisse de l'euro de 5 %*	0,3	0,0	0,2	(0,1)	0,2

* Les sensibilités ont été calculées sur la base des cours des devises au 31 décembre 2009.

Risques USD/Devises

Risques (exprimés en millions d'euros)	GBP	JPY	KRW	RMB
Créances	0,1	0,8	1,0	0,6
Dettes	1,8	0,0	0,0	3,0
Position bilancielle	(1,7)	0,8	1,0	(2,3)
Risques potentiels 2010	(1,2)	1,2	5,4	(7,5)
Couvertures en cours au 31/12/2009	1,4	(1,1)	0,0	1,7
Position nette	(1,5)	0,9	6,4	(8,2)
Impact en euro d'une baisse de l'USD de 5 %*	(0,1)	0,0	0,3	(0,4)

* Les sensibilités ont été calculées sur la base des cours des devises au 31 décembre 2009.

COMPTABILISATION À FIN 2009 DES OPÉRATIONS DE CHANGE

MTM* (exprimé en millions d'euros)		31 déc. 2009
Mark-to-market des couvertures de change	Capitaux propres	0,4
	Autres éléments financiers du RO	0,0
Autres couvertures de change	Pertes et gains de change	0,0

* Mark-to-market = évalué au prix du marché.

IMPACTS FUTURS EN RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CHANGE COMPTABILISÉES À FIN 2009

(Exprimés en millions d'euros)	Mark-to-market des dérivés de change en capitaux propres	Impact en résultat	
		Inférieur à 6 mois	Supérieur à 6 mois
CHANGE			
Actif	0,5	0,4	0,1
Passif	(0,1)	(0,1)	0,0

FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS SUR LES OPÉRATIONS DE CHANGE COMPTABILISÉES À FIN 2009

(En millions d'euros)	CHANGE	MTM	Flux de trésorerie attendus	Échéances		
				Inférieur à 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an
Actif		0,5	0,5	0,4	0,1	0,0
Passif		(0,1)	(0,1)	(0,1)	0,0	0,0

Les couvertures de change sont ajustées aux sous-jacents et il n'y a donc pas de décalage entre leurs maturités.

Risque crédit

Le Groupe a mis en place en 2003 un programme d'assurance crédit commercial COFACE couvrant ses principales sociétés américaines, et françaises pour les risques de non-paiement pour des motifs financiers ou politiques. En fonction des clients,

les couvertures peuvent varier entre 0 et 90 % des créances facturées.

En 2009, ce programme a été étendu à l'Allemagne, au Royaume-Uni et en Chine (clients domestiques).

Des avenants de délégation aux contrats couvrant les créances Françaises cédées en 2009 ont été signés au profit de l'agent d'affacturage (note n° 11).

NOTE N° 4 Regroupements d'entreprises

Regroupements d'entreprises relatifs à l'exercice 2009

Courant décembre 2008, Carbone Lorraine a acquis 60 % des actions de la société Calcarb, société écossaise numéro deux mondial des feutres rigides en graphite. L'acquisition des intérêts minoritaires à hauteur de 40 % a été réalisée en décembre 2009.

Le prix d'achat et le *goodwill* s'appuient sur les synergies générées par ce rapprochement, en particulier :

- l'entrée de Carbone Lorraine sur le marché des feutres rigides en graphite, dont la croissance est portée pour l'essentiel par le solaire ; et,

- la complémentarité des technologies de Carbone Lorraine et de Calcarb. La technologie utilisée par Calcarb viendra compléter d'autres technologies que le Groupe développe actuellement pour le marché de l'isolation, ce qui crée un potentiel de développement supplémentaire.

L'affectation du prix d'acquisition a été achevée en décembre 2009 et des actifs incorporels ont été identifiés et évalués pour 13,2 millions d'euros (la technologie pour 8,3 millions d'euros et des relations clientèles pour 4,9 millions d'euros).

Courant 2009, le Groupe a réalisé l'acquisition des sociétés françaises Lumpp et 2C qui seront consolidées en 2010.

(En millions d'euros)	Actif net à la date d'acquisition	Ajustements de juste valeur	Affectation du prix d'acquisition	Juste valeur de l'actif net
Actifs immobilisés	18,0	(1,3)	13,2	29,9
Autres Actifs	3,5	0,9	0,0	4,4
Passifs non courants	(4,0)	0,0	0,0	(4,0)
Passifs courants	(9,6)	1,1	(3,7)	(12,2)
Actif Net	7,9	0,7	9,5	18,1
<i>Goodwill</i>				62,1
TOTAL				80,2

Les ajustements de juste-valeur concernent la durée d'amortissement des actifs immobilisés.

NOTE N° 5 Division « Balais pour automobile et électroménager » cédée

Courant janvier 2009, le Groupe a reçu du fonds d'investissement américain MidMark Capital une offre ferme d'achat de sa Division « Balais et porte-balais pour automobile et électroménager », portant sur l'acquisition :

- des fonds de commerce « Balais pour automobile et électroménager » des sociétés :
 - CL Applications Électriques (Amiens),
 - Deutsche Carbon AG (Allemagne),
 - Carbone Lorena (Brésil),
 - Dietrich GmbH (Allemagne),
 - Carbone Kirkwood (US),
 - Carbone of America Industries Corp. (US) ;
- des titres des sociétés :
 - AVO SA (France),
 - SCEET (Tunisie),
 - Carbone Lorraine Madras (Inde),
 - AVO Kunshan (Chine) - société non consolidée,
 - Carbone Lorena de Mexico (Mexique) - société non consolidée.

En conséquence, le groupe d'actifs concernés a été présenté et évalué en application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » à compter du 31 décembre 2008.

Compte tenu des modalités de cession envisagées, dans les états financiers de l'exercice 2008 :

- la trésorerie et l'endettement des actifs et passifs cédés ont été exclus des états financiers ci-dessous ; par voie de conséquence, le coût de la dette a été exclu du compte de résultat ;
- les entités françaises, allemandes et Nord américaines font partie de groupes d'intégration fiscale locaux ; aucun impôt n'a été calculé sur ces sociétés, leur résultat bénéficiant directement à la société mère non cédée. Les sociétés brésilienne et indienne ne présentent pas d'impôts significatifs dans leurs comptes ;
- les pertes de valeur figurant dans le bilan concernent les actifs nets destinés à être cédés ou arrêtés ; elles ont été calculées en comparant la valeur nette de ces actifs et passifs à leur valeur de réalisation. Les pertes de valeur s'élèvent en conséquence à 17,8 millions d'euros.

Conformément à la norme, les actifs et passifs destinés à être cédés ou arrêtés sont présentés sur une ligne distincte du bilan du Groupe.

La finalisation de la cession est intervenue le 1^{er} mai 2009.

Sur l'exercice 2009, les comptes des activités destinées à être cédées ou arrêtées incluent les activités temporairement maintenues, mais étroitement liées à la cession et destinées à être arrêtées.

Bilan des activités cédées ou arrêtées IFRS 5

ACTIF

(En millions d'euros)	Total au 31 déc. 2009	Total au 31 déc. 2008
- Installations techniques, matériels industriels et autres immobilisations corporelles	0,7	
- Stocks	0,1	10,1
- Clients et comptes rattachés	0,5	10,9
- Autres créances d'exploitation		3,1
Actifs détenus en vue de leur cession ou arrêt	1,3	24,1

PASSIF

(En millions d'euros)	Total au 31 déc. 2009	Total au 31 déc. 2008
- Provisions non courantes		0,3
- Avantages du personnel	0,4	1,9
- Fournisseurs et comptes rattachés	0,1	7,8
- Autres passifs d'exploitation	1,6	4,5
- Passifs divers		0,5
Passifs associés aux actifs détenus en vue de leur cession ou arrêt	2,1	15,0
Actif net en cours de cession ou arrêt	(0,8)	9,1

Compte de résultat des activités cédées ou arrêtées IFRS 5

(En millions d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Chiffre d'affaires	17,6	70,4
Coûts des produits vendus	(22,6)	(66,3)
Marge brute totale	(5,0)	4,1
Charges commerciales	(1,5)	(3,7)
Frais administratifs centraux et de recherche	(2,9)	(6,3)
Autres charges d'exploitation	1,8	(0,7)
Résultat opérationnel courant	(7,6)	(6,6)
Charges et produits non courants	(9,3)	(2,8)
Perte de cession / valeur	(2,5)	(17,8)
Résultat opérationnel	(19,4)	(27,2)
Résultat financier	0,0	0,0
Résultat courant avant impôt	(19,4)	(27,2)
Impôts courants et différés	8,6	0,0
Résultat des activités cédées ou arrêtées	(10,8)	(27,2)
Résultat par action des activités destinées à être cédées et arrêtées :		
- Résultat de base par action (en euros)	(0,66)	(1,91)
- Résultat dilué par action (en euros)	(0,63)	(1,86)

NOTE N° 6 Goodwill

(En millions d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Valeur nette comptable au 1 ^{er} janvier	181,2	164,9
Acquisitions	62,1	20,8
Autres mouvements	(10,4)	(5,6)
Écarts de conversion	(1,6)	1,1
Valeur nette comptable fin de période	231,3	181,2
Valeur brute fin de période	231,3	181,2
Cumul pertes de valeur fin de période	0,0	0,0

Le détail par unité génératrice de trésorerie est donné dans le tableau ci-dessous :

(En millions d'euros)	31 déc. 2008 Valeur nette	Mouvements 2009			31 déc. 2009 Valeur nette
		Acquisition	Autres mouvements	Écart de conversion	
Équipements anticorrosion	70,9		(8,9)		62,0
Hautes températures	23,9	62,1		(0,6)	85,4
Applications Électriques	11,8			0,5	12,3
Protection Électrique	74,6		(1,5)	(1,5)	71,6
TOTAL	181,2	62,1	(10,4)	(1,6)	231,3

L'acquisition concerne le *goodwill* de Calcarb après allocation du prix d'acquisition.

Les autres mouvements de - 10,4 millions d'euros concernent essentiellement l'affectation définitive du *goodwill* de Xianda

acquise en avril 2008. La marque a été évaluée à 4,0 millions d'euros, la technologie à 2,3 millions d'euros, la relation clientèle à 2,2 millions d'euros.

NOTE N° 7 Test de perte de valeur des actifs

Des tests de perte de valeur pour chacune des unités génératrices de trésorerie ont été réalisés à l'occasion de la clôture 2009.

En application de la norme IAS 36, les tests ont été réalisés sur la base de la valeur d'utilité déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les principales hypothèses clés retenues sont les suivantes :

- flux de trésorerie à 5 ans basés sur le budget 2010 et des projections pour les 4 exercices suivants ;
- taux d'actualisation après impôt de 8 % sur l'ensemble des UGT. Il n'existe en effet pas d'éléments significatifs permettant de différencier un taux d'actualisation par UGT ;
- taux de croissance à l'infini de 4 % pour l'UGT Équipements Génie Chimique, de 2 % pour l'UGT Applications Électriques et de 3 % pour le reste des activités. Ces taux de croissance à l'infini ont été maintenus, les effets de la situation économique ne conduisant pas, dans l'appréciation réalisée fin 2009, à modifier les perspectives à long terme des marchés, produits et services du Groupe ;
- un taux d'impôt normatif de 34 %.

Le taux d'actualisation retenu est un taux après impôt, l'application d'un taux avant impôt est sans incidence sur les calculs de valeurs d'utilité des UGT.

Un test de sensibilité a été effectué en dégradant dans le premier cas le taux de croissance à l'infini de 1 point, et dans le deuxième cas en augmentant le taux d'actualisation après impôts de 1 point par rapport à l'hypothèse retenue, ceci dans chacune des UGT. Les tests de sensibilité ne remettent pas en cause les résultats obtenus.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié. Toutefois les dégradations de l'environnement économique apportent un risque d'incertitude dans l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie utilisées dans les valorisations obtenues.

Un calcul de sensibilité au taux d'actualisation a été réalisé tel que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable. Les taux d'actualisation obtenus sont de :

- environ 15,6 % pour les UGT Protection Électrique et Applications Électriques ;
- environ 13,7 % pour les UGT Hautes Températures et Équipements Génie Chimique.

NOTE N° 8 Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(En millions d'euros)</i>	Immobilisations incorporelles	Terrains	Constructions	Matériel, installations techniques et autres immobilisations	Autres	Total Immobilisations corporelles
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2008	4,6	31,8	34,0	119,4	22,0	207,2
Acquisitions	0,8	0,1	8,0	28,6	22,8	59,5
Mises hors service et sorties			0,1	(0,4)	(0,1)	(0,4)
Amortissements	(1,5)	(0,1)	(2,4)	(24,2)		(26,7)
Écarts de conversion	0,4	(0,8)	1,7	5,2	0,9	7,0
Variation de périmètre	5,5		(1,4)	1,1		(0,3)
Activités destinées à être cédées / arrêtées	(0,3)	(0,1)	(0,5)	(8,6)	(1,2)	(10,4)
Autres mouvements	(1,3)		(0,3)	14,7	(15,3)	(0,9)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2008	8,2	30,9	39,2	135,8	29,1	235,0
Valeur brute au 31 décembre 2008	30,4	31,8	87,2	328,0	29,1	476,1
Cumul des amortissements au 31 décembre 2008	(22,2)	(0,9)	(48,0)	(192,2)		(241,1)
Cumul des pertes de valeur au 31 décembre 2008						0,0
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2009	8,2	30,9	39,2	135,8	29,1	235,0
Acquisitions	1,2	0,1	4,0	14,6	25,0	43,7
Mises hors service et sorties				(0,6)	0,6	0,0
Amortissements	(1,2)		(2,9)	(28,4)		(31,3)
Écarts de conversion		0,3	(0,2)	(0,8)	(0,6)	(1,3)
Variation de périmètre	(0,2)	1,7	6,1	9,9	1,1	18,8
Activités destinées à être cédées / arrêtées		(0,3)	(0,1)	(0,3)		(0,7)
Autres mouvements	23,0	(0,6)	1,7	16,0	(17,6)	(0,5)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2009	31,0	32,1	47,8	146,2	37,6	263,7
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2009	54,0	32,9	95,0	362,2	37,6	527,7
CUMUL DES AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2009	(23,0)	(0,8)	(47,2)	(216,0)		(264,0)
CUMUL DES PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2009						0,0

Concernant les immobilisations incorporelles, l'augmentation de 23 millions d'euros correspond pour l'essentiel à l'allocation définitive du prix d'acquisition pour Calcarb (13,2 millions d'euros) et Xianda (8,9 millions d'euros).

NOTE N° 9 Titres de participation

En fin d'exercice, les participations non consolidées détenues par les sociétés intégrées représentent :

<i>(En millions d'euros)</i>	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Valeur brute comptable	30,6	79,3
Pertes de valeur	(8,8)	(10,2)
VALEUR NETTE COMPTABLE	21,8	69,1

La diminution des titres de participation correspond essentiellement à l'entrée de la société écossaise Calcarb dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2009.

Les pertes de valeur comptabilisées sur les titres de participation au 31 décembre 2009 concernent essentiellement la Turquie, l'Argentine, Singapour et la Grèce.

Les principales participations sont les suivantes :

<i>(En millions d'euros)</i>			
Raison sociale	% détenu	Valeur brute	Valeur nette comptable
Fuses & Switchgear	100	13,1	13,1
Carbone Lorraine Sanayi Urünleri A.S (Turquie)	100	5,0	1,0
Carbone Lorraine Argentina SA (Argentine)	100	3,7	0,8
2C Cellier	100	1,7	1,7
Lumpp	100	1,4	1,4
Fusetech	50	1,3	1,3
Carbone Lorraine Holding (Singapour)	100	1,1	0,1
Nortroll (Norvège)	34	0,8	0,5
Carbone Lorraine Grèce	100	0,6	0,1
Ferraz Shawmut Shanghai	100	0,6	0,6
Carbone-Lorraine Chile (Chili)	100	0,2	0,2
GMI Metallics (États-Unis)	25	0,2	0,2
Carbone Lorraine Maroc	100	0,2	0,2
Ferraz Shawmut Kunshan	100	0,2	0,2
Carbone Lorraine de Colombia S.A.	80	0,1	0,1
Le Carbone Materials KK	49	0,1	0,1
Autres participations		0,3	0,2
TOTAL		30,6	21,8

NOTE N° 10 Stocks

<i>(En millions d'euros)</i>	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Matières premières et autres approvisionnements	64,2	82,9
Produits en cours de production	51,8	51,6
Produits finis	31,9	39,1
Valeur comptable des stocks	147,9	173,6
Pertes de valeur	(9,4)	(7,7)
VALEUR NETTE COMPTABLE DES STOCKS	138,5	165,9

Les stocks nets ont diminué de - 27,4 millions d'euros au 31 décembre 2009 dont 1,8 millions d'euros sont dus à des effets

de périmètre ; à périmètre et taux de change constants, les stocks sont en baisse de - 29,2 millions d'euros (- 17,6 %).

NOTE N° 11 Clients et comptes rattachés

(En millions d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Créances clients brutes	95,1	124,4
Pertes de valeur	(3,1)	(3,4)
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS	92,0	121,0

Les clients nets ont diminué de - 29,0 millions d'euros au 31 décembre 2009 dont 2,3 millions d'euros sont dus à des effets de périmètre, 1,0 millions d'euros sont dus à des effets de change et - 15,4 millions d'euros sont dus à la mise en place d'un financement par affectage permettant de réduire le délai d'encaissement des

créances clients ; à périmètre et taux de change constants, les clients sont en baisse de - 32,3 millions d'euros (- 26,5 %).

Fin 2009, les retards de paiement représentent 8,8 % des comptes clients contre 8,8 % fin 2008.

Les antériorités des créances clients au 31 décembre sont les suivantes :

(En millions d'euros)	31 déc. 2009		31 déc. 2008	
	Brut	Dépréciation	Brut	Dépréciation
Créances non échues	84,5	(0,6)	110,8	(0,4)
Créances échues 0 à 30 jours	3,0	(0,2)	7,6	(0,2)
Créances échues 31 à 120 jours	4,1	(0,3)	3,6	(0,5)
Créances échues 121 jours à 1 an	0,9	(0,4)	0,8	(0,7)
Créances échues supérieures à 1 an	2,6	(1,6)	1,6	(1,6)
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS	95,1	(3,1)	124,4	(3,4)

Les mouvements concernant les pertes de valeur sur les créances clients sont les suivants :

(En millions d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Pertes de valeur au 1 ^{er} janvier	(3,4)	(4,8)
Dotation / reprise annuelle	0,3	1,4
Pertes de valeur au 31 décembre	(3,1)	(3,4)

Les provisions sur créances sont considérées client par client par chacune des entités en fonction des procédures en cours.

NOTE N° 12 Capitaux propres

12.1 Composition du capital social

(En nombre d'actions - sauf mention contraire)	Actions ordinaires
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier 2009	14 297 213
Augmentations de capital	5 348 196
Nombre d'actions au 31 décembre 2009	19 645 409
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	19 645 409
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	0
Valeur nominale de l'action (en euros)	2
Actions de l'entité détenues par elle-même ou par ses filiales ou entités associées	42 187

Gestion du capital

Au 31 décembre 2009, le capital de Carbone Lorraine est de 39 290 818 euros divisé en 19 645 409 actions de 2 euros de nominal chacune. Le nombre de droits de vote est de 19 603 222, les titres auto-détenus étant dépourvus de droits de vote. Il n'existe pas de droits de vote doubles.

À notre connaissance, la répartition du capital est la suivante :

■ Institutionnels français :	38,5 %
■ Institutionnels autres pays :	38,8 %
■ Actionnaires individuels :	21,1 %
■ Actionnaires salariés :	1,4 %
■ Auto-détention :	0,2 %

En décembre 2008, le Groupe a émis 2 500 000 Bons d'Émission d'Actions (BEA) au profit de la Société Générale dans le cadre d'un Programme d'augmentation de capital par exercice d'options (PACEO) approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2008. Les BEA ont été souscrits par la Société Générale le 17 décembre 2008. Ils pourront être exercés, sur demande de Carbone Lorraine, pendant 2 ans par tranches correspondant à un nombre maximal de 400 000 actions par tranche. Le nombre total d'actions éventuellement émises à la fin des deux ans ne dépasserait pas 2,5 millions, soit 17,5 % du capital avant émission. Pour chaque tranche le cours d'émission serait fonction du cours de l'action du moment diminué d'une décote maximale de 10 %. Au cours des mois de mai et juin 2009, la Société a procédé au tirage de trois tranches successives de 400 000 actions. Ces trois tranches ont été émises respectivement au prix de 20,35 euros par action pour la première, 19,66 euros par action pour la seconde et 17,62 euros par action pour la troisième. Au total, la Société a procédé à l'émission de 1 200 000 actions nouvelles, représentant 8,4 % du capital initial, pour un montant de 22,3 millions d'euros.

L'Assemblée générale de la Société du 19 mai 2009, dans sa quatrième résolution, a décidé d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société de la totalité du dividende afférent aux titres dont il est propriétaire. En date du 19 mai 2009, le Directoire a arrêté le prix d'émission des actions nouvelles à 18,38 euros. Par décision en date du 7 juillet 2009, le Directoire a pris acte qu'à l'issue de la période d'option, 10 378 929 droits ont été réinvestis en actions nouvelles de la Société et a décidé de procéder à l'émission de 355 484 actions nouvelles de deux euros de nominal chacune.

En vertu de la délégation globale donnée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 19 mai 2009, en sa forme extraordinaire,

dans sa dixième résolution, le Directoire a décidé le 15 septembre 2009 de procéder à l'émission d'actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant maximum nominal de 7,6 millions d'euros. En date du 19 octobre 2009, le Directoire a constaté, à l'issue de la période de souscription, l'émission de 3 730 044 actions nouvelles de deux euros de nominal chacune.

En vertu de la délégation globale donnée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 19 mai 2009, le Directoire a décidé le 24 septembre décide d'offrir au personnel des filiales européennes et nord américaine du Groupe, la possibilité d'acquérir 75 000 actions nouvelles au prix de 17,67 euros. En date du 15 décembre 2009, le Directoire a constaté, à l'issue de la période de souscription, l'émission de 62 668 actions nouvelles de deux euros de nominal chacune.

Au 31 décembre 2009, 42 187 actions, soit 0,21 % du capital, sont détenues dans le cadre d'un contrat de liquidités approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers et confié à Exane en tant que prestataire de service indépendant.

Au 31 décembre 2009, les salariés du Groupe possèdent 273 095 actions, soit 1,39 % du capital auxquels s'ajoutent 715 213 options de souscription qui représentent, si elles étaient totalement levées, 3,64 % du capital actuel. Les plans d'options mis en œuvre par le Groupe sont basés sur un prix d'exercice déterminé sans décote, la levée d'options étant soumise à des conditions d'exercice liées aux résultats futurs du Groupe. De ce fait le Groupe s'assure d'une convergence d'intérêt entre ses actionnaires et ses managers.

Le Groupe a par ailleurs mis en œuvre une politique d'actions gratuites qui a pour objet de fidéliser les jeunes managers du Groupe. Les bénéficiaires des attributions d'actions gratuites sont différents des bénéficiaires d'options de souscription d'actions. L'attribution définitive des actions est conditionnée à leur présence dans le Groupe en fin de période d'acquisition. Au 31 décembre 2009, le nombre d'actions gratuites existantes (en tenant compte des annulations) est de 74 819 représentant 0,38 % du capital actuel.

Le Groupe n'a pas eu jusqu'à présent de démarche de rachat d'actions car il réserve sa trésorerie à sa politique d'acquisitions ciblées.

Au cours de l'exercice 2009, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital.

Ni la Société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques en matière de capital.

Au titre des paiements fondés sur des actions, les plans postérieurs au 7 novembre 2002, ont été évalués conformément à IFRS 2.

Les caractéristiques et les hypothèses prises en compte pour l'évaluation des plans sont les suivantes :

Caractéristiques / Hypothèses	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2009
	Stock options	Actions gratuites	Stock options	Actions gratuites
Date d'attribution	25/07/2007	26/02/2008	11/02/2009	11/02/2009
Date de disponibilité	25/07/2011	01/03/2011	11/02/2013	11/02/2013
Date d'expiration	25/07/2017	01/03/2013	11/02/2019	11/02/2014
Prix d'exercice ajusté (en euros)	53,10 €	N/A	17,53 €	N/A
Cours de l'action à la date d'attribution ajusté	52,35 €	27,48 €	17,95 €	17,95 €
Durée de vie estimée (en nombre d'année)	5,5	3	8	4
Volatilité	30,90 %	N/A	38,10 %	N/A
Dividende par action (% de la valeur de l'action)	1,90 %	2,30 %	2,50 %	2,50 %
Taux sans risque	4,44 %	N/A	3,26 %	N/A
Période d'exercice (en nombre d'années)	4	3	4	4
Durée de blocage (en nombre d'années)	0	2	0	0
Nombre d'options/actions attribuées ajusté	177 877	21 567	366 581	53 900
Taux d'annulation annuel estimé		1,50 %	7,00 %	2,50 %
% d'actions / options acquisés suite à l'atteinte de la condition de performance	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre d'options estimées à la fin de la période d'acquisition	167 442	20 611	274 222	48 708
Valorisation des options/actions	15,58 €	25,67 €	6,11 €	16,24 €
Valorisation en % du cours à l'attribution	29,80 %	93,40 %	34,10 %	90,50 %

Au titre de ces plans dénoués en actions, une charge de 1,4 million d'euros a été reconnue dans le compte de résultat (0,9 million d'euros en 2008).

12.2 Réserves

Une créance fiscale de 3,2 millions d'euros relative à une demande de remboursement de précompte a été reconnue en capitaux propres. Les risques attachés à cette créance ont été transférés sans recours à un organisme bancaire par l'émission d'un emprunt obligataire à remboursement conditionnel. De ce fait, l'actif et le passif ont été déconsolidés.

NOTE N° 13 Provisions, passifs divers et passifs éventuels

(En millions d'euros)	31 déc. 2009		31 déc. 2008	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Provision pour restructuration	0,2	0,1	0,1	0,1
Provision pour litiges	0,0	0,3	42,7	2,8
Autres provisions	0,2	0,2	0,4	0,1
TOTAL	0,4	0,6	43,2	3,0

Courant et non courant	2008	Constitutions	Emplois	Autres	Écart de conversion	2009
Provision pour restructuration	0,2	0,0	(0,0)	0,1	0,0	0,3
Provision pour litiges	45,5	(0,2)	(2,5)	(42,6)	0,1	0,3
Autres provisions	0,5	(0,1)	(0,2)	0,2	0,0	0,4
TOTAL	46,2	(0,3)	(2,7)	(42,3)	0,1	1,0

La diminution des provisions pour litiges s'explique comme suit :

- pour l'amende infligée au Groupe par l'administration européenne (43 millions d'euros au 31 décembre 2008) : la Cour de Justice de la Communauté Européenne a, par un arrêt du 12 novembre 2009, rejeté le pourvoi diligenté par Carbone Lorraine et a confirmé le montant de l'amende de 43 millions d'euros infligée en 2003 par la Commission Européenne. Nous rappelons qu'un paiement partiel de 20 millions d'euros avait été effectué en 2005.

En conséquence, au 31 décembre 2009, la provision a été reprise. Le solde de l'amende de 23 millions d'euros figure au bilan sur la ligne « Passifs divers » et sera réglé en deux fois en 2010 ;

- concernant les procès civils aux États-Unis (1,7 million d'euros au 31 décembre 2008) : le Groupe a, dans le cadre d'une procédure de médiation, conclu le 1^{er} septembre 2009 un accord transactionnel définitif avec l'ensemble des clients (*opt-out*) pour un montant de 8 millions de dollars US, mettant fin définitivement à cette procédure civile américaine. Cet accord a été conclu sans reconnaissance de responsabilité et met un

terme aux coûts inhérents à une telle procédure. Par ailleurs, les clients *opt-out* de la class-action US ont intenté une action en Angleterre. Le Groupe considérant cette action non fondée, aucune provision n'est constatée à ce titre ;

- pour le litige avec le Department of Commerce US concernant les licences d'exportation américaine (s'élevant à 0,9 million d'euros au 31 décembre 2008) : le Groupe a estimé qu'en l'état de la procédure administrative, les éventuelles irrégularités constatées ne seraient pas susceptibles d'entraîner des sanctions pécuniaires significatives. La provision s'élève à - 0,1 million d'euros à fin 2009.

Aucun autre passif éventuel significatif n'a été identifié à fin 2009.

L'augmentation des passifs divers est principalement liée au jugement définitif sur le litige lié à l'amende européenne. Ce jugement a engendré un reclassement du poste Provision à Passifs divers pour 43M€, que compense partiellement un reclassement de (20M€) du poste Actifs non courants à Passifs divers correspondant à l'avance qu'avait effectuée le Groupe auprès de l'Union Européenne en 2004.

NOTE N° 14 Avantages du personnel

Les principaux plans de retraite du groupe Carbone Lorraine constituent des régimes à prestations définies et sont situés aux États-Unis (29 % des engagements), au Royaume-Uni (26 % des engagements), en France (17 % des engagements) et en Allemagne (13 % des engagements).

Les engagements du Groupe ont été évalués, au 31 décembre 2009, avec l'aide d'actuaire indépendants et en application d'IAS 19. La charge au 31 décembre 2009 a été estimée sur les mêmes bases.

Les taux utilisés pour les principaux pays sont résumés ci-dessous :

2009	Taux d'actualisation	Taux de rendement des actifs	Taux moyen d'augmentation des salaires	Taux d'inflation
France	4,75 %	4,0 %/4,25 %	2,5 %	2,0 %
Allemagne	4,75 %	Non applicable	2,5 %	2,0 %
États-Unis	5,75 %	5,25 %/6,25 %	Non applicable	Non applicable
Royaume-Uni	5,75 %	6,75 %	3,75 %	3,5 %

2008	Taux d'actualisation	Taux de rendement des actifs	Taux moyen d'augmentation des salaires	Taux d'inflation
France	5,35 %	4,0 %/4,25 %	2,5 %	2,0 %
Allemagne	5,35 %	Non applicable	2,5 %	2,0 %
États-Unis	6,0 %	6,75 %	Non applicable	Non applicable
Royaume-Uni	6,0 %	6,75 %	3,75 %	3,0 %

Rapprochement entre les actifs et les passifs comptabilisés

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Dette actuarielle (engagement)	98,8	94,7
Valeur des actifs de couverture	(47,4)	(44,2)
Écarts actuariels non comptabilisés	(15,3)	(14,1)
Coût des services passés non comptabilisés (droits non acquis)	(1,9)	(1,5)
MONTANT NET COMPTABILISÉ	34,2	34,9

Engagements nets du Groupe au 31 décembre 2009 par zone géographique

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total 31 déc. 2009
Dette actuarielle (engagement)	16,5	12,9	29,0	26,0	14,4	98,8
Valeur des actifs de couverture	(0,7)		(16,4)	(22,4)	(7,9)	(47,4)
Écarts actuariels non comptabilisés	(1,4)	(0,1)	(7,4)	(3,4)	(3,0)	(15,3)
Coût des services passés non comptabilisés (droits non acquis)	(1,7)		(0,2)			(1,9)
MONTANT NET COMPTABILISÉ	12,7	12,8	5,0	0,2	3,5	34,2

Évolution des engagements du Groupe

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total
31 décembre 2008	19,5	12,6	29,5	20,9	12,2	94,7
Montants versés	(1,3)	(1,1)	(0,6)	(0,8)	(0,9)	(4,7)
Charges comptabilisées	1,8	0,5	3,2	1,5	1,3	8,3
Écart de change	(0,1)		(0,6)	1,5	1,0	1,8
Gains et pertes actuariels	0,4	0,2	2,2	2,7	0,8	6,3
Autres mouvements	(3,8)	0,7	(4,7)	0,2		(7,6)
31 DÉCEMBRE 2009	16,5	12,9	29,0	26,0	14,4	98,8

Évolution des actifs de régime

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total
31 décembre 2008	4,5		16,7	16,7	6,3	44,2
Rendement des actifs	0,1		2,1	4,4	0,5	7,1
Contribution employeur	1,9	1,1	1,7	0,8	1,2	6,7
Contribution employés				0,1	0,1	0,2
Paiement des prestations	(2,2)	(1,1)	(0,6)	(0,8)	(0,7)	(5,4)
Écart de change			(0,6)	1,2	0,6	1,2
Autres mouvements	(3,6)		(2,9)		(0,1)	(6,6)
31 DÉCEMBRE 2009	0,7	0,0	16,4	22,4	7,9	47,4

Les actifs de régime du Royaume-Uni représentent 47 % du total des actifs de régime et comprennent 72 % d'actions et 24 % d'obligations d'État.

Les actifs de régime des États-Unis représentent 35 % du total des actifs de régime et sont composés à 52 % d'actions et à 43 % d'obligations.

La charge comptabilisée au 31 décembre 2009 au titre de ces dispositifs est de 6,1 millions d'euros contre 6,4 millions d'euros en 2008 et se décompose ainsi :

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total 31 déc. 2009	Total 31 déc. 2008
Coût des services rendus au cours de l'exercice	0,8		1,7	0,2	0,7	3,4	3,4
Charge d'intérêt	1,0	0,5	1,5	1,3	0,6	4,9	5,2
Rendement attendu des actifs de couverture	(0,2)		(1,2)	(1,2)	(0,4)	(3,0)	(3,6)
Amortissement des pertes ou gains actuariels	(0,3)		0,5	0,1	0,4	0,7	0,9
Autres mouvements	0,1					0,1	0,5
TOTAL DE LA CHARGE DE L'EXERCICE	1,4	0,5	2,5	0,4	1,3	6,1	6,4

La variation des écarts actuariels sur la valorisation des engagements et des actifs de couverture se décompose comme suit :

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total 31 déc. 2009	Total 31 déc. 2008
Ajustements liés aux changements d'hypothèses	0,7	0,8	2,4	2,7	0,3	6,9	0,6
Ajustements liés à l'expérience sur les engagements	(0,5)		(0,1)		0,4	(0,2)	1,6
Ajustements liés à l'expérience sur les actifs	0,2		1,5	1,2	0,4	3,3	3,6
ÉCARTS ACTUARIELS	0,4	0,8	3,8	3,9	1,1	10,0	5,8

Une hausse de 0,25 point des taux d'actualisation entraînerait une diminution de la dette actuarielle de 3,4 millions d'euros répartie comme suit :

France	(0,4)
Allemagne	(0,3)
Royaume-Uni	(1,1)
États-Unis	(1,2)
Autres pays	(0,4)
TOTAL	(3,4)

NOTE N° 15 Endettement net**Structure de l'endettement net total au 31 décembre 2009**

(En millions d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Emprunts à long terme et moyen terme	192,7	297,6
Passifs financiers courants	29,4	39,2
Comptes courants financiers	1,9	1,3
Concours bancaires courants	31,0	18,3
ENDETTEMENT BRUT TOTAL	255,0	356,4
Actifs financiers courants	(6,0)	(0,5)
Actifs financiers de placement	(1,2)	(3,2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(32,9)	(46,8)
Trésorerie	(34,1)	(50,0)
ENDETTEMENT NET TOTAL	214,9	305,9

L'endettement net total consolidé s'élève fin décembre 2009 à 214,9 millions d'euros, contre 305,9 millions d'euros fin 2008.

Sur les 255 millions d'euros d'endettement brut total, 237 millions d'euros proviennent d'utilisation de crédits et emprunts confirmés, le solde étant principalement lié à l'utilisation de lignes non confirmées (découverts bancaires ou autres lignes).

Endettement net/fonds propres

(En millions d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Endettement net total	214,9	305,9
Endettement net/fonds propres	0,50	0,93

L'endettement net représente 50 % des fonds propres à fin décembre 2009 contre 93 % à fin décembre 2008.

Rapprochement entre les variations de l'endettement net au bilan et le tableau des flux de trésorerie

(En millions d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Endettement N-1	305,9	191,8
Flux exploitation courante après impôts	(68,7)	(5,1)
Flux des restructurations	3,0	1,9
Flux nets des variations de périmètre	24,5	73,4
Flux de trésorerie hors exploitation	0,0	0,0
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'investissement des activités poursuivies	(41,2)	70,2
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'investissement des activités cédées ou arrêtées	18,0	6,7
Augmentation de capital reçue	(87,6)	0,5
Dividendes versés	2,5	12,8
Intérêts payés	10,5	9,1
Écart de conversion et divers	(1,6)	11,6
Variation de périmètre	7,3	3,2
Autres variations	1,1	
ENDETTEMENT FIN N	214,9	305,9

L'endettement net total consolidé s'élève fin décembre 2009 à 214,9 millions d'euros, contre 305,9 millions d'euros fin 2008.

La diminution de la dette est de 91,0 millions d'euros. Elle intègre notamment des apports de fonds propres pour 87,6 millions d'euros et des sorties nettes de trésorerie liées à des variations de périmètre pour 24,5 millions d'euros.

Covenants financiers au 31 décembre 2009

Au titre de ses différents emprunts confirmés, Carbone Lorraine doit respecter un certain nombre d'obligations, usuelles dans ces types de contrat. En cas de non-respect de certaines d'entre elles, les banques ou les investisseurs (pour les placements privés américains) peuvent obliger Carbone Lorraine à rembourser par anticipation les emprunts concernés. Par le biais des clauses de défauts croisés, le remboursement anticipé sur un emprunt significatif peut entraîner l'obligation de rembourser immédiatement d'autres emprunts.

Carbone Lorraine doit respecter les covenants financiers suivants au 30 juin et au 31 décembre de chaque année :

COVENANTS* FINANCIERS (COMPTES CONSOLIDÉS)

(En millions d'euros)	Endettement net / EBITDA	Endettement net / fonds propres	EBITDA/ intérêts nets
Ratios des covenants			
Crédit syndiqué Groupe	< 3,35	< 1,3	-
Placement privé américain	< 3,35	< 1,3	> 3
OBSAAR	-	< 1,35	-
Crédit syndiqué Chine		< 1,35	
Ratios constatés au 31 décembre 2009			
Crédit syndiqué Groupe	2,52	0,50	-
Placement privé américain	2,52	0,50	8,07
OBSAAR		0,52	
Crédit syndiqué Chine		0,50	
Ratios constatés au 31 décembre 2008			
Crédit syndiqué Groupe	2,73	0,93	
Placement privé américain	2,73	0,93	12,07
OBSAAR		0,93	
Crédit syndiqué Chine		0,93	
Ratios constatés au 31 décembre 2007			
Crédit syndiqué Groupe	-	0,63	-
Placement privé américain	2,07	0,62	8,63
OBSAAR		0,62	
Ratios constatés au 31 décembre 2006			
Crédit syndiqué Groupe	-	0,51	-
Placement privé américain	1,74	0,50	9,37

* Méthode de calcul des covenants : conformément aux règles comptables, l'endettement net figurant dans les comptes utilise les cours de clôture pour calculer la contre-valeur en euros des dettes en monnaies étrangères. Pour le seul calcul du ratio « endettement net / EBITDA », l'endettement net doit être recalculé au cours moyen euro/USD de la période en cas d'écart de plus de 5 % entre le cours moyen et le cours de clôture. Pour le calcul des covenants au 30 juin, l'EBITDA ou excédent brut d'exploitation est par convention l'EBITDA constaté sur les 6 premiers mois de l'année, multiplié par 2.

Il n'existe pas d'emprunts ni de dettes de montant significatif couverts par des sûretés réelles ou par des tiers au 31 décembre 2009.

Ventilation des emprunts à long et moyen terme y compris la part à court terme au 31 décembre 2009

Les créances et dettes liées à l'exploitation ont toutes une durée inférieure à un an. La ventilation des dettes financières par échéance est donnée ci-dessous.

(En millions d'euros)	Total	< 1 an	> 1 et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts en USD	73,3	34,2	36,3	2,8
Emprunts en EUR	63,3	0,3	63,0	-
Emprunts en GBP	55,4	4,2	48,8	2,4
Emprunts en RMB	45,0	9,4	35,6	-
TOTAL	237,0	48,1	183,7	5,2
Amortissement coût d'émission au TEG*	(1,4)			
Valorisation dérivés taux	1,9			
TOTAL	237,5			

* Taux effectif global.

Sur les 183,7 millions d'euros dont l'échéance est comprise entre 1 et 5 ans, 116,0 millions d'euros ont une maturité supérieure à 3 ans au 31 décembre 2009.

Répartition de l'endettement net total au 31 décembre 2009

(En devises)	%	(En taux)	%
EUR	24,0	Fixe	58,6
USD	31,0	Variable	41,4
GBP	26,0		
RMB	17,0		
Autres	2,0		

(En millions d'euros)	Total	Dont échéance < 5 ans	Dont échéance > 5 ans
Endettement brut total*	255,0	249,8	5,2
Actifs financiers	(40,1)	(40,1)	-
Position nette avant gestion	214,9	209,7	5,2
Dettes et couverture à taux fixe	126,0	120,8	5,2
Position nette après gestion	88,9	88,9	0,0

* Avant amortissement au Taux effectif global (TEG).

À endettement et change constant par rapport au 31 décembre 2009 et tenant compte des *swaps* en portefeuille, une augmentation de 100 points de base des taux variables augmenterait les charges financières annuelles de 0,9 millions d'euros environ.

NOTE N° 16 Justes valeurs

Les tableaux suivants indiquent la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable au bilan :

31/12/2009	Catégories comptables						Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur de la classe
	Notes	Actifs évalués à la juste valeur par P&L	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passif au coût amorti		
Titres de participation non cotés	9			21,8			21,8	21,8
Autres actifs financiers non courant et dérivés actifs	15				9,4		9,4	9,4
Actifs financiers non courants		0,0	0,0	21,8	9,4	0,0	31,2	31,2
Créances clients	11				92,0		92,0	92,0
Actifs financiers courants	15				6,0		6,0	6,0
Autres actifs					1,7		1,7	1,7
Actifs financiers de placement	15			1,2			1,2	1,2
Actifs financiers courants		0,0	0,0	1,2	7,7	0,0	8,9	8,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	32,9					32,9	32,9
Emprunts bancaires	15					(192,7)	(192,7)	(192,7)
Comptes courants financiers	15					(1,9)	(1,9)	(1,9)
Concours bancaires courants	15					(31,0)	(31,0)	(31,0)
Passifs financiers courants	15					(29,4)	(29,4)	(29,4)
Emprunts et dettes financières	15	0,0	0,0	0,0	0,0	(255,0)	(255,0)	(255,0)
Dettes fournisseurs						(53,7)	(53,7)	(53,7)
Valeur comptable par catégories		32,9	0,0	23,0	109,1	(308,7)	(143,7)	(143,7)

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur selon le mode de détermination de la juste valeur

	Juste valeur de la classe au 31/12/2009	Modèle interne avec des paramètres non observables		
		Cours cotés Niveau 1	Modèle interne avec paramètres observables Niveau 2	Modèle interne avec des paramètres non observables Niveau 3
Titres de participation (voir note n°2-J1)	21,8			21,8
Dérivés actifs	0,5		0,5	
Actifs financiers de placement	1,2	1,2		
Trésorerie	32,9	32,9		
Dérivés passifs	-1,3		-1,3	

31/12/2008	Catégories comptables						Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur de la classe
	Notes	Actifs évalués à la juste valeur par P&L	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passif au coût amorti		
Titres de participation non cotés	9			69,1			69,1	69,1
Autres actifs financiers non courant et dérivés actifs	3/15	2,8			23,8		26,6	26,6
Actifs financiers non courants		2,8	0,0	69,1	23,8	0,0	95,7	95,7
Créances clients	11				121,0		121,0	121,0
Actifs financiers courants	15				0,5		0,5	0,5
Autres actifs					9,5		9,5	9,5
Actifs financiers de placement	15			3,2			3,2	3,2
Actifs financiers courants		0,0	0,0	3,2	10,0	0,0	13,2	13,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	46,8					46,8	46,8
Emprunts bancaires	15					(297,6)	(297,6)	(297,6)
Comptes courants financiers	15					(1,3)	(1,3)	(1,3)
Concours bancaires courants	15					(18,3)	(18,3)	(18,3)
Passifs financiers courants	15					(39,2)	(39,2)	(39,2)
Emprunts et dettes financières		0,0	0,0	0,0	0,0	(356,4)	(356,4)	(356,4)
Dettes fournisseurs						(72,0)	(72,0)	(72,0)
Valeur comptable par catégories		49,6	0,0	72,3	154,8	(428,4)	(151,7)	(151,7)

NOTE N° 17 Autres charges et produits non-courants

Les autres charges et produits non courants se décomposent de la manière suivante :

(En millions d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Cession freins frittés		13,7
Transferts / restructurations	(4,4)	(1,7)
Amende UE et procès civils aux États-Unis		(1,4)
Autres	(0,1)	(0,3)
TOTAL	(4,5)	10,3

À fin 2009, les charges et produits non courants s'établissent à - 4,5 millions d'euros ; ils incluent pour l'essentiel les coûts de transfert d'immobilisations et autres coûts liés à la réorganisation de certains sites pour - 4,4 millions d'euros.

À fin 2008, les charges et produits non courants s'établissaient à 10,3 millions d'euros ; ils incluait pour l'essentiel :

- la plus-value réalisée sur la cession de l'activité freins frittés de 13,7 millions d'euros ;

- les coûts de transfert d'immobilisations et autres coûts liés à la réorganisation de sites Protection Électrique suite à des acquisitions pour - 1,7 millions d'euros ;
- les coûts liés aux procédures en cours avec la Communauté Européenne et dans le cadre des actions civiles aux États-Unis pour - 1,4 million d'euros.

NOTE N° 18 Information sectorielle

Résultat opérationnel

(En millions d'euros)	Systèmes et Matériaux Avancés (SMA)		Systèmes et Composants Électriques (SCE)		Total des activités poursuivies		
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	
Chiffre d'affaires							
Ventes externes	256	278,1	331,3	383,8	587,3	661,9	
Répartition du chiffre d'affaires	43,6 %	42,0 %	56,4 %	58,0 %	100,0 %	100,0 %	
Résultat opérationnel courant sectoriel	28,5	45,7	35,7	53,4	64,2	99,1	
Marge opérationnelle courante sectorielle*	11,1 %	16,4 %	10,8 %	13,9 %			
Charges et produits non courants sectoriels	(2,9)	13,3	(0,6)	(2,9)	(3,5)	10,4	
Perte de valeur des <i>goodwill</i>	(0,8)				(0,8)	0,0	
Résultat opérationnel sectoriel	24,8	59,0	35,1	50,5	59,9	109,5	
Marge opérationnelle sectorielle*	9,7 %	21,2 %	10,6 %	13,1 %			
Marge EBITDA ⁽¹⁾	19,4 %	21,7 %	13,8 %	16,3 %			
					Dépenses non allouées	(14,3)	(16,2)
					Résultat opérationnel des activités poursuivies	45,6	93,3
					Marge opérationnelle des activités poursuivies	7,8 %	14,1 %
					Résultat financier	(10,4)	(12,1)
					Impôts courants et différés	(9,5)	(24,2)
					Résultat net des activités poursuivies	25,7	57,0

* Marge opérationnelle sectorielle = résultat opérationnel / ventes externes sectorielles.

(1) L'Ebitda du Groupe correspond au solde « Résultat opérationnel courant sectoriel » auquel s'ajoute la dotation aux amortissements sectoriels.

Évolution et répartition du chiffre d'affaires par zone géographique de ventes

(En millions d'euros)	Déc. 2009		Déc. 2008	
		%		%
France	62,2	10,6 %	79,9	12,1 %
Europe hors France	167,0	28,4 %	192,3	29,0 %
Amérique	213,0	36,3 %	243,3	36,7 %
Asie	129,2	22,0 %	127,5	19,3 %
Reste du monde	15,9	2,7 %	18,9	2,9 %
TOTAL	587,3	100,0 %	661,9	100,0 %

Il n'existe pas de client représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Répartition des amortissements constatés par secteur

(En millions d'euros)	31 déc. 2009				31 déc. 2008			
	SMA	SCE	Non-alloués	Total	SMA	SCE	Non-alloués	Total
TOTAL	(21,3)	(9,9)	(0,2)	(31,4)	(15,5)	(9,2)	(0,3)	(25,0)

Actifs sectoriels

(En millions d'euros)	SMA	SCE	TOTAL	Opérations intra-groupe éliminées	Total au 31 déc. 2009
Immobilisations nettes (hors participations)	361,1	174,3	535,4		535,4
Valeur d'exploitation nette	77,6	60,9	138,5		138,5
Clients et acomptes reçus	59,4	63,1	122,5	(30,5)	92,0
Autres créances d'exploitation	13,4	8,0	21,4	(5,6)	15,8
TOTAL DES ACTIFS SECTORIELS	511,5	306,3	817,8	(36,1)	781,7
TOTAL DES ACTIFS NON ALLOUÉS					93,1
TOTAL					874,8

Passifs sectoriels

(En millions d'euros)	SMA	SCE	TOTAL	Opérations intra-groupe éliminées	Total au 31 déc. 2009
Fournisseurs et acomptes payés	41,8	42,4	84,2	(30,5)	53,7
Autres passifs d'exploitation et passifs divers	40,4	50,2	90,6	(5,6)	85,0
Provisions non courantes et courantes	0,7	0,3	1,0		1,0
Avantages du personnel	10,9	23,3	34,2		34,2
TOTAL DES PASSIFS SECTORIELS	93,8	116,2	210,0	(36,1)	173,9
TOTAL DES PASSIFS NON ALLOUÉS					276,0
TOTAL					449,9

NOTE N° 19 Charges de personnel et effectifs

Les frais de personnel du Groupe (incluant charges sociales, provisions pour retraite et indemnités de départ) s'élèvent à 195,2 millions d'euros en 2009 contre 211,6 millions d'euros en 2008.

À périmètre et changes constants, les frais de personnel diminuent de 11 %.

Effectif des sociétés consolidées par catégorie au 31 décembre

Catégories	2009	%	2008 hors EMC	%
Ingénieurs et cadres	768	14 %	700	12 %
Techniciens et agents de maîtrise	742	13 %	731	12 %
Employés	726	13 %	760	13 %
Ouvriers	3 381	60 %	3 654	63 %
TOTAL	5 617	100 %	5 848	100 %

Effectif des sociétés consolidées par zone géographique au 31 décembre

Zone géographique	2009	%	2008 hors EMC	%
France	1 399	25 %	1 440	25 %
Europe hors France (+ Tunisie)	1 052	19 %	940	16 %
Amérique du Nord (+ Mexique)	1 682	30 %	2 043	35 %
Asie	1 251	22 %	1 151	20 %
Reste du monde	233	4 %	274	4 %
TOTAL	5 617	100 %	5 848	100 %

À périmètre constant, l'effectif moyen diminue de 292 personnes.

NOTE N° 20 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel détaillé en charges et produits par nature est présenté ci-dessous :

(En millions d'euros)	2009	2008
Chiffre d'affaires produits	567,7	637,5
Chiffre d'affaires négoce	19,6	24,4
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	587,3	661,9
Autres revenus	6,3	4,9
Coûts des produits négoce	(13,7)	(17,1)
Coûts des matières premières	(153,4)	(174,1)
Charges sur autres revenus	(1,1)	(1,4)
Coûts de fabrication	(98,4)	(99,5)
Salaires	(192,8)	(205,6)
Intéressement et participation	(2,4)	(6,0)
Autres charges	(52,4)	(42,5)
Éléments financiers du résultat opérationnel	(2,4)	(1,8)
Amortissements	(31,4)	(25,0)
Provisions		(0,4)
Résultat de cession d'immobilisations		(0,1)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	45,6	93,3

NOTE N° 21 Produits financiers et charges financières

(En millions d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Amortissement frais d'émission d'emprunts	(0,4)	(0,5)
Intérêts payés sur la dette	(9,9)	(11,0)
Commissions sur dette	(0,3)	(1,0)
Quote-part non efficace des couvertures de taux	0	0
Produits d'intérêts sur dépôts bancaires	0,2	0,4
Résultat financier	(10,4)	(12,1)

(En millions d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Variation de juste valeur des instruments de couverture de change	0,0	1,0
Variation de juste valeur des instruments de couverture de taux	(0,6)	(0,3)
Variation de juste valeur des instruments de couverture de matières	2,0	(1,3)
Impôts sur les variations comptabilisées en capitaux propres	(0,6)	0,4
Résultat financier comptabilisé directement en capitaux propres, net d'impôt	0,8	(0,2)

Il n'y a pas de résultat financier relatifs à des actifs et passifs qui ne sont pas évalués à la juste-valeur.

NOTE N° 22 Impôts

(En millions d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Impôts courants sur les bénéfices	(8,6)	(8,3)
Impôts différés d'exploitation	(0,7)	(15,7)
Impôts de distribution	(0,2)	(0,2)
TOTAL IMPÔTS	(9,5)	(24,2)

Dans le Groupe, il existe :

- un groupe d'intégration fiscale en France ;
- un groupe d'intégration fiscale aux États-Unis ;
- deux groupes d'intégration fiscale en Allemagne ; et,
- un groupe d'intégration fiscale au Japon.

Le taux d'impôt des activités poursuivies du Groupe est de 27 % contre 30 % en décembre 2008.

La loi de finances pour 2010 a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle taxe professionnelle ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, le Groupe qualifiant la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat, les différences temporelles existantes au 31 décembre 2009 ont été comptabilisées en charges d'impôt différé sur la ligne « Impôt sur le résultat ».

En outre, à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE sera présentée en « Impôt sur le résultat ».

Explication de la charge d'impôt

(En millions d'euros)	31 déc. 2009
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	25,7
Charges (produits) d'impôts des activités poursuivies	(9,5)
Total Charges (produits) d'impôts	(9,5)
RÉSULTAT TAXABLE	35,2
Taux d'impôt courant en France	34,4 %
(Charge) produit d'impôt théorique (résultat taxable x taux d'impôt courant en France)	(12,1)
Différence taux d'impôt France / juridictions étrangères	(1,1)
Différences permanentes	3,0
Effet de la limitation des impôts différés actifs	1,2
Autres	(0,5)
(CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT COMPTABILISÉ	(9,5)

Les montants d'actifs et de passifs d'impôts différés présentés au bilan sont les suivants :

(En millions d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Actifs d'impôt différé	20,0	10,3
Passifs d'impôt différé	(15,6)	(6,1)
Position nette	4,4	4,2

L'évolution des impôts différés à fin décembre 2009 est détaillée ci-dessous :

(En millions d'euros)*	31 déc. 2008	Résultat	Autres	Écart de conversion	31 déc. 2009
Provisions pour avantages du personnel	7,3	0,2	0,0	(0,1)	7,4
Amortissement des immobilisations	(16,2)	(1,3)	0,5		(17,0)
Provisions réglementées	(3,3)	0,1	(0,1)		(3,3)
Incidence des déficits	11,6	7,7	4,0		23,3
Pertes de valeur	0,7	(0,4)	(0,5)		(0,2)
Autres	4,1	(7,0)	(2,8)	(0,1)	(5,8)
IMPÔTS DIFFÉRÉS AU BILAN – POSITION NETTE	4,2	(0,7)	1,1	(0,2)	4,4

* (- passif /+ actif).

Les impôts différés actifs ont été reconnus compte tenu de leur recouvrabilité ; les principaux pays concernés sont la France, l'Allemagne et les États-Unis.

Compte tenu des modalités de recouvrement de l'impôt différé, les impôts différés actifs sur les déficits de la société brésilienne n'ont pas été comptabilisés.

NOTE N° 23 Résultat par action

Le calcul des résultats de base et dilué par action est présenté ci-dessous :

Activités poursuivies et activités cédées	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Numérateur Résultat net pour le calcul du résultat de base par action (résultat net de l'exercice)	14,6	29,1
Dénominateur Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	16 456 243	14 237 692
Effets des actions ordinaires dilutives : options non exercées	790 032	404 667
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	17 246 275	14 642 359
Résultat de base par action (<i>en euros</i>)	0,89	2,05
Résultat dilué par action (<i>en euros</i>)	0,85	1,99

Activités poursuivies	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Numérateur Résultat net pour le calcul du résultat de base par action (résultat net de l'exercice)	25,4	56,3
Dénominateur Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	16 456 243	14 237 692
Effets des actions ordinaires dilutives : - options non exercées	790 032	404 667
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	17 246 275	14 642 359
Résultat de base par action (<i>en euros</i>)	1,55	3,95
Résultat dilué par action (<i>en euros</i>)	1,48	3,84

Il est à noter que certaines options ne seront très probablement pas levées avant leur date d'échéance, compte tenu de l'évolution

des cours de bourse due à la crise financière. L'effet de dilution calculé ci-dessus est donc surévalué.

NOTE N° 24 Dividendes

Au titre de l'exercice 2008, le dividende de 0,62 euro par action a été distribué en numéraire à hauteur de 2,4 millions d'euros et par distribution d'action pour 6,5 millions d'euros.

Au titre de l'exercice 2009, le dividende proposé s'élève à 0,50 euro par action, soit un montant global de 9,8 millions d'euros.

NOTE N° 25 Contrats de location

1 - Contrats de location - financement

Valeur nette comptable par catégorie d'actifs

Néant.

2 - Contrats de location simple en tant que preneur

Échéancier des paiements minimaux

(En millions d'euros)	Total au 31 déc. 2009	< à 1 an	> à 1 an	dont à 5 ans ou plus
Paiements minimaux	20,7	4,3	13,7	2,7

Les paiements minimaux représentent le montant des loyers immobiliers futurs certains jusqu'à l'échéance des baux avant éventuels renouvellements. Les contrats de baux ne contiennent

pas de clause relative à des restrictions d'endettement ou de paiement de dividendes.

NOTE N° 26 Information relative aux parties liées

Le Carbone Lorraine SA est une société holding qui a pour vocation la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de prestations liées aux immobilisations incorporelles et corporelles détenues par Le Carbone Lorraine SA.

La société Le Carbone Lorraine SA fait partie du groupe Carbone Lorraine qui comprend 97 sociétés consolidées et non consolidées, réparties dans 35 pays.

Les transactions entre les sociétés consolidées du Groupe sont éliminées.

1 - Relations avec les sociétés non-consolidées

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe avec les sociétés non-consolidées s'élève à 9,9 millions d'euros en 2009 (11,7 millions d'euros en 2008).

Au 31 décembre 2009, les management fees et les frais administratifs facturés aux sociétés non consolidées par le Groupe (et venant en diminution des frais administratifs centraux) s'élèvent à 0,2 million d'euros (0,3 million d'euros en 2008).

Au 31 décembre 2009, les créances d'exploitation du Groupe sur les filiales non consolidées s'élèvent à 1,9 million d'euros et les passifs d'exploitation à 0,2 million d'euros.

Au 31 décembre 2009, les prêts en compte-courant consentis aux sociétés non consolidées par Le Carbone Lorraine SA s'élèvent à 1,5 million d'euros (4,0 millions d'euros en 2008).

2 - Rémunérations des principaux dirigeants (Comité Directeur y compris Président du Directoire)

(En millions d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Salaires, bonus, avantages en nature et jetons de présence	2,4	2,4
Charges comptabilisées du régime de retraite sur-complémentaire ⁽¹⁾	0,8	1,8
Autres avantages à long terme	0,0	0,0
TOTAL	3,2	4,2

(1) Les membres du Comité Directeur bénéficient d'un régime de retraite sur complémentaire. Lors du Conseil d'Administration du 25 juillet 2007, ce régime a été modifié comme suit :
 Sous condition de présence dans le Groupe au jour du départ à la retraite, le régime garantit un sur complément de retraite plafonné en fonction de l'ancienneté de 10 % à 20 % de la rémunération de référence (salaire de base des 3 dernières années plus rémunération variable fixée forfaitairement à 50 % du bonus maximum).
 L'engagement actuariel a été évalué au 31 décembre 2009 à 2,0 millions d'euros (5,4 millions d'euros au 31 décembre 2008).
 Par ailleurs, en 2008, une charge complémentaire avait été enregistrée du fait du départ en retraite d'un membre du Comité Directeur à une date antérieure à celle initialement prévue.

Les membres du Comité Directeur ne bénéficient d'aucun autre avantage à long terme.

Le Président du Directoire du Groupe bénéficie, en cas de révocation de son mandat, d'une indemnité forfaitaire au maximum égale à 0,5 fois la rémunération totale brute qui lui aura été versée au

titre des trente-six mois précédant la rupture, sous réserve de la réalisation de critères de performance.

Par ailleurs, ont été attribués aux membres du Comité Directeur (y compris le P-DG) les « Paiements fondés sur des actions » suivants :

- stock-options : 198 000 options de souscription d'actions ont été attribuées au Comité Directeur (y compris le Président du Directoire) en 2007 et en 2009 :

	Plan 2007 tranche 1
Date du Conseil d'Administration	25 juillet 2007
Nombre total d'actions attribuées	75 000
Prix de souscription	57,24
Point de départ d'exercice des options	juillet 2011
Date d'expiration	juillet 2017

	Plan 2009 tranche 1
Date du Conseil d'Administration	22 janvier 2009
Nombre total d'actions attribuées	123 000
Prix de souscription	18,90
Point de départ d'exercice des options	février 2013
Date d'expiration	février 2019

- actions gratuites : voir tableau de l'historique des attributions au Comité Directeur (y compris le Président du Directoire) ci-dessous :

	Plan 2005 tranche 1
Date du Conseil d'Administration	30 juin 2005
Nombre total d'actions attribuées	15 300
Cours de l'action à la date d'attribution	39,25
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	1 ^{er} juillet 2007
Date de cessibilité (fin de la période d'indisponibilité)	1 ^{er} juillet 2009

Aucune action gratuite n'a été attribuée au Comité Directeur sur le plan 2008.

NOTE N° 27 Engagements hors bilan

A - Engagements financiers et passifs

(En millions d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Engagements reçus		
Avals et cautions	0,2	0,1
Autres engagements reçus	0,6	0,9
TOTAL	0,8	1,0
Engagements donnés		
Dettes et engagements garantis par des sûretés réelles	0,3	0,3
Cautions et garanties de marché	20,5	16,5
Garanties de paiement sur acquisition	-	-
Autres garanties	50,1	48,6
Autres engagements donnés	8,1	7,5
TOTAL	79,0	72,9

Le tableau ci-dessus rassemble les engagements hors bilan du Groupe.

Nature

Le poste le plus important, d'un montant de 50,1 millions d'euros, est celui des autres garanties qui inclut une garantie de 24,5 millions d'euros (43 millions d'euros à l'origine) émise au bénéfice de la Commission européenne, et résultant de l'amende infligée en 2003 par la Commission européenne pour laquelle le Groupe a déposé le 18 décembre 2008 une nouvelle requête en pourvoi devant la Cour de Justice des Communautés Européennes. Cette garantie restera valable jusqu'au paiement de l'amende prévu courant 2010 suite au rejet de la requête. Ce poste inclut également une garantie de 16 millions d'euros couvrant les utilisations quotidiennes maximales des filiales dans le cadre du *cash-pooling* européen.

Maturité

Les engagements hors bilan d'une échéance supérieure à 1 an s'élèvent à 26,2 millions d'euros. Ils incluent la garantie liée au *cash-pooling* européen de 16 millions d'euros qui reste en vigueur tant que les accords de *cash-pooling* existent. Les « garanties de marché » sont généralement inférieures à 1 an, mis à part quelques garanties de marché dont la durée n'excède pas 3 ans. La garantie pour la Commission européenne de 24,5 millions d'euros a pour échéance décembre 2010.

Contrôle

Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne du Groupe, les sociétés du Groupe ne sont pas habilitées à réaliser des opérations pouvant donner lieu à des engagements hors bilan sans approbation de la Direction Financière du Groupe et, le cas échéant, du Président du Directoire. Certaines sociétés du Groupe ont toutefois la possibilité d'émettre, sans accord préalable et dans le cadre normal de leur activité, des garanties de marché d'un montant inférieur à 150 000 euros et d'une durée inférieure à 2 ans. Ces garanties sont mentionnées dans les documents remplis par les sociétés dans le cadre de la procédure de consolidation des comptes.

À la connaissance de la Société, il n'a pas été omis d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

B - Clause de réserve de propriété

Néant.

C - Droit Individuel à la Formation

En France, les salariés bénéficient d'un droit individuel à la formation. Celui-ci n'a pas fait l'objet d'une provision, le Groupe ne disposant pas du recul nécessaire pour l'évaluer de manière fiable.

NOTE N° 28 Événements postérieurs à la clôture

Néant

NOTE N° 29 Arrêté des comptes

Les états financiers consolidés du Groupe établis à la date du 31 décembre 2009 ont été arrêtés par le Directoire dans sa séance du 22 mars 2010 et seront soumis à l'Assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

- Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Le Carbone Lorraine S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

→ Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 qui expose les changements de méthode de présentation faisant suite à l'application des normes IFRS 8 « Segments opérationnels » et IAS 1 révisée « Présentation des états financiers », adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009.

→ Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte décrit dans la note 2-V de l'annexe des états financiers (paragraphe « Utilisation d'estimations »), caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2008. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

Activités, actifs et passifs destinés à être cédés

La note 2.B.4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux activités, actifs et passifs destinés à être cédés et arrêtés. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Perte de valeur

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des *goodwills* et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des autres actifs corporels et incorporels, selon les modalités décrites dans les notes 2.F.1 et 2.I de l'annexe aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 6 et 7 donnent une information appropriée.

Avantages du personnel:

La note 2.O précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 14 aux états financiers fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

→ Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 22 mars 2010
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Catherine Porta
Associée

Neuilly-Sur-Seine, le 22 mars 2010
Deloitte & Associés

Joël Assayah
Associé

→ Comptes annuels

	page
COMPTE DE RÉSULTAT	92
BILAN	94
ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT	96
FILIALES ET PARTICIPATIONS	109
TABLEAU DE RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	110
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	111

5

Compte de résultat

(En milliers d'euros)	2009	2008
PRODUIT D'EXPLOITATION (1)		
Produits des activités courantes		
Produits des activités annexes	1 538	1 976
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	1 538	1 976
Reprises sur provision d'exploitation	329	3
Transfert de charges d'exploitation	1 602	1 921
Autres produits	825	714
TOTAL 1	4 294	4 614
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Autres achats	16	15
Charges externes	4 176	5 679
Impôts et taxes	751	701
Salaires et traitements	2 967	2 145
Charges sociales	700	565
Dotation aux amortissements et provisions :		
- sur immobilisations : dotation aux amortissements	34	37
- pour risques et charges : dotation aux provisions	36	27
Autres charges	285	163
TOTAL 2	8 965	9 332
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (TOTAL 1 - 2)	(4 671)	(4 718)

(En milliers d'euros)	2009	2008
PRODUITS FINANCIERS (3)		
De participation	23 015	20 829
D'autres créances de l'actif immobilisé	228	877
Autres intérêts et produits assimilés	5 314	8 020
Reprises sur amortissements et provisions	407	949
Différences positives de change	10 167	16 243
TOTAL 3	39 131	46 918
CHARGES FINANCIÈRES (4)		
Dotations aux amortissements et provisions	8 923	13 079
Intérêts et charges assimilées	9 785	17 043
Différences négatives de change	3 462	8 720
TOTAL 4	22 170	38 842
RÉSULTAT FINANCIER (3 - 4)	16 961	8 076
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	12 290	3 358
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	74	732
Sur opérations de capital	3 404	139 775
Reprises sur provisions et transferts de charges	32 122	6
TOTAL 5	35 600	140 513
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 602	836
Sur opérations en capital	35 285	137 640
Dotations aux amortissements et provisions	3	1
TOTAL 6	36 890	138 477
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (TOTAL 5 - 6)	(1 290)	2 036
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	(641)	(7 376)
RÉSULTAT EXERCICE	11 641	12 770
TOTAL DES PRODUITS	79 025	192 045
TOTAL DES CHARGES	67 384	179 275

Bilan

ACTIF

(En milliers d'euros)	31. déc. 2009			31. déc. 2008
	Brut	Amortissement	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques	8 778	8 744	34	48
SOUS TOTAL	8 778	8 744	34	48
Immobilisations corporelles				
Autres	372	274	98	69
SOUS TOTAL	372	274	98	69
Immobilisations financières ⁽¹⁾				
Participations	467 480	106 896	360 584	341 818
Créances rattachées à des participations	121 924	0	121 924	125 726
Autres titres immobilisés	5		5	5
Autres	6 349	3	6 346	5 882
SOUS TOTAL	595 758	106 899	488 859	473 431
TOTAL A	604 908	115 917	488 991	473 548
ACTIF CIRCULANT				
Créances clients et comptes rattachés ⁽²⁾	1 069		1 069	1 018
Autres ⁽²⁾	61 328		61 328	63 911
Disponibilités	7 609		7 609	22 746
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance ⁽²⁾	355		355	378
TOTAL B	70 361	0	70 361	88 053
Charges à répartir D	990		990	1 439
Écarts de conversion actif E	2 167		2 167	1 210
TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D+E)	678 426	115 917	562 509	564 250

(1) Dont à moins d'un an : 3 970.

(2) Dont à plus d'un an : 1 045.

PASSIF

(En milliers d'euros)	31. déc. 2009	31. déc. 2008
CAPITAUX PROPRES		
Capital	39 291	28 595
Primes d'émission d'action	199 672	119 995
Primes de fusion	8 252	8 252
Écarts de réévaluation	3 252	3 252
Réserves indisponibles	2 262	2 262
Réserve légale	2 860	2 856
Autres réserves	32 837	28 902
Report à nouveau	35	33
Résultat de l'exercice	11 641	12 770
Provisions réglementées	7	4
TOTAL A	300 109	206 921
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	11 502	19 834
Provisions pour charges	48	342
TOTAL B	11 550	20 176
DETTES ⁽¹⁾		
Emprunts obligataires	43 237	40 152
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	28 459	2 292
Emprunts et dettes financières divers	113 626	226 963
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	874	1 256
Dettes fiscales et sociales	1 824	3 213
Autres dettes	46 618	45 086
COMPTES DE RÉGULARISATION		
TOTAL C	236 558	318 962
Écarts de conversion passif D	14 292	18 191
TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D)	562 509	564 250

(1) Dont à plus d'un an : 158 305 moins d'un an : 78 253.

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 551.

Annexe au bilan et au compte de résultat

Sommaire des notes annexes



NOTE N° 1	Règles et méthodes comptables	97
NOTE N° 2	Analyses et commentaires	98
NOTE N° 3	Valeurs immobilisées	99
NOTE N° 4	Provisions	100
NOTE N° 5	Échéance des créances et des dettes	100
NOTE N° 6	Éléments concernant les entreprises liées	101
NOTE N° 7	Écarts de réévaluation	101
NOTE N° 8	Comptes de rattachement des produits et des charges	102
NOTE N° 9	Capital	102
NOTE N° 10	Engagements	104
NOTE N° 11	Crédit-bail	105
NOTE N° 12	Personnel de la Société	105
NOTE N° 13	Effectif moyen	105
NOTE N° 14	Ventilation charge d'impôt	105
NOTE N° 15	Intégration fiscale	106
NOTE N° 16	Écarts de conversion	106
NOTE N° 17	Actions propres	106
NOTE N° 18	Informations sur le résultat exceptionnel	107
NOTE N° 19	Informations sur les risques	107
NOTE N° 20	Consolidation	108

NOTE N° 1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société Le Carbone Lorraine pour l'exercice 2009 ont été établis conformément aux dispositions de la législation française, notamment du règlement n° 99-03 du 22 juin 1999 du Comité de la Réglementation Comptable et des modifications qui lui ont été apportées.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A - Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés, pour leur totalité, sur le montant des primes d'émission d'actions.

B - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'achat ou de production.

Les durées d'amortissement sont déterminées en fonction de leur durée probable d'utilisation.

La différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques est comptabilisée en amortissements dérogatoires et enregistrée en charges exceptionnelles par la contrepartie des provisions réglementées inscrites au passif du bilan.

D'une manière générale, les durées de vie retenues sont les suivantes :

- logiciels et autres immobilisations incorporelles : 5 ans
- installations aménagements des constructions : 10 ans
- matériels de bureau et mobilier : 5 ans et 10 ans

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué afin de comparer la valeur nette comptable de l'actif immobilisé, tant incorporel que corporel, à sa valeur actuelle. Lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur nette comptable à la valeur actuelle. Aucune provision n'a été constatée à ce titre au cours de l'exercice.

C - Titres de participation, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou le coût d'achat. Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité, cette valeur d'utilité étant notamment déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres, aux perspectives de développement et au chiffre d'affaires réalisé par la filiale. Les perspectives de développement sont appréciées sur la base d'une expérience passée et de divers facteurs. Le contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier rend difficile l'appréhension de telles perspectives. Il est donc possible que les réalisations futures diffèrent des estimations retenues pour l'appréciation de la valorisation du portefeuille de titres.

Les frais d'acquisition de titres de participation et des autres titres immobilisés sont incorporés au coût d'entrée des titres.

Les dotations et reprises sur dépréciations de titres ainsi que les provisions pour risques sur les participations détenues sont enregistrées en éléments financiers.

D - Actif circulant - créances

Les créances douteuses font l'objet de dépréciation en fonction de la perte probable.

E - Opérations en devises

À la clôture de l'exercice, les créances et les dettes en devises sont valorisées au cours officiel du 31 décembre. La contrepartie de l'ajustement qui en résulte, est enregistrée dans un compte d'écart de conversion d'actif ou de passif.

Les profits de change latents n'interviennent pas dans la formation du résultat. Toutefois, une provision est constituée pour faire face aux risques représentés par les pertes de change latentes non couvertes sur ces devises.

F - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées de manière à couvrir les litiges, contentieux, engagements de garantie et risques, liés au cours normal des opérations de la Société, susceptibles d'entraîner une sortie probable de ressources.

Ainsi des provisions ont été constituées pour tous les risques significatifs que la situation ou les événements connus au 31 décembre 2009 rendaient probables.

G - Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les frais d'émission d'emprunt sont répartis sur la durée de vie moyenne estimée de l'emprunt.

H - Engagements de retraites et indemnités de départ

Les engagements de retraite complémentaire résultant de régimes « fermés » à prestations définies au profit d'une partie du personnel font l'objet de la comptabilisation d'une provision. Les engagements relatifs au personnel encore actif sont enregistrés en provision pour risques et charges. Ceux relatifs au personnel retraité sont portés à un compte de charge à payer.

L'engagement de retraite complémentaire spécifique aux dirigeants du Groupe n'a pas fait l'objet de comptabilisation d'une provision pour couvrir cet engagement de la Société mais est uniquement présenté en engagement hors bilan.

Les indemnités de départ en retraite et les primes de médailles du travail des salariés, résultant de l'application des conventions collectives, sont constatées sous forme de provisions pour risques et charges.

Les engagements de départ en retraite et de médailles du travail sont calculés annuellement par des actuaires indépendants conformément aux dispositions de la convention collective des industries chimiques et à la recommandation du CNC du 1^{er} avril 2003. La méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées : elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux

d'actualisation approprié. L'obligation est partiellement financée au travers d'un versement externe dans le cadre d'une assurance vie collective dont l'actif est évalué à la juste valeur.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- les rémunérations futures sont calculées à partir des rémunérations actuelles en intégrant une réévaluation annuelle au titre de l'inflation de 2 % et des augmentations individuelles additionnelles en fonction de l'âge ;
- les variations des hypothèses actuarielles ne sont prises en compte qu'au-delà du corridor ;
- actualisation au taux de 4,75 % ;
- taux de charges moyen de 40 % à 45 % ;
- taux de rotation du personnel déterminé par tranches d'âges ;
- taux de rendement des actifs : 4,0 % ;
- table de mortalité utilisée : INSEE 98 non générationnelle.

I - Rachat d'actions

Les actions propres rachetées par Le Carbone Lorraine dans le cadre du contrat de liquidité souscrit auprès d'un établissement financier figurent, conformément à la réglementation française, en autres titres immobilisés.

Une dépréciation des titres est constatée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure au cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice.

Lors de la cession de ces titres la perte ou le profit est porté en résultat exceptionnel.

J - Résultat exceptionnel

La Société retient la conception du plan comptable général. Le résultat exceptionnel regroupe donc les opérations dont la

réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise. Ainsi les valeurs comptables et produits de cession d'éléments d'actifs immobilisés, les amortissements dérogatoires et exceptionnels sur immobilisations, les indemnités non récurrentes, les amendes et pénalités, ainsi que les charges connexes à ces éléments non courants sont regroupés dans le résultat exceptionnel.

K - Options de souscriptions d'actions et attributions gratuites d'actions

La Société a mis en place, pour certains de ses salariés, des plans d'options de souscription d'actions ou d'attributions gratuites d'actions.

Lors de la levée d'options de souscription d'actions par les bénéficiaires, des actions nouvelles sont émises et suivent le traitement d'une augmentation de capital classique. La prime d'émission est égale à la différence entre le prix de souscription payé par le salarié et le montant de l'augmentation du poste capital.

Lors de l'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires des actions nouvelles sont créées et suivent le traitement d'une augmentation de capital par incorporation de réserves. Le montant du nominal de l'action est porté en augmentation du poste capital et le surplus en réserve indisponible.

La Société ne recourt pas actuellement au rachat de titres sur le marché pour les attribuer aux bénéficiaires des plans de stocks options ou d'attributions gratuites d'actions. Dans ce cas, la comptabilisation de l'opération serait effectué conformément à l'avis 2008-17 du Conseil National de la Comptabilité relatif au traitement comptable des plans d'option d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés.

NOTE N° 2 Analyses et commentaires

Compte de résultat

Chiffre d'Affaires

Les produits des activités annexes (1 538 milliers d'euros) concernent, pour l'essentiel, la facturation de prestations en France et à l'étranger.

Résultat d'exploitation

La perte d'exploitation s'inscrit à 4 670 milliers d'euros et correspond aux frais de fonctionnement de la holding.

Résultat financier

Le résultat financier positif de 16 961 milliers d'euros est en hausse sensible par rapport à l'exercice précédent

(8 077 milliers d'euros) du fait de gains de changes réalisés lors de remboursements d'emprunts et de dépréciations de titres de participation moins importantes que celles effectuées en 2008. Ces dépréciations s'inscrivaient dans le cadre de la cession de l'activité balais et porte-balais pour automobile et électroménager.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel négatif de 1 290 milliers d'euros provient essentiellement de la moins value de cession de titres de participation liés à l'activité balais et portes balais pour automobile et électroménager.

Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices 2009 est un produit de 641 milliers d'euros qui résulte de l'intégration fiscale de la société Le Carbone Lorraine et de ses filiales françaises.

Bilan

En complément des notes figurant ci-après, les commentaires suivants sont apportés :

Immobilisations financières

L'augmentation en valeur nette de 15 428 milliers d'euros résulte de la poursuite du développement des investissements financiers

en Chine compensée en partie par la cession des filiales de l'activité balais et porte-balais automobile et électroménager réalisée début 2009.

Endettement

L'endettement net total de la Société au 31 décembre 2009 est en diminution de 66 013 milliers d'euros.

(En milliers d'euros)	31. déc. 2009	31. déc. 2008
Concours bancaires courants	27 881	551
Emprunt obligataire	43 220	40 000
Emprunts & Dettes diverses	113 406	226 695
Autres Dettes ⁽¹⁾	37 626	39 743
Endettement total	222 133	306 989
Disponibilités	(7 372)	(22 746)
Autres créances ⁽²⁾	(58 667)	(58 984)
Placements et Disponibilités	(66 039)	(81 730)
Prêts aux filiales	(121 726)	(125 543)
Autres immobilisations financières	(5 784)	(5 119)
Endettement net	28 584	94 597
dont : - plus d'un an	32 859	138 969
- moins d'un an	(4 275)	(44 372)

(1) Comptes-courants financiers créditeurs comptabilisés en « Autres dettes ».

(2) Comptes-courants financiers débiteurs comptabilisés en « Autres créances ».

NOTE N° 3 Valeurs immobilisées

(En milliers d'euros)	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS & PROVISIONS			
	Valeur brute au début de l'exercice	Augmen-tations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Cumulés au début de l'exercice	Augmen-tations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles								
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits	8 797	0	19	8 778	8 749	14	19	8 744
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL 1	8 797	0	19	8 778	8 749	14	19	8 744
Immobilisations corporelles								
Constructions, Installations techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	416	49	93	372	347	20	93	274
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL 2	416	49	93	372	347	20	93	274
Immobilisations financières								
Participations	464 041	57 728	54 289	467 480	122 222	7 148	22 474	106 896
Créances rattachées à des participations	125 726	28 800	32 602	121 924	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	5	0	0	5	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	6 280	9 575	9 506	6 349	398	3	398	3
TOTAL 3	596 052	96 103	96 397	595 758	122 620	7 151	22 872	106 899
TOTAL GÉNÉRAL	605 265	96 152	96 509	604 908	131 716	7 185	22 984	115 917

NOTE N° 4 Provisions

(En milliers d'euros) Rubriques	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises provision utilisée	Reprises provision non utilisée	Montant fin exercice
Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires	4	4	1	0	7
TOTAL 1	4	4	1	0	7
Provisions pour risques et charges					
Perte de change	9	740	9	0	740
Risque amende Commission européenne	2 249	0	2 249	0	0
Indemnités départ retraite	332	35	327	0	40
Médailles du travail	10	1	0	3	8
Risque société Ugimag	10 179	583	0	0	10 762
TOTAL 2	12 779	1 359	2 585	3	11 550
Provisions pour dépréciation					
Des titres de participation	122 222	7 148	22 474	0	106 896
Des titres auto-détenus	398	3	398	0	3
TOTAL 3	122 620	7 151	22 872	0	106 899
TOTAL GÉNÉRAL	135 403	8 514	25 458	3	118 456

NOTE N° 5 Échéance des créances et des dettes

(En milliers d'euros) Créances	Montant brut au bilan	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	121 914	198	121 726
Autres immobilisations financières	6 349	3 772	2 577
Clients et comptes rattachés	1 069	1 069	0
Autres créances	61 328	61 328	0
Charges constatées d'avance	355	355	0
TOTAL	191 025	66 722	124 303

(En milliers d'euros) Dettes	Montant brut au bilan	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de 5 ans
Emprunt obligataire	43 237	17	40 000	3 220
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	28 459	28 459	0	0
Emprunts et dettes financières divers	113 626	486	113 140	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	874	874	0	0
Dettes fiscales et sociales	1 823	1 006	460	357
Autres dettes	46 618	46 618	0	0
Produits constatés d'avance	1 920	792	1 128	0
TOTAL	236 557	78 252	154 728	3 577

NOTE N° 6 Éléments concernant les entreprises liées

Les montants portés dans les colonnes ci-dessous sont extraits des postes du bilan et du compte de résultat mentionnés dans la colonne de gauche.

<i>(En milliers d'euros)</i> Poste du bilan ou du compte de résultat	Montant concernant des sociétés liées détenues à 50 % au moins	Montant concernant des participations (- de 50 %)
Créances rattachées à des participations	121 924	0
Clients et comptes rattachés	1 067	0
Autres créances	58 858	37
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	237	0
Emprunts et dettes diverses	266	0
Fournisseurs et comptes rattachés	7	0
Autres dettes	37 874	0
Charges financières	8 540	0
Produits financiers	25 939	0

NOTE N° 7 Écarts de réévaluation

(En milliers d'euros)

1. Réserves de réévaluation

Au début de l'exercice	3 252
Reprise de l'exercice	0
À la fin de l'exercice	3 252

NOTE N° 8 Comptes de rattachement des produits et des charges

(En milliers d'euros)

1. Montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan ci-dessous

Créances rattachées à des participations	198
Autres immobilisations financières	563
Autres créances	228
Disponibilités	236
TOTAL	1 225

2. Montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan ci-dessous

Emprunts obligataires	17
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	578
Emprunts et dettes financières divers	220
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60
Dettes fiscales et sociales	1 499
Autres dettes	5 873
TOTAL	8 247

3. Montant des charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Éléments d'exploitation	353	0
Éléments financiers	2	1 920
TOTAL	355	1 920

4. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Frais d'émission emprunt	990
TOTAL	990

NOTE N° 9 Capital

Capital

Le capital est composé de 19 645 409 actions de 2 euros de nominal, entièrement libérées. En 2009, 355 484 actions nouvelles proviennent du dividende payable en actions, 3 730 044 actions nouvelles proviennent d'une augmentation de capital réalisée par appel public à l'épargne et 62 668 actions nouvelles proviennent d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

La Société a finalisé en novembre 2007 l'émission d'un emprunt obligataire de 40 millions d'euros constitué de 1 000 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisitions d'actions remboursables (OBSAAR) d'une valeur nominale unitaire de 40 000 euros. À chaque obligation sont attachés 114 BSAAR, soit un total de 114 000 BSAAR vendus à des dirigeants du Groupe, ce qui pourrait représenter à terme la création d'un maximum de 123 120 actions (changement de la parité d'exercice liée à l'augmentation de Capital réalisée en 2009) soit environ 0,63 % du capital et des droits de votes de la Société. La cession des bons aux dirigeants du Groupe a permis une réduction sensible du taux d'intérêt de l'emprunt obligataire.

La Société a également émis en 2008, 2 500 000 bons d'émission d'actions souscrit par la Société Générale au prix de 0,01 €, qui pourraient être exercés, sur demande de la société Le Carbone

Lorraine, pendant une durée de 2 ans par tranche d'un nombre maximal de 400 000 actions. Pour chaque tranche, le prix d'émission serait fonction du cours de l'action au moment du tirage diminué d'une décote maximale de 10 %. Cette décote permettrait à la Société Générale de souscrire puis de revendre les actions en dépit d'une forte volatilité des marchés financiers, la Société Générale n'intervenant qu'en tant qu'intermédiaire financier dans cette opération. Le nombre total d'actions éventuellement émises à la fin des deux ans ne dépasserait pas 2,5 millions, soit 17,5 % du capital avant émission de ce programme appelé PACEO.

Dans le cadre de la réalisation de ce programme, 3 tranches PACEO ont été tirées en 2009 pour 1 200 000 actions nouvelles.

Options de souscriptions d'actions et attributions d'actions gratuites

Sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'Administration offre régulièrement à des cadres du Groupe la possibilité de souscrire à des options de souscriptions d'actions, sous condition d'atteinte d'objectifs spécifiques de résultats ou à des actions gratuites sous condition de rester dans le Groupe pendant un certain délai.

Trois plans de stock options ont été attribués le 14 mai 2003, le 25 juillet 2007 et le 11 février 2009. Les catégories de personnel bénéficiaires de ces options sont, lors de chaque utilisation de l'autorisation, déterminées par le Conseil d'Administration.

Quatre plans d'option de souscription d'actions gratuites ont été attribués le 30 juin 2005, le 28 juin 2006, le 26 février 2008 et le 11 février 2009.

Les plans d'attributions d'actions gratuites ainsi que l'exercice des plans de stocks options s'effectuent jusqu'à ce jour par l'émission d'actions nouvelles. De ce fait aucune charge ni passif ne sont comptabilisés au cours de l'existence de ces plans.

Caractéristiques/Hypothèses	Plan 2003 Stock-options	Plan 2005 Actions gratuites	Plan 2006 Actions gratuites	Plan 2007 Stock- options	Plan 2008 Actions gratuites	Plan 2009 Stock- options	Plan 2009 Actions gratuites
Date d'attribution	14/05/2003	30/06/2005	28/06/2006	25/07/2007	26/02/2008	11/02/2009	11/02/2009
Date de disponibilité	14/05/2007	01/07/2007	01/07/2008	25/07/2011	01/03/2011	11/02/2013	11/02/2013
Date d'expiration	13/05/2013	01/07/2007	01/07/2011	25/07/2017	01/03/2013	11/02/2019	11/02/2014
Prix d'exercice ajusté (en euros)	19,68	0,00	0,00	53,10	0,00	17,53	0,00
Cours de l'action à la date d'attribution ajusté (en euros)	20,48	39,25	40,07	52,35	27,48	17,95	17,95
Durée de vie estimée (en nombre d'années)	5,5	2	2	5,5	3	8	4
Volatilité	40,6 %	39,9 %	37,0 %	30,9 %	N/A	38,1 %	N/A
Dividende par action (% de la valeur de l'action)	2,4	1,3	1,6	1,9	2,3	2,5	2,5
Taux sans risque	3,43 %	2,68 %	3,86 %	4,44 %	N/A	3,26 %	N/A
Période d'exercice (en nombre d'années)	4	2	2	4	3	4	4
Durée de blocage (en nombre d'années)	0	2	3	0	2	0	0
Nombre d'options/actions attribuées ajusté	140 294	42 700	17 975	177 877	21 567	366 581	53 900
Taux d'annulation annuel estimé fin 2004	1,7 %						
Taux d'annulation annuel estimé fin 2005	1,7 %	1,7 %					
Taux d'annulation annuel estimé fin 2006	1,5 %	0,8 %	1,5 %				
Taux d'annulation annuel estimé fin 2007	Fin du plan	Fin du plan	1,5 %	1,5 %			
Taux d'annulation annuel estimé fin 2008	Fin du plan	Fin du plan	1,5 %	1,5 %	1,5 %		
Taux d'annulation annuel estimé fin 2009	Fin du plan	Fin du plan	1,5 %	1,5 %	1,5 %	7,0 %	2,5 %
% d'actions/options acquises suite à l'atteinte de la condition de performance	66,7	75	100	100	100	100	100
Estimation du nombre d'options/actions finalement exercées en 2005	81 023	30 945					
Estimation du nombre d'options/actions finalement exercées en 2006	81 685	31 515	17 440				
Estimation du nombre d'options/actions finalement exercées en 2007	82 089	30 900	17 440	155 321			
Estimation du nombre d'options/actions finalement exercées en 2008	82 089	30 900	17 440	155 321	20 919		
Estimation du nombre d'options/actions finalement exercées en 2009	88 481	30 900	16 478	167 442	20 919	274 222	48 708
Valorisation des options/actions (en euros)	7,24	37,30	38,80	15,58	25,67	6,11	16,24
Valorisation en % du cours à l'attribution	35,5 %	94,9 %	96,9 %	29,8 %	93,4 %	34,1 %	90,5 %

Variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)

Montant au 1^{er} janvier 2009	206 921
Résultat de l'exercice	11 641
Variation des provisions réglementées	3
Augmentations de capital	94 104
Frais augmentations de capital	(3 730)
Distribution de dividendes	(8 830)
Montant au 31 décembre 2009	300 109

NOTE N° 10 Engagements

Engagements hors bilan

(En milliers d'euros)

Engagements donnés

Garantie <i>cash-pooling</i> euro	16 000
Garantie engagements retraites sur notre filiale Deutsche Carbone Allemagne	600
Cautions amende CEE	24 524
Garantie Crédit Syndiqué Holding Chine	50 839
Contre garantie CLNA sur cautions	4 000
Garantie Calcarb Ministère de l'Industrie écossais	2 815
Cautions et garanties diverses	3 770
TOTAL	102 548
Engagements reçus	0
TOTAL	102 548

Autres engagements réciproques

(En milliers d'euros)

Engagements donnés réciproques

Couvertures de change	16 946
TOTAL	16 946

Engagements reçus réciproques

Couvertures de change	17 024
TOTAL	17 024

Autres engagements du personnel

(En milliers d'euros)

Engagement régime de retraites complémentaires des dirigeants membres du Comité Directeur

Valeur actualisée des obligations du régime au 31 décembre 2009	907
Juste valeur des actifs auprès de AXA Assurances	(359)
TOTAL	548

Autres engagements sur instruments financiers

(En milliers d'euros)

Juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2009

Swaps de taux	(617)
Couvertures de change	0
TOTAL	(617)

NOTE N° 11 Crédit-bail

La Société ne dispose d'aucun crédit-bail en cours au 31 décembre 2009.

NOTE N° 12 Personnel de la Société

La masse salariale fiscale s'est élevée en 2009 à 2 144 milliers d'euros.

La rémunération des organes de Direction et de Surveillance au titre de l'exercice 2009 est de 1 923 milliers d'euros.

NOTE N° 13 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	0
Agents de maîtrise et techniciens	2	0
TOTAL	6	0

NOTE N° 14 Ventilation charge d'impôt

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû
Courant	12 290	0
Exceptionnel	(1 290)	0
Produit d'impôt reçu des filiales fiscalement intégrées		641

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(En milliers d'euros)	Début exercice	Variation exercice	Fin exercice
Amortissements dérogatoires	(3)	2	(1)
Provisions pour retraites GPC	629	(26)	603
Provision rentes bénévoles	362	(33)	329
Résultat sur couverture à terme	56	(59)	(3)
Charge à payer contribution sociale solidarité	18	(4)	14
Congés payés	75	(59)	16
Indemnités de départ en retraite	332	(292)	40
Assiette de la dette ou du crédit futur(e) d'impôt (éléments significatifs)	1 469	(471)	998
Déficits fiscaux	17 160	28 666	45 826
Total	18 629	28 195	46 824
Taux d'impôt futur retenu	34,43 %		34,43 %
Montant créance future d'impôt	6 414		16 122

NOTE N° 15 Intégration fiscale

La société Le Carbone Lorraine a constitué depuis le 1^{er} janvier 2007 un groupe fiscal au sens des articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Ce groupe fiscal intègre, principalement, les sociétés Ferraz Shawmut, Ferraz Shawmut Thermal Management, CL Composants, CL Applications Électriques, CL Équipements Génie Chimique et CL Corporate Services.

Le calcul de la charge d'impôt pour chaque filiale est établi chaque année comme si la Société n'était pas membre du groupe fiscal. Cette charge d'impôt tient donc compte des déficits réalisés par la filiale durant la période d'appartenance au groupe fiscal qu'elle peut imputer selon les modalités du droit commun.

Aucune provision pour reversement d'impôt à une filiale déficitaire n'a été constituée eu égard à la situation actuelle de chacune des filiales. Par ailleurs, en cas de sortie du Groupe d'une filiale déficitaire, aucune indemnisation n'est prévue.

Le produit d'impôt apparaissant dans la société mère correspond principalement aux paiements d'impôt des filiales bénéficiaires minoré de la dette d'impôt dû par le groupe fiscal à l'État.

La filiale est solidaire du paiement de son impôt au trésor en cas de défaillance de Le Carbone Lorraine.

NOTE N° 16 Écarts de conversion

(En milliers d'euros)	Montants	Dont différences compensées par couvertures ou par position globale de change	Dont différence de change étalée	Autres
Écarts de conversion actif (perte latente)				
Sur immobilisations financières	778	778		
Sur emprunts et dettes financières diverses	650	650		
Sur emprunts et dettes auprès établissement de crédit	739			739
TOTAL	2 167	1 428		739
Écarts de conversion passif (gain latent)				
Sur immobilisations financières	5 068	1 428		3 640
Sur emprunts et dettes financières diverses	9 223		6 385	2 838
TOTAL	14 291	1 428	6 385	6 478

Une provision pour risque de perte de change de 739 milliers d'euros a été constituée au 31 décembre 2009.

NOTE N° 17 Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place avec la société Exane-BNP Paribas, la Société détient 42 187 actions propres au 31 décembre 2009.

NOTE N° 18 Informations sur le résultat exceptionnel

Produits exceptionnels

(En milliers d'euros)

Sur opérations de gestion

Restructuration honoraires et frais	74
SOUS TOTAL	74

Sur opérations en capital

SOUS TOTAL	3 404
-------------------	--------------

Reprises sur dépréciations et provisions	32 122
--	--------

SOUS TOTAL	32 122
-------------------	---------------

TOTAL	35 600
--------------	---------------

Charges exceptionnelles

(En milliers d'euros)

Sur opérations de gestion

Honoraires et frais cession EMC	1 281
Honoraires et frais amende CEE	112
Retraites et Charges sociales sur indemnités départ en retraite	209
SOUS TOTAL	1 602

Sur opérations en capital

Valeur nette comptable titres	32 527
Amende CEE	2 249
Pertes sur cessions titres auto-détenus	509
SOUS TOTAL	35 285

Dotation amortissements dérogatoires	3
--------------------------------------	---

SOUS TOTAL	3
-------------------	----------

TOTAL	36 890
--------------	---------------

NOTE N° 19 Informations sur les risques

La politique de gestion des risques financiers est validée par le Comité Directeur sur la base de propositions faites par la Direction Financière. Les opérations de couverture de change ou de matières sont effectuées dans le cadre de procédures strictement définies.

Risque de Liquidité

La Société dispose de trois contrats majeurs de financement.

Une émission obligataire de 40 millions d'euros sous la forme d'obligations à bons de souscription ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) mise en place en novembre 2007 (descriptif détaillé de l'émission en note n° 9).

Un placement privé de 85 millions de dollars US négocié en mai 2003 auprès d'investisseurs américains, dont une tranche de 65 millions de dollars US d'une maturité finale de 10 ans, et une tranche de 20 millions de dollars US d'une maturité finale de 12 ans. Compte tenu de son caractère amortissable, la durée moyenne du placement privé est d'environ 8 ans (à l'origine). Les intérêts payés aux investisseurs sont fixes.

Un crédit de 350 millions de dollar US mis en place en juillet 2008 d'une maturité de 5 ans, syndiqué auprès d'un pool bancaire international. Les taux d'intérêt sur le crédit syndiqué égalent le taux interbancaire de la monnaie étrangère concernée constaté au moment des tirages, plus une marge fixe.

Risque de taux

La gestion du risque de taux d'intérêts consiste en des prises de position ponctuelles tenant compte de l'évolution des taux d'intérêts.

Les taux d'intérêts étant jugés historiquement bas, la Société a souhaité fixer une partie du coût de sa dette.

Au mois de mai 2003, le Groupe a acheté plusieurs *swaps* de taux d'un montant nominal global de 85 millions de dollars US pour variabiliser les intérêts dus sur les placements privés américains. Dans ces *swaps*, la Société reçoit les intérêts dus aux prêteurs et paie le Libor 3 mois plus une marge. Le départ des *swaps* a été fixé au 28 mai 2003 pour une durée équivalente aux placements privés américains. L'amortissement de ces *swaps* est le reflet de l'amortissement des placements privés américains. Au 31 décembre 2008 les *swaps* ont un nominal total de 66,4 millions de dollar us. Ces *swaps* ont été revendus en avril 2009, repassant ainsi cette dette à taux fixe.

Au mois de juin 2009, la Société a acheté un *swap* de taux d'un montant nominal global de 39 millions d'euros pour fixer les intérêts dus sur l'emprunt OBSAAR. Dans ce *swap*, la Société reçoit les intérêts dus aux prêteurs et paye 2,815 % pour une durée et un amortissement équivalents à l'emprunt OBSAAR.

À fin décembre 2009, la Société a mis en place deux *swaps* de taux de montants nominaux de 30 millions de dollars US et 20 millions de livres sterling afin de fixer les intérêts sur une partie de sa dette confirmée moyen terme. Dans ces *swaps*, la Société reçoit les intérêts dus au prêteur et paye 1,175 % pour le *swap* libellé en us dollar et 1,58 % pour le *swap* en livres sterling.

Risque matières

Certaines sociétés du Groupe ont des achats de matières premières ou de composants constitués de matières premières telles que les métaux non ferreux comme le cuivre, l'argent et le zinc. Le cuivre et l'argent sont les deux métaux représentant des montants d'achats significatifs (de l'ordre de 10 millions d'euros).

La politique de gestion du risque de prix sur matières premières consiste à ce jour en des prises de position sous la forme de contrat d'achat à terme de matières auprès de banques de premier rang. Elles sont répercutées de manière symétrique aux filiales concernées par les achats de matières premières.

Risque de change

La politique de gestion du risque de change consiste, sur la base d'un recensement complet des risques inter-sociétés et hors Groupe, à contracter avec des banques de premier rang des couvertures de change à terme.

Sauf cas particuliers et non significatifs, les couvertures auprès des banques sont centralisées au niveau de la maison-mère et répercutées de manière symétrique aux filiales concernées par les couvertures de flux commerciaux, qu'elles soient basées sur des commandes spécifiques ou fondées sur des budgets annuels.

La Société n'a pas contracté de couverture spécifique sur ses actifs nets à l'étranger.

NOTE N° 20 Consolidation

La société Le Carbone Lorraine est prise en intégration globale dans la consolidation du groupe Carbone Lorraine.

Filiales et participations

<i>(En milliers d'euros)</i> Renseignements détaillés (valeur d'inventaire brute excédant 1 % du capital social)	Capital	Capitaux propres hors capital	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable chez Le Carbone Lorraine SA		Dividendes encaissés par la Société	Prêts et avances consentis nets	Montants cautions et avals donnés
				Brute	Nette			
Ferraz Shawmut SA (France)	40 936	(376)	100	49 589	49 589			
Ugimag SA (France)	3 208	(13 970)	100	73 483	0			
Carbone Lorraine Applications Électriques (France)	22 477	(3 353)	100	25 402	25 402			
Carbone Lorraine Composants (France)	19 896	2 516	100	19 896	19 896	11 695		
Carbone Lorraine Corporate Services (France)	3 574	697	100	3 646	3 646	309		
Carbone Lorraine Équipements Génie Chimique (France)	17 321	6 082	100	17 321	17 321	1 750		
Cellier Chaudronnerie (2C) (France)	461	(119)	100	1 681	1 681			
Deutsche Carbone AG (Allemagne)	10 021	15 983	10	1 635	1 635			600
Société CL KG (Allemagne)	28 700	(15 890)	100	28 700	10 251		414	
Carbone Lorraine Argentina (Argentine)	224	436	97,99	962	807			
Carbone Lorraine Australia PTY Ltd (Australie)	687	2 994	100	702	702	1 195		
Carbono Lorena SA (Brésil)	14 138	(10 064)	100	23 847	16 800			
Carbone of America Ltd (Canada)	1 276	9 962	100	1 322	1 322	2 763		
Carbone Lorraine China Holding (Chine)	62 113	838	100	65 465	65 465			15 252
Carbone Lorraine Korea Co. Ltd (Corée du Sud)	2 927	2 548	100	12 060	11 540	501		
Carbone Danmark A/S (Danemark)	67	(14)	100	528	528			
Sofacel (Espagne)	2 404	2 544	66,68	680	680			
Ferraz Shawmut Iberica (Espagne)	2 043	990	100	2 396	2 396		1 355	
Carbone Lorraine North America (États-Unis)	33 471	21 324	100	68 926	68 926		73 152	4 000
Le Carbone UK (Holdings) Ltd (Grande-Bretagne)	7 013	(3 237)	100	903	903		6 193	
Calgraphite holding (Grande-Bretagne)	45 046	(3)	100	42 000	42 000		40 536	
Carbone Lorraine Grèce SA (Grèce)	383	(309)	100	638	90			
Carbone Lorraine Mauritius (Île Maurice)	0	(811)	100	1 681	392			
Carbone Lorraine India (Inde)	1 506	4 681	100	7 239	7 021			
Il Carbonio SPA (Italie)	2 500	1 278	99,99	4 590	4 590	95		
Le Carbone KK (Japon)	376	1 858	8,70	2 977	917	28		
Carbone Lorraine Products (Mexique)	743	153	100	731	731			278
Le Carbone (SA) PTY Ltd (RSA)	98	2 566	54,77	813	813	161		
Carbone Lorraine Singapore Holding PTE Ltd	808	(648)	100	1 065	57			
Carbone Nordic AB (Suède)	195	369	100	551	551	792		
Carbone Lorraine Sanayi Urunleri AS (Turquie)	951	1 037	100	5 016	2 907	190		
Renseignements globaux (concernant les autres filiales et participations)								
Filiales (+ 50 %)								
Françaises				88	78			
Étrangères				730	730	618	76	506
Participations (10 à 50 %)								
Étrangères				217	217	9		1 126
Autres participations (moins de 10 %)								
				0	0			
TOTAL				467 480	360 584	20 106	121 726	21 762

Tableau de résultats des cinq derniers exercices

	2009	2008	2007	2006	2005
1. Capital en fin d'exercice					
Capital <i>(en milliers d'euros)</i>	39 291	28 595	28 562	27 931	27 683
Nombre d'actions émises	19 645 409	14 297 213	14 280 735	13 965 475	13 841 352
Valeur nominale de l'action <i>(en euros)</i>	2	2	2	2	2
2. Résultat global des opérations effectuées <i>(en milliers d'euros)</i>					
Résultat avant impôts, dotations aux amortissements, provisions et participation des salariés	(12 862)	17 580	10 259	21 054	9 679
Impôts sur les sociétés	(641)	(7 376)	(3 379)	(4 312)	(5 537)
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice après impôts, amortissements, provisions	11 641	12 770	8 310	9 445	4 398
Montant des bénéfices distribués	9 822	8 864	12 138	11 871	9 689
3. Résultat des opérations par action <i>(en euros)</i>					
Résultat après impôts et participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,62)	1,75	0,95	1,82	1,10
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,59	0,89	0,58	0,68	0,32
Dividende net versé à chaque action	0,50	0,62	0,85	0,85	0,70
4. Personnel					
Effectif moyen	6	6	6	6	6
Montant de la masse salariale <i>(en milliers d'euros)</i>	2 967	2 145	1 693	2 375	1 832
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux <i>(en milliers d'euros)</i>	700	565	329	584	368

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

- Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Le Carbone Lorraine S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

→ Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la

présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

→ Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société évalue annuellement la valeur d'inventaire de ses titres de participations et autres titres immobilisés selon la méthode décrite dans la note 1.C de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, dans un contexte de forte dégradation

de l'environnement économique et financier qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'avenir, et, sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

→ Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi

que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 22 mars 2010

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Catherine Porta

Associée

Neuilly-Sur-Seine, le 22 mars 2010

Deloitte & Associés

Joël Assayah

Associé

→ Informations juridiques et financières

	page
GESTION DES RISQUES	114
RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL	118
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	129
RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE	135
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	145
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	155
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	156

6

Gestion des risques

La Direction des Risques et de l'Audit interne assure la coordination de la gestion des risques. La mission de la Direction des Risques et de l'Audit interne consiste à :

- détecter les principaux risques encourus par le Groupe ;
- définir une politique de prévention et de réduction des risques ;
- proposer des plans d'actions et veiller à leur mise en œuvre ;
- assurer la sécurité des systèmes d'information.

La Direction des Risques et de l'Audit interne rend compte au Comité Directeur et au Comité d'Audit et des Comptes du Conseil de Surveillance.

La cartographie des risques opérationnels, financiers, stratégiques et liés à l'information a été établie en 2001 et actualisée en 2005. Le Groupe a réalisé en 2008 sa troisième cartographie des risques. Elle portait sur l'ensemble de nos risques, les risques industriels bien sûr, mais aussi ceux liés à la stratégie, aux finances et à la gestion de l'information. Les risques ont été classés par priorité et hiérarchisés. Cette nouvelle cartographie n'a pas mis en évidence de risques majeurs insuffisamment contrôlés. Elle a permis d'actualiser les plans d'actions nécessaires à la bonne maîtrise de tous les risques du Groupe.

→ Risques industriels et risques liés à l'environnement

La Direction des Risques a poursuivi ses actions visant à réduire les risques identifiés dans la cartographie réalisée en 2008. Certains des plans d'actions ont été conduits à leur terme, d'autres sont en cours d'exécution. Ces actions ont porté pour l'essentiel sur :

- le renforcement de la sécurisation des équipements sensibles et des plans de secours sur nos unités stratégiques en vérifiant notamment :
 - les mesures de sécurité mises en place pour les unités possédant des équipements de cuisson et de pressage,
 - les solutions retenues en cas de panne de ces équipements et la faisabilité des solutions retenues,
 - l'existence d'un plan de secours formalisé concernant les équipements stratégiques,
 - la sécurisation des installations utilisant des gaz explosifs ou toxiques ;
- la vérification de la mise en conformité de certaines installations de production par rapport aux différentes réglementations et notamment la réglementation européenne sur les Meilleures Technologies Disponibles.

Comme les années précédentes, et conjointement avec les experts des assureurs du Groupe, des visites ont été conduites afin d'évaluer le degré de prévention et de protection contre l'incendie des principaux sites industriels, tant en France qu'à l'étranger. Ces visites ont fait l'objet de recommandations visant au renforcement de la prévention et des moyens de protection contre les incendies quand cela s'est avéré nécessaire.

Le Groupe a réalisé en novembre 2008 les pré-enregistrements nécessaires conformément à la réglementation REACH. En 2009 le Groupe a poursuivi la préparation des dossiers d'enregistrements tout en prenant en compte la dimension utilisateur final de la réglementation, en s'assurant auprès de ses fournisseurs stratégiques que ceux-ci mettent bien en oeuvre la réglementation REACH. Cette action a été menée afin de sécuriser au maximum les approvisionnements stratégiques du Groupe.

Le Groupe poursuit son programme de mise en place de bilans carbone sur les sites significatifs. Ces bilans carbone permettent d'élaborer des plans d'actions visant à améliorer l'impact écologique de nos activités. Ces travaux vont également nous permettre de décliner certaines conclusions sur d'autres sites et de pouvoir ainsi bénéficier d'un effet démultiplicateur. Carbone Lorraine a également poursuivi activement ses actions pour éliminer l'utilisation de produits potentiellement polluants ou en limiter très strictement l'usage. Le Groupe investit toujours sur l'amélioration des conditions de travail et plus particulièrement sur certains processus afin de réduire au maximum les risques liés aux substances CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction). Les travaux de surveillance sur les sols permettent de vérifier régulièrement la conformité de nos sols par rapport aux réglementations en vigueur. Jusqu'à présent ces contrôles n'ont pas révélé de situation préoccupante.

Le Groupe travaille également sur le développement de l'éco-conception de nos produits. Plusieurs actions et projets sont actuellement en cours (voir chapitre 3 « Développement durable »)

Il n'a pas été jugé nécessaire de constituer de provision liée à un risque environnemental significatif.

→ Risques liés aux systèmes d'information

La fonction de sécurité des systèmes d'information a poursuivi la mise en place de toute une série de mesures visant à l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des systèmes d'information du Groupe.

Elle a notamment :

- renforcé la sécurité des accès aux outils internes mais a également revu la réglementation des accès aux réseaux externes et notamment Internet ;

- développé des outils de contrôle centraux permettant de vérifier à distance la bonne application des règles Groupe ;
- réalisé des audits réseaux ;
- testé des solutions de prévention d'intrusion.

Un travail de remise à jour des règles Groupe a été entrepris. Un outil d'auto évaluation sera disponible début 2010 afin de permettre aux unités de s'auto évaluer par rapport à ce référentiel et contribuer ainsi à l'amélioration de la sécurité des systèmes d'information.

→ Risques matières premières

Afin de sécuriser ses approvisionnements, le Groupe a maintenu son programme de recherche et d'identification de sources d'approvisionnements alternatives dans le cas où il se trouverait en relation avec un fournisseur en situation de position dominante, afin de sécuriser les achats de matières les plus sensibles sur le long terme.

Sur un plan plus global, les équipes en charge des achats ont obtenu des résultats concrets dans leur travail de collaboration avec les équipes techniques sur des projets de Reconception à

Coût Objectif (*Redesign-To-Cost en anglais*) permettant d'accroître la performance de nos fournisseurs afin :

- d'obtenir des prix d'achat ou de solutions d'industrialisation plus compétitifs ;
- d'anticiper la substitution éventuelle de produits achetés qui ne seraient pas considérés conformes à la réglementation européenne REACH ;
- d'avoir recours à des équipements, des produits et services achetés réduisant les gaz à effet de serre et la consommation d'énergie en général.

Par ailleurs, afin de se couvrir contre les hausses de prix, certaines matières premières ont fait l'objet de couvertures, soit par le biais de produits dérivés, soit par une couverture par les fournisseurs (cf. ci-dessous « Risques de marché financier et de financement »).

→ Risques commerciaux

Le risque lié à la défaillance des principaux clients de la Société est faible grâce à la diversification du portefeuille. En effet, les dix clients les plus importants ne représentent que 15 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉE AVEC LES PRINCIPAUX CLIENTS DU GROUPE

(En milliers d'euros)	2009		2008	
	Part du CA réalisée	% du CA réalisé	Part du CA réalisée	% du CA réalisé
Avec le premier client du Groupe	14 001	2,4 %	18 806	2,8 %
Avec les 5 premiers clients du Groupe	57 136	9,7 %	65 008	9,8 %
Avec les 10 premiers clients du Groupe	88 434	15,1 %	94 651	14,3 %

→ Risques pays

Le Groupe possède des implantations industrielles dans des pays considérés à risque (classement Coface), c'est-à-dire en Argentine, en Colombie et en Turquie. Ces filiales non consolidées représentent potentiellement un risque, même si celui-ci est très faible compte tenu de leur taille, leur chiffre d'affaires global ayant atteint moins de 7 millions d'euros en 2009.

En Chine, le Groupe n'est pas à l'abri de risques géopolitiques.

→ Assurances

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance mondiaux auprès de compagnies d'assurances de premier plan pour couvrir les principaux risques de Dommages/Pertes d'exploitation, Responsabilité civile, Environnement, Responsabilité civile aviation et transport. Ces programmes mondiaux assurent à l'ensemble des filiales du Groupe des garanties et limites adaptées à leurs besoins. Il est précisé qu'aucune police captive n'a été mise en place.

Dans le cadre du programme d'assurance Responsabilité civile (exploitation, avant et après livraison) et Environnement sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couvertures usuelles, les dommages corporels, les dommages matériels et immatériels, les frais de dépose/repose, les frais de retrait, les dommages aux biens confiés, les frais de dépollution. Ce programme est composé d'une police mère établie en France et de polices locales dans certains pays. Le montant total des primes payées par le groupe Carbone Lorraine pour l'exercice 2009 au titre du programme Responsabilité civile/ Environnement/Responsabilité civile aviation s'est élevé à 719 612 euros.

Dans le cadre du programme d'assurance Dommages/Perte d'exploitation sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couverture usuelles, les dommages corporels et matériels, la perte d'exploitation pour les principaux sites du Groupe consécutive à tout événement d'origine soudaine et accidentelle (tel qu'incendie, tempête, explosion, dommage électrique, vol...). Ce programme est composé d'une police mère et de polices locales dans certains pays. Il offre une limite contractuelle globale par événement (combinée dommages directs/perde d'exploitation) de 100 millions d'euros avec des sous-limitations pour certains événements tels que les tempêtes, les

événements naturels ou certaines garanties spécifiques telles que le bris de machines et les risques informatiques et électriques. Le montant total des primes payées par le groupe Carbone Lorraine pour l'exercice 2009 au titre de ce programme s'est élevé à 834 764 euros.

Dans le cadre du programme d'assurance Transport, Carbone Lorraine et ses filiales bénéficient d'une police mondiale qui assure une garantie, dans la limite de 5 millions d'euros par transport, pour tous les transferts de marchandises du Groupe, quel que soit le moyen de transport utilisé. Le montant total des primes versées par Carbone Lorraine pour l'exercice 2009 au titre de ce programme s'est élevé à 48 600 euros.

La politique d'assurance du Groupe est déterminée par la Direction Générale. Dans un souci de pérennité de l'entreprise, les niveaux de couverture sont fixés en fonction de l'évaluation des risques encourus par chaque entité du Groupe. Dans un contexte de marché de l'assurance en phase de contraction, les niveaux de couverture mis en place en 2010 sont restés inchangés par rapport à l'exercice précédent.

→ Risques sociaux

La Société attache une attention particulière à la qualité des relations sociales et au développement du dialogue avec les partenaires sociaux. Ainsi, les partenaires sociaux, les représentants du personnel et la Direction se réunissent chaque année au sein du Comité de Groupe en France et au sein du Comité Européen. Par ailleurs, les délégués centraux de tous les syndicats présents sur les sites français du Groupe sont reçus chaque année par la Direction des Ressources Humaines du Groupe.

Lorsque des opérations de réorganisation pouvant avoir une conséquence sur les effectifs sont envisagées, les solutions à mettre en œuvre sont étudiées en concertation avec les syndicats et les représentants du personnel, en conformité avec les dispositions légales. Des dispositifs adaptés sont prévus afin de favoriser les reclassements des salariés concernés au sein ou en dehors du Groupe.

Le site industriel d'Amiens est un exemple d'application de cette politique. L'établissement comportait deux activités historiques :

- la première, orientée vers les secteurs automobile, électroménager et outillage portatif, était confrontée depuis plusieurs années à des difficultés économiques ; son activité ne pouvait plus être poursuivie de façon durable et rentable ;
- la seconde, dont les principaux clients appartiennent aux secteurs de l'énergie, des transports et des industries de process, est en croissance et bénéficie de réelles opportunités de développement que Carbone Lorraine entend concrétiser.

Dans ce contexte, un plan de rationalisation et de reconversion industrielle a été élaboré sur le site d'Amiens. Ce plan consistait à transférer progressivement l'activité automobile vers deux autres usines et à engager des investissements importants pour accroître la capacité de Recherche et Développement et le volume des activités liées au captage ferroviaire.

Ce plan continue d'être déployé par Midmark qui s'est porté acquéreur de l'activité balais automobile et électroménager.

Parallèlement à ce plan industriel, un plan de formation, d'adaptation et de reconversion du personnel a été engagé. Il a pour objectif de limiter l'impact social du plan industriel pour les salariés affectés à la première activité en leur permettant de se reconvertir dans les métiers de la seconde grâce à un plan ambitieux de formation et de reconversion professionnelle. Ce sont 134 emplois que le site d'Amiens entend ainsi préserver. Ainsi à ce jour, 22 mois après le début du projet, 70 % des personnes concernées ont déjà été reconverties.

Afin de se prémunir au mieux contre le risque de perte de ses savoir-faire, le Groupe a élaboré, lors des revues de management, des plans d'actions spécifiques concernant les hommes et femmes clés de son organisation et a mis en place des mesures propres à les fidéliser et/ou à assurer leur remplacement.

En France, un accord a été signé en 2007 par toutes les organisations syndicales sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Cet accord porte sur les modalités d'information et de consultation des instances de représentation du personnel, sur la stratégie de l'entreprise et ses conséquences sur l'emploi et les salaires, sur la démarche d'identification des évolutions des métiers/compétences, sur les outils de la formation professionnelle, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle, sur la mobilité interne, et sur l'évolution professionnelle en fin de carrière. Ces démarches ont été entamées depuis sur les sites français. L'accord de décembre 2009 sur la gestion des seniors renforce le processus de développement des compétences et d'accompagnement des parcours professionnels pour les seniors (à partir de 50 ans).

Au niveau global, une réflexion sur les compétences dont le Groupe aura besoin dans les années à venir a été conduite pour chaque division, afin d'identifier les métiers clés pour le Groupe et préparer nos équipes actuelles à l'acquisition de ces savoir-faire. L'anticipation des départs dans le cadre des évolutions démographiques de nos effectifs est aussi un des points importants de la politique de Gestion prévisionnelle des ressources humaines afin de préparer l'avenir.

Le groupe de travail sur la « Gestion des seniors et culture Groupe » a élaboré un plan d'actions déployé progressivement dans le monde entier (avec une adaptation aux règles sociales applicables dans les différents pays). Ce plan d'actions vise à assurer le remplacement et la transmission des savoir-faire des seniors, accroître les effectifs et les compétences des managers pour accompagner la croissance du Groupe, et développer la communication sur les valeurs et la culture de l'entreprise. Il inclut la mise en place d'un processus de définition des compétences clés au niveau mondial et leur transfert. Le processus de définition des compétences clés a été déployé sur les sites industriels majeurs du Groupe à partir de mars 2009. Pour chaque collaborateur dont les compétences sont considérées comme clés un plan de succession doit être établi, qui doit être remis à jour une fois par an. Le transfert des compétences est formalisé à travers un entretien d'expériences organisé par les managers avec chacun de ses collaborateurs l'année des 58 ans de ces derniers (cet âge peut varier d'un pays à l'autre en fonction des législations et des pratiques locales).

→ Risques fiscaux

Le Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux réguliers réalisés par les autorités fiscales des pays dans lesquels il est présent.

→ Risques de marché financier et de financement

Risques de change

Les risques de change sont traités dans le paragraphe « Risques de change » de la note n° 3 des annexes aux comptes consolidés du présent document (p 60).

Risques de taux

Les risques de taux sont traités dans le paragraphe « Risques de taux » de la note n° 3 des annexes aux comptes consolidés du présent document (p 59).

Risques de matières premières

Les risques de matières premières sont traités dans le paragraphe « Risques matières » de la note n° 3 des annexes aux comptes consolidés du présent document (p 59).

Risques de contrepartie

Toutes les couvertures sont effectuées auprès d'établissements bancaires de premier plan. Le Groupe n'a pas de placement significatif et n'est donc pas soumis aux risques de contrepartie liés à ceux-ci. S'agissant du risque de crédit, le Groupe a mis en place un programme d'assurance crédit commercial Coface couvrant ses principales sociétés américaines, françaises, allemandes, britanniques et chinoises (clients domestiques) contre les risques de non-paiement pour des motifs financiers ou politiques. En fonction des clients, les couvertures peuvent varier entre 0 et 90 % des créances facturées.

Risques de liquidité

Les risques de liquidité sont traités dans le paragraphe « Risques de liquidité » de la note n° 3 des annexes aux comptes consolidés du présent document (p 58).

Risques action

Au 31 décembre 2009 le Groupe possède 42 187 actions auto-détenues valorisées à 1,0 millions d'euros. Par ailleurs, à cette même date, le Groupe n'a pas souscrit de titres de sociétés cotées.

→ Risques juridiques

Dépendance de la Société

Le groupe Carbone Lorraine n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet, licence ou contrat d'approvisionnement qui pourrait avoir une importance significative sur son activité ou sa rentabilité.

Le principal client du Groupe représente 2,4 % du chiffre d'affaires.

Litiges

Procédure d'appel en Europe

La procédure d'appel initiée par Carbone Lorraine en février 2004 devant le Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes (TPICE) contre l'amende imposée en décembre 2003 par la Commission Européenne dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications mécaniques est définitivement terminée depuis le 12 novembre 2009, date à laquelle la Cour de Justice des Communautés Européennes (CLCE) a rejeté le pourvoi diligenté par Carbone Lorraine en décembre 2008 et a confirmé le montant de l'amende de 43,05 millions d'euros infligée en 2003 par la Commission européenne. Il est rappelé qu'un paiement partiel de 20 millions d'euros avait été effectué par Carbone Lorraine en 2005 afin de réduire les frais induits par l'allongement des délais de procédure. Le solde de l'amende et des intérêts y afférents sera réglé en deux fois en 2010.

Procédures civiles en Amérique du Nord (USA - Canada)

La procédure séparée diligentée en 2005 par certains clients (*opt-out*) à l'encontre de Carbone Lorraine et sa filiale américaine, Carbone of America Industries Corp. (COAIC), devant le tribunal fédéral américain dans le domaine des balais pour moteurs électriques est définitivement terminée depuis le 1^{er} septembre 2009, date à laquelle Carbone Lorraine a, dans le cadre d'une procédure de médiation, conclu un accord transactionnel définitif avec l'ensemble des clients (*opt-out*) pour un montant de USD 8 millions. Cet accord a été conclu sans reconnaissance de responsabilité et met un terme aux coûts inhérents à une telle procédure. Pour mémoire, cette procédure séparée de 2005 était intervenue à l'issue des procédures civiles diligentées en 2002 par certains clients aux États-Unis à l'encontre de COAIC dans le domaine des balais pour moteurs électriques. Ces procédures civiles de 2002 avaient fait l'objet d'un accord transactionnel en 2006 pour un montant de USD 3,7 millions.

La procédure civile initiée en 2004 au Canada par certains clients contre les principaux fabricants de balais en graphite canadiens dont Carbone of America Ltd, filiale canadienne de Carbone Lorraine, est toujours en cours et n'a pas connu de nouveau

développement depuis 2007. Pour mémoire, cette procédure faisait suite à la condamnation en juillet 2004 de la société Morgan Crucible Ltd à payer une amende de CAD 1 million pour pratiques anticoncurrentielles sur la période 1995-1998 dans le domaine de balais de traction en graphite. Aucun nouveau développement n'est intervenu en 2009. Pour rappel, le juge canadien avait décidé en février 2007 que seules les sociétés canadiennes de transport urbain étaient susceptibles de participer à la procédure en cours. Le risque pour Carbone of America Ltd (Canada) reste non significatif.

Procédure civile au Royaume-Uni

La procédure devant le Tribunal Administratif de la Concurrence (« CAT ») n'a connu aucun développement depuis avril 2008, date à laquelle le CAT a rendu une décision de rejet des demandes d'indemnisation présentées à l'encontre de Carbone Lorraine. Le CAT avait en effet décidé qu'aucune demande d'indemnisation ne pouvait être faite à l'encontre de la Société tant que la procédure d'appel diligentée par la Société devant le TPICE ou le CJCE était toujours en cours.

Pour rappel, en octobre 2007, certains des clients (*opt-out*) qui faisaient partie de la procédure séparée américaine contre COAIC, ont appelé Carbone Lorraine dans la procédure qu'ils ont diligentée début 2007 devant le CAT à l'encontre des sociétés Morgan, SGL et Schunk. Dans le cadre de cette procédure anglaise,

les plaignants tentent d'obtenir réparation devant le CAT d'un prétendu préjudice subi à la suite des agissements sanctionnés en décembre 2003 par la Commission Européenne dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications mécaniques. Carbone Lorraine avait rejeté l'ensemble des allégations présentées par les plaignants et avait déposé début février 2008 des conclusions circonstanciées demandant l'annulation ou le rejet de cette procédure devant le CAT pour absence de base légale.

Depuis 1999, le Groupe a développé un **programme mondial de formation et de sensibilisation** de ses responsables opérationnels et commerciaux **aux réglementations sur la concurrence**. Ce programme mondial de conformité est toujours effectif. Des mesures très strictes de contrôle interne et externe assurent l'application scrupuleuse des règles de la concurrence dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent.

Sur la base des informations disponibles les provisions nécessaires ont été constituées pour l'ensemble des litiges en cours identifiés.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui soit en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Renseignements à caractère général concernant le capital

→ Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des diverses catégories d'actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

→ Montant et composition du capital (statuts, article 6)

A la date du 31 décembre 2009, le capital social est fixé à 39 290 818 euros, divisé en 19 645 409 actions de 2 euros nominal toutes de même catégorie.

→ Autorisations d'augmentations de capital

AGM du 12 décembre 2008

Émission de Bons d'émission d'actions (BEA)

L'Assemblée générale a autorisé, pour une période de 18 mois, l'émission, en une ou plusieurs fois, de BEA au profit de la Société Générale, qui sera ensuite tenue de souscrire les actions ordinaires nouvelles de la Société sur demande de cette dernière, étant précisé que l'émission des actions pourra intervenir à tout moment au cours des deux (2) années suivant l'émission des BEA. Le montant nominal des actions nouvelles susceptibles d'être émises par

exercice des BEA ne peut pas excéder 5 millions d'euros, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions. Le prix unitaire de souscription des BEA a été fixé à 0,01 (zéro virgule zéro un) euro et le prix unitaire de souscription des actions ordinaires nouvelles émises par exercice des BEA est déterminé en fonction des cours moyens pondérés par les volumes des actions ordinaires de la Société sur une période de trois jours de bourse précédant immédiatement l'exercice des BEA, auxquels est appliquée une décote qui ne pourra pas excéder 10 %.

En date du 12 décembre 2008, le Conseil a décidé l'émission immédiate des 2 500 000 BEA au profit de la Société Générale au prix unitaire de 0,01 euro. Les BEA ont été entièrement souscrits par la Société Générale en date du 17 décembre 2008. Cette opération d'émission de BEA a fait l'objet d'une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° 08-271 en date du 5 décembre 2008.

Au cours des mois de mai et juin 2009, la Société a procédé au tirage de trois tranches successives de 400 000 actions. Ces trois tranches ont été émises respectivement au prix de 20,35 euros par action pour la première, 19,66 euros par action pour la seconde et 17,62 euros par action pour la troisième. Au total, la Société a procédé à l'émission de 1 200 000 actions nouvelles, représentant 8,4 % du capital initial, pour un montant de 22,3 millions d'euros.

Attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions

L'Assemblée générale mixte du 12 décembre 2008 a également autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux dirigeants sociaux et aux salariés de la Société et de ses filiales des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société. Le nombre maximal d'actions nouvelles susceptibles d'être émises par exercice des options consenties est limité au maximum à 340 000 actions de 2 euros nominal. Sont exclus du bénéfice des options visées par la présente autorisation Monsieur Claude Cocozza, Président-Directeur Général, les bénéficiaires d'attribution gratuite d'actions visés à la cinquième résolution de la présente Assemblée générale ainsi que les dirigeants sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées détenant plus de 10 % du capital de la Société. Le prix de souscription ou d'achat des actions sous option sera fixé par le Conseil d'Administration, sans décote, en conformité avec les dispositions légales en vigueur le jour de l'attribution des options et dans les limites prévues aux articles L. 225-177 et L. 225-179 du Code de commerce. Cette autorisation est valable 36 mois. Elle annule et remplace l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2007.

Lors de sa séance du 22 janvier 2009, le Conseil a, dans le cadre de cette autorisation, décidé d'attribuer à 38 cadres dirigeants du Groupe, dont deux mandataires sociaux en personnes d'Ernest Totino et de Luc Themelin, des options permettant de souscrire 340 000 actions de la Société. Le Conseil a fixé les conditions et modalités d'émission desdites options de souscription. Il a notamment fixé le prix de souscription à 18,90 € ainsi que les conditions et critères de performance nécessaires à l'exercice des options. La possibilité d'exercer les options est conditionnée à

la progression du résultat net consolidé par action (susceptible d'être modifié par le Conseil en cas de situation exceptionnelle) sur les exercices 2008 à 2011. Le pourcentage d'options qui pourra être levé sera déterminé par application de 2 critères, le critère le plus favorable étant retenu : l'évolution du BNPA de la Société entre 1 à 2 fois la valeur du BNPA 2007 et la croissance du BNPA de la Société par rapport à la croissance moyenne des BNPA d'un panel de sociétés cotées au SBF 120.

Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée générale a enfin autorisé le Conseil à procéder au profit des dirigeants sociaux et des salariés, ou de certaines catégories d'entre eux, de la Société et de ceux des sociétés qui lui sont liées à l'attribution gratuite d'actions de la Société existantes ou à émettre. Le nombre total des actions pouvant être attribuées dans le cadre de cette autorisation ne peut excéder 50 000 actions, représentant environ 0,3 % du capital social. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois. Sont exclus du bénéfice des attributions d'actions gratuites les mandataires sociaux de la Société, les bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que les dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, qui détiennent plus de 10 % du capital de la Société ou qui, du fait de l'attribution gratuite d'actions, viendraient à détenir plus de 10 % du capital de la Société. Cette autorisation annule et remplace l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2007.

Lors de sa séance du 22 janvier 2009, le Conseil a, dans le cadre de cette autorisation, décidé d'attribuer gratuitement 50 000 actions à 50 cadres du Groupe. Le Conseil a fixé une période d'acquisition de 4 ans. L'attribution est par ailleurs subordonnée au maintien du contrat de travail des bénéficiaires de l'attribution jusqu'à la fin de la période d'acquisition. Aucune obligation et période de conservation ne sont exigées à l'issue de la période d'acquisition.

Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe

L'Assemblée générale du 12 décembre 2008 a autorisé la Société à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émissions d'actions souscrites en numéraire réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Ces augmentations entraînent suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne peut excéder un montant maximum de 300 000 euros, soit approximativement 1 % du capital de la Société.

Lors de sa séance du 22 janvier 2009, le Conseil d'Administration, usant de la faculté qui lui a été accordée par l'Assemblée générale mixte du 19 décembre 2008, a décidé d'offrir au personnel des filiales européennes et nord-américaines du Groupe la possibilité d'acquérir 75 000 actions nouvelles au prix de 15 euros, correspondant à la moyenne des cours d'ouverture des 20 dernières séances de bourse qui ont précédé le Conseil du 22 janvier 2009, à laquelle a été appliquée une décote de 18,58 %, le prix étant arrondi au centime inférieur. En raison du contexte financier et boursier ainsi que de l'évolution défavorable du cours de l'action, le Conseil, en date du 17 mars 2009, a décidé d'annuler cette opération.

AGM du 19 mai 2009

Augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009 a autorisé le Directoire à émettre des actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfice. Le montant nominal global des augmentations de capital pouvant résulter, immédiatement ou à terme, de ces autorisations ne pourra excéder 10 millions d'euros. La période de validité de cette autorisation est de 26 mois. Cette autorisation annule et remplace l'autorisation consentie par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2007 qui n'avait pas été utilisée. Par ailleurs, cette autorisation pourra être utilisée et mise en œuvre par le Directoire cumulativement avec la délégation de compétence donnée par l'Assemblée générale du 12 décembre 2008, dans sa deuxième résolution, qui autorise la Société pendant une période de deux ans à procéder à l'exercice et à la conversion en actions nouvelles des bons de souscription d'actions (BEA) émis au profit de Société Générale. Il est néanmoins précisé que le montant nominal cumulé des augmentations susceptibles d'être réalisées en vertu de cette autorisation et de celle de l'Assemblée générale du 12 décembre 2008 ne pourra pas excéder le plafond de dix million d'euros (10 000 000 €).

Lors de sa séance du 15 septembre 2009, le Directoire a décidé de procéder à l'émission d'actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant maximum nominal de 7,6 millions d'euros. En date du 19 octobre 2009, le Directoire a constaté, à l'issue de la période de souscription, l'émission de 3 730 044 actions nouvelles de deux euros de nominal chacune.

Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe

L'Assemblée générale du 19 mai 2009 a autorisé le Directoire à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émissions d'actions souscrites en numéraire réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Ces augmentations entraînent suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne peut excéder un montant maximum de 300 000 euros, soit approximativement 1 % du capital de la Société.

Cette délégation annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 12 décembre 2008.

Lors de sa séance du 24 septembre 2009, le Directoire a décidé d'offrir au personnel des filiales européennes et nord-américaines du Groupe, la possibilité d'acquérir 75 000 actions nouvelles au prix de 17,67 euros. En date du 15 décembre 2009, le Directoire a constaté, à l'issue de la période de souscription, l'émission de 62 668 actions nouvelles de deux euros de nominal chacune.

Paiement du dividende en actions

L'Assemblée générale du 19 mai 2009, dans sa quatrième résolution, a décidé d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société de la totalité du dividende afférent aux titres dont il est propriétaire. En date du 19 mai 2009, le Directoire a arrêté le prix d'émission des actions nouvelles à 18,38 euros. Par décision en date du 7 juillet 2009, le Directoire a pris acte qu'à l'issue de la période d'option 10 378 929 droits ont été réinvestis en actions nouvelles de la Société et a décidé de procéder à l'émission de 355 484 actions nouvelles de deux euros de nominal chacune.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL

Dates	Nature de l'opération	Capital après opération	Prime d'émission	Nombre cumulé d'actions après opération
31/12/2001	Création de 18 729 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 256 924	292 041	11 128 462
31/12/2002	Création de 10 688 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 278 300	180 704	11 139 150
27/11/2003	Création de 3 750 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 285 800	63 512	11 142 900
23/12/2003	Création de 54 990 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	22 395 780	1 110 798	11 197 890
15/04/2004	Création de 2 000 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 399 780	30 520	11 199 890
20/08/2004	Création de 2 500 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 404 780	38 150	11 202 390
19/10/2004	Création de 2 489 420 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS	27 383 620	58 003 486	13 691 810
16/12/2004	Création de 46 328 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	27 476 276	1 176 731	13 738 138
31/12/2004	Création de 17 439 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	27 511 154	254 261	13 755 577
31/12/2005	Création de 85 775 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription	27 682 704	1 829 333	13 841 352
28/06/2006	Création de 44 494 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	27 771 692	1 388 213	13 885 846
31/12/2006	Création de 79 629 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription	27 930 950	2 219 832	13 965 475
25/07/2007	Création de 30 900 actions de € 2 de nominal résultant de l'attribution d'actions gratuites	27 992 750	1 721 748* * réserve indisponible	13 996 375
11/09/2007	Création de 200 191 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription	28 393 132	6 627 591	14 196 566
17/12/2007	Création de 44 094 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	28 481 320	1 931 317	14 240 660
24/01/2008	Création de 40 075 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription	28 561 470	1 254 681	14 280 735
24/07/2008	Création de 16 478 actions de € 2 de nominal résultant de l'attribution d'actions gratuites	28 594 426	540 478* * réserve indisponible	14 297 213
26/05/2009	Création de 400 000 actions de € 2 de nominal résultant de l'exercice de 400 000 BEA	29 394 426	7 340 000	14 697 213
11/06/2009	Création de 400 000 actions de € 2 de nominal résultant de l'exercice de 400 000 BEA	30 194 426	7 064 000	15 097 213
25/06/2009	Création de 400 000 actions de € 2 de nominal résultant de l'exercice de 400 000 BEA	30 994 426	6 248 000	15 497 213
07/07/2009	Création de 355 484 actions de € 2 de nominal résultant du paiement du dividende en actions	31 705 394	5 822 827,92	15 852 697
19/10/2009	Création de 3 730 044 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS	39 165 482	55 950 660	19 582 741
15/12/2009	Création de 62 668 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	39 290 818	982 007,56	19 645 409

→ Certificats de droits de vote

Néant.

→ Certificats d'investissement

Néant.

→ Nantissement d'actions

Néant.

→ Pacte d'actionnaires

La Société n'a connaissance d'aucun pacte d'actionnaires, ni de convention relative au capital.

→ Titres donnant accès au capital

Le nombre d'options de souscription d'actions restant à exercer au 31 décembre 2009 (après prise en compte des annulations) permet d'acquérir 715 213 actions nouvelles de 2 euros de nominal.

Le nombre de BSAAR pouvant être exercés au 31 décembre 2009 permet d'acquérir 123 240 actions nouvelles de 2 euros de nominal (après ajustement consécutif à l'augmentation de capital réalisée en octobre 2009).

Le nombre total d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées définitivement est de 91 297 actions nouvelles de 2 euros de nominal, représentant 0,46 % du capital actuel.

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de Carbone Lorraine.

Sur la base du nombre d'options de souscription, de BSAAR pouvant être exercés par les bénéficiaires de BSAAR ainsi que d'actions pouvant être définitivement attribuées, la dilution maximale serait de 4,70 %.

Il n'existe pas d'autres titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

→ Répartition du capital

Au 31 décembre 2009, le capital social de la Société est de 39 290 818 euros, divisés en 19 645 409 actions de 2 euros nominal toutes de même catégorie.

Le nombre de droits de vote est de 19 645 409.

Au 31 décembre 2009, 42 187 actions, soit 0,21 % du capital sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société Exane-BNP-Paribas. La Société n'a procédé à aucune opération d'achat ou de vente de ses propres titres au cours de l'exercice 2009. Elle n'auto-détient aucun titre à ladite date.

Il n'existe pas de droit de vote double.

Les options de souscription d'actions attribuées aux membres de l'organe de Direction et restant à lever sont au nombre de 172 585 en tenant compte des options annulées.

Par ailleurs, aucune offre publique d'achat ou d'échange, ni aucune garantie de cours n'a concerné les titres de l'émetteur au cours des trois dernières années. L'émetteur n'a en outre engagé aucune opération de ce type à l'égard d'autres sociétés pendant la même période.

À l'occasion de l'entrée d'AXA Private Equity dans le capital de la Société en juillet 2008, un accord a été conclu avec la Société. Aux termes de cet accord, ACF I Investment (groupe AXA Private Equity) s'est engagé, sauf en cas d'offre publique, à ne pas procéder à la cession d'un bloc de 5 % ou plus du capital de Carbone Lorraine à un investisseur identifié. Toute cession par ACF I Investment de ses actions sur le marché sera effectuée d'une manière ordonnée, dans toute la mesure du possible, dans le souci de limiter les effets d'une telle cession sur le cours de bourse de la Société.

L'accord prendra fin le 30 juin 2012. Il prendra fin de plein droit par anticipation le jour où AXA Capital franchira à la baisse le seuil de 10 % du capital ou des droits de vote de Carbone Lorraine. Si l'accord prend fin par anticipation, le dispositif de cession ordonnée de titres de Carbone Lorraine demeurera en vigueur jusqu'au 30 juin 2012.

→ Franchissements de seuil

15 janvier 2009 : ACF I Investment a franchi à la hausse les seuils de 16 % et 17 % et détient 2 518 212 titres soit 17,61 % du capital et 17,61 % des droits de vote.

6 mars 2009 : Highclere International Investors a franchi à la hausse le seuil de 1 % et détient 144 067 titres soit 1,01 % du capital et des droits de vote.

1^{er} avril 2009 : Credit Suisse Group a franchi à la hausse le seuil de 1 % et détient 400 363 titres soit 2,80 % du capital et des droits de vote.

22 mai 2009 : Credit Suisse Group a franchi à la baisse le seuil de 1 % et détient 200 838 titres soit 1,40 % du capital et des droits de vote.

5 juin 2009 : Credit Suisse Group a franchi à la hausse le seuil de 2 % et détient 400 250 titres soit 2,80 % du capital et des droits de vote.

10 juin 2009 : Credit Suisse Group a franchi à la baisse le seuil de 2 % et détient 201 452 titres soit 1,41 % du capital et des droits de vote.

19 juin 2009 : Credit Suisse Group a franchi à la baisse le seuil de 2 % et détient 9 341 titres soit 0,07 % du capital et des droits de vote.

18 septembre 2009 : Credit Suisse Group a franchi à la hausse le seuil de 1 % et détient 213 715 titres soit 1,3481 % du capital et des droits de vote.

25 septembre 2009 : Credit Suisse Group a franchi à la hausse le seuil de 2 % et détient 411 117 titres soit 2,09 % du capital et des droits de vote.

28 septembre 2009 : Credit Suisse Group a franchi à la baisse le seuil de 2 % et détient 258 415 titres soit 1,32 % du capital et des droits de vote.

29 septembre 2009 : Le Fonds Stratégique d'Investissement (« FSI ») et la Caisse des Dépôts et Consignations (« CDC ») ont franchi à la hausse le seuil de 5 % et détiennent 799 665 titres (dont 103 735 via le FSI) soit 5,04 % du capital et des droits de vote (dont 0,65 % pour le FSI). Le FSI et la CDC détient au total 1 211 920 DPS (dont 515 990 via le FSI) donnant droit à la souscription de 285 157 actions (dont 121 409 pour le FSI).

16 octobre 2009 : le FSI et la CDC ont franchi à la hausse le seuil de 6 % et détiennent 1 309 628 titres (dont 449 950 via le FSI) soit 6,68 % du capital et des droits de vote (dont 2,29 % pour le FSI).

1^{er} octobre 2009 : Credit Suisse Group a franchi à la baisse le seuil de 1 % et détient 181 972 titres soit 0,9292 % du capital et des droits de vote.

16 octobre 2009 : Highclere International Investors a franchi à la baisse le seuil de 1 % et détient 188 809 titres.

19 octobre 2009 : BNP PARIBAS Asset Management a franchi à la baisse le seuil de 1 % et détient 161 969 titres soit 0,8271 % du capital et des droits de vote.

21 octobre 2009 : le FSI et la CDC ont franchi à la hausse le seuil de 7 % et détiennent 1 422 256 titres (dont 562 578 via le FSI) soit 7,26 % du capital et des droits de vote (dont 2,87 % pour le FSI).

2 novembre 2009 : le FSI et la CDC ont franchi à la hausse le seuil de 8 % et détiennent 1 567 476 titres (dont 707 798 via le FSI) soit 8 % du capital et des droits de vote (dont 3,61 % pour le FSI).

2 décembre 2009 : le FSI et la CDC ont franchi à la hausse le seuil de 9 % et détiennent 1 769 671 titres (dont 909 993 via le FSI) soit 9,03 % du capital et des droits de vote (dont 4,64 % pour le FSI).

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL

Débiteurs	31 déc. 2009			31 déc. 2008			31 déc. 2007		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Public, dont	19 603 222			14 237 692			14 239 519		
- institutionnels français	7 569 248	38,5 %	38,5 %	5 096 348	35,7 %	35,7 %	3 598 597	25,2 %	25,2 %
- actionnaires individuels	4 148 926	21,1 %	21,1 %	4 010 561	28 %	28 %	3 855 835	27 %	27 %
- actionnaires salariés	273 095	1,4 %	1,4 %	202 559	1,4 %	1,4 %	214 248	1,5 %	1,5 %
- institutionnels autres pays	7 611 953	38,8 %	38,8 %	4 928 224	34,5 %	34,5 %	6 569 176	46 %	46 %
Auto-détention (contrat de liquidité)	42 187	0,2 %	0,2 %	59 521	0,4 %	0,4 %	41 216	0,3 %	0,3 %
TOTAL	19 645 409	100 %	100 %	14 297 213	100 %	100 %	14 280 735	100 %	100 %

À la connaissance de la Société, il n'y a pas d'actionnaire autre que AXA Private Equity, FSI/CDC, Columbia Wanger Asset Management, Sofina et Mondrian qui détienne plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

Les organes de Direction et de Surveillance possèdent 16 775 actions au nominatif et 15 283 actions via les FCPE Carbone Lorraine, soit au total 0,16 % du capital ; 42 187 titres sont auto-détenus par la Société au 31 décembre 2008 dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

→ Marché des titres

Les actions sont admises au Premier Marché de la Bourse de Paris au SRD (Service à Règlement Différé). L'action Carbone Lorraine fait partie de la composition des indices SBF 120, CAC Mid100 et Next 150.

19 645 409 actions sont admises à la cote.

Action Carbone Lorraine	Nombre d'actions échangées (En unités)	Capitaux échangés (En millions d'euros) ⁽¹⁾⁽³⁾	Cours extrêmes ⁽²⁾⁽³⁾	
			Plus haut (En euros)	Plus bas (En euros)
2008				
Janvier	2 730 598	101,76	48,76	31,50
Février	3 293 607	100,45	35,00	26,78
Mars	2 823 499	85,86	39,50	26,60
Avril	2 813 238	102,71	38,31	34,00
Mai	1 633 173	59,89	39,70	33,58
Juin	1 812 288	69,30	41,55	34,20
Juillet	2 585 286	94,54	40,00	29,10
Août	932 709	34,57	39,00	35,46
Septembre	1 739 520	62,95	39,80	32,70
Octobre	3 054 393	77,92	33,50	20,10
Novembre	1 135 004	28,07	27,30	22,71
Décembre	1 603 749	31,37	25,39	16,46
2009				
Janvier	1 526 857	26,71	19,84	16,61
Février	607 237	10,31	19,62	15,62
Mars	866 994	13,77	18,20	14,23
Avril	843 780	15,45	20,06	15,55
Mai	574 256	11,65	21,46	18,66
Juin	543 619	10,47	20,83	17,42
Juillet	720 906	12,92	19,15	17,45
Août	864 397	16,99	20,86	18,44
Septembre	2 127 665	49,19	24,60	19,39
Octobre	1 919 231	48,81	28,20	22,50
Novembre	1 024 463	24,76	25,30	22,80
Décembre	866 933	21,46	25,95	23,30
2010				
Janvier	654 711	17,03	27,80	24,17
Février	552 088	13,42	25,60	23,35

Source : Euronext.

(1) Sur la base du cours moyen mensuel.

(2) Sur la base des cours extrêmes mensuels en cours de séance.

(3) Données ajustées à la suite de l'augmentation de capital.

	Nb. d'actions à la clôture de l'exercice	Revenu par action (En euros)		Cours de bourse (En euros)			Taux de rendement global sur la base du dernier cours
		Dividende		Plus haut	Plus bas	Dernier	
2005	13 841 352	0,70		43,75	31,20	38,60	1,81 %
2006	13 965 475	0,85		51,00	36,55	42,65	2,0 %
2007	14 280 735	0,85		61,77	41,60	47,20	1,8 %
2008	14 297 213	0,62		47,58	17,06	17,81	3,5 %
2009	19 645 409	0,50		28,07	14,46	25,40	2,0 %

Les dividendes sont prescrits dans les formes et délais légaux, soit 5 ans à compter de leur date de mise en paiement. Passé ce délai, ils sont versés au Trésor.

Au titre de l'exercice 2009, la 3^e résolution de l'Assemblée générale mixte du 20 mai 2010 prévoit le versement d'un dividende de 0,50 euro par action, sous réserve de l'approbation de cette Assemblée. Il sera proposé aux actionnaires de recevoir ce dividende sous forme d'actions.

→ Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte 20 mai 2010

Établie en application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, entré en vigueur le 13 octobre 2004, la présente note d'information a pour

objet de décrire les objectifs et modalités de renouvellement du programme de rachat d'actions ainsi que ses incidences estimées sur la situation des actionnaires de la Société.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Émetteur : Le Carbone Lorraine.

Titres concernés : actions ordinaires Carbone Lorraine, admises aux négociations sur le marché EUROLIST d'EURONEXT Paris, Compartiment B (code ISIN FR0000039620).

Pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé par l'Assemblée générale : 10 %.

Prix d'achat unitaire maximum : 50 euros.

Objectifs du programme par ordre de priorité :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 ;
- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation d'actions par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Durée du programme : 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale mixte du 20 mai 2010 et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

I - Bilan du programme précédent

À l'exception des rachats effectués dans le cadre du contrat de liquidité, la Société n'a pas fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009 au titre du précédent programme de rachat d'actions pour effectuer des transactions

de régularisation du cours. Au 31 décembre 2009, 42 187 actions sont détenues dans le cadre dudit contrat de liquidité.

La Société n'a pas eu recours à des produits dérivés.

TABLEAU DE DÉCLARATION SYNTHÉTIQUE

DÉCLARATION DE L'ÉMETTEUR DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR SES PROPRES TITRES DU 19 MAI 2009 AU 31 DÉCEMBRE 2009

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0,21 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille	Néant
Valeur comptable du portefeuille	Néant
Valeur de marché du portefeuille	Néant

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information					
	Achats	Ventes/ Transfert	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
			Call achetés	Put vendus	Achats à terme	Call vendus	Put achetés	Ventes à terme
Nombre de titres	Néant							
Échéance maximale moyenne			Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction	Néant							
Prix d'exercice moyen			Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants	Néant		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Depuis le 25 février 2005, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à Exane-BNP-Paribas (Prestataire de Service Indépendant) la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les moyens mis à disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité en date du 25 février 2005 sont une somme de 2 200 000 euros et aucun titre.

II - Objectif du programme de rachat d'actions

Carbone Lorraine souhaite pouvoir mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions dans le cadre de l'autorisation soumise à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 20 mai 2010.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de, par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 ;
- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation d'actions par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

III - Cadre juridique

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, ainsi que du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, dite Directive « Abus de marché », entrée en vigueur depuis le 13 octobre 2004. Il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 20 mai 2010, statuant aux conditions de quorum et de majorité

requis en matière ordinaire. La résolution correspondante qui sera proposée par le Directoire est rédigée comme suit :

Achat d'actions Carbone Lorraine

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et pris connaissance du descriptif du programme, autorise, dans les conditions prévues par l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, le Directoire à acquérir, en une ou plusieurs fois et par tout moyen, un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social actuel de la Société, soit 1 964 540 actions.

L'Assemblée générale décide que les achats d'actions de la Société pourront être effectués en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 ;
- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation d'actions par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Le prix maximum d'achat est fixé à 50 euros par action. Ce prix est fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini, le montant maximal global des achats ne pourra excéder 98 227 000 euros.

Les achats, attributions ou cessions de ces actions pourront être effectués et payés par tout moyen et notamment dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu par la Société avec un Prestataire de Service d'Investissement.

L'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010 ; ce délai ne saurait, en tout état de cause, être supérieur à 18 mois. Elle annule et remplace l'autorisation précédemment accordée par l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation au Président, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

IV - Modalités

1) Part maximale du capital à acquérir et montant maximal payable par Carbone Lorraine

Carbone Lorraine aura la faculté d'acquérir au maximum 10 % du capital existant à la date de l'Assemblée, soit à ce jour 1 964 540 actions. La Société se réserve la possibilité d'utiliser l'intégralité du programme autorisé. En conséquence, le montant maximal que Carbone Lorraine est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum fixé par l'Assemblée, soit 50 euros par action, s'élèverait à 98 227 000 euros.

Le montant des réserves libres de la Société qui figure au passif des derniers comptes annuels arrêtés et certifiés au 31 décembre 2009 s'élevait à 240 762 milliers d'euros ; conformément à la loi le montant du programme ne pourra être supérieur à ce chiffre jusqu'à l'arrêté des comptes de l'exercice 2010.

Carbone Lorraine s'engage à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % de son capital.

2) Modalités des rachats

Ces rachats, cessions ou transferts des actions pourront être effectués à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, et par tout moyen, par des interventions sur le marché, par l'utilisation de mécanismes optionnels ou par le biais d'achats de blocs, étant précisé que l'Assemblée ne prévoit pas de limitation particulière pour les acquisitions de blocs.

La Société veillera à ne pas accroître la volatilité de son titre lors de l'utilisation de mécanismes optionnels.

Sur ces bases, l'incidence du programme de rachat, en année pleine, sur les comptes consolidés serait la suivante :

(En millions d'euros)	Comptes consolidés au 31/12/09	Impact du rachat de 10 % du capital	Pro forma après rachat de 10 % du capital	Effet du rachat (En %)
Capitaux propres, part du Groupe	420,6	(49,9)	370,7	(11,9 %)
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	424,9	(50,1)	375,0	(11,7 %)
Endettement financier net	214,9	48,9	263,8	22,8 %
Nombre total d'actions en circulation au 31/12	19 645 409	1 964 541	17 680 868	(10 %)
Nombre moyen pondéré d'actions pour calcul du Résultat net par action	16 456 243	1 964 541	14 491 702	(11,9 %)
Résultat net, part du Groupe	14,6	(1,0)	13,6	(6,7 %)
Résultat net par action	0,89		0,94	5,9 %

VI - Régimes fiscaux des rachats

1) Pour Carbone Lorraine

Le rachat par Carbone Lorraine de ses propres actions dans le cadre du présent programme de rachat sans annulation des titres aurait une incidence sur son résultat imposable dans les cas où les actions seraient cédées ou transférées à un prix différent de

3) Durée du calendrier du programme

Ces rachats d'actions ne pourront être réalisés qu'après approbation de la résolution correspondante qui sera présentée à l'Assemblée générale mixte du 20 mai 2010 et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010 ; ce délai ne saurait, en tout état de cause, être supérieur à 18 mois.

4) Financement du programme de rachat

Les rachats seront financés sur les liquidités de la Société ou par voie d'endettement. La Société adaptera ses lignes de crédit pour faire face à ces rachats d'actions.

À titre indicatif, les flux nets provenant des activités opérationnelles avant investissements au 31 décembre 2009 sont de 95,3 millions d'euros. Les capitaux propres part du Groupe sont de 420,6 millions d'euros, l'endettement financier net est de 214,9 millions d'euros.

V - Éléments permettant d'apprécier l'incidence du programme de rachat sur la situation financière de Carbone Lorraine

Les calculs de l'incidence du programme sur les comptes ont été effectués dans l'hypothèse d'un rachat de 10 % du capital, sur la base du capital de la société Carbone Lorraine au 31 décembre 2009.

Les autres hypothèses retenues sont les suivantes :

- charges financières estimées au taux brut annuel de 3,5 % ;
- prix unitaire de rachat égal à 25,076 euros, moyenne des cours de clôture des séances de bourse du 19 janvier au 15 février 2010 ;
- taux d'imposition théorique : 33 %.

celui de leur rachat. Le résultat imposable serait alors affecté à hauteur de la plus-value ou de la moins-value réalisée.

2) Pour les actionnaires cédants

Le régime fiscal des plus-values s'applique au présent programme de rachat (article 112-6 du Code général des impôts). Les gains réalisés par les personnes morales passibles de l'Impôt sur les Sociétés

seraient soumis au régime des plus-values professionnelles prévu par l'article 39 *duodecies* du Code général des impôts. Les gains réalisés par des personnes physiques seraient soumis au régime des gains de cession de valeurs mobilières ou de droits sociaux prévu par l'article 150-0-A du Code général des impôts. Selon ce régime, les plus-values ne sont imposables que si le montant global annuel des cessions réalisées par l'actionnaire dont les titres sont rachetés excède 25 000 euros. Le taux d'imposition est de 18 % (29 % avec les prélèvements sociaux). Les gains réalisés par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France ou dont le siège social est situé hors de France (sans avoir d'établissement stable ou de base fixe en France à l'actif duquel sont inscrites les actions) et qui n'ont à aucun moment détenu, directement ou indirectement, seules ou avec des membres de leur famille, une participation représentant plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux de la Société à un moment quelconque au cours des cinq dernières années qui précèdent la cession, ne

sont pas soumis à l'impôt en France (article 244 bis C du Code général des impôts).

VII - Intervention de la personne contrôlant seule ou de concert l'émetteur

Aucune personne ou entité juridique ne contrôle seule ou de concert Carbone Lorraine.

VIII - Répartition du capital de Carbone Lorraine au 31 décembre 2008

Le capital de Carbone Lorraine est divisé en 19 645 409 actions de 2 euros de nominal dont la répartition au 31 décembre 2009, sur la base des informations reçues par Carbone Lorraine à cette date, est la suivante :

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2009

Détenteurs	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Public dont :	19 603 222	99,79 %	99,79 %
- actionnaires salariés	273 095	1,39 %	1,39 %
- actionnaires individuels	4 148 926	21,11 %	21,11 %
- institutionnels français	7 569 248	38,53 %	38,53 %
- institutionnels autres pays	7 611 953	38,75 %	38,75 %
Auto-détention (contrat de liquidité)	42 187	0,22 %	0,22 %
TOTAL	19 645 409	100	100

À la connaissance de la Société, les actionnaires suivants détiennent plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société :

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage
ACF Investment	3 215 662	16,3 %
Fonds Stratégique d'Investissement / Caisse des Dépôts et Consignations	1 966 279	10,0 %
Columbia Wanger Asset Management	1 482 772	7,5 %
SOFINA	1 419 646	7,2 %
Mondrian Investment Partners	1 348 576	6,9 %

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire qui détiennent plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaire.

Du fait des options de souscription attribuées dans le cadre des plans 1999 à 2009 restant à lever au 31 décembre 2009, 715 213 actions nouvelles (après ajustement consécutif à l'augmentation de capital réalisée en octobre 2009) peuvent être potentiellement créées. Les informations relatives aux plans d'options de souscription d'actions de Carbone Lorraine sont reprises aux pages 141 et 142 du présent document de référence.

Le nombre de BSAAR pouvant être exercés au 31 décembre 2009 permet d'acquérir 123 240 actions nouvelles de 2 euros de nominal après ajustement consécutif à l'augmentation de capital réalisée en octobre 2009.

Le nombre total d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées définitivement au 31 décembre 2009 est de 91 297 actions nouvelles de 2 euros de nominal après ajustement consécutif à l'augmentation de capital réalisée en octobre 2009.

IX - Personnes assurant la responsabilité de la note d'information

À notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de Carbone Lorraine.

Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Gouvernement d'entreprise

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (DU 1^{ER} JANVIER AU 19 MAI 2009)

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE À COMPTER DU 19 MAI 2009

(DATE DE CHANGEMENT DE LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE) JUSQU'AU 18 MARS 2010

Noms	Date de première nomination	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Nombre d'actions ou de BSAAR détenus dans le capital de Carbone Lorraine*	Autres mandats
Claude COCOZZA né le 1 ^{er} juin 1947 Président-Directeur Général (jusqu'au 19 mai 2009)	08/06/93	24/05/07	19/05/09	8 306 ⁽¹⁾ 16 500 ⁽²⁾	Administrateur et Président de⁽¹⁾ : Carbone Lorraine NORTH AMERICA, UGIMAG SA Président⁽¹⁾ du Directoire de la : Compagnie Financière Thivent (CFT) Administrateur⁽¹⁾ de : SOFACEL <i>(1) au 19 mai 2009.</i>
Yann CHARETON né le 08/01/1978 Administrateur (jusqu'au 19 mai 2009) Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 19 mai 2009) Membre du Comité d'Audit et des Comptes	01/01/09	19/05/09	Assemblée générale statuant sur les comptes 2012	120 ⁽¹⁾ 0 ⁽²⁾	Comité de Surveillance de : ALVEST (ex TLD Int. Holding), KERISPER Manager de : ACF Investment 1 Gérant de : ACF Investment 2 Directeur : ALF Participations SA
Hervé COUFFIN né le 26 octobre 1951 Administrateur (jusqu'au 19 mai 2009) Membre et Président du Conseil de Surveillance (depuis le 19 mai 2009) Membre du Comité d'Audit et des Comptes, du Comité des Nominations et Rémunérations et du Comité Stratégique	22/05/95	19/05/09	Assemblée générale statuant sur les comptes 2012	8 195 ⁽¹⁾ 13 000 ⁽²⁾	Président-Directeur Général de : CALLISTO Associé Gérant de : HC Conseil Administrateur de : ANTARGAZ, IPSEN, Compagnie Franco-Tunisienne des Pétroles (société tunisienne) Ancien administrateur de : GERFLOR, CEVA, COPAREX, Neuf-Cegetel

Noms	Date de première nomination	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Nombre d'actions ou de BSAAR détenus dans le capital de Carbone Lorraine*	Autres mandats
<p>Dominique GAILLARD né le 17/02/1960 Administrateur (jusqu'au 19 mai 2009) Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 19 mai 2009) Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations et du Comité Stratégique</p>	01/01/09	19/05/09	Assemblée générale statuant sur les comptes 2012	124 ⁽¹⁾ 0 ⁽²⁾	<p>Mandats d'administrateur / membre du Conseil de Surveillance de : plusieurs filiales du Groupe AXA Private Equity Président du Conseil de Surveillance de : Moteurs Baudouin et Vieux-Port Equity Membre du Comité de Surveillance de : Alvest, Floor'in Membre du Conseil de Surveillance de : Kuvera Développement, Kebexa Participations, Financière Keos Directeur Général de : AXA Private Equity Participations GmbH Directeur de : ACF Investment 1 Gérant de : ACF Investment II</p>
<p>Jean-Paul JACAMON né le 5 août 1947 Administrateur (jusqu'au 19 mai 2009) Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 19 mai 2009) Président du Comité des Nominations et des Rémunérations Membre du Comité Stratégique</p>	22/01/03	19/05/09	Assemblée générale statuant sur les comptes 2010	189 ⁽¹⁾ 8 000 ⁽²⁾	<p>Administrateur de : TOKHEIM Ancien administrateur de : ALCAN, AMEC</p>
<p>Jean-Claude KARPELES né le 15 juin 1940 Administrateur (jusqu'au 19 mai 2009) Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 19 mai 2009) Membre du Comité d'Audit et des Comptes et du Comité Stratégique</p>	06/04/99	19/05/09	Assemblée générale statuant sur les comptes 2010	3 200 ⁽¹⁾ 5 000 ⁽²⁾	<p>Délégué Général Honoraire de : GIMELEC Gérant Directeur Général de : ELEC Promotion SARL, GIMELEC Promotion SARL Administrateur de : CPI Media, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île de France, Streamcore Président de : ELEN (Électricité Environnement) Membre élu de : la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris-Hauts de Seine</p>
<p>Agnès LEMARCHAND née le 29 décembre 1954 Administrateur (jusqu'au 19 mai 2009) Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 19 mai 2009) Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations et du Comité Stratégique</p>	24/05/07	19/05/09	Assemblée générale statuant sur les comptes 2012	252 ⁽¹⁾ 4 000 ⁽²⁾	<p>Président et administrateur de : STEETLEY DOLOMITE Ltd Administrateur de : Plüss-Staufner AG Gérant de : Steetley Development Consulting</p>

Noms	Date de première nomination	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Nombre d'actions ou de BSAAR détenus dans le capital de Carbone Lorraine*	Autres mandats
Henri-Dominique PETIT né le 3 juillet 1948 Administrateur (jusqu'au 19 mai 2009) Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance (depuis le 19 mai 2009) Président du Comité d'Audit et des Comptes Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations	24/05/07	19/05/09	Assemblée générale statuant sur les comptes 2010	120 ⁽¹⁾ 2 000 ⁽²⁾	Président-Directeur Général de : SPERIAN PROTECTION (ex-Bacou Dalloz) Administrateur de : Canal Corp. (USA)
Walter PIZZAFERRI né le 20 août 1957 Administrateur (jusqu'au 19 mai 2009) Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 19 mai 2009) Président du Comité Stratégique	06/04/99	19/05/09	Assemblée générale statuant sur les comptes 2012	240 ⁽¹⁾	Président-Directeur Général de : AKEANCE INDUSTRIES Gérant de : TERCARA, Les Verrières de Montagnac, L'Observatoire de l'Innovation dans l'Énergie
Philippe ROLLIER né le 19 février 1943 Administrateur (jusqu'au 19 mai 2009) Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 19 mai 2009) Membre du Comité d'Audit et des Comptes et du Comité Stratégique	24/05/07	19/05/09	Assemblée générale statuant sur les comptes 2010	552 ⁽¹⁾ 5 000 ⁽²⁾	Administrateur de : MORIA SA, SPERIAN PROTECTION (ex-Bacou Dalloz), Sonoco Products (USA), Comité de la Charte. Membre du Comité de Surveillance de : Groupe Grégoire Gérant de : Cybèle
Marc SPEECKAERT né le 23 mai 1951 Administrateur (jusqu'au 19 mai 2009) Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 19 mai 2009)	01/01/09	19/05/09	Assemblée générale statuant sur les comptes 2010	600 ⁽¹⁾ 0 ⁽²⁾	Directeur Général de : SOFINA Administrateur de : SES (Luxembourg), Rapala (Finlande), Landis Gyr (Suisse), Petit-Forestier (France)

* Conformément à l'article 20 des statuts, chaque membre du Conseil de Surveillance doit, pendant la durée de son mandat, détenir au minimum 120 actions de la Société. Ces actions doivent être inscrites au nominatif.

(1) Nombre d'actions détenues.

(2) Nombre de BSAAR détenus.

→ Notices biographiques des membres du Conseil de Surveillance

Yann Chareton

Diplômé de l'IEP Paris en 2000 et de l'ESSEC en 2002, Yann Chareton a également étudié à la London School of Economics à Londres et à l'Université Commerciale Luigi Bocconi à Milan. En octobre 2005, il a rejoint l'équipe LBO Mid Cap d'AXA Private Equity dont il est Senior Investment Manager au sein du bureau de Milan. Il a notamment été impliqué dans des opérations sur la société Camaïeu et le groupe TLD.

Hervé Couffin

Diplômé de l'École Polytechnique, Ingénieur au Corps des Mines, Hervé Couffin a commencé sa carrière au Ministère de l'Industrie. Il a rejoint le groupe Paribas en 1983 en tant que Directeur aux Affaires Industrielles. Il est devenu membre du Comité Exécutif de Paribas Affaires Industrielles en 1993, puis « senior partner » et membre du Comité Exécutif de PAI Partners jusqu'en 2004. En 2005 il fonde la société Callisto, société de conseil financier aux équipes dirigeantes dans les opérations de LBO dont il est Président-Directeur Général. Il est par ailleurs administrateur indépendant de plusieurs sociétés.

Dominique Gaillard

Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, de l'IAE de Paris et de l'Université de Berkeley-Californie (M. Sc.), Dominique Gaillard a commencé sa carrière dans une filiale de Pechiney en tant que Directeur R&D puis Directeur Commercial et Marketing (1988-1990). De 1990 à 1997, il a travaillé chez Charterhouse (acteur de Private Equity), période durant laquelle il a monté de nombreuses opérations de capital développement et de LBO. Il a rejoint AXA Private Equity en 1997 en tant que Responsable LBO. Il en est aujourd'hui le Directeur Général, en charge des Fonds Directs (capital développement, LBO Small & Mid Cap, Co-Investment, Infrastructure).

Jean-Paul Jacamon

Diplômé de l'École polytechnique et de l'École des Mines, Jean-Paul Jacamon, après un début de carrière au ministère de l'Industrie et à la Datar, rejoint Schneider Electric en 1981. Il devient Président-Directeur Général de Spie-Trindel et de Spie Enertrans, puis Administrateur-Directeur Général de Spie Batignolles en 1993. En 1995 il est nommé Directeur Général de la Division Europe, puis, en 1996 Directeur Général et, en 1999, Vice-Président-Directeur Général de Schneider Electric, poste qu'il a occupé jusqu'en 2002. Il est depuis administrateur de sociétés.

Jean-Claude Karpeles

Ingénieur diplômé de l'École Supérieure d'ingénieur en Électricité et Électronique, titulaire d'un M.B.A de l'EDHEC et diplômé d'Études Supérieures de Sciences Économiques, Jean-Claude Karpeles a commencé sa carrière en tant qu'administrateur auprès de la Commission des Communautés Européenne en 1963. Il est ensuite chargé des affaires internationales de la profession des industries électriques et électroniques et, à ce titre, crée et gère plusieurs groupements d'exportation. Il est nommé Délégué Général du GIMELEC en 1981 et depuis 2008 Délégué Général Honoraire et Délégué Général de la Fédération des Industries électriques et électroniques en 1991, fonction qu'il occupera jusqu'en 2007. Parallèlement, il est nommé en 1986 par le Ministre de l'Économie et des Finances Président de l'ACTIM puis du CFME ACTIM et d'UBIFRANCE, organismes de promotion du commerce extérieur de la France jusqu'en 2004. Il est par ailleurs Président d'ELEN (électricité environnement) et administrateur du groupe de presse CPI media, de Streamcore et Gérant Directeur Général d'Elec Promotion.

Agnès Lemarchand

Diplômée de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Paris et du MIT de Boston, titulaire d'un MBA de l'INSEAD, Agnès Lemarchand a commencé sa carrière dans l'industrie chimique et pharmaceutique chez Rhône-Poulenc. En 1986, elle est nommée Président-Directeur Général de IBF (filiale de biotechnologies), puis en 1991, rejoint les Ciments Français pour prendre la direction de leur filiale Proclad. En 1997, elle intègre le groupe Lafarge comme Directeur de la Stratégie de Lafarge Matériaux de Spécialités, puis en 1999, elle est nommée Président-Directeur Général de l'activité Chaux du Groupe, poste qu'elle a occupé jusqu'en 2004. Après avoir assuré pour Lafarge la cession des actifs chaux aux USA et en Europe, elle reprend en MBO l'activité chaux anglaise et fonde Steetley Dolomite Ltd (UK) dont elle est depuis Executive Chairman.

Henri-Dominique Petit

Actuellement Président de Sperian Protection (ex-Bacou-Dalloz), société cotée à la Bourse de Paris, Henri-Dominique Petit a accompli toute sa carrière dans l'industrie. Après une formation scientifique de haut niveau (École Supérieure de Physique et de Chimie de Paris, puis un DEA de Physique Nucléaire et un doctorat en Électronique Corpusculaire à l'université d'Orsay) et trois ans dans la recherche, Henri-Dominique Petit a rejoint la société Kodak à Paris, groupe dans lequel il a effectué l'essentiel de sa carrière. Il y a occupé des fonctions très variées en France (Achats, Production, Marketing puis Commercial) et dans le monde (Directeur de Division à Londres puis Président de la Division « Cinéma et Télévision » à Los Angeles, Président Europe d'Eastman Kodak basé à Londres, COO de la Division « Consumer Imaging », basé aux USA, et enfin Président Eastman Kodak Asie-Pacifique, basé à Shanghai). Il a pris la tête de Bacou-Dalloz en 2004 et consolidé la fusion et le développement international de ce Groupe. Il en a assuré la Direction Générale jusqu'en 2009.

Walter Pizzaferrì

Walter Pizzaferrì est le fondateur et le gérant de Tercara, société de prise de participation dans des structures de conseil et des PME innovantes. Il est également fondateur et Président de Akeance Industries, cabinet de conseil de Direction spécialisé dans les stratégies de croissance et d'innovation auprès des secteurs automobile-transport-énergie. Après plus de vingt-cinq années de conseil en stratégie et organisation pour le compte de grands cabinets (Orga consultants, KMPG Peat Marwick, Bain&Co) ou en tant que fondateur et Directeur Général des structures européennes de cabinets anglo-saxons (PRTM, JSA), Walter Pizzaferrì a été pendant sept ans associé chez Stratorg, en charge du secteur automobile et du développement international. Maître de conférence à HEC Entrepreneurs, il a également créé et dirige l'Observatoire de l'Innovation Automobile, ainsi que l'Observatoire de l'Innovation dans l'Énergie avec le soutien des dirigeants de ces deux filières.

Philippe Rollier

Diplômé de l'Institut National Agronomique de Paris Grignon et de Sciences-Po Paris, Philippe Rollier a effectué toute sa carrière dans le groupe Lafarge dont 15 ans à l'étranger.

De 1980 à 1995, il a dirigé deux filiales de diversification de Lafarge : Allia (Céramique sanitaire) et Orsan (Biotechnologies). Il devient ensuite Directeur Délégué du Groupe pour l'Europe Centrale et de l'Est. Il est nommé Directeur Général Adjoint du groupe Lafarge en 1999. De 2001 à 2006 il est Président et CEO de Lafarge North-America basé à Washington.

Il est administrateur de Sonoco Products (USA), Sperian Protection, Moria SA, et du Comité de la Charte. Il est membre du Conseil de Surveillance du groupe Gregoire.

Marc Speeckaert

Titulaire d'un diplôme d'économie appliquée et d'un Master en gestion et administration de l'Université Catholique de Louvain (Belgique), Marc Speeckaert est également détenteur d'un Advanced Management Program de Wharton, Université de Pennsylvanie (États-Unis). Il a commencé sa carrière chez Touche Ross & Cie, puis a travaillé 10 ans auprès d'ITT Corporation où il a exercé plusieurs fonctions dans la sphère financière. En 1986 il a rejoint le groupe Glaverbel en Belgique où, après avoir eu la responsabilité du Contrôle de Gestion, il est devenu Chief Financial Officer. De 1991 à 1994 il a exercé la même responsabilité dans le groupe Lhoist. De 1994 à 2004 il a exercé respectivement la fonction de Chief Financial Officer puis de Chief Strategy Officer de Belgacom en Belgique. Depuis 2004 il est le Directeur Général de Sofina.

→ Notices biographiques des membres du Directoire

Ernest Totino

Titulaire d'un doctorat en Chimie, Ernest Totino a fait l'essentiel de sa carrière dans le Groupe Carbone Lorraine, où il a débuté en

Recherche et Développement. Il a ensuite occupé des fonctions de production, de direction d'usine et de direction de la division « équipements anticorrosion ». Il est entré au Comité Directeur du Groupe en 2005 où il est chargé de la supervision des activités « équipements anticorrosion » et « balais industriels » ainsi que des « systèmes d'information » et « achats ». Il est nommé Directeur général délégué en 2008 puis Président du Directoire en mai 2009.

Luc Themelin

Titulaire d'un doctorat en sciences des matériaux, Luc Themelin a fait l'essentiel de sa carrière dans le groupe Carbone Lorraine où il a débuté en tant qu'ingénieur Recherche et Développement. Il est nommé Directeur de la division Freinage en 1998 puis Directeur de la division Hautes Températures en 2004. Il entre au Comité Directeur en 2005, tout en conservant la direction de la division Freinage et la supervision de la Division Hautes Températures. Le 1^{er} juillet 2008, Luc Themelin est nommé Superviseur des divisions Biens d'équipement et EMC et en mai 2009 Membre du Directoire.

→ Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Changement du gouvernement d'entreprise : Conseil de Surveillance - Directoire

L'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009 a décidé de modifier la structure de gouvernance de la Société pour mettre en place un Conseil de Surveillance et un Directoire.

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

La composition, le fonctionnement, les missions et attributions du Conseil de Surveillance et de ses Comités ainsi que leurs travaux sont décrits dans le « Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne » en pages 145 à 154 du présent document.

Fonctionnement du Directoire

La Société est dirigée par un Directoire composé de deux à sept membres, personnes physiques, qui exercent leurs fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance. Ils sont nommés pour une durée de quatre (4) ans par le Conseil de Surveillance, qui confère à l'un d'eux la qualité de Président. Tout membre du Directoire est rééligible. Les membres du Directoire ne doivent pas être âgés de plus de 65 ans. Lorsqu'un membre du Directoire atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office. Les membres du Directoire peuvent être révoqués par l'Assemblée générale ainsi que par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général.

Les membres du Directoire se réunissent chaque fois que l'intérêt social l'exige, et au minimum quatre fois par an, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au lieu indiqué par l'auteur de la convocation ; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Le Directoire ne délibère valablement que si deux membres au moins, dont le Président, sont présents. Les décisions du Directoire sont prises à la majorité des membres présents. Nul ne peut voter par procuration au sein du Directoire. En cas de partage de voix, le Président du Directoire dispose d'une voix prépondérante. Toute délibération donne lieu à établissement d'un procès-verbal signé par le Président et un des membres du Directoire.

Le Directoire est composé actuellement de deux membres Ernest Totino, Président et Luc Themelin qui ont été nommés par le Conseil de Surveillance du 19 mai 2009 pour une durée expirant le 19 mai 2013. En 2009, le Directoire s'est réuni 16 fois avec un taux de présence de 100 %.

Comité Directeur

Composition du Comité Directeur jusqu'au 19 mai 2009

Claude Coccozza

Président-Directeur Général

Ernest Totino

Directeur Général Adjoint

Bernard Leduc

Directeur des Ressources Humaines, Directeur Qualité et Progrès Continu

Jean-Claude Suquet

Directeur Administratif et Financier

Luc Themelin

Directeur des Activités Hautes Températures et Freins

Composition du Comité Directeur à partir du 19 mai 2009

Ernest Totino

Président du Directoire

Luc Themelin

Membre du Directoire

Bernard Leduc

Directeur des Ressources Humaines, Directeur Qualité et Progrès Continu

Jean-Claude Suquet

Directeur Administratif et Financier

Le Comité Directeur est composé de dirigeants qui ont pour mission d'animer et de superviser le fonctionnement du Groupe. Le Comité Directeur s'est réuni chaque mois. Il a analysé les résultats et la génération de liquidités mensuelle de chacune des activités et étudié les actions mises en œuvre pour en corriger les écarts. Il a suivi les actions de réduction du BFR, notamment celles lancées dans le cadre de la démarche de gestion du BFR par la « *supply chain* ». Le Comité Directeur a commencé toutes ses réunions par une analyse de l'évolution de la sécurité du personnel et des actions mises en œuvre de manière continue pour l'améliorer. Le management de chaque division a présenté deux fois dans l'année une analyse approfondie de sa situation et de ses actions de progrès. Le Comité Directeur a également contrôlé la progression des projets de croissance en cours de mise en œuvre.

Il a en outre procédé aux travaux suivants :

- étude des orientations stratégiques proposées par les divisions ;
- construction du « business plan » du Groupe et des divisions ;
- examen et adoption du budget du Groupe et des divisions ;
- détermination du programme d'investissements et autorisation d'engagement de chaque investissement important ;
- mise en œuvre et suivi du plan d'économies ;
- étude des différents projets d'acquisitions ;
- étude du projet de cession de l'activité « Balais automobiles et électroménager » ;
- détermination des grands axes de la communication financière ;
- examen des grands axes de Recherche et Développement avec les responsables Marketing et Recherche et Développement des activités ;
- détermination de la politique de développement du « capital humain » du Groupe, focalisée sur la Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines avec une attention particulière à la diversité, la mixité et la gestion des seniors ;
- mise à jour des plans de développement personnel et de succession des dirigeants des activités et principales filiales : définition des évolutions de carrière souhaitables pour les principaux managers du Groupe et des développements de compétences à réaliser au préalable ;
- suivi des négociations avec les organisations syndicales sur le travail des « seniors » ainsi que sur les retraites complémentaires dans le cadre des réglementations PERCO et article 83 ;
- évaluation des travaux de l'audit interne 2009 et fixation du programme 2010 ;
- suivi des actions de la Direction des Risques.

→ Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance, du Directoire ou entre ceux du Comité Directeur, ni entre eux.

Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée contre aucun des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire ou du Comité Directeur au cours des cinq dernières années au moins.

Aucun des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire ou du Comité Directeur n'a été associé à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins.

Aucune incrimination ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre aucun des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire ou du Comité Directeur au cours des cinq dernières années au moins.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les intérêts privés et/ou d'autres devoirs des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire ou du Comité Directeur à l'égard de Le Carbone Lorraine SA.

Les membres du Conseil de Surveillance, du Directoire ainsi que les principaux dirigeants du Groupe se sont engagés à s'abstenir d'utiliser ou de communiquer l'information privilégiée qu'ils détiennent à des fins d'achat ou de vente de titres de la Société

et à ne procéder notamment à aucune opération de cette nature pendant les périodes d'abstention. Pour l'exercice 2010, les périodes d'abstention sont :

- **du 13 janvier au 5 février 2010** : du fait de l'annonce du chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2009, le 28 janvier 2010 ;
- **du 8 mars au 31 mars 2010** : du fait de l'annonce sur les comptes annuels 2009, le 23 mars 2010 ;
- **du 6 avril au 29 avril 2010** : du fait de l'annonce du chiffre d'affaires du premier trimestre 2010, le 21 avril 2010 ;
- **du 6 juillet au 29 juillet 2010** : du fait de l'annonce du chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2010, le 21 juillet 2010 ;
- **du 16 août au 8 septembre 2010** : du fait de l'annonce sur les comptes semestriels, le 31 août 2010 ;
- **du 5 octobre au 28 octobre 2010** : du fait de l'annonce du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2010, le 20 octobre 2010.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes de Direction ou de Surveillance à Carbone Lorraine ou à l'une quelconque de ses filiales.

→ Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme

Carbone Lorraine n'a pas conclu de contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme.

Rémunérations et avantages en nature

Lors de sa réunion du 30 octobre 2008, le Conseil d'Administration a confirmé que les recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées ont été appliquées dès le 17 octobre 2008 par le Conseil dans le cadre des décisions prises à cette date, car elles s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise

de la Société. En tant que de besoin, le Conseil a précisé qu'en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le Code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce à compter de l'exercice en cours.

→ Rémunérations des mandataires sociaux : application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce

Par décision en date du 19 mai 2009, le Conseil de Surveillance a nommé Ernest Totino, Président du Directoire et Luc Themelin membre du Directoire. À l'occasion de cette nomination, le Conseil de Surveillance a fixé les modalités suivantes de rémunération et avantages en nature applicables. En application des recommandations AFEP-MEDEF, le contrat de travail de Luc Themelin a été maintenu.

Le montant global des rémunérations totales et avantages de toute nature versés, durant l'exercice 2009, aux mandataires sociaux de la société Le Carbone Lorraine, à savoir les huit membres du Conseil de Surveillance, le Président et le Vice-Président du Conseil de Surveillance, le Président-Directeur Général (jusqu'au

19 mai 2009) et les deux membres du Directoire, s'élève à 1 922 812 euros et se décompose en :

- rémunération des dirigeants mandataires sociaux détaillée dans les tableaux de synthèse ci-dessous ;
- rémunération des membres du Conseil de Surveillance : 220 000 euros de jetons de présence, répartis entre les membres du Conseil de Surveillance au prorata de leur participation au Conseil et aux différents Comités placés sous la responsabilité du Conseil de Surveillance. Ces jetons de présence pour l'année 2009 sont payés début 2010. Ils sont répartis entre les dix membres du Conseil de Surveillance comme suit :

(En euros)	2009	2008
Yann Chareton	17 770	-
Hervé Couffin	32 670	29 771
Dominique Gaillard	16 883	-
Jean-Paul Jacamon	26 542	22 447
Jean-Claude Karpeles	24 112	23 486
Agnès Lemarchand	21 650	20 194
Henri-Dominique Petit	29 049	15 169
Walter Pizzaferrì	16 712	17 948
Philippe Rollier	23 465	20 986
Marc Speeckaert	11 147	-
TOTAL	220 000	150 000

- Lors de sa séance du 19 mai 2009, le Conseil de Surveillance de la Société a décidé d'allouer à son Président, Hervé Couffin et à son Vice-Président, Henri-Dominique Petit une rémunération forfaitaire annuelle de respectivement 80 000 euros pour

Hervé Couffin et de 20 000 euros pour Henri-Dominique Petit, soit respectivement 49 753 euros et 12 438 euros au titre de 2009.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

- **Claude Coccozza, Président-Directeur Général (jusqu'au 19 mai 2009)**

(En euros)	2009	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice* (détaillées ci-dessous)	347 365	898 323
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	347 365	898 323

* Période du 1^{er} janvier au 19 mai 2009.

- **Ernest Totino, Directeur Général Délégué (jusqu'au 19 mai 2009) – Président du Directoire (à compter du 19 mai 2009)**

(En euros)	2009	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous)	548 004	437 186
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	245 588	-
Valorisation des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	793 592	437 186

■ **Luc Themelin, Membre du Directoire (à compter du 19 mai 2009)**

(En euros)	2009	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous)	352 311	399 155
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	147 353	-
Valorisation des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	499 664	399 155

→ Options de souscriptions ou d'achat d'actions attribuées en 2009 à chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice*	Période d'exercice
Ernest Totino	Tranche N°12 du 11/02/2009	Souscriptions	245 588 €	50 000	17,53 €	du 12/02/2013 au 11/02/2019
Luc Themelin	Tranche N°12 du 11/02/2009	Souscriptions	147 353 €	30 000	17,53 €	du 12/02/2013 au 11/02/2019

* Prix d'exercice modifié pour tenir compte des ajustements consécutifs à l'augmentation de capital du 16 octobre 2009.

→ Conditions de performances

Le pourcentage d'options attribuées à chaque bénéficiaire sera déterminé par application des 2 critères ci-dessous, le montant le plus favorable étant retenu. Compte tenu des très fortes incertitudes économiques apparues depuis le lancement du plan Expansion 2011, si 100 % des actions attribuées ne pouvaient être levées au vu de l'application des critères sur les résultats de

2011, une nouvelle mesure serait faite sur les résultats de 2012, le pourcentage résultant de l'application étant toutefois affecté d'un coefficient minoratif égal à 0,9. Les attributaires bénéficieront du résultat de la mesure la plus favorable. Les calculs relatifs à 2007 et 2011 et/ou 2012 seront révisés par les Commissaires aux comptes.

	100 %	75 % à 100 %**	35 % à 75 %	0 %
CRITÈRE 1	Si BNPA > ou = à 2 fois la valeur 2007*	Si BNPA > ou = à 1,5 fois et < à 2 fois la valeur 2007*	Si BNPA < 1,5 fois et > ou = à 1 fois la valeur 2007*	Si BNPA < 1 fois la valeur 2007*
CRITÈRE 2	Si croissance du BNPA de Carbone Lorraine > ou = d'au moins 20 points de pourcentage à la croissance moyenne des BNPA du panel	Si croissance du BNPA de Carbone Lorraine > ou = à la croissance moyenne des BNPA du panel et < à cette croissance plus 20 points de pourcentage	Si croissance du BNPA de Carbone Lorraine < à la croissance moyenne des BNPA du panel	

* Corrigée de la dépréciation EMC. Sur normes IFRS comparables.

** Linéarisé en fonction du BNPA obtenu.

La définition applicable du BNPA^(a) est celle figurant dans le document de référence 2007. Seules les actions émises seront prises en compte au dénominateur. La valeur du BNPA sera corrigée des éventuelles plus ou moins-values de cession d'activités et pour ce qui concerne 2007 de la dépréciation d'EMC.

Pour le critère 2, la mesure de la croissance du BNPA de Le Carbone Lorraine se comparera (en pourcentage) à celle du panel sur l'ensemble de la période de même que l'écart entre ces croissances et le seuil de 20 points de pourcentage.

Le panel sera proposé par la Direction Générale et approuvé par le CNR. Il comprendra une trentaine de sociétés industrielles appartenant à des indices boursiers français ; ne seront conservées pour la mesure que les sociétés du panel 2007 encore présentes dans ces indices en 2011 ou 2012. Les données relatives aux BNPA de ces sociétés seront vérifiées par un expert indépendant. Le CNR pourra retirer du panel les sociétés qui auront enregistré des variations du BNPA manifestement aberrantes sur la période.

(a) BNPA ou BNA (ou Bénéfice Net par Action) (net earnings per share) : Bénéfice retraité de la Société divisé par le nombre d'actions existant et à créer. De manière plus simple, il s'agit du résultat net divisé par le nombre d'actions.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

■ Claude Coccozza, Président-Directeur Général (jusqu'au 19 mai 2009)

(En euros)	2009		2008	
	Montants dus au titre de 2009	Montants versés en 2009	Montants dus au titre de 2008	Montants versés en 2008
Rémunération fixe*	342 269	342 269	418 000	418 000
Rémunération variable	0	468 453	468 453	276 070
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	5 096	5 096	11 869	11 869

* Pour la période du 1^{er} janvier au 19 mai 2008.

Nota 1 : le bonus, variant entre 0 et 140 % du salaire de base, est versé l'année N + 1.

Nota 2 : les avantages en nature comprennent les cotisations au titre de la garantie sociale des chefs d'entreprise ainsi que la mise à disposition d'une voiture de fonction.

■ Ernest Totino, Directeur Général Délégué (jusqu'au 19 mai 2009) – Président du Directoire (à compter du 19 mai 2009)

(En euros)	2009		2008	
	Montants dus au titre de 2009	Montants versés en 2009	Montants dus au titre de 2008	Montants versés en 2008
Rémunération fixe	326 667	326 667	237 750	237 750
Rémunération variable	210 864	193 172	193 172	112 198
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	10 473	10 473	6 264	6 264

Nota 1 : le bonus, variant entre 0 et 100 % du salaire de base, est versé l'année N + 1.

Nota 2 : les avantages en nature comprennent les cotisations au titre de la garantie sociale des chefs d'entreprise ainsi que la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Nota 3 : la fonction de Directeur Général Délégué est occupée par Ernest Totino depuis le 1^{er} juillet 2008.

■ Luc Themelin, Membre du Directoire (à compter du 19 mai 2009)

(En euros)	2009		2008	
	Montants dus au titre de 2009	Montants versés en 2009	Montants dus au titre de 2008	Montants versés en 2008
Rémunération fixe	230 000	230 000	203 600	203 600
Rémunération variable	119 048	192 340	192 340	107 424
Rémunération exceptionnelle	0	0	60 000	60 000
Jetons de présence	0	0	-	-
Avantages en nature	3 263	3 263	3 215	3 215

Nota 1 : le bonus, variant entre 0 et 80 % du salaire de base, est versé l'année N + 1.

Nota 2 : les avantages en nature comprennent la mise à disposition d'une voiture de fonction.

■ Hervé Couffin, Président du Conseil de Surveillance (à compter du 19 mai 2009)

(En euros)	2009	
	Montants dus au titre de 2009	Montants versés en 2009
Rémunération fixe*	49 753	49 753
Rémunération variable	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Jetons de présence	32 670	29 771
Avantages en nature	0	0

* Pour la période du 19 mai au 31 décembre 2009.

■ Henri-Dominique Petit, Vice-Président du Conseil de Surveillance (à compter du 19 mai 2009)

(En euros)	2009	
	Montants dus au titre de 2009	Montants versés en 2009
Rémunération fixe*	12 438	12 438
Rémunération variable	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Jetons de présence	29 049	15 169
Avantages en nature	0	0

* Pour la période du 19 mai au 31 décembre 2009.

Les montants indiqués ci-dessus englobent les rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux de la part des sociétés contrôlées par Carbone Lorraine au sens de l'article L. 233-16.

→ Actions de performance devenues disponibles en 2009 pour chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social en 2009	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Ernest Totino	Plan du 30/06/2005	1 800	NA*
Luc Themelin	Plan du 30/06/2005	1 800	NA*

* Les actions gratuites visées par la présente information ont été attribuées en juin 2005 et ne sont donc pas concernées par les recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 sur les actions de performance.

→ Rémunérations des organes de Direction (Comité Directeur) non mandataires sociaux

(Montants bruts en euros)	2009	2008
Salaires de base	354 408	558 008
Bonus liés aux performances réalisées durant l'année	371 542	499 639
Avantages en nature	9 538	12 615
TOTAL	735 488	1 070 262

Nota 1 : le bonus, variant entre 0 et 80 ou 90 % du salaire de base, est versé l'année N + 1.

Nota 2 : les avantages en nature correspondent à la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Nota 3 : en 2008, non prise en compte de Ernest Totino devenu mandataire social et d'un membre du Comité Directeur parti en retraite.

Nota 4 : en 2009, non prise en compte de Luc Themelin devenu mandataire social.

La rémunération de base est proposée au Conseil par le Comité des Nominations et Rémunérations, après avis de consultants spécialisés sur les pratiques du marché.

Le système des bonus pour le Comité Directeur, y compris le Président du Directoire, repose sur les réalisations obtenues par rapport :

- aux objectifs de Résultat Économique (ou EVA) (résultat opérationnel après impôts diminué du coût des capitaux employés) du Groupe ;
- aux objectifs de ROCE du Groupe fixés par rapport à la moyenne d'un panel de 25 entreprises industrielles ;

- à certains objectifs individuels.

Les membres du Comité Directeur, y compris le Président du Directoire, bénéficient d'un régime de retraite sur-complémentaire. Lors du Conseil d'Administration du 25 juillet 2007, ce régime a été modifié comme suit : sous condition de présence dans le Groupe au jour du départ à la retraite le régime garantit un sur-complément de retraite plafonné en fonction de l'ancienneté de 10 % à 20 % de la rémunération de référence (salaire de base des 3 dernières années plus rémunération variable fixée forfaitairement à 50 % du bonus maximum).

→ Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

En application des dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 19 mai 2009, a décidé d'octroyer à Monsieur Ernest Totino, une indemnité de départ dans l'hypothèse où il serait mis fin à son mandat de Président du Directoire. La présente autorisation du Conseil de Surveillance a été publiée sur le site Internet de la Société en application des dispositions de l'article R. 225-34-1 du Code de commerce. Cette décision a été prise à la suite de la nomination d'Ernest Totino comme Président du Directoire.

Le versement de l'indemnité visée ci-dessus est subordonné à la réalisation d'objectifs de performance dans les conditions suivantes :

■ Mesure de la performance (P) :

P = moyenne de la performance de M. Ernest Totino sur les 3 années civiles précédant son départ.

$$P = \frac{\text{performance (N-1)} + \text{performance (N-2)} + \text{performance (N-3)}}{3}$$

La performance de l'année N est égale au pourcentage d'atteinte des objectifs sur le bonus cible. Compte-tenu des limites fixées par l'article 2, P peut varier de 0 à 200 %. Le taux moyen de performance P sera constaté par le Conseil de Surveillance.

■ Conditions de performance :

Si P >= 100 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 100 %.

Si P >= 90 % et < à 100 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 80 %.

Si P >= 70 % et < à 90 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 60 %.

Si P >= 50 % et < à 70 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 40 %.

Si P < à 50 %, aucune indemnité ne sera versée.

Les objectifs de performances sont établis sur plusieurs critères : d'une part sur l'évolution du résultat économique (Résultat opérationnel – coût des capitaux employés), d'autre part sur l'évolution de la rentabilité des capitaux employés du Groupe comparativement à un panel de sociétés du SBF120 et enfin sur des objectifs personnels.

→ Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

→ Accords d'intéressement des salariés

Des accords d'intéressement des salariés aux résultats du Groupe existent dans la plupart des filiales françaises, ainsi que dans certaines filiales américaines, canadienne et australienne. Les formules d'intéressement varient selon les sociétés et les pays :

elles associent des critères financiers (résultat opérationnel, résultat d'exploitation ou résultat économique) et, dans certains cas, des critères techniques tels que l'amélioration de la sécurité, du service client, des taux de rebut, etc.

(En milliers d'euros)	2009	2008	2007	2006	2005
Sommes affectées au personnel	1 620	3 953	2 492	2 233	3 267
Nombre de bénéficiaires	1433	1 545	1 600	1 860	2 701

→ Accords de participation

Des accords de participation des salariés aux fruits de l'expansion ont été signés dans toutes les filiales françaises du Groupe employant plus de 50 salariés, en application des articles L. 3324-1

et R. 3324-2 du Code du travail et dans la majorité des filiales d'Amérique du Nord.

(En milliers d'euros)	2009	2008	2007	2006	2005
Sommes affectées au personnel	762	2 265	2 249	2 219	1 082
Nombre de bénéficiaires	1 110	1 496	1 423	1 498	973

→ Plan d'Épargne Entreprise, options et actions gratuites

Depuis 1995, des autorisations financières destinées à permettre le développement d'un actionnariat salarial au moyen d'un plan d'épargne d'entreprise, de plans d'options de souscription d'actions et de plans d'attribution d'actions gratuites ont été régulièrement accordées par l'Assemblée générale extraordinaire.

Options de souscription

Les Assemblées générales extraordinaires ont depuis 1995 autorisé la Société à consentir en une ou plusieurs fois des options de souscription d'actions de la Société au profit de tout ou partie des dirigeants de la Société et des sociétés qui lui sont liées. Les catégories de personnel bénéficiaires de ces options sont, lors de chaque utilisation de l'autorisation, déterminées par le Conseil d'Administration.

Tous les plans d'options de souscription d'actions sont soumis à des conditions de performances.

En 2009, aucune option n'a été levée.

Le nombre total d'options de souscription d'actions restant à lever est de 715 213 options (après ajustement consécutif à l'augmentation de capital intervenue en octobre 2009), soit 3,64 % du capital. Les membres de l'organe de Direction ne possèdent pas d'options de souscription ou d'achat d'actions sur les filiales du Groupe.

L'Assemblée générale mixte du 12 décembre 2008 a autorisé la Société à consentir aux dirigeants sociaux et aux salariés de la Société et de ses filiales des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société. Le nombre maximal d'actions nouvelles susceptibles d'être émises par exercice des options consenties est limité au maximum à 340 000 actions de 2 euros nominal.

En janvier 2009, le Conseil a fait usage de l'autorisation de l'Assemblée générale du 12 décembre 2008 en décidant d'attribuer à 38 cadres dirigeants du Groupe, dont deux mandataires sociaux en la personne d'Ernest Totino et de Luc Themelin, des options de souscription d'actions permettant de souscrire 340 000 actions de la Société. Sont exclus du bénéfice des options visées par la présente autorisation les bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions.

Plan d'Épargne Groupe

Les augmentations de capital réservées aux salariés sont attribuées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe au travers d'un FCPE pour les salariés français et par actionnariat direct pour les salariés étrangers.

L'Assemblée générale du 19 mai 2009 a autorisé le Directoire à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émissions d'actions souscrites en numéraire réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Ces augmentations entraînent suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne peut excéder un montant maximum de 300 000 euros, soit approximativement 1 % du capital de la Société.

Cette délégation annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 12 décembre 2008.

Lors de sa séance du 24 septembre 2009, le Directoire a décidé d'offrir au personnel des filiales européennes et nord-américaine du Groupe, la possibilité d'acquérir 75 000 actions nouvelles au prix de 17,67 euros. En date du 15 décembre 2009, le Directoire a constaté, à l'issue de la période de souscription, l'émission de 62 668 actions nouvelles de deux euros de nominal chacune.

→ Options de souscription : historique des attributions

	Plan 1999 Tranche 5	Plan 2000 Tranche 6	Plan 2000 Tranche 7	Plan 2001 Tranche 8	Plan 2003 Tranche 10	Plan 2007 Tranche 11	Plan 2009 Tranche 12	Total
Date du Conseil d'Administration	08 mars 99	10 mai 00	15 sept. 00	18 janv. 01	14 mai 03	25 juil. 07	22 janv. 09	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	190 025	486 126	10 102	5 051	140 293	177 876	366 582	1 374 055
- dont mandataires sociaux	15 617	33 666	0	0	10 099	26 950	86 253	172 585
- dont 10 premiers attributaires	70 931	161 593	10 102	5 051	48 310	77 885	140 163	514 035
Prix de souscription	34,58	41,88	42,68	44,99	19,68	53,10	17,53	
Point de départ d'exercice des options	Mars 04	Mai 05	Sept. 05	Janv. 06	Mai 07	Juil. 11	Fév. 13	
Date d'expiration	Mars 09	Mai 10	Sept. 10	Janv. 11	Mai 13	Juil. 17	Fév. 19	
Nombre cumulé d'actions souscrites au 31/12/09	96 021	47 025	0	0	45 436	0	0	188 482
Options annulées au 31/12/09	94 004	310 939	6 734	3 367	51 812	3 504	0	470 360
- dont options annulées en 2009	61 466	0	0	0	0	0	0	61 466
OPTIONS RESTANT À LEVER	0	126 162	3 368	1 684	43 045	174 372	366 582	715 213

À l'exception du plan 1999, les données ci-dessus ont été modifiées pour tenir compte des ajustements consécutifs à l'augmentation de capital du 16 octobre 2009.

→ Options de souscription : mandataires sociaux

	Nombre d'options attribuées / souscrites	Prix	Date d'échéance
Options consentie depuis le 1 ^{er} janvier 2009 à chaque mandataire social :			
Président-Directeur Général : Claude Cocozza (<i>jusqu'au 19 mai 2009</i>)	0	-	-
Président du Directoire : Ernest Totino	53 908	17,53	Février 2019
Membre du Directoire : Luc Themelin	32 345	17,53	Février 2019
Options levées depuis le 1 ^{er} janvier 2009 par chaque mandataire social :			
Président-Directeur Général : Claude Cocozza (<i>jusqu'au 19 mai 2009</i>)	0		
Président du Directoire : Ernest Totino	0		
Membre du Directoire : Luc Themelin	0		

Les données ci-dessus indiquées ont été modifiées pour tenir compte des ajustements consécutifs à l'augmentation de capital du 16 octobre 2009.

→ Options de souscription : 10 premiers salariés (non mandataires sociaux)

	Nombre d'options attribuées / souscrites	Prix d'exercice moyen pondéré	Plan 1999 Tranche 5	Plan 2000 Tranche 6	Plan 2003 Tranche 10
Options consenties depuis le 1 ^{er} janvier 2009 aux 10 salariés dont le nombre d'options est le plus élevé	140 163				
Options levées depuis le 1 ^{er} janvier 2009 par les 10 salariés dont le nombre d'options souscrites est le plus élevé	0				

Les données ci-dessus indiquées ont été modifiées pour tenir compte des ajustements consécutifs à l'augmentation de capital du 16 octobre 2009.

→ Actions gratuites

L'Assemblée générale du 12 décembre 2008 a autorisé le Conseil à procéder au profit des dirigeants sociaux et des salariés, ou de certaines catégories d'entre eux, de la Société et de ceux des sociétés qui lui sont liées à l'attribution gratuite d'actions de la Société existantes ou à émettre. Le nombre total des actions pouvant être attribuées dans le cadre de cette autorisation ne peut excéder 50 000 actions, représentant environ 0,3 % du capital social. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois. Sont exclus du bénéfice des attributions d'actions gratuites les mandataires sociaux de la Société, les bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que les dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, qui

détiennent plus de 10 % du capital de la Société ou qui, du fait de l'attribution gratuite d'actions, viendraient à détenir plus de 10 % du capital de la Société. Cette autorisation annule et remplace l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2007.

Lors de sa séance du 22 janvier 2009, le Conseil a, dans le cadre de cette autorisation, décidé d'attribuer gratuitement 50 000 actions à 50 cadres du Groupe. Le Conseil a fixé une période d'acquisition de 4 ans. L'attribution est par ailleurs subordonnée au maintien du contrat de travail des bénéficiaires de l'attribution jusqu'à la fin de la période d'acquisition. Aucune obligation et période de conservation ne sont exigées à l'issue de la période d'acquisition.

→ Actions gratuites : historique des attributions

	Plan 2005 Tranche 1	Plan 2006 Tranche 2	Plan 2008 Tranche 3	Plan 2009 Tranche 4	Total*
Date du Conseil d'Administration	30 juin 05	28 juin 06	26 février 08	22 janvier 09	
Nombre total d'actions attribuées	42 700	17 975	21 567	53 900	93 442
- dont mandataires sociaux	3 300	0	0	0	0
- dont Comité Directeur	12 000	0	0	0	0
- dont 10 premiers attributaires	16 500	5 001	3 230	10 780	19 011
Cours de l'action à la date d'attribution	39,25	40,07	29,63	18,65	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	1 ^{er} juil. 2007	1 ^{er} juil. 2008	1 ^{er} mars 2011	22 janv. 2013	
Date de cessibilité (fin de la période d'indisponibilité)	1 ^{er} juil. 2009	1 ^{er} juil. 2011	1 ^{er} mars 2013	22 janv. 2013	
Attributions annulées au 31/12/09		1 497	648	0	2 145
- dont annulées en 2009			431		431
Nombre d'actions définitivement attribuées	30 900	16 478			
Solde au 31 décembre 2009	0	0	20 919	53 900	74 819

Les données ci-dessus indiquées ont été modifiées pour tenir compte des ajustements consécutifs à l'augmentation de capital du 16 octobre 2009.

* Correspond au total des plans 3 et 4 uniquement ; les actions des plan 1et 2 étant définitivement attribuées.

→ Actions gratuites : mandataires sociaux

	Nombre d'actions attribuées/souscrites
Actions attribuées depuis le 1 ^{er} janvier 2009 à chaque mandataire social :	
Président-Directeur Général : Claude Coccozza (jusqu'au 19 mai 2009)	0
Président du Directoire : Ernest Totino	0
Membre du Directoire : Luc Themelin	0
Actions levées depuis le 1 ^{er} janvier 2009 par chaque mandataire social :	
Président-Directeur Général : Claude Coccozza (jusqu'au 19 mai 2009)	0
Président du Directoire : Ernest Totino	0
Membre du Directoire : Luc Themelin	0

→ Actions gratuites : 10 premiers salariés (non mandataires sociaux)

	Nombre d'actions attribuées/souscrites
Actions attribuées depuis le 1 ^{er} janvier 2009 aux 10 salariés ayant reçu le plus grand nombre d'actions	10 780

Les données ci-dessus indiquées ont été modifiées pour tenir compte des ajustements consécutifs à l'augmentation de capital du 16 octobre 2009.

→ Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

(En milliers d'euros)	2009				2008			
	Deloitte		KPMG		Deloitte		KPMG	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	779	70 %	584	72 %	747	56 %	592	80 %
- Autres missions accessoires et autres missions d'audit	207	19 %	210	26 %	325	24 %	83	11 %
SOUS TOTAL	986	88 %	794	98 %	1 073	80 %	674	91 %
Autres prestations, le cas échéant								
- Juridique, fiscal, social	105	9 %	17	2 %	240	18 %	29	4 %
- Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	26	2 %	0	0 %	30	2 %	34	5 %
SOUS TOTAL	131	12 %	17	2 %	270	20 %	63	9 %
TOTAL	1 117	100 %	812	100 %	1 343	100 %	737	100 %

→ Intérêt des dirigeants dans le capital de la Société

Nombre d'actions détenues directement par les organes de Direction et d'Administration : 16 775.

Nombre d'actions détenues via les FCPE Carbone Lorraine par les organes de Direction : 15 283.

Les organes de Direction et d'Administration détiennent 86 832 bons (BSAAR) leur permettant de souscrire jusqu'en

novembre 2012 un nombre équivalent d'actions au prix de 58,49 euros.

Conformément à l'article 20 des statuts chaque administrateur doit, pendant la durée de son mandat, détenir au minimum 120 actions de la Société. Ces actions doivent être inscrites au nominatif.

Rapport du Président du Conseil de Surveillance

sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux
du conseil et les procédures de contrôle interne

→ 1. cadre législatif et réglementaire

1.1 Dispositions légales

Conformément à l'article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce, le Président du Conseil de Surveillance rend compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société. Ce rapport a été établi par le Président du Conseil de Surveillance conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

L'article L. 225-68 du Code de commerce prévoit par ailleurs : « lorsqu'une société se réfère volontairement à un Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, le rapport [du Président] précise également les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été. Se trouve de surcroît précisé le lieu où ce code peut être consulté. Le rapport [du Président] est approuvé par le Conseil de Surveillance et est rendu public. »

À la demande du Président du Conseil de Surveillance, le présent rapport a été soumis pour avis au Comité d'Audit et des Comptes et pour approbation au Conseil de Surveillance du 18 mars 2010 en application des dispositions précitées.

1.2 Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF : code de référence pour le groupe Carbone Lorraine

Les recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées sont appliquées par le groupe Carbone Lorraine depuis le 17 octobre 2008. Les recommandations AFEP-MEDEF s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société. Plus généralement, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le groupe Carbone Lorraine se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF.

En application de l'article L. 225-37 alinéa 6, le Président reprend et détaille ci-dessous les quelques recommandations dudit Code de gouvernement d'entreprise qui ne sont que partiellement appliquées en l'état par la Société :

Renouvellement échelonné des membres du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance comprend actuellement dix membres qui ont été nommés lors de l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009 qui a décidé du changement de la structure de gouvernance de la société. De manière à assurer un renouvellement harmonieux des membres du Conseil de Surveillance, cinq membres ont été nommés pour un mandat de quatre ans et cinq membres ont été nommés pour un mandat de deux ans.

Partie fixe de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La Société entend maintenir une possibilité de révision annuelle de la rémunération des membres du Directoire. Cette décision s'explique par le fait que cette révision est faite par comparaison avec l'évolution de la rémunération de dirigeants mandataires sociaux de sociétés de taille comparable. Il est à noter que la modification du montant de la rémunération n'interviendrait que s'il était constaté des écarts significatifs par rapport aux pratiques du marché.

Périodicité des attributions d'options de souscription et d'actions

Depuis l'an 2000, la Société a souhaité mettre en place une politique d'autorisation au plus tous les deux ans pour les plans d'options de souscription d'actions dans un souci de limiter la dilution des actionnaires. Cette politique s'applique également aux autorisations d'attributions gratuites d'actions mises en place depuis 2005. Les dernières autorisations ont été décidées par l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009.

→ 2. Diligences accomplies pour la préparation du présent rapport

Ce rapport est établi sur la base des informations transmises par le Directoire et les directions fonctionnelles de la Société dans le cadre du bilan annuel sur les procédures de contrôle interne et des différentes réunions du Conseil de Surveillance et de ses Comités.

Conformément à la loi, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des éventuelles limitations que le Conseil de Surveillance apporte aux pouvoirs du Président du Directoire ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe Carbone Lorraine sous la responsabilité du Directoire. À noter que les procédures décrites dans ce rapport s'appliquent à la société mère et à l'ensemble des sociétés intégrées dans les comptes consolidés du Groupe.

→ 3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Changement de la structure de gouvernance : Conseil de Surveillance – Directoire : l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009 a décidé de modifier la structure de gouvernance de la société pour mettre en place un Conseil de Surveillance et un Directoire.

3.1 Fonctionnement du Conseil de Surveillance :

Missions et attributions du Conseil de Surveillance : le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. À ce titre, à toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns, et peut se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Dans le cadre de sa mission de contrôle, le Conseil de Surveillance approuve le Plan Stratégique annuel, ainsi que le budget pour l'année suivante, présentés par le Président du Directoire.

Indépendamment des opérations visées à l'article L. 225-68 alinéa 2 du Code de commerce pour lesquelles une autorisation préalable du Conseil de Surveillance est nécessaire, le Directoire ne peut, sans y être préalablement autorisé par le Conseil de Surveillance, prendre les décisions suivantes :

- les émissions de titres donnant accès directement ou indirectement au capital social de la Société ;
- les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la Société ;

- les investissements physiques ou cessions d'actifs (hors participations) d'un montant supérieur à 10 millions d'euros ;
- les opérations d'acquisition, sous quelque forme que ce soit dont le prix, additionné de tout passif, est supérieur à 3 millions d'euros ;
- les accords de partenariat stratégiques ;
- les propositions de modifications statutaires à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires ;
- les propositions de programme de rachat d'actions à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ;
- la mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice du personnel salarié de la Société ainsi que des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées, ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions au bénéfice des membres du Directoire de la Société ;
- les propositions d'arrêté des comptes semestriels et annuels, d'affectation du résultat, de fixation du dividende et de distribution d'acompte sur dividende ;
- la proposition à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de nomination ou de renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes.

Règlement intérieur du Conseil de Surveillance : le Conseil de Surveillance a adopté son Règlement intérieur le 23 juillet 2009. Il constitue la charte de gouvernance du Conseil de Surveillance et régit par ailleurs les relations entre les membres de ce dernier et les membres du Directoire de Carbone Lorraine, dans un esprit de coopération visant notamment à assurer la fluidité des échanges entre les organes sociaux dans l'intérêt des actionnaires. Il vise à donner au Conseil de Surveillance les moyens de s'assurer de la mise en oeuvre des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

Il s'inscrit notamment dans le cadre des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Le Règlement intérieur comporte 5 articles :

- l'article 1 définit le rôle et les missions du Conseil de Surveillance et précise les listes de décisions du Directoire soumises à une autorisation ou à un avis préalable du Conseil de Surveillance ;
- l'article 2 porte sur la tenue et le déroulement des réunions du Conseil de Surveillance (convocations, participation, règles de majorité, compte rendu, secrétaire du Conseil) ;
- l'article 3 traite de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance (jetons de présence, rémunération du Président et du Vice-Président, rémunérations exceptionnelles) ;
- l'article 4 est relatif aux règles de déontologie applicables aux membres du Conseil et à la notion de membres « indépendants » ;
- l'article 5 régit les règles de fonctionnement des Comités institués par le Conseil de Surveillance.

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance est disponible sur le site Internet de la Société : www.carbonelorraine.com

3.2 Composition du Conseil de Surveillance

Selon les statuts, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés par l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil de Surveillance.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de 4 ans, renouvelable. Par dérogation à cette règle, le mandat de la moitié des membres du premier Conseil de Surveillance a été fixé à deux ans.

La limite d'âge applicable à l'exercice des fonctions de tout membre personne physique du Conseil de Surveillance et de tout représentant permanent d'une personne morale est fixée à soixante-douze (72) ans.

À ce jour, le Conseil de Surveillance est composé de 10 membres. L'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009 a décidé de nommer comme membres du Conseil de Surveillance les membres qui composaient le Conseil d'Administration, à l'exception, toutefois, de Monsieur Claude Coccozza qui a souhaité faire valoir ses droits à la retraite, et qui a quitté ses fonctions de Président-Directeur Général à l'issue de l'Assemblée générale du 19 mai 2009.

- Président du Conseil de Surveillance : Hervé Couffin.
- Vice-Président du Conseil de Surveillance : Henri-Dominique Petit.
- Membres du Conseil de Surveillance :
 - Yann Chareton ;
 - Dominique Gaillard ;
 - Jean-Paul Jacamon ;
 - Jean-Claude Karpéles ;
 - Agnès Lemarchand ;
 - Walter Pizzaferrri ;
 - Philippe Rollier ;
 - Marc Speeckaert.

Dans le cadre de l'entrée du Fonds Stratégique d'Investissement (« FSI ») au capital de la Société, ce dernier a indiqué son souhait d'être représenté au Conseil de Surveillance. En janvier 2010, le FSI a proposé la candidature de Mme Jocelyne Canetti. Lors de sa séance du 29 janvier 2010, le Conseil, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations a donné son accord pour que soit proposée à la prochaine Assemblée générale annuelle de Carbone Lorraine la nomination de Mme Jocelyne Canetti en tant que membre du Conseil de Surveillance. Dans l'hypothèse où l'Assemblée générale approuverait cette nomination, le Conseil de Surveillance serait alors composé de 11 membres.

3.3 Travaux du Conseil d'Administration (jusqu'au 19 mai 2009)

Avant le changement de la structure de gouvernance décidée par l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009, le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni 4 fois en 2009 avec un taux de présence de 86 %.

Au cours de ces réunions, le Conseil d'Administration s'est prononcé sur les questions suivantes :

- **le 22 janvier 2009** : le Conseil d'Administration a approuvé l'offre de la société MidMark pour l'acquisition de la Division « Balais pour applications automobiles » (qui a été cédée le 1^{er} mai 2009). Le Conseil a également examiné le budget 2009 ainsi qu'une première approche du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel 2008. Sur la base des recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations sur l'indépendance de certains administrateurs, le Conseil a considéré que 7 administrateurs sur les 11 administrateurs composant le Conseil étaient indépendants. Le Conseil d'Administration a également décidé de consentir des options de souscription d'actions à plusieurs dirigeants sociaux et salariés du Groupe et a décidé d'attribuer des actions gratuites à certains cadres du Groupe. Le Conseil a par ailleurs décidé de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés. Il a donné son accord pour réaliser l'évaluation annuelle du Conseil d'Administration. Enfin, le Conseil a renouvelé l'autorisation donnée au Président de consentir des cautions, avals et garanties ;
- **le 26 février 2009** : le Conseil d'Administration a abordé la problématique du montant et du mode de paiement du dividende. Il a ensuite examiné l'opportunité de donner au marché une guidance sur 2009 ;
- **le 17 mars 2009** : le Conseil d'Administration a examiné et arrêté les comptes au 31 décembre 2008. En raison du contexte financier et boursier, il a décidé d'annuler l'augmentation de capital réservée aux salariés. Le Conseil d'Administration a examiné le projet de changement de la structure de gouvernance de la Société. Il a ensuite décidé de proposer à l'Assemblée d'augmenter le montant global des jetons de présence pour tenir compte du nombre accru de membres du Conseil d'Administration. Le Directeur Général Délégué a enfin présenté au Conseil d'Administration un point sur l'activité du Groupe à fin février 2009 ;
- **le 1^{er} avril 2009** : le Conseil a examiné et approuvé le rapport du Président ainsi que le rapport de gestion. Il a également arrêté les projets de résolutions et convoqué l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009. Le Directeur Général Délégué a fait un point sur l'activité du Groupe à fin mars 2009 et a fait une présentation du plan d'économies mis en place pour adapter le Groupe au contexte économique. Le Conseil a par ailleurs pris connaissance des conclusions des travaux sur l'évaluation du fonctionnement du Conseil et a approuvé les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations relatives notamment aux rémunérations du Président-Directeur Général et des membres du Comité Directeur, à l'exception de la rémunération du Directeur Général Délégué.

3.4 Travaux du Conseil de Surveillance (à compter du 19 mai 2009)

À compter du 19 mai 2009, date de changement de la structure de gouvernement de la Société, le Conseil de Surveillance s'est réuni 5 fois en 2009 avec un taux de présence de 90 %.

Au cours de ces réunions, le Conseil de Surveillance s'est prononcé sur les questions suivantes :

- **le 19 mai 2009** : à l'occasion de sa première réunion, le Conseil de Surveillance a procédé à la nomination de son Président, de son Vice-Président, du secrétaire. Il a approuvé son Règlement intérieur. Le Conseil a également nommé les membres de ses trois Comités. Il a désigné les membres d'un Comité ad hoc PACEO. Il a par ailleurs fixé la rémunération du Président et du Vice-Président. Le Conseil a nommé les membres du Directoire ainsi que le Président du Directoire. Il a fixé la rémunération du Président du Directoire et du second membre du Directoire. Il a également décidé le principe de versement d'une indemnité de départ dans l'hypothèse où il serait mis fin au mandat du Président du Directoire. Le Conseil a renouvelé l'autorisation donnée au Président du Directoire de consentir des cautions, avals et garanties. Le Président du Directoire a fait une présentation sur l'activité du Groupe à fin avril 2009 ainsi que sur les travaux d'optimisation du BFR ;
- **le 23 juillet 2009** : le Conseil a pris connaissance et approuvé la stratégie du Groupe telle qu'elle lui a été présentée par le Président du Directoire. Le Conseil s'est vu également présenter un point de l'activité de la Société à fin juin 2009. Il a par ailleurs examiné le business plan du Groupe pour la période 2009 – 2013. Le Conseil a été informé des travaux du Comité d'Audit et des Comptes du 11 juin 2009 et du Comité Stratégique du 24 juin 2009. Enfin, le Conseil a nommé deux nouveaux membres au sein du Comité Stratégique ;
- **le 28 août 2009** : le Conseil a tout d'abord examiné et approuvé le projet de comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2009 présenté par le Directoire. Celui-ci a présenté l'activité du Groupe à fin juillet 2009. Le Conseil de Surveillance a par ailleurs examiné deux projets d'acquisition. Enfin, le Conseil a autorisé le Directoire à étudier la mise en œuvre d'une augmentation de capital dans le cadre des autorisations de l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009 ;
- **le 15 septembre 2009** : le Conseil a autorisé le Directoire à procéder à une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite de la délégation de compétence décidée par l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009. Il a également autorisé le Directoire à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe dans le cadre de la délégation de compétence décidée par l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009. Le Conseil a décidé d'approuver les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations relatives à la mise en place de nouvelles cibles de résultat économique pour le bonus 2009. Le Conseil a également pris acte de la signature d'un accord transactionnel entre la Société et les clients « *opt-out* » mettant ainsi fin à la procédure civile américaine dans le cadre du dossier de contentieux anti-trust relatif aux balais en graphite. Le Conseil a été informé par le Président du Directoire de l'avancement des discussions dans le cadre d'un projet d'acquisition approuvé par le Conseil lors de sa séance du 28 août 2009 ;
- **le 19 novembre 2009** : le Conseil de Surveillance a été informé de l'activité du Groupe à fin octobre 2009 par le Président du Directoire. Il a ensuite examiné les différents plans d'action mis en œuvre par la Société dans le cadre du projet « gestion des stocks et *supply chain* » et dans le cadre des projets Groupe

transversaux. Le Conseil a également approuvé et examiné plusieurs projets d'acquisition et de joint venture. Il a précisé les modes d'intervention du Comité Stratégique en matière d'acquisitions. Enfin, le Conseil a été informé de l'entrée du FSI dans le capital de la Société au cours du mois de septembre 2009 et a discuté de la demande du FSI de proposer sa candidature en tant que membre du Conseil de Surveillance.

3.5 Travaux des trois Comités du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a défini dans son Règlement intérieur les fonctions, missions et moyens de ses trois Comités : le Comité d'Audit et des Comptes, le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Comité Stratégique. Dans la mesure du possible et en fonction des circonstances applicables, toute délibération du Conseil de Surveillance portant sur un domaine de compétence d'un Comité devra avoir été précédée de la saisine dudit Comité compétent et ne pourra être prise qu'après la remise par le Comité compétent de ses recommandations ou propositions.

Chacun des Comités peut dans l'exercice de ses attributions :

- (i) se faire communiquer par la Société tout document qui lui paraîtrait utile à l'exercice de sa mission ;
- (ii) auditionner tout ou partie des membres du Directoire ou toute autre personne que le Comité jugera utile d'auditionner ;
- (iii) se faire assister en réunion de tout tiers de son choix (expert, Conseil ou Commissaire aux comptes).

Cette consultation des Comités ne peut cependant avoir pour objet de leur déléguer les pouvoirs qui sont attribués au Conseil de Surveillance par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou limiter les pouvoirs du Directoire.

Comité d'audit et des comptes :

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité d'Audit et des Comptes est composé au minimum de trois membres et au maximum de cinq membres, dont une majorité de membres indépendants. Le Règlement intérieur prévoit également que les membres du Comité d'Audit et des Comptes sont choisis notamment pour leurs compétences dans les domaines comptable et financier. Le Comité d'Audit et des Comptes se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il l'estime nécessaire, et préalablement aux réunions du Conseil de Surveillance dont l'ordre du jour comporte l'examen d'un sujet se rapportant à sa mission.

Avant le 19 mai 2009 (date de changement de la structure de gouvernement d'entreprise), le Comité était composé de trois membres désignés parmi les administrateurs : Hervé Couffin, Jean-Claude Karpeles et Philippe Rollier. Depuis le 19 mai 2009, le Comité d'Audit et des Comptes comporte cinq membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance : Yann Chareton, Hervé Couffin, Jean-Claude Karpeles, Philippe Rollier et Henri-Dominique Petit. Henri-Dominique Petit assure les fonctions de Président du Comité.

En 2009, le Comité s'est réuni 6 fois avec un taux de présence de 97 %.

Période du 1^{er} janvier au 19 mai 2009 (avant changement de structure de gouvernance) :

- **le 22 janvier 2009** : le Comité a pris connaissance d'une première approche des résultats annuels. Il a également examiné les aspects financiers et comptables de l'offre présentée par le fonds américain Midmark pour l'acquisition de la Division « Balais en graphite pour applications automobile et électroménager ». Le Comité a pris connaissance de la synthèse des conclusions du programme d'audit 2008 qui incluait 15 audits de sites industriels, un audit de contrôle et un audit transversal sur la politique salariale du Groupe. Il a approuvé le programme d'audit 2009 qui prévoyait 14 audits de sites industriels, un audit de contrôle et l'audit de la fonction trésorerie Groupe. Enfin, le Comité s'est interrogé sur l'intérêt de mettre en place une procédure de « *whistle blowing* » dans le Groupe ;
- **le 11 mars 2009** : en présence des Commissaires aux comptes, le Comité a tout d'abord examiné les aspects comptables du projet de cession au Fonds américain MidMark de l'activité balais en graphite pour applications automobiles et électroménager. Le Cabinet Ernest & Young a présenté au Comité une étude sur la gouvernance de 212 sociétés françaises cotées sur les compartiments B et C d'Euronext et a également présenté les évolutions attendues de la gouvernance ainsi que les pratiques du « *whistle blowing* ». Le Comité a étudié en détail les états financiers consolidés du Groupe et a donné son accord à la publication du rapport annuel.

Période du 19 mai au 31 décembre 2009 (après changement de structure de gouvernance) :

- **le 11 juin 2009** : la politique des systèmes d'informations du Groupe a été présentée au Comité. Celui-ci a également pris connaissance de l'avancement des plans d'actions visant à réduire les principaux risques répertoriés dans la cartographie des risques. Le Comité a émis un avis favorable pour que la Société fasse appel à un conseil extérieur pour effectuer un état des lieux sur les retraites anglaise et américaine du Groupe. Le Comité a été informé des premières réflexions de la Société sur les modalités de renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes en 2010 ;
- **le 28 août 2009** : le Comité a examiné, en présence des Commissaires aux comptes, le projet de comptes semestriels au 30 juin 2009. Il a par ailleurs examiné un projet d'augmentation de capital.
- **le 17 novembre 2009** : le Comité s'est réuni de manière informelle pour examiner en détail le projet de réduction de stocks lancé par le Groupe ainsi qu'une présentation par le Cabinet AT Kearney d'une étude sur les stocks réalisée en juin/juillet 2009 ;
- **le 10 décembre 2009** : dans le cadre du renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes, le Comité a examiné et donné un avis favorable à l'offre conjointe présentée par les Cabinets Deloitte et KpmG. Le Comité a par ailleurs approuvé le programme d'audit interne 2010 et a pris connaissance des résultats de l'enquête Ernest & Young sur la mise en œuvre de la cartographie des risques au sein des sociétés cotées en France. Sur la base de cette présentation, le Comité a approuvé le principe d'une mise en place d'un Comité de revue annuelle de la cartographie des risques de la Société ainsi que le principe

d'une révision complète sur une base triennale avec l'aide d'un Cabinet spécialisé externe. Le Comité a également examiné la situation de plans de retraite du Groupe aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Le Conseil a examiné la norme comptable sur l'allocation du *goodwill* en actifs immatériels pour partie amortissable et plus précisément l'impact de ce changement de norme relatif à l'acquisition de la société Calcarb. Enfin, il a arrêté la proposition de calendrier pour l'arrêté et la publication des comptes semestriels 2010.

Comité des nominations et des rémunérations :

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité des Nominations est composé au minimum de trois membres et au maximum de cinq membres, dont une majorité de membres indépendants. Le Président et le Vice-Président du Conseil de Surveillance peuvent être membres du Comité des Rémunérations, mais ils ne doivent pas participer aux travaux du Comité qui traitent de leur propre rémunération. Le Comité des Nominations et des Rémunérations se réunit au moins deux fois par an et, en toute hypothèse, préalablement aux réunions du Conseil de Surveillance ou du Directoire dont l'ordre du jour comporte l'examen d'un sujet se rapportant à sa mission.

Avant le 19 mai 2009 (date de changement de la structure de gouvernement d'entreprise), le Comité était composé de quatre membres désignés parmi les administrateurs : Hervé Couffin, Jean-Paul Jacamon, Agnès Lemarchand et Henri-Dominique Petit. Depuis le 19 mai 2009, le Comité comporte cinq membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance : Hervé Couffin, Dominique Gaillard, Jean-Paul Jacamon, Agnès Lemarchand et Henri-Dominique Petit. Jean-Paul Jacamon assure les fonctions de Président du Comité.

Au cours de cette période, le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni 4 fois, avec un taux de présence de 95 %.

Période du 1^{er} janvier au 19 mai 2009 (avant changement de structure de gouvernance) :

- **le 22 janvier 2009** : le Comité a examiné les critères d'indépendance des administrateurs et a proposé au Conseil d'Administration de considérer les administrateurs comme indépendants à l'exception de MM. Chareton, Coccozza, Gaillard et Speeckaert. Le Comité a également examiné les conditions proposées par la Direction Générale pour l'attribution de 340 000 options de souscription d'actions et de 50 000 actions gratuites ;
- **le 26 février 2009** : le Comité a approuvé les évolutions de salaires de base et les bonus 2008 des membres du Comité Directeur et du Directeur Général Délégué. Il a également décidé d'attribuer pour 2008 un bonus exceptionnel à deux des membres du Comité Directeur. Le Comité a proposé au Conseil d'Administration d'augmenter l'enveloppe globale des jetons de présence de manière à tenir compte de l'augmentation du nombre d'administrateurs. Il a enfin adopté la liste des sociétés du panel d'entreprises servant de référence pour les critères de performance adoptés pour le plan de stock options 2009 ;
- **le 17 mars 2009** : le Comité a examiné et validé les objectifs de bonus pour 2009, tout en précisant qu'il se réservait la possibilité de revoir en cours d'année le bonus cible pour la

part Résultat Economique en fonction de l'évolution de la situation économique générale. Il a également proposé de retenir la candidature d'Hervé Couffin comme futur Président du Conseil de Surveillance et d'Henri-Dominique Petit comme futur Vice-Président du Conseil de Surveillance, dans le cadre du changement de structure de gouvernance. Ernests Totino a enfin présenté l'organisation de son équipe de Direction et a évoqué le cas des principaux responsables qui lui rapportent.

Période du 19 mai au 31 décembre 2009 (après changement de structure de gouvernance) :

- **le 4 septembre 2009** : le Comité a émis un avis favorable sur l'adaptation des critères de bonus fixés en mars 2009 de manière à tenir compte de l'évolution de la situation économique générale. Le Comité a également été informé par le Président du Directoire de l'organisation de la fonction Ressources Humaines au niveau du Groupe ainsi que des actions engagées par la Société dans le domaine du « capital humain ».

Comité Stratégique :

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité Stratégique est composé d'au moins trois membres et de sept membres au maximum, dont une majorité de membres indépendants. Les autres membres du Conseil sont invités à assister aux réunions du Comité Stratégique. Le Comité Stratégique se réunit au moins deux fois par an et, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, et préalablement aux réunions du Conseil de Surveillance dont l'ordre du jour comporte l'examen d'un sujet se rapportant à sa mission.

Avant le 19 mai 2009 (date de changement de la structure de gouvernement d'entreprise), le Comité était composé de cinq membres désignés parmi les administrateurs : Claude Coccozza, Dominique Gaillard, Jean-Paul Jacamon, Agnès Lemarchand et Walter Pizzaferrri. Depuis le 19 mai 2009, le Comité comporte sept membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance : Hervé Couffin, Dominique Gaillard, Jean-Paul Jacamon, Jean-Claude Karpeles, Agnès Lemarchand, Walter Pizzaferrri et Philippe Rollier. Walter Pizzaferrri assure les fonctions de Président du Comité.

En 2009, le Comité Stratégique s'est réuni à trois reprises, avec un taux de présence de 92 %.

Période du 1^{er} janvier au 19 mai 2009 (avant changement de structure de gouvernance) :

- **le 1^{er} avril 2009** : l'objet principal du Comité était de présenter les enjeux de croissance et de dimensionnement industriel du Groupe en relation avec la filière photovoltaïque, qui se situe à l'intersection des quatre capteurs de croissance du Groupe.

Période du 19 mai au 31 décembre 2009 (après changement de structure de gouvernance) :

- **le 24 juin 2009** : le Comité Stratégique a examiné les plans stratégiques des divisions et du Groupe. Le Comité a également examiné plusieurs projets d'acquisition ;
- **le 25 novembre 2009** : le Comité Stratégique avait pour objet de présenter et de discuter les scénarios théoriques de fusions-acquisitions structurantes ou transformantes pour le Groupe.

→ 4. Principes et règles arrêtés pour les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance sont répartis au prorata de la participation au Conseil de Surveillance et aux différents Comités placés sous la responsabilité du Conseil.

Lors de sa première réunion du 19 mai 2009, le Conseil de Surveillance a décidé d'allouer une rémunération forfaitaire annuelle au Président et au Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Les rémunérations du Président du Directoire et des membres du Directoire sont approuvées par le Conseil de Surveillance sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations après avis de consultants spécialisés sur les pratiques du marché. Concernant la rémunération du Président du Directoire et des membres du Directoire, le Comité des Nominations et des Rémunérations se réunit en dehors de leur présence. Le système de bonus du Président du Directoire et du membre du Directoire repose sur les réalisations obtenues par rapport :

- aux objectifs de Résultat Économique Courant ou EVA (résultat opérationnel courant après impôt diminué du coût des capitaux employés) du Groupe ;
- aux objectifs de ROCE du Groupe fixés par rapport à la moyenne d'un panel d'entreprises industrielles ;
- à certains objectifs individuels.

Les membres du Comité Directeur, y compris les membres du Directoire, bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire, sous condition de présence dans le Groupe au jour du départ à la retraite, le régime garantit un sur-complément de retraite plafonné en fonction de l'ancienneté de 10 % à 20 % de la rémunération de référence (salaire de base des 3 dernières années plus rémunération variable fixée forfaitairement à 50 % du bonus maximum).

En 2009, il a été attribué à 38 cadres dirigeants dont les deux membres du Directoire, des options permettant de souscrire 340 000 actions de la Société.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a examiné tous les aspects de la convention qui lierait le Groupe aux deux membres du Directoire, Ernest Totino et Luc Themelin, dans le cadre des recommandations AFEP-MEDEF. Celle-ci inclut la résiliation du contrat de travail d'Ernest Totino, Président du Directoire et le maintien du contrat de travail de Luc Themelin, la détermination de leurs rémunérations, avantages en nature, et retraite. Le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 19 mai 2009, a décidé d'octroyer à Monsieur Ernest Totino, une indemnité de départ dans l'hypothèse où il serait mis fin à son mandat de Président du Directoire. Cette décision a été prise à la suite de la nomination d'Ernest Totino comme Président du Directoire. Cette indemnité forfaitaire correspondant au maximum à 0,5 fois la rémunération totale brute qui lui aura été versée au titre des trente-six mois précédant la rupture, et sous réserve de la réalisation des critères de performance.

Par ailleurs le Comité a proposé au Conseil de procéder à une attribution de 50 000 actions gratuites à 50 cadres que le Groupe souhaitait fidéliser et/ou récompenser. On rappelle ici que la politique du Groupe est de concentrer l'attribution des options de souscription sur les 30 à 40 principaux managers, et de réserver l'attribution des actions gratuites à la fidélisation des jeunes managers. De ce fait l'unique condition pour que les bénéficiaires puissent disposer de ces actions gratuites est d'être présent aux effectifs du Groupe 4 à 5 ans après l'attribution, selon les cas.

Des informations complémentaires sur la rémunération des mandataires sociaux sont données dans le chapitre « Rémunération et avantages en nature » du document de référence.

→ 5. Principales procédures de contrôle interne du groupe Carbone Lorraine

5.1 Définition du contrôle interne

Pour Carbone Lorraine, le contrôle interne est défini comme un processus mis en œuvre par tous les collaborateurs, sous la responsabilité du Directoire et du management en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace du Groupe.

Le contrôle interne de Carbone Lorraine vise donc à atteindre les objectifs suivants :

- le respect des politiques définies par le Groupe, ainsi que la conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- la prévention des fraudes et erreurs ;
- l'exactitude et l'exhaustivité des informations financières.

Carbone Lorraine adopte ainsi une définition du contrôle interne comparable au référentiel international « COSO » (*Committee Of Sponsoring Organization de la Treadway Commission*), dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux États-Unis et disponibles sur le site www.coso.org. Comme tout système de contrôle il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés. Le Groupe a par ailleurs pris en compte les éléments du cadre de référence diffusé en janvier 2007 par l'AMF sur la partie principes généraux du contrôle interne et a poursuivi en 2009 ses travaux sur la partie relative au contrôle interne comptable et financier.

5.2 Principes généraux du contrôle interne

Étant implanté industriellement dans une quarantaine de pays répartis sur les cinq continents, le groupe Carbone Lorraine a organisé sa maîtrise de l'efficacité du contrôle interne au travers des éléments suivants :

5.2.1 Organisation du contrôle

En matière de gouvernance d'entreprise, Carbone Lorraine a opté pour une organisation garantissant une séparation et un

équilibre entre les pouvoirs. Les pouvoirs de direction et de gestion assumés par le Directoire sont clairement distingués des missions de contrôle exercées par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire de Carbone Lorraine et son Comité Directeur conçoivent et supervisent les dispositifs de contrôle interne. La composition, le fonctionnement, les pouvoirs et attributions du Directoire et du Comité Directeur sont décrits dans la partie « Gouvernement d'entreprise » en pages 129 à 135 du présent document.

Au sein des filiales du Groupe, chaque manager d'unité est ensuite responsable de la mise en œuvre de la politique en matière de contrôle interne ainsi définie par le Directoire et le Comité Directeur.

La Direction des Risques et de l'Audit interne de Carbone Lorraine assurent le suivi des actions liées au contrôle interne et à la gestion des risques. Elle est rattachée à la Direction Financière et rend compte de ses travaux au Comité d'Audit et des Comptes du Conseil de Surveillance.

Dans le cadre de ses missions de contrôle, le Conseil de Surveillance de Carbone Lorraine s'est doté d'un Comité d'Audit et des Comptes dont la composition, le nombre de réunions et les principales missions sont décrites dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise ». Il assure la surveillance du contrôle interne puisqu'il a notamment pour missions :

- d'examiner et d'évaluer toute question relative à l'établissement, au contrôle et à la publication des documents financiers diffusés par la Société dans le cadre des arrêtés des comptes ;
- de valider le programme annuel d'audit interne, de s'assurer du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de la mise en place des recommandations préconisées par les Commissaires aux comptes et l'audit interne ;
- de se tenir informé et de veiller à l'évolution des travaux dans le domaine de la gestion des risques ;
- de veiller à l'efficacité du contrôle interne mis en place ainsi que de la gestion des risques.

5.2.2 La gestion des risques

Le Groupe a mis en place un principe d'actualisation triennale de sa cartographie des risques, la dernière actualisation datant de 2008.

Les risques ont été répertoriés suivant 4 catégories :

- risques stratégiques ;
- risques opérationnels ;
- risques liés à l'information ;
- risques financiers.

Pour chaque catégorie les risques potentiels ont été hiérarchisés en fonction de leur impact et de la probabilité de survenance de chacun d'entre eux. Il n'est pas apparu de risques importants dont le niveau de maîtrise n'est pas satisfaisant. Suite à cette étude des plans d'actions ont été mis en œuvre. Ces plans visent à diminuer l'impact et/ou l'occurrence de chaque risque. Comme pour la cartographie précédente réalisée en 2005, une synthèse sur l'avancement des plans d'actions est faite régulièrement, et au moins une fois par an, au Comité d'Audit et des Comptes ainsi qu'au Comité Directeur du Groupe. La politique de gestion des

risques est décrite dans le chapitre « Gestion des risques » du document de référence.

5.2.3 Activité de contrôle

Carbone Lorraine a formalisé et diffusé à l'ensemble de ses filiales un manuel de contrôle interne. Ce manuel regroupe l'ensemble des procédures de contrôle interne minimales applicables à toute entité du Groupe. Afin d'en assurer une accessibilité optimale pour toutes les entités du Groupe, ce document a été mis en ligne sur le site Intranet de Carbone Lorraine. Il comporte les points suivants :

- une première partie décrit le contexte, les objectifs et les moyens du contrôle interne :
 - une deuxième partie comprend un descriptif de l'organisation du contrôle interne et la mention du référentiel de contrôle interne utilisé par le Groupe (COSO) ;
- un chapitre sur les Risques traite de la définition du Risque, de la mesure du « poids » d'un risque que décrit l'outil de cartographie des risques ;
- le dernier chapitre liste l'ensemble des contrôles internes fondamentaux à mettre en place pour assurer le fonctionnement optimal des principaux processus de l'entreprise :
 - ventes/clients,
 - achats/fournisseurs,
 - logistique,
 - gestion des ressources humaines,
 - investissements/immobilisations,
 - système d'information ;
- ainsi que l'ensemble des contrôles internes fondamentaux à mettre en place pour assurer la fiabilité de l'organisation comptable, du reporting et des états financiers au regard des objectifs suivants :
 - protection des actifs,
 - exhaustivité des enregistrements comptables,
 - réalité des transactions,
 - respect des dates d'enregistrement des transactions,
 - correcte évaluation des actifs et passifs,
 - confidentialité.

5.2.4 Pilotage du contrôle interne

5.2.4.1 Le Département audit interne

Le département d'audit interne du Groupe est chargé de contrôler la bonne application du manuel de contrôle interne et d'animer la démarche de contrôle interne du Groupe. Il soumet régulièrement ses conclusions au Comité d'Audit et des Comptes, ainsi qu'aux Commissaires aux comptes. Ce département a réalisé en 2009 treize missions. Ces missions ont eu pour objet :

- d'analyser l'efficacité du contrôle interne, ou de contrôler la bonne application des plans d'actions mis en œuvre suite aux audits réalisés en 2008, de 15 sites industriels ;
- de réaliser un audit de la fonction trésorerie financement.

Le département d'audit interne fait appel à un cabinet extérieur spécialisé afin d'assurer la qualité de la démarche d'audit et d'aider à son amélioration continue. En 2009 une étude de satisfaction sur l'audit interne a été menée sur l'ensemble des entités consolidées du Groupe. Cette étude a été effectuée par un cabinet extérieur.

Depuis 2007 les unités auditées envoient une auto évaluation de leur contrôle interne préalablement à l'intervention du département d'audit interne. Ces évaluations revues par l'audit interne permettent de corriger certaines différences d'appréciations et de renforcer la culture du contrôle interne dans les unités.

5.2.4.2 La sécurité des systèmes d'informations

La Direction des Risques et de l'Audit interne est en charge de veiller à la sécurité des systèmes d'informations, et notamment de :

- sécuriser le parc informatique et préserver la confidentialité des informations ;
- sécuriser les infrastructures et applications pour préserver la continuité d'exploitation.

Un Comité de Sécurité des systèmes d'information a été créé en 2009. Il est présidé par la Direction des risques et de l'audit interne. Ce Comité a pour mission de :

- définir la Politique de sécurité des systèmes d'information du Groupe, ainsi que les priorités et un plan d'audit annuels et ce en cohérence avec les évolutions légales et réglementaires ;
- valider les solutions techniques à mettre en œuvre ;
- assurer l'application effective des actions correctives en cas de non conformités détectées.

5.2.5 Autres dispositifs contribuant au contrôle interne du Groupe

Sans avoir un lien direct avec les aspects comptables et financiers, le contrôle de gestion et la planification stratégique, la gestion des ressources humaines, la politique de développement durable et les procédures relatives à la qualité contribuent, elles aussi, au respect des politiques définies par le Groupe.

5.2.5.1 Le contrôle de gestion et la planification stratégique

Un Plan Stratégique déterminant les orientations à retenir pour les prochaines années, ainsi qu'un « business plan » chiffré est élaboré chaque année. Il est présenté au Comité Stratégique, puis au Conseil de Surveillance.

En début d'année le Comité Directeur du Groupe décide des actions clés à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis. Il reçoit mensuellement une situation et une analyse de ces plans d'actions.

L'exercice budgétaire est réalisé une fois par an. Ce budget est soumis à l'approbation du Comité Directeur du Groupe puis à la ratification du Conseil de Surveillance.

Une prévision sur quatre trimestres glissants est réalisée chaque trimestre. Cet exercice permet de s'adapter aux inflexions de tendance et de décider plus rapidement des actions correctives nécessaires.

5.2.5.2 Les procédures relatives aux ressources humaines

La politique de ressources humaines du Groupe s'articule, en terme de contrôle interne, autour des éléments suivants :

- des « revues de management » permettent de faire régulièrement le point sur l'ensemble des responsables du Groupe afin de favoriser leurs opportunités de développement et d'identifier les hommes et femmes clés du Groupe ;
- des entretiens individuels annuels permettent aux responsables d'unités d'évaluer la performance de leurs collaborateurs et de définir en accord avec eux les objectifs de l'année à venir.

Enfin, des règles précises définissent la rémunération des performances.

5.2.5.3 Le développement durable

Carbone Lorraine a depuis très longtemps une attitude responsable en matière d'environnement économique et social. En dehors des aspects économiques qui sont une préoccupation constante de toute entreprise dans le cadre de son développement, le Groupe s'attache également à promouvoir des actions nouvelles aussi bien en matière sociale qu'environnementale. Cet engagement est développé dans le chapitre « Développement durable » du document de référence.

5.2.5.4 Les procédures qualité

Le groupe Carbone Lorraine développe une politique commune de la qualité au travers du projet QPC « Qualité et Progrès Continu » lancé en 2000. Ce projet commun au Groupe s'articule autour de dix axes allant de l'organisation technique à l'implication du personnel, en passant par la satisfaction du client, le système d'assurance qualité, la communication interne, la production et les achats. Le travail sur ces axes principaux a recours à des méthodes éprouvées. Par exemple, l'axe production utilise des outils tels que : 5S, SMED, KANBAN, HOSHIN, SPC, etc.

Soulignons que l'outil 5S, qui est une mise en œuvre de règles d'ordre, de rangement et de propreté des postes de travail décrites dans le projet QPC, ne s'applique pas qu'aux seuls ateliers. Il est également mis en place dans les bureaux. Un Challenge 5S Monde récompense chaque année, au niveau mondial, les meilleures unités, aussi bien pour les ateliers que pour les bureaux.

Des indicateurs qualité définis au niveau du Groupe sont suivis dans chaque site :

- le taux de service et de satisfaction client :
 1. délais moyens de réponse aux offres,
 2. enquêtes de satisfaction des clients,
 3. les coûts de non-qualité ;
 4. des indicateurs de productivité.

→ 6. Le contrôle interne comptable et financier

6.1 Organisation générale

Le contrôle interne comptable et financier est exercé par la Direction Administrative et Financière du groupe Carbone Lorraine qui a notamment pour mission d'assurer la production et la qualité des états comptables et de gestion. Elle s'appuie pour ce faire sur les Directions Financières de chacune des activités. Ces dernières sont à leur tour en relation avec une Direction Financière présente au sein de chaque site. Cette organisation permet de fixer des objectifs, de recueillir et d'analyser l'information comptable et financière à différents niveaux de l'organisation.

6.2 Élaboration de l'information comptable et financière

La Direction Financière et Comptable a formalisé et diffusé à l'ensemble des filiales un manuel des principes comptables et de consolidation. Ce manuel regroupe les principes comptables applicables à toute entité du Groupe ainsi qu'un descriptif du processus d'arrêté des comptes. Il donne également le calendrier des différents arrêts ainsi que la liste des éléments à transmettre dans le cadre de la procédure de consolidation. Il précise, pour les sous-paliers de consolidation, les règles à respecter. Afin d'assurer une accessibilité optimale pour toutes les entités du Groupe, ce document a été mis en ligne sur le site Intranet de Carbone Lorraine.

La mise à jour de ce manuel, en fonction notamment des évolutions externes des normes comptables, se fait en parfaite collaboration avec les Commissaires aux comptes qui valident, avec la Direction Financière du Groupe, les changements apportés.

Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable mensuel et produit une liasse de consolidation standard dans les délais fixés par le Groupe. Lors de la remontée de cette information, transmise au travers d'un logiciel de consolidation commun, des contrôles de cohérence s'appliquent à chaque étape du processus de collecte et de traitement des informations. Ces contrôles ont pour objectif de vérifier notamment :

- la bonne application des normes du Groupe ;
- la validation et l'élimination des transactions intra-Groupe ;
- les retraitements de consolidation.

6.3 La trésorerie et le financement

Le département « Financement-Trésorerie » gère de façon centralisée la trésorerie du Groupe. Dans un souci de contrôle des risques des procédures Groupe sont en place notamment pour la gestion des couvertures de change, le *cash-pooling*, le *netting*, l'émission des cautions, la gestion du risque client et la couverture des matières premières.

Un important travail de développement de la culture de management par le cash a été entrepris ces dernières années, principalement au niveau des managers. Ceux-ci sont maintenant impliqués dans la gestion quotidienne par le cash de leur unité. L'objectif est à la fois de sensibiliser les décideurs à l'importance du cash, de leur donner les moyens d'adapter leur gestion à la situation financière de leur unité et de fiabiliser les prévisions de trésorerie.

Ce travail a été intensifié en 2009 sur le thème des stocks et de la « *supply chain* ». Des Comités ad hoc ont été mis en place avec pour objectif de développer des plans d'actions visant à la réduction des stocks ou l'amélioration du circuit logistique.

À noter qu'en 2009, conformément au planning défini, ce département a été audité par un cabinet extérieur spécialisé dans ce domaine.

→ 7. Démarche retenue en 2009 et plan d'actions 2010 pour le contrôle interne

Au-delà des principes d'actions et des outils décrits dans le présent rapport, dont l'application a vocation à être permanente, le Groupe demande annuellement à tous les Directeurs de site de s'engager formellement sur la bonne application des principaux points de contrôle interne dans leur unité au travers d'une lettre.

Les actions spécifiques menées en 2009 pour renforcer le contrôle interne ont été les suivantes :

Dans le cadre de la 8^e directive Européenne, la Direction des Risques et de l'Audit interne a présenté en détail au Comité d'Audit et des comptes l'organisation du contrôle interne et de la gestion des risques.

Une organisation d'audits croisés par zone géographique a été mise en place en 2009 pour les zones Chine et Europe. Ces audits permettent de détecter des points d'amélioration de certains éléments du contrôle interne et s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue. Ils sont focalisés plus particulièrement sur le respect des règles de bases des différents processus (Achats, Ventes, Logistique, Ressources Humaines, etc...). Le but de cette organisation est également de promouvoir la culture du contrôle interne dans le Groupe et de diffuser plus facilement et rapidement les bonnes pratiques.

En 2009, l'audit interne a réalisé les audits approuvés par le Comité d'Audit et des Comptes. Il a fait mettre en œuvre les plans d'actions nécessaires pour corriger les insuffisances observées. Il a renforcé la culture du contrôle interne dans le Groupe au travers de la mise en place d'une structure d'audits croisés par zone géographique. Il a été évalué par l'ensemble des unités consolidées du Groupe.

Il a également informé en détail le Comité d'Audit et des Comptes de l'organisation du contrôle interne ainsi que de la gestion des risques conformément aux préconisations de la 8^e directive Européenne.

Les différents travaux effectués en 2009 n'ont pas révélé de défaillances ou d'insuffisances significatives du contrôle interne.

Une évaluation du département audit interne par les unités du Groupe a été menée par un cabinet extérieur. Les conclusions ont été présentées au Comité d'Audit et des Comptes ainsi qu'au Comité Directeur ;

Un travail de comparaison du référentiel utilisé par le Groupe et de celui proposé par l'AMF a été engagé. Ce travail a été terminé en 2009. Les principales conclusions ont été présentées au Comité d'Audit et des Comptes, ainsi qu'au Comité Directeur. Cette étude n'a pas révélé de divergences majeures entre les deux référentiels. Des améliorations possibles ont cependant été identifiées et seront mises en place en 2010.

Pour l'année 2010, les projets suivants vont être engagés par la Direction des Risques et de l'Audit interne :

- poursuite du développement des audits croisés sur les zones Europe et Chine et démarrage de cette organisation sur la zone Amérique du nord ;
- mise en place d'un processus annuel de révision de la cartographie des risques ;
- transposition du concept d'audits croisés pour la partie sécurité des systèmes d'information, ceci afin de renforcer la culture Groupe sur ce sujet ;
- mise en place des améliorations suite à la comparaison du référentiel AMF et celui utilisé par le Groupe.

Le Groupe examinera également les recommandations attendues pour l'été 2010 du groupe de travail sur le Comité d'audit et le contrôle interne constitué par l'AMF en octobre 2009 afin d'en évaluer les impacts sur son dispositif actuel.

Rapport des Commissaires aux comptes

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société
Le Carbone Lorraine S.A.
- Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Le Carbone Lorraine S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 22 mars 2010
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Catherine Porta
Associée

Neuilly-Sur-Seine, le 22 mars 2010
Deloitte & Associés

Joël Assayah
Associé

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

- Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

→ Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la

Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Indemnité de révocation de mandat social

- Personne concernée : Monsieur Ernest Totino, Président du directoire
- Nature et objet : dans le cas où, le Groupe Le Carbone Lorraine mettrait fin, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit (sauf faute grave ou lourde, départ à la retraite ou mise en retraite), au mandat de Président du directoire de Monsieur Ernest Totino (notamment pour révocation, non renouvellement de mandat pour quelque cause que ce soit ou suppression des fonctions à la suite d'une transformation ou d'une fusion), une indemnité forfaitaire sera versée à Monsieur Ernest Totino
- Modalités : l'indemnité forfaitaire correspond au maximum à 0,5 fois la rémunération totale brute qui aurait été versée à Monsieur Ernest Totino au titre des trente-six mois précédant la rupture, et sous réserve de la réalisation des critères de performance, tels que définis pour l'atteinte des objectifs de son bonus cible.

Cette convention approuvée par votre Conseil de Surveillance du 19 mai 2009 confirme la convention qui avait été approuvée par décision du Conseil d'Administration du 17 octobre 2008.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 22 mars 2010
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Catherine Porta
Associée

Neuilly-Sur-Seine, le 22 mars 2010
Deloitte & Associés

Joël Assayah
Associé



Renseignements à caractère général concernant la Société

page

**RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL
CONCERNANT LA SOCIÉTÉ**

158



7

Renseignements à caractère général concernant la Société

→ Dénomination sociale et siège social

Le Carbone Lorraine
Immeuble La Fayette
2 place des Vosges
92400 Courbevoie La Défense 5

→ Forme, nationalité et législation

Société Anonyme régie par la législation française, notamment par la loi du 24 juillet 1966.

→ Constitution et durée

La Société a commencé d'exister le 1^{er} janvier 1937 et prendra fin le 31 décembre 2035, sauf cas de prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée générale extraordinaire.

→ Objet social (statuts, article 3)

La Société a pour objet, en France et dans tous les autres pays, l'accomplissement de toutes opérations concernant l'étude, la fabrication, la transformation, l'utilisation et la vente :

- des produits, objets ou appareils à base de carbone associé ou non à d'autres matériaux ;
- des poudres métalliques, des objets obtenus à partir de ces poudres, des alliages spéciaux et des objets obtenus à partir de ces alliages ;
- des produits électromécaniques et électroniques ;

- de tous les produits industriels, notamment métallurgiques, mécaniques, en matières plastiques et en élastomères ;
- de tous autres produits, objets ou appareils pouvant avoir des connexions avec les précédents :
 - soit par l'utilisation de ceux-ci dans leur constitution,
 - soit par le développement des recherches,
 - soit par les procédés de fabrication, les applications industrielles ou les réseaux de commercialisation.

La Société, dans le domaine d'activité ci-dessus défini, pourra notamment se livrer aux opérations de toute nature se rapportant :

- aux matières premières, matériaux préparés, composants et éléments, pièces détachées et semi-produits, produits finis et appareils, combinaisons d'appareils, ensembles de toutes espèces et de toutes dimensions réunissant des combinaisons d'appareils ;
- à tous travaux ;
- à toutes techniques.

La Société pourra aussi réaliser indirectement les opérations relatives à des activités techniques, industrielles ou commerciales. Elle pourra, à cet effet, créer toutes sociétés et tous groupements, prendre toutes participations dans toutes sociétés de capitaux ou de personnes, effectuer tous apports et toutes souscriptions, procéder à tous achats ou ventes de titres, de parts ou de droits sociaux.

Et, généralement, elle pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher principalement ou accessoirement à ces activités.

La Société pourra, en outre, prendre un intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou dans tous organismes français ou étrangers.

→ Registre du Commerce et des Sociétés

RCS NANTERRE B 572 060 333 - CODE APE : 6420Z (à compter du 1^{er} janvier 2008).

→ Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Les documents relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Directoire, le Conseil de Surveillance et les Commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social auprès de :

Jean-Claude Suquet
 Directeur Administratif et Financier
 Carbone Lorraine
 Immeuble La Fayette
 2 place des Vosges
 92400 Courbevoie La Défense 5 (France)
 Tél. : + 33 (0) 1 46 91 54 19

→ Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

→ Répartition statutaire des bénéfices (statuts, article 26)

À la clôture de chaque exercice, le Directoire dresse l'inventaire et les comptes annuels conformément aux dispositions du titre II du livre 1^{er} du Code de commerce.

Le bénéfice de l'exercice, tel qu'il apparaît au compte de résultat, est constitué par la différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ».

Lorsque ladite réserve aura atteint le dixième du capital, ce prélèvement cessera d'être obligatoire ; mais si, pour une cause quelconque, la réserve redescendait au-dessous du dixième du capital, le prélèvement reprendrait son cours.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves conformément à la loi, et augmenté des reports bénéficiaires.

Sur ce bénéfice, il est tout d'abord prélevé un premier dividende égal à 5 % de la valeur nominale libérée et non remboursée des actions, sans que, si le bénéfice d'une année, après le prélèvement

ci-dessus stipulé, ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes. Ensuite, l'Assemblée générale, sur proposition du Directoire, a le droit de décider le prélèvement de telles sommes qu'elle juge convenables, soit pour être reportées à nouveau, soit pour la constitution de réserves dont le Directoire détermine l'emploi.

Le solde est réparti aux actionnaires sans distinction.

L'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

L'Assemblée générale ordinaire peut en outre décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

→ Assemblée générale (statuts article 25)

Convocation - Admission

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions prévues par la loi et délibèrent aux conditions de quorum et de majorité fixées par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les Assemblées générales se composent de tous les actionnaires propriétaires d'au moins une action libérée des versements exigibles.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée, justifier de l'immobilisation de leurs titres trois jours avant la date fixée pour la réunion.

Le Directoire a toujours la faculté de réduire ces délais.

Tout actionnaire pourra également, si le Directoire le décide au moment de la convocation de l'Assemblée générale, participer et voter aux Assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification, dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil de Surveillance et, à défaut, par un membre du Conseil de Surveillance spécialement délégué à cet effet par le Conseil de Surveillance. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies certifiées par le Président du Conseil de Surveillance, le Vice-Président du Conseil de Surveillance, le secrétaire du Conseil de Surveillance ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

→ Franchissement de seuil (statuts, article 11 ter)

Les statuts de la Société prévoient une obligation de déclaration de tout franchissement de seuil supérieur ou égal à 1 % en capital ou en droits de vote.

→ Intervention de la Société sur ses propres actions

L'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009 a autorisé, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à opérer en bourse sur ses propres actions en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 ;
- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

- l'annulation d'actions par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Le prix maximal d'achat est fixé à 50 euros par action. Ce prix est fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini, le montant maximal global des achats ne pourra excéder 71 486 050 euros.

Les achats, attributions ou cessions de ces actions pourront être effectués et payés par tout moyen et notamment dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu par la Société avec un prestataire de service d'investissement.

Depuis le 20 mai 2009, à l'exception des rachats effectués dans le cadre du contrat de liquidité, la Société n'a pas fait usage de cette autorisation. Au 31 décembre 2009, 42 187 actions sont détenues dans le cadre dudit contrat de liquidité.

En mars 2005, la Société a conclu avec la société Exane-BNP-Paribas un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

L'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009. Une nouvelle autorisation de rachat d'actions est proposée à l'Assemblée générale mixte du 20 mai 2010.

→ Droit de vote double

Il n'existe pas de droit de vote double.



Responsable du document et responsables du contrôle des comptes

	page
RESPONSABLE DU DOCUMENT	162
ATTESTATION DU RESPONSABLE	162
INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE	163
NOMS DES CONTRÔLEURS LÉGAUX	163
RESPONSABLE DE L'INFORMATION	164

8

Responsable du document

Ernest Totino

Président du Directoire

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 15 à 24 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés et KPMG Audit, une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent rapport annuel ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce rapport.

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurant pages 88 et 89 du présent document contient une observation relative aux changements de méthode de présentation faisant suite à l'application des normes IFRS 8 « Segments opérationnels » et IAS 1 révisée « Présentation des états financiers », adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009.

Ernest Totino

Informations incluses par référence

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent rapport annuel :

Exercice 2008

Sont inclus dans le rapport annuel n° D-09.127 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 mars 2008 :

- les comptes consolidés 2008 établis selon les normes comptables internationales en vigueur en 2007, pages 35 à 85 ;
- l'analyse des résultats 2008, pages 18 à 24 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés page 86.

Exercice 2007

Sont inclus dans le rapport annuel n° D-08-114 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 mars 2008 :

- les comptes consolidés 2007 établis selon les normes comptables internationales en vigueur en 2007, pages 36 à 80 ;
- l'analyse des résultats 2007, pages 18 à 24 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés page 81.

Noms des contrôleurs légaux

→ Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés

183, avenue Charles-de-Gaulle,
92200 Neuilly-sur-Seine

Date du premier mandat : 1986

Date du dernier renouvellement de mandat : 2004

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

KPMG Audit - Département de KPMG SA

Immeuble KPMG, 1, cours Valmy,
92923 Paris-La Défense Cedex

Date du premier mandat : 2004

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

→ Commissaires aux comptes suppléants

Société BEAS

7-9, villa Houssay,
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date du premier mandat : 2004

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

S.C.P. Jean-Claude André & Autres

2 bis, rue de Villiers,
92309 Levallois-Perret Cedex

Date du premier mandat : 2004

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

Responsable de l'information

Jean-Claude Suquet
Le Carbone Lorraine
Immeuble La Fayette
2 place des Vosges
92400 Courbevoie La Défense 5
Tél. : + 33 (0) 1 46 91 54 19

→ Table de concordance

page

TABLE DE CONCORDANCE

166

9

Table de concordance

	Pages
1 - Personnes responsables	162, 164
2 - Contrôleurs légaux des comptes	88, 89, 111, 112, 155, 156, 163
3 - Informations financières sélectionnées	10
4 - Facteurs de risque	30, 33, 34, 114 à 118
5 - Informations concernant Carbone Lorraine	
5.1 - Histoire et évolution de la Société	4 à 13
5.2 - Investissements	19, 21, 47, 73
6 - Aperçu des activités	
6.1 - Principales activités	6 à 9
6.2 - Principaux marchés	6 à 9
7 - Organigramme	129 à 133
8 - Propriétés immobilières, usines et équipements	52, 53, 65, 83, 84, 99
9 - Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 - Situation financière	18, 42 à 87, 92 à 110
9.2 - Résultat d'exploitation	42, 43, 93
10 - Trésorerie et capitaux	20, 21, 46, 47, 73 à 75, 100 à 103
11 - Recherche et développement, brevets et licences	20, 52, 94, 99, 115
12 - Informations sur les tendances	23
13 - Prévisions ou estimations du bénéfice	-
14 - Organes d'administration et de Direction	129 à 135, 151 à 154
14.1 - Composition des organes d'administration et de Direction	129 à 134
14.2 - Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de la Direction générale	135
14.3 - Procédures de contrôle interne	151 à 154
15 - Rémunération et avantages	135 à 144
16 - Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	129 à 134
17 - Salariés	
17.1 - Effectifs	31, 32, 79, 80, 105 98, 118, 121, 122, 128, 136, 137,
17.2 - Participations et stock-options	140 à 142
17.3 - Accords de participation	122, 140, 141
18 - Principaux actionnaires	121, 122, 128
19 - Opérations avec des apparentés	84, 85, 101, 106, 136 à 139
20 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de Carbone Lorraine	
20.1 - Informations financières historiques	16 à 22, 42 à 47, 92 à 95
20.2 - Informations financières pro forma	16 à 22, 42 à 47, 92 à 95
20.3 - États financiers	41 à 108
20.4 - Vérification des informations financières historiques annuelles / semestrielles	88, 89, 111, 112
20.5 - Date des dernières informations financières	13, 14
20.6 - Informations financières intermédiaires et autres	13
20.7 - Politique de distribution des dividendes	12, 18, 124
20.8 - Procédures judiciaires et d'arbitrage	117, 118
20.9 - Changement significatif de la situation financière ou commerciale	23

	Pages
21 - Informations complémentaires	
21.1 - Capital social	116 à 128, 141 à 144
21.1.1 - Capital souscrit	116, 121 à 124, 128
21.1.2 - Actions non représentatives du capital	-
21.1.3 - Actions détenues par l'émetteur	124 à 128
21.1.4 - Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	122, 141, 142
21.1.5 - Conditions régissant les droits d'acquisition et/ou les obligations attachées au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	118 à 120, 125 à 128
21.1.6 - Information sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	128, 141, 142
21.1.7 - Historique du capital	121 à 124, 128
21.2 - Acte constitutif et statuts	158 à 160
21.2.1 - Objet social de l'émetteur	158
21.2.2 - Direction et surveillance	129 à 131
21.2.3 - Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'action	118 à 120, 122, 125 à 128
21.2.4 - Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	118 à 120
21.2.5 - Conditions régissant la manière dont les Assemblées générales annuelles et les Assemblées générales extraordinaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	159
21.2.6 - Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	-
21.2.7 - Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	160
21.2.8 - Conditions pour la modification du capital	125 à 128
22 - Contrats importants	58
23 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	88, 89, 111, 112, 155, 156
24 - Documents accessibles au public	14, 159
25 - Informations sur les participations	38 à 40, 65, 66



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2010, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



Impression sur papier répondant aux critères de protection de l'environnement.